

Plan budgétaire

19 mars 2009

2009
BUDGET



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2319
© 1996 Forest Stewardship Council



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2009-2010

Plan budgétaire

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mars 2009

ISBN 978-2-551-23775-3 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-55243-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

Plan budgétaire

SECTION A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

SECTION B

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2009 et 2010

SECTION C

Cadre financier du gouvernement

SECTION D

La dette, le financement et la gestion de la dette

SECTION E

Appuyer les familles et le mieux-être des Québécois

SECTION F

Soutenir les emplois et préparer la relance de l'économie

SECTION G

Le point sur les transferts fédéraux

SECTION H

Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et sur la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents

SECTION I

Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

SECTION J

Informations additionnelles – Données historiques

Section A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

FAITS SAILLANTS	A.3
INTRODUCTION	A.5
1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	A.7
1.1 Le Québec entraîné en récession.....	A.7
1.2 L'impact de la récession sur la situation budgétaire du gouvernement	A.8
2. LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE : SOUTENIR L'ÉCONOMIE D'ABORD, RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE PAR LA SUITE	A.11
2.1 La priorité du gouvernement : soutenir l'économie et favoriser la reprise.....	A.11
2.1.1 Le plan d'action économique	A.12
2.1.2 Maintien de la croissance des dépenses gouvernementales.....	A.18
2.1.3 Une action qui stimule l'économie	A.18
2.2 Préparer dès maintenant le retour à l'équilibre budgétaire.....	A.21
2.2.1 Un déficit croissant qui exige d'agir	A.21
2.2.2 Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014	A.27
2.2.3 Renouer avec des finances publiques saines	A.30
3. UN EFFORT CIBLÉ POUR ASSAINIR LES FINANCES PUBLIQUES	A.35
CONCLUSION	A.47

FAITS SAILLANTS

La crise financière s'est amplifiée au point d'entraîner l'économie mondiale en récession. Cela donne lieu à une révision importante des prévisions de croissance économique.

La stratégie gouvernementale :

- d'abord poursuivre les efforts de soutien à l'économie pour traverser la récession et préparer la reprise économique;
- retrouver l'équilibre budgétaire lorsque la reprise sera bien amorcée.

❑ L'économie en récession

Le Québec est entraîné en récession en 2009, on prévoit maintenant un recul de 1,2 % du PIB.

Reprise de la croissance en 2010 à 1,9 % et retour de la création d'emplois.

❑ Une situation déficitaire à compter de 2009-2010

Après la prise en compte des plus récentes révisions à la croissance économique, le cadre financier montre :

- que l'équilibre budgétaire est maintenu en 2008-2009;
- un déficit budgétaire de 3,9 milliards de dollars en 2009-2010 et de 3,8 milliards de dollars en 2010-2011.

Le gouvernement maintient ses versements au Fonds des générations.

- 715 millions de dollars en 2009-2010.

❑ Soutenir l'économie d'abord

Au total, pour 2009 et 2010 :

- les nouvelles mesures du budget, combinées à l'ensemble des récentes initiatives, portent à 15 milliards de dollars les liquidités additionnelles injectées dans l'économie par le gouvernement du Québec, soit 4,9 % du PIB;
- 60 000 emplois créés ou maintenus par l'action gouvernementale;

Initiatives pour traverser la récession

- Nouvelles liquidités et capitalisation des entreprises : 1,1 milliard de dollars;
- Formation des travailleurs : 487 millions de dollars;
- Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement : 87 millions de dollars;
- Développement forestier : 66 millions de dollars.

Préparer la relance économique

- Appui aux entreprises technologiques : 950 millions de dollars;
- Protection de l'environnement et technologies vertes : 104 millions de dollars;
- Nord québécois et exploitation gazière : 100 millions de dollars.

☐ Assurer le développement social

- Maintien de la croissance des dépenses à 4,5 % : 1 milliard de dollars de plus que prévu pour la santé, l'éducation et les autres missions gouvernementales;
- Investissement dans le logement et développement social : 277 millions de dollars;
- Soutien aux familles et aux aînés : 68 millions de dollars.

☐ Préparer dès maintenant le retour à l'équilibre budgétaire

Avec le dépôt du présent budget, le gouvernement annonce la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui vise l'élimination du déficit d'ici 2013-2014.

Quatre initiatives sont mises de l'avant pour éliminer graduellement le déficit :

- l'établissement de la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3,2 % à compter de 2010-2011, soit un rythme compatible avec la croissance économique et la capacité de payer des contribuables;
- l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement;
- l'indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1^{er} janvier 2011, à l'exception des tarifs pour les services de garde. À cet égard, le gouvernement dépose une politique sur le financement des services publics et crée le Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun;
- la hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 %, au 1^{er} janvier 2011.

Ce plan permettra au gouvernement de renouer avec les orientations budgétaires qui ont guidé son action au cours des dernières années, soit :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- la croissance des dépenses au même rythme que la richesse collective;
- l'engagement envers les générations futures de réduire le poids de la dette.

INTRODUCTION

À l'automne 2008 éclatait aux États-Unis une crise financière majeure qui s'est rapidement transformée en crise financière internationale, puis en récession économique affectant l'ensemble des pays de la planète. Le Québec a été affecté avec retard par cette récession mondiale, en raison des caractéristiques de son économie, mais également des initiatives prises par le gouvernement, notamment avec la mise en œuvre du plan québécois des infrastructures.

La récession atteint maintenant l'économie québécoise, et le gouvernement entend continuer de jouer pleinement son rôle afin d'en limiter les effets négatifs et de favoriser la reprise.

Le dépôt du budget 2009-2010 est l'occasion pour le gouvernement d'utiliser les outils budgétaires dont il dispose dans un triple but.

- Premièrement, intervenir en tant que stabilisateur, en soutenant l'économie et les emplois, notamment par un réinvestissement massif dans les infrastructures et une aide additionnelle aux entreprises pour traverser la crise, et ce, même au prix de déficits importants.
- Deuxièmement, préparer la relance économique par la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour assurer un développement durable et social du Québec afin d'en faire un leader mondial au chapitre des énergies propres, des technologies vertes et des industries d'avenir dans un nouvel espace économique en pleine construction.
- Troisièmement, initier un retour à l'équilibre budgétaire dès aujourd'hui, par la mise en œuvre d'un plan qui rétablira l'équilibre des finances publiques d'ici 2013-2014. Ce plan s'impose, si l'on veut éviter le retour à des déficits structurels et des décisions difficiles comme celles qui ont dû être prises à la fin des années 90.

Le gouvernement affiche ainsi sa ferme volonté de soutenir les citoyens et les entreprises pour traverser la récession et assurer la relance économique, en traçant dès maintenant la voie à suivre pour renouer avec des finances publiques saines.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

La détérioration rapide de la situation économique à l'échelle mondiale a commencé à se faire sentir plus durement au Québec à la fin du dernier trimestre de 2008.

- L'entrée de l'économie mondiale en récession entraîne une révision majeure des prévisions de croissance économique par rapport aux perspectives énoncées lors du discours sur le budget 2008-2009.
- Face à cette situation, le gouvernement entend d'abord intensifier ses efforts afin de soutenir l'économie et d'assurer la reprise, et ce, même au prix de déficits importants.
- Par ailleurs, les effets négatifs de la crise sur la situation financière du gouvernement exigent la mise en place, dès maintenant, d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

1.1 Le Québec entraîné en récession

Lors de la présentation du budget 2008-2009, le gouvernement avait prévu une croissance de l'activité économique de 1,5 % en 2008 et de 2,0 % en 2009, soit des prévisions comparables à celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.

L'ampleur de la crise financière puis économique force le gouvernement à réviser de façon significative la vision que l'on pouvait légitimement avoir de l'évolution de l'activité économique.

- En 2008, la croissance de l'économie s'établira finalement à 0,8 %, soit le niveau qui était prévu à l'automne dernier.
- Cependant, en raison de la détérioration de la situation économique aux États-Unis et ailleurs, l'économie québécoise est en récession en 2009. Une baisse de l'activité économique de 1,2 % est prévue, soit un recul de 3,2 points de pourcentage par rapport à ce qui était anticipé l'année dernière.
- Ce n'est qu'à partir de 2010 que l'économie québécoise devrait retrouver graduellement la croissance, avec une augmentation du produit intérieur brut réel de 1,9 % en 2010 et de 2,5 % en moyenne par année de 2011 à 2013.

TABLEAU A.1

Croissance économique du Québec (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2008	2009	2010
Budget 2009-2010	0,8	- 1,2	1,9
Le Point - Automne 2008	0,8	0,6	1,8
Budget 2008-2009	1,5	2,0	2,2

Source : Ministère des Finances du Québec.

1.2 L'impact de la récession sur la situation budgétaire du gouvernement

La récession économique mondiale et ses répercussions sur la croissance économique au Québec viennent détériorer de façon importante la situation budgétaire du gouvernement.

□ Une situation déficitaire à compter de 2009-2010

Après la prise en compte des plus récentes révisions à la croissance économique, le cadre financier montre :

- qu'en dépit de dépenses plus élevées que les revenus en 2008-2009, l'équilibre budgétaire est maintenu en utilisant 2 milliards de dollars de la réserve budgétaire;
- que le déficit budgétaire en 2009-2010 s'élève à 3,9 milliards de dollars, malgré l'utilisation du solde de 295 millions de dollars à la réserve;
- qu'un déficit de 3,8 milliards de dollars est prévu en 2010-2011, après la prise en compte du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

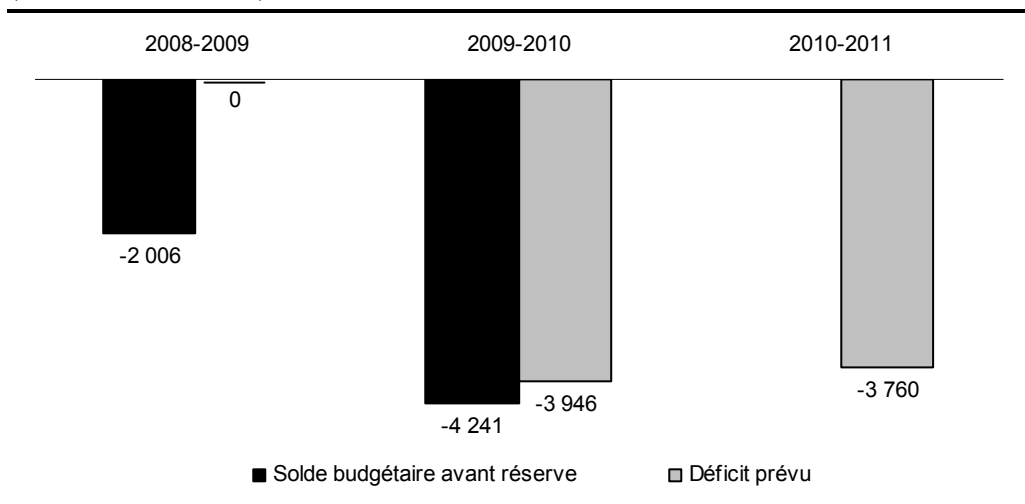
Par ailleurs, malgré la récession et la détérioration importante des finances publiques, le gouvernement réitère son engagement de réduire le poids de la dette et, par conséquent, maintient les versements annuels des revenus dédiés au Fonds des générations.

- En 2009-2010, 715 millions de dollars seront versés dans ce fonds.

GRAPHIQUE A.1

Une situation déficitaire à compter de 2009-2010

(en millions de dollars)



□ Des manques à gagner attribuables à quatre facteurs

Par rapport au budget 2008-2009, la détérioration importante du cadre financier pour les deux prochaines années s'explique essentiellement par quatre facteurs.

- Des perspectives de croissance économique beaucoup plus faibles qu'anticipé qui entraînent une chute des revenus du gouvernement de l'ordre de 2,5 milliards de dollars annuellement pour 2009-2010 et 2010-2011.
 - Alors qu'en novembre dernier, les plus récentes données économiques laissaient anticiper des revenus autonomes de 123 millions de dollars plus élevés pour l'année 2008-2009, la dégradation soudaine des conditions économiques à la fin de l'année 2008 et au début de 2009 est venue retrancher 673 millions de dollars aux revenus attendus. Au total, les révisions économiques auront retranché 550 millions de dollars aux revenus du gouvernement en 2008-2009, depuis le dernier budget.
- Le financement de mesures de soutien à l'économie de 826 millions de dollars en 2009-2010 et de 607 millions de dollars en 2010-2011.
- Le maintien de la croissance des dépenses de programmes à 4,5 % pour l'année 2009-2010, soit un coût de 1 milliard de dollars de plus que prévu.
- Des changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation qui viennent réduire les revenus initialement prévus de 75 millions de dollars en 2009-2010 et de 695 millions de dollars en 2010-2011.

TABLEAU A.2

Révisions totales depuis le budget 2008-2009

(en millions de dollars)

	2008-2009			2009-2010	2010-2011
	Révisions au 4 nov. 08	Variation	Révisions depuis le budget		
SOLDE AU BUDGET 2008-2009	0	0	0	0	- 143
Baisse des revenus					
Ralentissement économique	123	- 673	- 550	- 2 507	- 2 422
Péréquation	—	—	—	- 75	- 695
	123	- 673	- 550	- 2 582	- 3 117
Hausse des dépenses					
Relèvement de l'objectif de dépenses	- 240	- 163	- 403	- 1 051	- 1 151
Mesures de soutien à l'économie ⁽¹⁾	- 81	- 34	- 115	- 826	- 607
Service de la dette	191	127	318	915	336
	- 130	- 70	- 200	- 962	- 1 422
Recours additionnel à la réserve	- 166	802	636	- 152	—
Impact du Plan de retour à l'équilibre					1 065
Autres facteurs	173	- 59	114	- 250	- 143
SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	0	0	- 3 946	- 3 760

(1) Incluant les dépenses fiscales.

2. LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE : SOUTENIR L'ÉCONOMIE D'ABORD, RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE PAR LA SUITE

La stratégie du gouvernement pour affronter la récession vise d'abord à en atténuer les effets sur l'emploi par la mise en œuvre de mesures additionnelles de soutien à l'économie qui vont permettre :

- de traverser la récession;
- d'assurer et d'accélérer la reprise économique.

Ce n'est que lorsque la reprise économique sera bien amorcée que le gouvernement mettra en place les mesures nécessaires pour éliminer le déficit.

2.1 La priorité du gouvernement : soutenir l'économie et favoriser la reprise

Un gouvernement ne peut, à lui seul, empêcher une récession. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer son rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise. En fait, l'expérience des récessions précédentes démontre qu'il doit le faire, et cela même si c'est au prix de déficits budgétaires.

C'est effectivement dans cette direction qu'agissent tous les gouvernements des pays développés, et le Québec ne fait pas exception à cet égard.

Considérant le renversement des perspectives de croissance au cours des derniers mois, le gouvernement annonce donc des mesures supplémentaires pour soutenir les emplois, stimuler davantage l'économie et préparer le retour à la croissance. Ces mesures s'ajoutent aux initiatives engagées au cours des derniers mois, afin d'en compléter et d'en amplifier les effets.

2.1.1 Le plan d'action économique

La détérioration plus prononcée que prévu de l'économie incite aujourd'hui le gouvernement à redoubler d'ardeur pour soutenir l'économie. C'est pourquoi, le gouvernement annonce la mise en œuvre immédiate de nouvelles mesures afin de poursuivre son action visant à stimuler l'économie et à préparer la relance. Ces mesures s'inscrivent dans deux grands axes, soit :

- un plan d'action pour soutenir les emplois et stimuler l'économie;
- une vision pour préparer la relance économique.

Au total, le coût des mesures du budget 2009-2010, des initiatives mises de l'avant depuis le budget 2008-2009 et de la réduction de la taxe sur le capital au 1^{er} janvier de 2009 et de 2010, atteint 2,4 milliards de dollars pour les deux prochaines années.

- L'action du gouvernement du Québec, qui comprend également les investissements du plan québécois des infrastructures, va permettre d'injecter 15 milliards de dollars de nouvelles liquidités dans l'économie québécoise en 2009 et 2010, soit l'équivalent de 4,9 % du PIB.

TABLEAU A.3

Impact financier du plan d'action économique

(en millions de dollars)

	2009-10	2010-11	Total sur deux ans	Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010
MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE				
Budget 2009-2010				
Mesures du budget 2009-2010	- 242	- 237	- 479	3 192
Investissements additionnels de sociétés d'État	—	—	—	190
Sous-total – Budget 2009-2010	- 242	- 237	- 479	3 381
Annonces précédentes				
Énoncé économique du 14 janvier 2009	- 291	- 75	- 366	2 721
Mesures annoncées le 19 décembre 2008 ⁽¹⁾	—	—	—	40
<i>Le point sur la situation économique et financière du Québec</i> du 4 novembre 2008 ⁽²⁾	- 293	- 295	- 588	1 459
Bonification du Plan québécois des infrastructures 2007-2012 ⁽³⁾	—	—	—	6 450
Sous-total – Annonces depuis le budget 2008-2009	- 826	- 607	- 1 433	14 051
Élimination de la taxe sur le capital : impact des baisses de taux au 1 ^{er} janvier de 2009 et de 2010 ⁽⁴⁾	- 299	- 673	- 972	972
TOTAL DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	- 1 125	- 1 280	- 2 405	15 023

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Correspond à l'impact de la réduction de 25 % des retraits minimums des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) en 2008 et dont le coût est imputé à l'année financière 2008-2009.

(2) Excluant le coût des propositions québécoises qui nécessitaient une harmonisation avec le régime fiscal fédéral, mais qui n'ont pas été retenues par le gouvernement fédéral.

(3) Le coût sera financé à même l'objectif de dépenses de programmes.

(4) Selon le calendrier prévu d'élimination de la taxe sur le capital d'ici le 1^{er} janvier 2011.

□ Une vision pour préparer la relance économique

En plus d'agir à court terme pour appuyer les travailleurs et les entreprises tout au long de la crise, le budget 2009-2010 vient préparer la relance économique par la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour faire du Québec un leader mondial au chapitre des énergies propres, des technologies vertes et des industries d'avenir, et ce, dans un nouvel espace économique en pleine construction.

C'est dans cette perspective que le gouvernement annonce aujourd'hui de nouvelles initiatives de nature à guider le Québec vers un développement économique durable qui mise, notamment, sur l'exploitation de son immense potentiel en matière de ressources naturelles.

□ Assurer le développement social

Le développement économique n'a de sens que s'il s'accompagne de progrès social. Or, l'amélioration de la qualité de vie a été au centre de l'action du gouvernement depuis 2003.

À cet égard, le présent budget vient confirmer la volonté du gouvernement de poursuivre ses efforts pour aider les citoyens, particulièrement en cette période difficile. Ainsi, le gouvernement annonce aujourd'hui une série de mesures qui vont permettre, notamment, d'appuyer davantage les familles québécoises, d'améliorer la qualité de vie de nos aînés et de faciliter l'accès à des logements abordables.

L'ensemble des nouvelles initiatives du budget 2009-2010 permettront d'injecter 3,4 milliards de dollars additionnels dans l'économie québécoise en 2009 et 2010.

❑ **Le plan d'action économique**

À court terme, les initiatives de stimulation économique pour traverser la récession visent :

- à améliorer les liquidités et la capitalisation des entreprises;
- à appuyer les travailleurs dans leurs efforts de formation et dans la recherche d'emploi;
- à soutenir le développement forestier;
- à diminuer le fardeau fiscal des entreprises.

Par ailleurs, le gouvernement agit dès maintenant pour appuyer la relance économique et développer le Québec de demain en misant sur :

- le développement du Nord québécois;
- l'exploitation de nos ressources gazières;
- la protection de l'environnement et le développement des technologies vertes.

❑ **Le développement social**

Dans le but d'appuyer la famille et le mieux-être des Québécois, le gouvernement entend :

- maintenir la croissance des dépenses à 4,5 % : 1 milliard de dollars de plus que prévu pour la santé, l'éducation et les autres missions gouvernementales;
- soutenir davantage les familles;
- améliorer la qualité de vie des aînés;
- investir dans le logement et le développement social.

TABLEAU A.4

Une vue d'ensemble des mesures fiscales et budgétaires du budget 2009-2010

(en millions de dollars)

	Coût pour le gouvernement			Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010 ⁽⁴⁾	Population touchée
	2009-10	2010-11	Total		
MESURES DU BUDGET 2009-2010⁽²⁾					
1. ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS					
Mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises					
- Création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises ⁽³⁾	12,5	12,5	25,0	500,0	
- Nouveau régime d'épargne-actions II pour favoriser la capitalisation des entreprises publiques	18,0	30,0	48,0	165,0	
- Favoriser la croissance de Fondation	13,1	22,5	35,6	70,0	
- 60 millions de dollars pour la bonification de l'enveloppe des FIER-Régions ⁽²⁾	3,0	3,0	6,0	90,0	
- Bonification du programme <i>Renfort</i> en faveur des secteurs forestier et touristique	40,0	20,0	60,0	200,0	
- Report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement	—	—	—	25,0	
Sous-total	86,6	88,0	174,6	1 050,0	
Pacte pour l'emploi : bonification de 1,0 à 1,5 milliard de dollars⁽⁴⁾					
- Soutien additionnel pour développer le potentiel des personnes	155,4	188,3	343,7	336,2	} 117 450 particuliers 21 800 entreprises
- Soutien additionnel pour favoriser la formation	55,6	44,2	99,8	138,1	
- Soutien additionnel pour valoriser le travail	11,4	0,9	12,3	12,3	
Sous-total	222,4	233,4	455,8	486,6	
Soutenir le développement forestier					
- Bonification du Programme d'investissements sylvicoles	22,0	—	22,0	22,0	
- Financement de la production de plants forestiers	25,6	—	25,6	25,6	
- Autres mesures pour soutenir le développement des forêts	11,5	6,5	18,0	18,0	
Sous-total	59,1	6,5	65,6	65,6	

	Coût pour le gouvernement			Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010 ⁽⁴⁾	Population touchée
	2009-10	2010-11	Total		
Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement					
- Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	13,0	15,0	28,0	28,0	5 900 entreprises
- Prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation	—	—	—	—	15 000 entreprises
- Amortissement accéléré à 100 % pour le matériel informatique	18,0	41,0	59,0	59,0	70 000 entreprises
Sous-total	31,0	56,0	87,0	87,0	
Bonifications de certains crédits d'impôt pour la culture	1,5	2,6	4,1	4,1	100 entreprises
TOTAL — ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS	400,6	386,5	787,1	1 693,3	
2. PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE					
Le Nord québécois : un nouvel espace de développement durable					
- Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois	1,6	1,8	3,4	3,4	250 entreprises
- Améliorer les infrastructures du Nord québécois	1,1	4,2	5,3	85,5	
Sous-total	2,7	6,0	8,7	88,9	
Stimuler l'exploration gazière au Québec					
- Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière	0,8	3,0	3,8	3,8	
- Soutien de la SGF au développement de l'industrie de l'exploration gazière au Québec	—	—	—	—	
- Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques	2,0	2,0	4,0	4,0	
- Programme d'évaluations environnementales stratégiques	1,5	1,5	3,0	3,0	
Sous-total	4,3	6,5	10,8	10,8	
Appuyer nos entreprises technologiques					
- 125 millions de dollars pour la création de fonds d'amorçage ⁽³⁾	2,5	2,5	5,0	125,0	50 entreprises
- 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque ⁽³⁾	10,0	10,0	20,0	825,0	175 entreprises
- Instauration d'un congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle	—	0,4	0,4	0,4	200 entreprises
Sous-total	12,5	12,9	25,4	950,4	

	Coût pour le gouvernement			Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010 ⁽⁴⁾	Population touchée
	2009-10	2010-11	Total		
Québec, leader de la protection de l'environnement et des technologies environnementales					
- Développement des technologies de l'énergie verte	4,0	4,0	8,0	8,0	
- Nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard d'un véhicule neuf écoénergétique	2,3	3,3	5,6	5,6	19 000 acquéreurs
- Programme d'aide au financement d'immobilisations liées à la production de bioénergie	—	—	—	—	
- Accélération de la modernisation des barrages publics	0,1	0,7	0,8	62,0	
- Les parcs nationaux : une expansion dans le Québec méridional	1,8	3,6	5,4	27,0	
- Relocalisation de sentiers de motoneige à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant	0,4	1,0	1,4	1,4	
Sous-total	8,6	12,6	21,2	104,0	
TOTAL — PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	28,1	38,0	66,1	1 154,1	
3. APPUYER LA FAMILLE ET LE MIEUX-ÊTRE DES QUÉBÉCOIS					
Soutenir les familles	27,0	27,0	54,0	54,0	100 000 familles
Améliorer la qualité de vie des aînés	5,3	5,4	10,7	13,9	1 200 ménages
Investissements de 370 millions de dollars pour la construction et la rénovation de logements	14,7	28,4	43,1	266,0	30 170 ménages
Investissements pour le développement social	9,5	1,0	10,5	10,5	
TOTAL — APPUYER LA FAMILLE ET LE MIEUX-ÊTRE DES QUÉBÉCOIS	56,5	61,8	118,3	344,4	
SOUS-TOTAL - MESURES DU BUDGET 2009-2010	485,2	486,3	971,5	3 191,8	
INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS DE LOTO-QUÉBEC ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	—	—	—	189,5	
TOTAL DES MESURES DU BUDGET 2009-2010 POUR SOUTENIR L'EMPLOI ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	485,2	486,3	971,5	3 381,3	

(1) Incluant, le cas échéant, les contributions des partenaires, soit le secteur privé et les autres paliers de gouvernement.

(2) Ces mesures sont présentées dans les sections E et F du plan budgétaire 2009-2010.

(3) Le coût pour le gouvernement représente l'impact sur le service de la dette.

(4) Incluant la partie financée par le gouvernement fédéral qui sera versée dans le Fonds de développement du marché du travail.

2.1.2 **Maintien de la croissance des dépenses gouvernementales**

Les mesures de stimulation économique prennent également une autre forme, soit le maintien de la croissance des dépenses de programmes pour l'année 2009-2010 au même niveau que celui de 2008-2009, et ce, au moment même où l'économie entre en récession.

Avec cette initiative, le gouvernement apporte un soutien direct à l'activité économique et à l'emploi, et ce, malgré la diminution des revenus de l'État.

- Le gouvernement annonce donc qu'il autorise une croissance des dépenses de programmes de 4,5 % durant l'exercice financier 2009-2010.
- Cette hausse des dépenses, par rapport à ce qui était prévu au cadre financier de 2008-2009, représente une somme de 1 milliard de dollars injectée dans l'économie.

2.1.3 **Une action qui stimule l'économie**

Les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui, combinées à l'ensemble des récentes initiatives du gouvernement du Québec et celles annoncées par le gouvernement fédéral, permettront à l'économie québécoise de traverser la crise et d'être en meilleure position pour profiter de la reprise. En 2009 et 2010 :

- le PIB réel au Québec sera 1,5 point de pourcentage plus élevé qu'il n'aurait été sans les mesures de soutien des gouvernements. Ce soutien viendra principalement des dépenses en infrastructures publiques des gouvernements et d'Hydro-Québec ainsi que des mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers;
- 60 000 emplois seront créés ou maintenus grâce à l'action gouvernementale.

TABLEAU A.5

Impacts des mesures de stimulation des gouvernements sur l'économie et l'emploi en 2009 et 2010

Impacts sur le PIB réel (en %)	1,5
Impacts sur l'emploi (en unités)	60 000

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Un effort comparable à celui des autres gouvernements

L'impact de l'action gouvernementale pour soutenir l'économie et relancer la croissance au Québec se compare avantageusement aux retombées prévues des mesures mises en place au Canada et aux États-Unis.

- En excluant l'aide au secteur financier qui relève de la responsabilité des gouvernements fédéraux, l'effort du gouvernement du Québec pour soutenir l'activité économique est considérable et d'un niveau comparable aux autres gouvernements.

Ainsi, pour les années 2009 et 2010, seront injectés en liquidités additionnelles :

- au Québec, 15,0 milliards de dollars par le gouvernement du Québec, soit 4,9 % du PIB;
- au Canada, 64,6 milliards de dollars par le gouvernement fédéral, soit 4,1 % du PIB;
- aux États-Unis, 675,0 milliards de dollars américains par le gouvernement fédéral, soit 4,8 % du PIB.

TABLEAU A.6

Action gouvernementale de soutien à l'économie en 2009 et 2010

	2009		2010		Total	
	En G\$	En % du PIB	En G\$	En % du PIB	En G\$	En % du PIB
Québec	8,1	2,7	7,0	2,2	15,0	4,9
Canada	42,3	2,7	22,3	1,4	64,6	4,1
États-Unis ⁽¹⁾	274,0	2,0	401,0	2,8	675,0	4,8

Note : Comprend les mesures fiscales et budgétaires, les investissements en infrastructures et les liquidités injectées pour soutenir l'économie, excluant l'aide au secteur financier.

(1) Les montants sont en dollars américains.

Sources : Ministère des Finances du Québec, ministère des Finances du Canada - Le budget de 2009, Congressional Budget Office et Trésor américain.

□ Un impact budgétaire similaire à celui d'autres juridictions

Sur le plan budgétaire, la détérioration des conditions économiques combinée au coût des plans de relance entraîne la plupart des pays en déficit budgétaire.

Une comparaison avec d'autres juridictions révèle que le Québec fait face aux mêmes défis en matière de finances publiques et que des impasses budgétaires sont prévues en 2009 et en 2010 par la plupart des gouvernements.

TABLEAU A.7

Déficits budgétaires prévus⁽¹⁾

(en pourcentage du PIB)

	2009	2010
Canada – gouvernement fédéral	– 2,2	– 1,8
Québec – gouvernement du Québec	– 1,3	– 1,2
Autres juridictions		
Danemark	– 0,3	– 1,5
Nouvelle-Zélande	– 0,6	– 1,6
Suède	– 1,3	– 1,4
Pays-Bas	– 1,4	– 2,7
Allemagne	– 2,9	– 4,2
France	– 5,6	– 5,2
Royaume-Uni	– 8,8	– 9,6
Irlande	– 11,0	– 13,0
États-Unis	– 12,3	– 8,0

(1) Les déficits se rapportant à l'ensemble des administrations publiques (fédérale, provinciale et locale), sauf pour le Canada, les États-Unis et le Québec.

Sources : Commission européenne (EcoFin), Perspectives économiques de l'OCDE, Consensus Forecast, documents budgétaires de divers pays.

2.2 Préparer dès maintenant le retour à l'équilibre budgétaire

Avec le dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement annonce la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui vise à éliminer les déficits d'ici 2013-2014.

2.2.1 Un déficit croissant qui exige d'agir

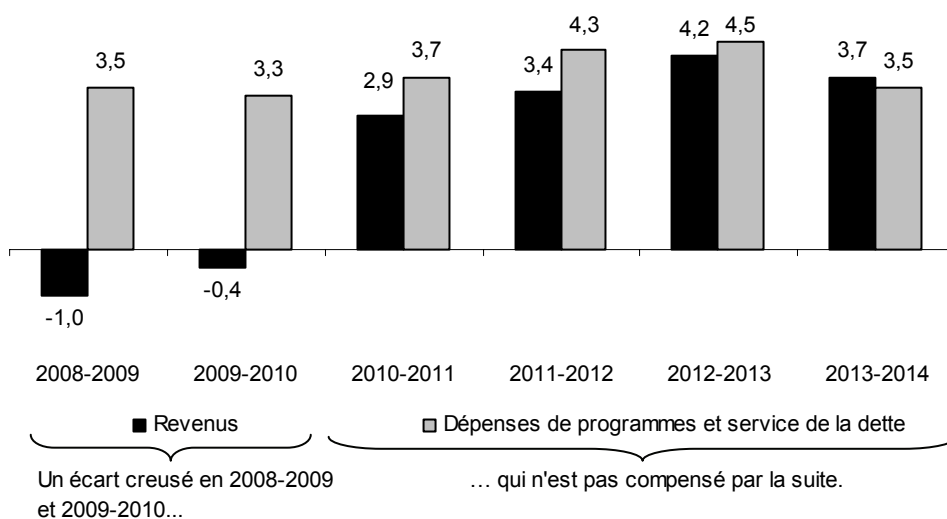
La projection du cadre financier du gouvernement montre que, au terme de la récession, l'écart creusé par la croissance des dépenses plus élevée que celle des revenus n'est rétabli que graduellement, laissant ainsi un manque à gagner important à résorber pour retrouver l'équilibre structurel des finances publiques.

- En 2008-2009 et en 2009-2010, les revenus du gouvernement diminuent alors que les dépenses sont maintenues pour soutenir l'économie.
- À compter de 2010-2011, soit au moment de la reprise économique, les dépenses continuent de croître à un rythme soutenu alors que les revenus, affectés notamment par les changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation, augmentent à un rythme insuffisant pour combler l'écart créé pendant la récession.

GRAPHIQUE A.2

Croissance des revenus et des dépenses budgétaires⁽¹⁾ de 2008-2009 à 2013-2014

(en pourcentage)



(1) Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de programmes ainsi que le service de la dette.

□ Sans mesures de redressement : des déficits persistants

Sans mesures de redressement aux revenus ou aux dépenses pour retrouver l'équilibre budgétaire, le cadre financier du gouvernement se retrouverait en situation de déficit structurel persistant. C'est pourquoi le gouvernement doit prévoir immédiatement la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui vise une réduction graduelle du déficit et l'équilibre en 2013-2014.

TABLEAU A.8

Cadre financier du budget 2009-2010 après le Plan de retour à l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

	Préliminaires	Prévisions		Projections		
	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Revenus budgétaires						
Revenus autonomes totaux	48 555	47 371	49 127	51 487	53 948	56 295
<i>Variation en %</i>	-1,8	-2,4	3,7	4,8	4,8	4,4
Transferts fédéraux	13 924	14 841	14 890	14 702	15 031	15 270
<i>Variation en %</i>	2,2	6,6	0,3	-1,3	2,2	1,6
Total des revenus budgétaires	62 479	62 212	64 017	66 189	68 979	71 565
<i>Variation en %</i>	-1,0	-0,4	2,9	3,4	4,2	3,7
Dépenses budgétaires						
Dépenses de programmes	- 57 400	- 59 989	- 61 879	- 63 829	- 65 840	- 67 915
<i>Variation en %</i>	4,7	4,5	3,2	3,2	3,2	3,2
Service de la dette	- 6 589	- 6 104	- 6 646	- 7 663	- 8 876	- 9 439
<i>Variation en %</i>	-6,2	-7,4	8,9	15,3	15,8	6,3
Total des dépenses budgétaires	- 63 989	- 66 093	- 68 525	- 71 492	- 74 716	- 77 354
<i>Variation en %</i>	3,5	3,3	3,7	4,3	4,5	3,5
Résultats nets des entités consolidées	205	355	563	688	748	873
SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS	- 1 305	- 3 526	- 3 945	- 4 615	- 4 989	- 4 916
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 569	- 715	- 880	- 957	- 1 038	- 1 126
SOLDE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE	- 1 874	- 4 241	- 4 825	- 5 572	- 6 027	- 6 042
Versement au Fonds des générations ⁽¹⁾	- 132					
Recours à la réserve budgétaire	2 006	295				
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE	0	- 3 946	- 4 825	- 5 572	- 6 027	- 6 042
Impact du Plan de retour à l'équilibre			1 065	2 933	4 759	6 130
SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	- 3 946	- 3 760	- 2 639	- 1 268	88

(1) Versement provenant de la réserve budgétaire.

□ Planifier un retour à l'équilibre pour éviter de revivre le passé

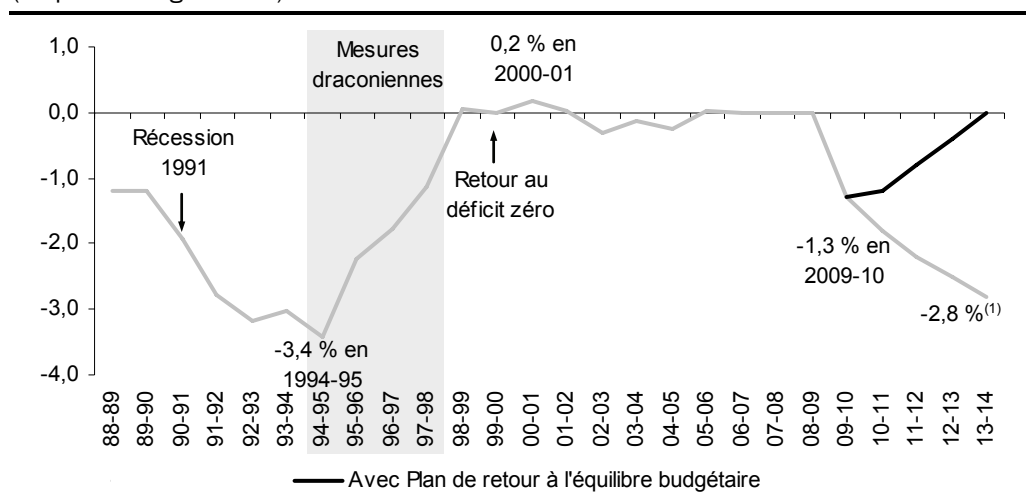
Le Québec a déjà été confronté à une situation analogue à celle que l'on risque de vivre au terme de la présente récession. Au début des années 90, la baisse de l'activité économique a plongé le Québec dans des déficits croissants. Pour mettre fin à cette spirale déficitaire, il a fallu appliquer des mesures draconiennes, qui ont eu pour effet d'entraîner une dégradation de la qualité des services publics, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Il faut absolument éviter que le Québec ne soit de nouveau placé devant une situation de cette nature.

GRAPHIQUE A.3

Évolution du solde budgétaire du gouvernement du Québec de 1988-1989 à 2013-2014

(en pourcentage du PIB)



(1) En supposant une croissance des dépenses de programmes de 4,6 % annuellement, soit la croissance moyenne des six dernières années.

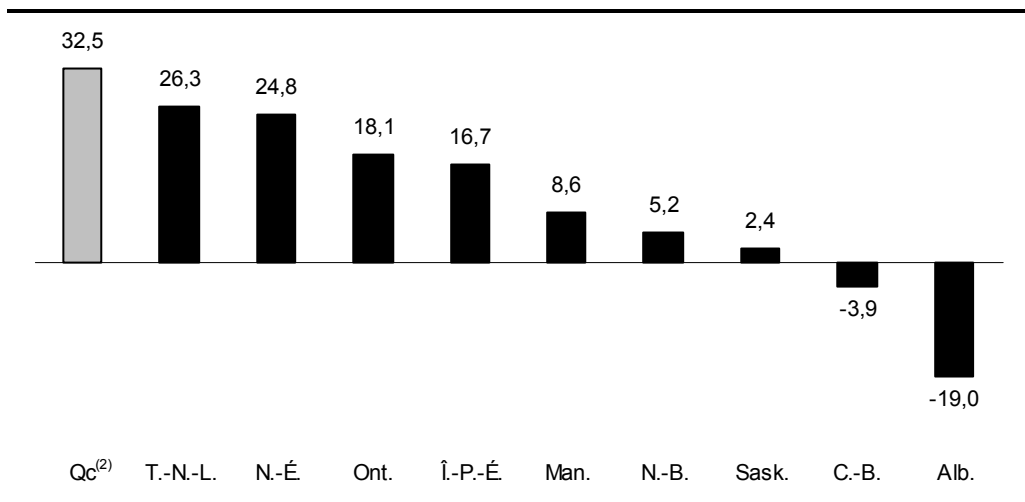
□ Un endettement qui interdit toute autre option que le retour à l'équilibre

Les déficits importants et successifs enregistrés à la fin des années 70 jusqu'au milieu des années 90 ont entraîné un alourdissement considérable de la dette publique. Les déficits cumulés dans le passé font en sorte que le Québec assume, encore aujourd'hui, le fardeau d'endettement le plus élevé parmi les provinces canadiennes.

Cette situation ferme toute option autre qu'un retour à des finances publiques saines.

GRAPHIQUE A.4

Dette représentant les déficits cumulés⁽¹⁾ au 31 mars 2008 (en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulé.

(2) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

□ Suspension des effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Face à l'ampleur des déficits budgétaires prévus pour les prochaines années, le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹ ne peut être envisagé sans remettre en cause le maintien des services à la population.

Le gouvernement déposera un projet de loi qui modifiera la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de pouvoir présenter un déficit budgétaire en 2009-2010 et en 2010-2011 qu'il n'aura pas à compenser par des excédents au cours des années subséquentes.

Également, la Loi sur l'équilibre budgétaire sera modifiée pour permettre au gouvernement d'éliminer graduellement son déficit budgétaire une fois la reprise économique amorcée. À cette fin, le projet de loi prévoira des dispositions autorisant des déficits budgétaires décroissants qui n'auront pas à être compensés ultérieurement.

¹ L.R.Q., c.E-12.00001.

□ **Maintien des versements au Fonds des générations**

Depuis la mise en place du Fonds des générations en juin 2006, le gouvernement s'est résolument engagé à réduire l'endettement du Québec.

À cet égard, il verse des revenus dédiés, provenant principalement des redevances hydrauliques d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité, uniquement consacrés à la réduction du poids de la dette.

Malgré la récession et la détérioration importante des finances publiques, le gouvernement maintient les versements annuels des revenus dédiés au Fonds des générations plutôt que de les suspendre temporairement. En plus de confirmer l'engagement du gouvernement à la réduction du poids de la dette, cette décision est doublement justifiée.

- D'abord, la suspension temporaire des versements aurait un effet nul sur la dette du gouvernement. En effet, suspendre les versements réduirait le déficit mais viendrait, par ailleurs, diminuer d'un montant équivalent les sommes dédiées au remboursement de la dette.
- La suspension temporaire des versements aurait pour effet de créer une marge de manœuvre additionnelle temporaire qui pourrait être consacrée à de nouvelles dépenses et, par conséquent, viendrait accroître d'autant l'effort de retour à l'équilibre budgétaire le moment venu de reprendre les versements au Fonds des générations.

2.2.2 Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014

Le budget déposé aujourd'hui vise l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 par la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Le plan vise à réduire graduellement le niveau de déficit à partir de 2010-2011. À cet égard, quatre initiatives sont mises de l'avant :

- l'établissement de la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3,2 % à compter de 2010-2011, soit un rythme compatible avec la croissance économique et la capacité de payer des contribuables;
- l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement;
- l'indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1^{er} janvier 2011, à l'exception des tarifs pour les services de garde. À cet égard, le gouvernement dépose une politique sur le financement des services publics et crée le Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun;
- la hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 %, au 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs, d'autres mesures devront être identifiées pour ramener le déficit à zéro.

TABLEAU A.9

Plan de retour à l'équilibre

(en millions de dollars)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
SOLDE BUDGÉTAIRE AVEC MAINTIEN DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES À 3,2 %	- 3 946	- 4 825	- 5 572	- 6 027	- 6 042
Mesures aux revenus					
Intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement par Revenu Québec	0	200	300	600	900
Indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1 ^{er} janvier 2011 ⁽¹⁾	0	15	75	135	195
Hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 % à compter du 1 ^{er} janvier 2011 ⁽²⁾	0	400	1 215	1 215	1 265
Sous-total des mesures aux revenus	0	615	1 590	1 950	2 360
Autres mesures à identifier aux revenus ou aux dépenses	0	450	1 343	2 809	3 770
TOTAL DES MESURES	0	1 065	2 933	4 759	6 130
SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 3 946	- 3 760	- 2 639	- 1 268	88

(1) À l'exception des tarifs pour les services de garde.

(2) En tenant compte de la compensation pour les ménages à faible ou à moyen revenu.

□ Une approche graduelle

L'approche proposée pour la mise en œuvre du plan consiste :

- à d'abord soutenir la croissance économique par le maintien des dépenses gouvernementales dans l'économie et financer les nouvelles mesures de soutien à l'économie et à l'emploi;
- à reporter tout effort de réduction du déficit au moment où la reprise sera bien amorcée;
- à concentrer les premiers efforts de résorption aux dépenses de programmes en établissant leur croissance à 3,2 % par année à compter de 2010-2011;
- à ne mettre en œuvre les principales mesures aux revenus qu'à compter du 1^{er} janvier 2011.

□ Des mesures ciblées

Le gouvernement a choisi de cibler trois initiatives au chapitre des revenus afin de résorber l'impasse budgétaire. Ces initiatives visent non seulement à augmenter les revenus gouvernementaux, mais aussi à répondre à des objectifs précis.

Au-delà des efforts importants qui seront mis en œuvre pour maintenir la croissance des dépenses au rythme de l'économie et de la capacité de payer des contribuables, le gouvernement entend rétablir l'équilibre budgétaire en instaurant des mesures ciblées au chapitre des revenus qui visent à s'assurer que tous les contribuables paient leur juste part des impôts et des taxes, à obtenir une plus grande contribution des utilisateurs de services publics et à faire appel à un effort collectif de la part des consommateurs.

□ La mise en œuvre du plan**■ En 2009 et en 2010, d'abord soutenir l'économie et favoriser la reprise**

En 2009 et en 2010, le gouvernement entend concentrer ses efforts au soutien à l'économie et à l'emploi en reportant l'essentiel des mesures de redressement à l'année 2011. Ainsi, le plan prévoit :

- de maintenir la croissance des dépenses de programmes au niveau actuel de 4,5 % en 2009-2010 et d'en établir la croissance à 3,2 % par année à compter de 2010-2011;
- de financer la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien à l'économie et à l'emploi qui permettront d'injecter 3,4 milliards de dollars en liquidités additionnelles dans l'économie québécoise;
- d'intensifier l'action de Revenu Québec en matière d'évasion fiscale et d'évitement.

■ De 2011 à 2013, retrouver l'équilibre lorsque la reprise sera bien amorcée

À compter de 2011, une fois la reprise bien amorcée, le gouvernement entend, d'une part, poursuivre sa gestion rigoureuse en maintenant la croissance des dépenses de programmes à 3,2 % sur l'horizon du cadre financier et d'autre part, appliquer des mesures de redressement aux revenus. À ce chapitre, le gouvernement souhaite :

- poursuivre ses efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement;
- enclencher l'indexation annuelle de tous les tarifs qui ne font pas l'objet d'une indexation²;
- hausser le taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 %.

² À l'exception des tarifs pour les services de garde.

❑ Mesures additionnelles à identifier

Des mesures additionnelles et récurrentes de l'ordre de 4 milliards de dollars devront être identifiées aux revenus ou aux dépenses afin de résorber l'impasse budgétaire d'ici 2013-2014.

À cet égard, le gouvernement du Québec poursuivra ses discussions avec le gouvernement fédéral en vue de l'amener à donner suite à ses demandes, notamment en ce qui concerne le retour au programme de péréquation mis en place en 2007 sur la base des recommandations du rapport O'Brien.

2.2.3 Renouer avec des finances publiques saines

Au delà d'une résorption du déficit et d'un retour à l'équilibre budgétaire, le plan du gouvernement vise à renouer avec les orientations budgétaires qui ont guidé son action au cours des dernières années.

❑ Un rappel des grandes orientations budgétaires

Au cours des dernières années, la politique budgétaire du gouvernement a été établie autour de cinq grandes orientations, soit :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- la croissance des dépenses au même rythme que notre richesse collective;
- un engagement envers les générations futures de réduire le poids de la dette;
- le maintien d'une fiscalité compétitive essentielle à la création de richesse;
- un réinvestissement massif dans la modernisation de nos infrastructures.

■ **Une croissance des dépenses de programmes compatible avec notre capacité de payer**

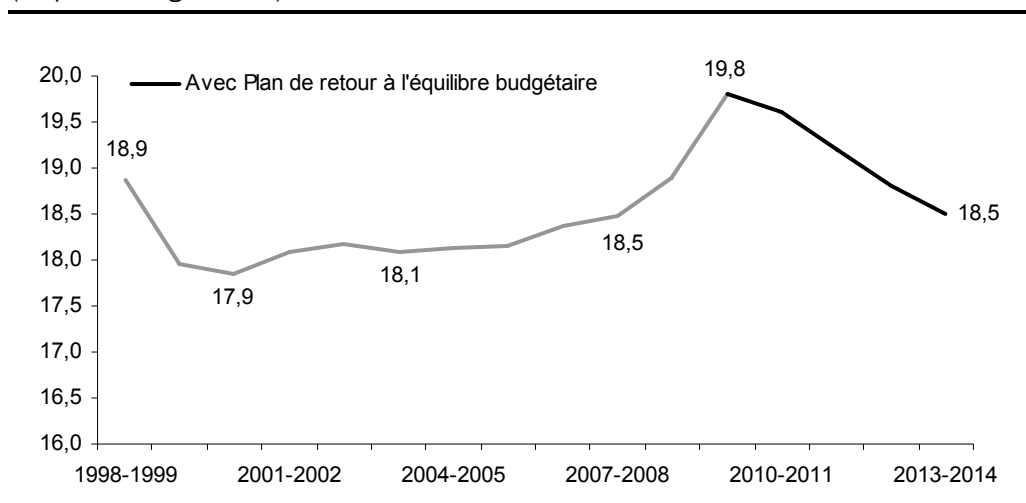
Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire vise à rendre la croissance des dépenses de programmes compatible avec notre capacité de payer.

La mise en œuvre du plan devrait permettre de ramener le ratio des dépenses de programmes en pourcentage du PIB à 18,5 % en 2013-2014, soit le même niveau qu'avant la récession.

GRAPHIQUE A.5

Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



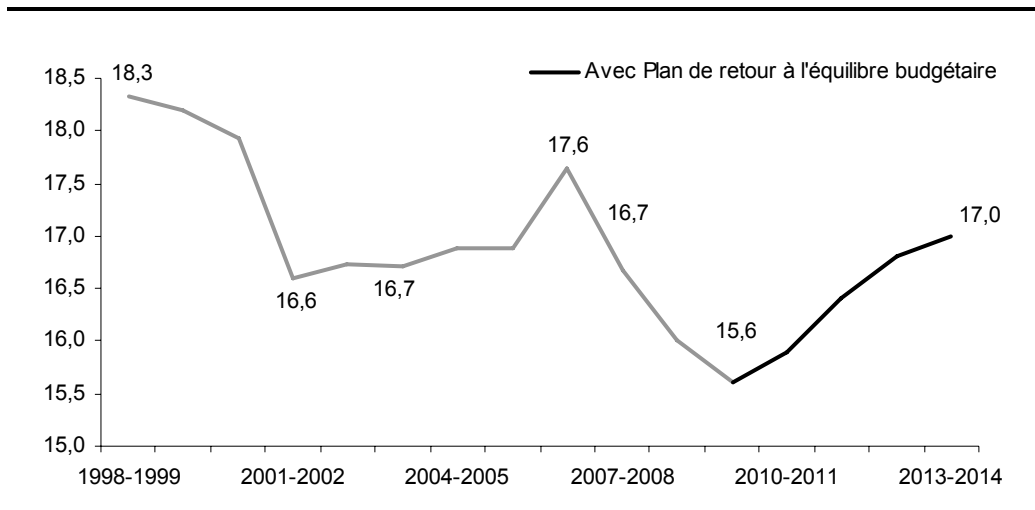
■ Des revenus suffisants pour financer les services publics

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire devrait permettre à l'État québécois de retrouver un niveau de revenus suffisant pour financer les services publics, sans nuire indûment à la compétitivité fiscale, à l'investissement et à la création de richesse.

La mise en œuvre du plan devrait permettre de ramener le ratio des revenus autonomes en pourcentage du PIB à 17 %, soit le niveau qui prévalait avant la récession.

GRAPHIQUE A.6

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



■ Poursuivre les efforts de réduction du poids de la dette

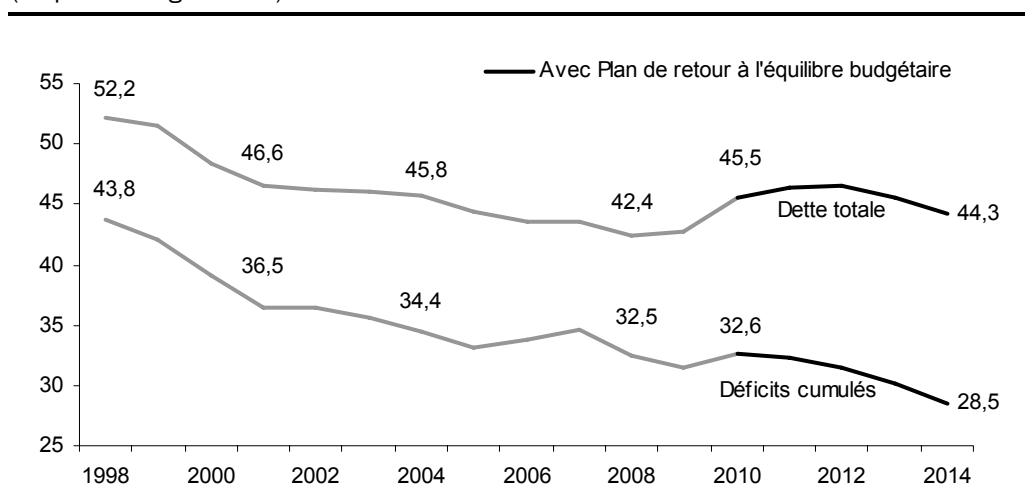
La mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire permettra au gouvernement, d'une part, de limiter l'impact de la récession sur l'endettement du Québec et, d'autre part, de poursuivre ses efforts de réduction du poids de la dette lorsque la reprise économique sera bien amorcée.

Par ailleurs, en raison des déficits anticipés pour les prochaines années, le poids de la dette en pourcentage du PIB devrait augmenter temporairement malgré le maintien des versements au Fonds des générations.

Ainsi, après une augmentation temporaire, la dette totale du gouvernement en pourcentage du PIB serait ramenée à 44,3 % en 2014 alors que les déficits cumulés verraient leur niveau s'établir à 28,5 % du PIB d'ici cinq ans.

GRAPHIQUE A.7

Dette totale⁽¹⁾ et dette représentant les déficits cumulés⁽²⁾ du gouvernement au 31 mars (en pourcentage du PIB)



(1) Dette totale pour les fins de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

(2) Dette représentant les déficits cumulés après la prise en compte de la réserve budgétaire.

À l'instar des modifications qui seront apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement reverra, une fois la reprise bien enclenchée, les cibles de réduction du poids de la dette prévues à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations³.

³ L.R.Q., c.R-2.2.0.1.

3. UN EFFORT CIBLÉ POUR ASSAINIR LES FINANCES PUBLIQUES

Dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement annonce trois mesures, visant respectivement :

- à assurer une meilleure équité par l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement;
- à obtenir une plus grande contribution des utilisateurs de services publics par l'indexation de tous les tarifs non indexés⁴;
- à résorber une partie de l'impasse budgétaire par un effort collectif, soit une hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 %.

3.1 S'assurer que chacun fasse sa part

En matière de financement des services publics, il importe d'abord de s'assurer que chacun paie sa juste part. En effet, les revenus qui échappent au fisc en raison de l'évasion fiscale et de l'évitement doivent tôt ou tard être perçus auprès des autres contribuables.

Des pertes importantes

Au terme de l'année 2008-2009, Revenu Québec aura perçu, selon les estimations préliminaires, 41 milliards de dollars en impôts et en taxes pour le compte du gouvernement. De ce montant, une portion provient des efforts déployés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale.

- Or, selon diverses études, l'économie au noir au Québec atteindrait entre 3 % et 5,7 % du PIB, soit l'équivalent de plus de 10 milliards de dollars d'activité économique. Cette réalité se traduit par des pertes fiscales importantes pour le gouvernement.
- Il est à noter que ces estimations ne tiennent pas compte de stratagèmes tels que la dissimulation de gains en capital, les réclamations frauduleuses de remboursement de taxe sur les intrants (RTI) et les planifications fiscales agressives. Ces opérations attaquent l'intégrité et l'équité du régime fiscal.

⁴ *Supra*, note 2.

À cet égard, le ministère des Finances a déposé, en début d'année, un document de consultation sur les planifications fiscales agressives⁵ faisant état des moyens que le gouvernement envisage, à l'instar de plusieurs pays de l'OCDE, pour éviter le recours à de telles pratiques. Il y a lieu de souligner qu'au cours des dernières années, les efforts des autorités fiscales pour mettre fin à certains dispositifs de planification fiscale agressive et à certaines contestations d'interprétations législatives ont permis d'empêcher des pertes de revenu d'environ 500 millions de dollars.

Il est donc essentiel que des efforts supplémentaires soient consentis pour permettre à l'État, et donc à la collectivité, de percevoir les revenus nécessaires au financement des services publics. Il s'agit d'une question d'équité, particulièrement cruciale lorsque la perspective de déficits budgétaires menace, à terme, l'accessibilité même à ces services.

□ **Davantage de ressources pour un meilleur contrôle fiscal**

Afin de récupérer les revenus qui échappent au fisc, Revenu Québec doit avoir la capacité de faire davantage de prévention et de contrôle fiscal.

Revenu Québec intervient déjà dans le cadre de ses activités régulières de vérification et par des programmes spécifiques de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement. L'ajout de ressources incitera davantage de contribuables à se conformer aux règles fiscales, favorisant ainsi l'autocotisation, la base du régime fiscal.

Par ailleurs, le développement des échanges électroniques de même que la sophistication des stratagèmes d'évasion et d'évitement représentent un défi supplémentaire en matière de contrôle fiscal. Revenu Québec doit donc pouvoir compter plus que jamais sur des ressources ayant une expertise de pointe.

C'est pourquoi le gouvernement s'assurera que Revenu Québec ait le personnel requis pour intensifier ses efforts de récupération fiscale et ainsi remplir pleinement sa mission.

⁵ *Les planifications fiscales agressives*, document de consultation, ministère des Finances du Québec, janvier 2009.

❑ Améliorer le service offert aux contribuables

Le gouvernement s'assurera également que Revenu Québec puisse mettre à niveau ses systèmes informatiques afin d'améliorer sa prestation de services. Le développement des services électroniques et des modes d'échanges interactifs a pour but de faciliter la tâche des contribuables quant au respect de leurs obligations fiscales.

Ces investissements permettront, par ailleurs, des gains en productivité qui, à terme, se traduiront par une diminution des coûts.

❑ Appuyer l'action de Revenu Québec

Pour ces raisons, le gouvernement doit accorder à Revenu Québec des ressources sur une base de coûts-bénéfices, ce qui permettra d'assurer le maintien des efforts de contrôle fiscal et l'intensification de la récupération des sommes dues.

L'objectif est de définir des cibles claires à Revenu Québec, de rendre l'organisme imputable des résultats obtenus, et en retour, de lui fournir les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

❑ Les cibles fixées

Dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement fixe les cibles suivantes :

- les différentes mesures visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement devront permettre d'accroître les revenus de 200 millions de dollars dès 2010-2011;
- les gains résultant d'une perception plus équitable des impôts et des taxes devraient croître rapidement. Les cibles retenues par le gouvernement sont de 300 millions de dollars en 2011-2012, de 600 millions de dollars en 2012-2013 et de 900 millions de dollars en 2013-2014.

Ces cibles seront confirmées dans une entente conclue formellement avec Revenu Québec. L'entente prévoira également les moyens supplémentaires confiés à Revenu Québec pour atteindre les cibles fixées. Revenu Québec sera imputable des résultats obtenus.

3.2 La Politique de financement des services publics

Avec le Plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement dépose une politique de financement des services publics.

En 2008, le Groupe de travail sur la tarification des services publics a transmis au gouvernement un ensemble de recommandations concernant une telle politique, à partir d'une analyse fouillée du mode actuel de fixation des tarifs. Sans donner suite à l'ensemble de ces recommandations, le gouvernement annonce trois initiatives qui devraient faire consensus au sein de la société québécoise.

- En premier lieu, tous les tarifs qui ne sont pas soumis à un mécanisme d'indexation annuelle, à l'exception des tarifs des services de garde à contribution réduite, seront indexés chaque année au même taux que celui applicable pour le régime d'imposition des particuliers. Cela permettra d'éviter les multiples effets pervers associés au gel des tarifs identifiés dans le rapport du groupe de travail.
- En deuxième lieu, le gouvernement dépose une politique de financement des services publics visant à assurer leur pérennité tout en respectant des critères d'équité et d'accessibilité qui tiennent compte de la situation précaire des ménages à faible revenu en plus de favoriser la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.
- En troisième lieu, le gouvernement annonce un élargissement du mandat du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier qui aura comme objectif d'assurer le financement des infrastructures routières et de transport en commun à même des revenus qui lui seront dédiés, et ce, dans le respect du principe de bénéficiaire-payeur.

□ L'indexation des tarifs

Actuellement, des revenus de 3 milliards de dollars provenant de la tarification des services publics des ministères et des organismes ne sont pas indexés. Une indexation annuelle de ces tarifs, pour tenir compte de l'inflation, produirait des revenus de 60 millions de dollars sur une pleine année, dès la première année.

Le gouvernement annonce que tous les tarifs qui ne font pas l'objet d'une révision annuelle seront indexés chaque année, en fonction du même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers⁶, à l'exception des tarifs des services de garde à contribution réduite.

Un projet de loi à cet effet sera déposé en 2009 pour procéder à l'indexation annuelle des tarifs gouvernementaux à compter du 1^{er} janvier 2011.

TABLEAU A.10

Exemples de tarifs non indexés

	Tarifs (en \$)	Date du dernier ajustement
Agriculture, pêche et alimentation		
- Analyse bactériologique de routine du lait	7,50	2007
Transport		
- Permis de conduire	16,00 / année	1997
- Droits pour l'obtention et le renouvellement d'un permis de publicité le long des routes - période d'un an	50,00	1989
Urgences-santé		
- Coût de base du transport ambulancier	125,00	1997
Services Québec		
- Certificats de naissance, de mariage, d'union civile, de décès et de changement de nom - traitement normal	15,00	1996

Source : Compilation du ministère des Finances du Québec.

⁶ Le taux d'indexation est basé sur la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation du Québec (excluant l'alcool et le tabac), publié par Statistique Canada, pour la période de douze mois se terminant au 30 septembre. Pour 2009, ce taux s'est établi à 2,36 %.

□ Dépôt de la Politique sur le financement des services publics

Les pratiques du gouvernement en matière de tarification doivent être améliorées :

- la part du coût des services fournis par les ministères et les organismes financée par la tarification varie beaucoup et est parfois même difficile à établir;
- dans la majorité des cas, les tarifs demandés aux utilisateurs ne correspondent pas au coût réel du service fourni;
- plus de la moitié des tarifs ministériels et une quantité non négligeable de tarifs dans les organismes ne font l'objet ni d'indexation ni de révision. Cette réalité entraîne ainsi des écarts de plus en plus grands entre les coûts des services et leurs tarifs.

La Politique de financement des services publics déposée par le gouvernement prévoit, pour les ministères et organismes, une démarche en cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification ou par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes;
- déterminer les coûts des services tarifés ou pouvant l'être;
- fixer et indexer annuellement le montant du tarif à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir de la cible d'autofinancement établie;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte de leurs pratiques tarifaires.

Les nouvelles pratiques tarifaires contribueront à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement selon des critères d'équité et d'accessibilité pour les ménages à faible revenu.

□ **La création du Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun**

Le gouvernement du Québec a priorisé la remise en état de ses infrastructures routières et le développement du transport en commun.

Les infrastructures routières du Québec sont vieillissantes et nécessitent un important effort de remise en état, ce qui entraîne des coûts de réparation et de réfection très élevés.

En parallèle, à la suite de la publication de la Politique québécois du transport collectif en 2006, le gouvernement s'est donné pour objectif d'accroître l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012 en modernisant et en développant les infrastructures et les équipements. L'utilisation accrue du transport en commun, comme alternative à l'automobile, permettra de réduire la congestion, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et donc de lutter contre les changements climatiques.

■ **Des investissements importants en cours**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements importants dans le réseau routier et dans le transport en commun.

Dans le dernier plan québécois des infrastructures, présenté en janvier 2009, le gouvernement a annoncé des investissements dans le domaine du transport de 18,8 milliards de dollars d'ici 2013.

- Des investissements de 16,2 milliards de dollars permettront de réduire le taux de déficience des chaussées et de poursuivre les travaux entrepris pour la réfection des ponts et des viaducs, en plus de financer de nouvelles initiatives.
- Des investissements de 2,6 milliards de dollars seront consacrés au transport en commun. Ils permettront de moderniser et de développer les infrastructures et les équipements.

■ **Assurer le lien entre les revenus et les dépenses**

Actuellement, les dépenses à l'égard de l'amélioration et du développement du réseau routier et du transport en commun sont financées par les impôts et les taxes prélevés par le gouvernement du Québec, au même titre que les dépenses relatives à la santé, à l'éducation et aux autres missions de l'État. Bien que des contributions soient prélevées auprès de l'automobiliste, elles ne sont pas directement affectées au financement des infrastructures routières et de transport en commun.

TABLEAU A.11

Revenus et dépenses du gouvernement du Québec dans le secteur des transports de 2009-2010 à 2011-2012

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus versés au fonds consolidé du revenu			
Taxe spécifique sur les carburants ⁽¹⁾	1 636	1 682	1 721
Droits sur les permis et sur les immatriculations ⁽²⁾	755	767	794
Sous-total des revenus	2 391	2 449	2 515
Dépenses			
Investissements routiers ⁽³⁾	- 1 469	- 1 828	- 2 131
Transport en commun ⁽⁴⁾	- 330	- 430	- 522
Sous-total des dépenses	- 1 799	- 2 258	- 2 653
ÉCART DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	592	191	- 138

(1) Excluant la taxe sur l'essence pour les aéronefs et la taxe sur le diesel pour les locomotives sur rail.

(2) Excluant les revenus des droits d'immatriculation additionnels sur les véhicules de forte cylindrée destinés à la Société de financement des infrastructures locales et la portion des revenus des droits versés à la Société de l'assurance automobile du Québec pour le contrôle routier.

(3) Dépenses à l'égard de l'amortissement des infrastructures, du coût du service de la dette et des dépenses non capitalisables et de l'aide aux immobilisations sur le réseau routier local.

(4) Inclut le fonctionnement des organismes municipaux et intermunicipaux, les immobilisations et le service de la dette d'organismes de transport.

Sources : Ministère des Transports du Québec et ministère des Finances du Québec.

■ **Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier : un rôle élargi**

Pour mieux établir le lien entre la croissance des revenus et celle des dépenses liés au transport, le gouvernement propose d'élargir le rôle du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier (FCARR). Créé en 1996-1997 et financé à même les dépenses du gouvernement, le FCARR vise actuellement à assurer l'amélioration, la réfection et le développement du réseau routier.

À partir de 2010-2011, le fonds, qui s'appellera dorénavant Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun, aura comme objectif d'assurer le financement non seulement des infrastructures routières, mais également de celles liées au transport en commun.

Conformément au principe de bénéficiaire-payeur, tel que défini dans la Politique de financement des services publics, le fonds sera alimenté par des revenus qui lui seront dédiés, notamment les revenus de la taxe spécifique sur les carburants et les revenus des droits sur les permis et sur les immatriculations.

- En effet, pour ces revenus, le fardeau financier pour un usager de la route prend en considération son utilisation du réseau routier et la détérioration qui en découle.
- Le produit de l'indexation des droits sur les permis et sur les immatriculations à partir du 1^{er} janvier 2011, évalué à 15 millions de dollars sur une pleine année, sera également versé au fonds.

Puisque la taxe spécifique sur les carburants doit refléter non seulement l'utilisation de la route, mais également les impacts environnementaux liés à l'utilisation des carburants ainsi qu'à la congestion automobile, le gouvernement juge pertinent de dédier ces revenus au fonds qui assurera dorénavant, en plus du financement du réseau routier, celui des infrastructures de transport en commun.

En effet, le transport en commun bénéficie à l'utilisateur de la route, par son impact sur la fluidité de la circulation, et également à l'ensemble de la société, par son impact sur la qualité de l'air. De plus, le transport en commun permet d'offrir une alternative de transport moins coûteuse bénéficiant entre autres aux ménages à faible revenu.

L'évolution des revenus dédiés à ce fonds pourrait être directement liée aux besoins futurs d'investissements dans les infrastructures routières et de transport en commun. Le gouvernement pourra aussi financer ce fonds à partir des revenus des autres impôts et taxes, par le versement d'une subvention.

Afin de permettre aux citoyens d'être parfaitement informés du niveau des revenus et de leur utilisation, le gouvernement prévoira un processus de reddition de comptes du fonds à même ses états financiers. Les autres dispositions du fonds seront déterminées ultérieurement par le gouvernement.

3.3 Augmentation du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 % à compter du 1^{er} janvier 2011

Dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement annonce qu'il portera le taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 % le 1^{er} janvier 2011.

□ Une compensation pour les ménages à faible ou à moyen revenu

Le gouvernement annonce également qu'une compensation sera mise en place simultanément en faveur des ménages à faible ou à moyen revenu, afin d'atténuer l'impact de cette augmentation.

À cet effet, à compter de l'année d'imposition 2011, le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec sera majoré de 150 \$ pour un couple, de 125 \$ pour une personne vivant seule et de 75 \$ dans les autres cas⁷.

— Ainsi, la hausse de la taxe de vente n'aura aucun impact sur la situation financière des ménages à faible revenu. Pour les ménages de la classe moyenne, l'impact de la hausse de la taxe de vente sera grandement atténué.

□ La taxe à la consommation, préférable à l'impôt sur le revenu

Le retour à l'équilibre budgétaire ne pourra être obtenu sans un effort fiscal collectif. À cet égard, la plupart des experts s'entendent pour souligner les avantages des taxes à la consommation – telles que la taxe de vente du Québec – par rapport à l'impôt sur le revenu.

— La taxe à la consommation permet de faire contribuer l'ensemble des consommateurs au financement des services publics.

— Le montant de la taxe finalement acquitté varie en fonction de la consommation, et donc des revenus. Les contribuables dont le revenu est élevé, et dont les dépenses sont importantes, contribuent davantage.

— Des modalités efficaces ont été mises en place pour protéger les personnes à plus faible revenu qui bénéficient du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente.

— À la différence de l'impôt sur le revenu, une taxe à la consommation, comme celle appliquée au Québec, ne décourage pas l'effort de travail et ne réduit pas l'incitation à épargner.

⁷ Pour l'année d'imposition 2009, le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente peut atteindre 356 \$ dans le cas d'un couple, 299 \$ dans le cas d'une personne vivant seule et 178 \$ dans les autres cas. Il est réductible lorsque le revenu familial excède 30 345 \$.

- La taxe à la consommation, appliquée au Québec, ne s'applique pas sur les produits vendus à l'étranger, alors que l'impôt sur le revenu se répercute d'une façon ou d'une autre sur le prix des produits exportés. La taxe à la consommation ne nuit donc pas à la compétitivité de notre économie. Elle ne pénalise pas les entreprises.

☐ Une majoration qui ne sera pas dommageable pour l'activité économique

La majoration annoncée dès maintenant par le gouvernement, et qui ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, ne nuira pas à l'activité économique.

- Le taux applicable de la taxe de vente au Québec restera comparable à celui des autres provinces.
- Il n'entraînera pas une charge excessive sur la consommation des Québécois.
- L'augmentation de la taxe de vente du Québec ne prendra effet que dans près de vingt mois. Les différents acteurs économiques ont ainsi le temps de s'adapter à cette augmentation.

☐ 1,2 milliard de dollars de revenus attendu

La hausse du taux de la taxe de vente du Québec produira des revenus additionnels de l'ordre de 1,2 milliard de dollars par année, en tenant compte du coût de la majoration du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec et de l'indexation additionnelle qui en découle.

TABLEAU A.12

Rendement d'une hausse de 7,5 % à 8,5 % de la taxe de vente du Québec le 1^{er} janvier 2011

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Hausse des revenus de la taxe de vente du Québec	400	1 500	1 550	1 600
Compensation pour les ménages à faible ou à moyen revenu				
- Majoration du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	—	- 250	- 250	- 250
- Indexation additionnelle du régime d'imposition des particuliers et du régime d'aide de dernier recours	—	- 35	- 85	- 85
RENDEMENT NET	400	1 215	1 215	1 265

(1) Montant de base : + 75 \$; montant pour conjoint : + 75 \$; montant additionnel pour une personne vivant seul : + 50 \$. Ainsi, à compter de 2011, le crédit d'impôt sera majoré de 150 \$ pour un couple, de 125 \$ pour une personne vivant seule et de 75 \$ dans les autres cas.

CONCLUSION

La crise financière et économique qui frappe la plupart des pays depuis déjà plusieurs mois pose des défis majeurs aux gouvernements, qui sont aux prises avec un fort recul de l'activité économique et une détérioration importante des finances publiques.

Confronté aux mêmes défis, le gouvernement du Québec, pour affronter la récession, adopte une stratégie consistant à utiliser tous les moyens dont il dispose pour atteindre ses objectifs sur les plans économique et budgétaire.

- Le gouvernement doit d'abord poser les gestes nécessaires pour atténuer les effets de la crise sur les citoyens et les entreprises en mettant en œuvre des mesures additionnelles de soutien à l'économie et l'emploi. Ces mesures permettront de traverser la récession.
- Ensuite, le gouvernement doit préparer la relance économique et jeter les bases d'un développement durable et social qui table sur l'immense potentiel de l'économie québécoise, notamment en matière de protection de l'environnement, d'énergies propres, de technologies vertes et d'exploitation du gaz naturel, la moins polluante des énergies fossiles.
- Enfin, le gouvernement doit prévoir, dès maintenant, le retour à l'équilibre budgétaire s'il veut éviter de revivre une situation déficitaire chronique et d'avoir à prendre des décisions difficiles qui ont dû être prises pour y mettre fin dans les années 90. Le plan annoncé dans le présent budget permettra de renouer avec des finances publiques saines lorsque la reprise économique sera bien amorcée.

Le dépôt du budget 2009-2010 est donc l'occasion pour le gouvernement d'afficher sa volonté de tout mettre en œuvre pour soutenir la population pendant la récession, préparer l'avenir et reprendre, au moment opportun, là où il a laissé au chapitre des finances publiques.

Section B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2009 et 2010

FAITS SAILLANTS	B.3
INTRODUCTION	B.5
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL	B.7
1.1 L'économie mondiale en récession	B.7
1.2 Une dégradation rapide et marquée de l'économie mondiale.....	B.9
1.3 Des stimuli monétaires et budgétaires records	B.15
1.4 Une reprise attendue en 2010.....	B.16
2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC	B.19
2.1 Le Québec entraîné en récession.....	B.19
2.2 Un recul des exportations en 2008 et en 2009.....	B.23
2.3 Les dépenses des ménages au ralenti	B.24
2.4 Les gouvernements prennent le relais des entreprises pour soutenir l'investissement	B.26
2.5 Une détérioration du marché du travail.....	B.29
2.6 L'évolution du PIB nominal	B.30
2.7 Comparaison avec le secteur privé	B.31
2.8 Les perspectives économiques quinquennales	B.33
3. LA SITUATION DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC	B.35
3.1 La situation au Canada	B.35
3.2 Une récession profonde aux États-Unis	B.40
3.3 La situation outre-mer.....	B.46
4. LES EFFETS BÉNÉFIQUES DES MESURES DES GOUVERNEMENTS	B.49
4.1 Mesures adoptées par les gouvernements du G-20.....	B.49
4.2 Les actions réalisées pour soutenir l'économie du Québec.....	B.52
4.3 Les impacts des mesures sur l'économie du Québec	B.55

FAITS SAILLANTS

La crise financière mondiale s'est amplifiée au cours de l'automne 2008 au point d'entraver le fonctionnement de la plupart des économies avancées. Dans ce contexte, au Québec comme ailleurs, les perspectives économiques se sont détériorées rapidement au cours des derniers mois.

L'économie mondiale traverse maintenant une récession. Bien qu'une reprise soit attendue en 2010, les risques associés à cette reprise restent toutefois importants.

□ International

En 2009, l'économie mondiale devrait enregistrer sa pire performance depuis la Grande Dépression, avec un recul du PIB réel de 0,5 %.

L'économie américaine est en profonde récession alors qu'une contraction de 2,7 % du PIB réel est prévue et que les pertes d'emplois devraient s'élever à 3,7 millions en 2009. Le taux de chômage augmentera fortement, pour atteindre 9,4 % en 2010.

□ Québec

En 2009, l'économie du Québec est entraînée en récession par la dégradation de la situation économique aux États-Unis.

- Les exportations du Québec devraient reculer de 8,3 %.
- Une contraction de 1,2 % du PIB réel et une perte de 62 900 emplois sont anticipées. Le taux de chômage augmentera à 8,9 %.

Favorisé par les actions du gouvernement du Québec, par les mesures du gouvernement fédéral et par la reprise attendue de la demande américaine, le Québec devrait renouer avec la croissance économique à compter de 2010.

□ Mesures des gouvernements

Pour contrer la crise, la plupart des gouvernements ont mis en place d'importantes mesures de stimulation économique.

- Les États-Unis ont mis en place des actions ambitieuses totalisant 675 milliards de dollars américains en 2009 et en 2010, soit 4,8 % du PIB.
- Le Canada a également introduit de nouvelles mesures en 2009.

L'économie du Québec bénéficiera d'une hausse des dépenses dans les infrastructures publiques pour traverser la crise. Les initiatives récentes prises par les gouvernements devraient contribuer au relèvement de 1,5 % de la production et au soutien de 60 000 emplois en 2009 et en 2010.

INTRODUCTION

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base du budget 2009-2010.

Depuis l'automne 2008, les perspectives économiques mondiales se sont assombries avec l'amplification marquée de la crise financière et sa propagation rapide à l'économie. L'aggravation de la crise financière a entraîné une chute de la confiance des ménages et des entreprises, une baisse du prix des matières premières et un recul du commerce mondial. La dégradation a été si précipitée et si importante qu'elle a déjoué la plupart des experts.

Avec un recul de 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) réel prévu pour 2009, l'économie mondiale devrait traverser la pire crise économique depuis la Grande Dépression des années 1930.

Pour relancer l'économie mondiale entrée en récession à la fin de 2008, enrayer le resserrement du crédit et assurer le bon fonctionnement du système financier, plusieurs banques centrales ont réduit leur taux directeur à des creux historiques et ont injecté massivement des liquidités dans l'économie.

- La Banque du Canada a réduit son taux cible de financement à un jour de 3,0 % en septembre 2008 à 0,5 % en mars 2009. Elle a de plus injecté des liquidités additionnelles, le montant des liquidités fourni par la Banque du Canada ayant atteint un sommet de 41 milliards de dollars en décembre 2008.
- Aux États-Unis, le taux cible des fonds fédéraux à un jour est passé de 2,0 % en septembre 2008 à une fourchette cible de 0 à 0,25 % en décembre 2008, et l'aide prévue au système financier atteint plus de 8 000 milliards de dollars américains.

TABLEAU B.1

Perspectives économiques

(variation en pourcentage)

	PIB réel			PIB nominal		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Québec	0,8	-1,2	1,9	2,4	-0,1	3,9
Budget 2008-2009	1,5	2,0	2,2	3,2	3,5	3,9
Canada	0,5	-1,6	2,1	4,4	-3,3	5,5
Budget 2008-2009	1,6	2,2	2,6	4,4	3,6	4,2
États-Unis	1,1	-2,7	1,5	3,3	-1,3	3,0
Budget 2008-2009	0,8	1,8	3,1	2,7	3,2	4,7

Source : Ministère des Finances du Québec.

De plus, la plupart des gouvernements ont annoncé d'importants plans de stimulation économique. Ces actions, conjuguées au récent repli des cours des matières premières, en particulier du pétrole, devraient graduellement stimuler la croissance économique et l'emploi et ainsi, favoriser une reprise de l'économie mondiale à compter de 2010.

Le recul prévu du PIB réel de 1,6 % au Canada et de 2,7 % aux États-Unis en 2009 affectera grandement les exportations du Québec puisque l'équivalent de 50 % de son économie repose sur les marchés d'exportation.

En 2009, la diminution importante du niveau de confiance des agents économiques pèsera sur les dépenses de consommation et les investissements au Québec. La progression de la demande intérieure deviendra donc insuffisante pour compenser la baisse de la demande étrangère de biens et services fabriqués au Québec, ce qui entraînera un recul du PIB réel de 1,2 %.

Les actions du gouvernement du Québec pour soutenir l'économie et l'emploi, auxquelles s'ajoutent les gestes accomplis par le gouvernement fédéral, permettront d'atténuer l'ampleur du recul de l'activité économique en 2009 et soutiendront la relance en 2010.

Sous l'effet combiné des baisses d'impôt pour les particuliers et les entreprises, des investissements massifs dans les infrastructures publiques ainsi que des mesures d'aide aux travailleurs et aux entreprises, l'économie du Québec sera soutenue pour 1,5 point de pourcentage de son PIB en 2009 et en 2010. Ces mesures permettront de maintenir ou de créer 60 000 emplois au Québec.

Au Québec comme ailleurs dans le monde, une reprise de l'activité économique est attendue en 2010. Dans le cas du Québec, la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,9 % en 2010, puis 2,5 % en moyenne de 2011 à 2013, en incluant les effets sur l'économie du plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

La reprise mondiale attendue est toutefois accompagnée d'un certain nombre d'incertitudes. En particulier, la résorption de la crise financière et le redressement de l'économie américaine pourraient tarder à se produire. Cela pourrait retarder ou affaiblir la reprise de l'économie au Canada et au Québec.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

1.1 L'économie mondiale en récession

Au cours des derniers mois, la crise financière s'est rapidement amplifiée, au point d'entraver le fonctionnement des économies avancées. Cette crise d'une ampleur historique a fragilisé le système bancaire de ces pays, paralysant les échanges et la libre circulation des liquidités dans le système financier mondial.

Le resserrement abrupt du crédit, la perte de confiance des agents économiques et la chute concomitante du commerce international ont entraîné une dégradation rapide de l'activité économique mondiale au quatrième trimestre de 2008, surprenant la plupart des experts.

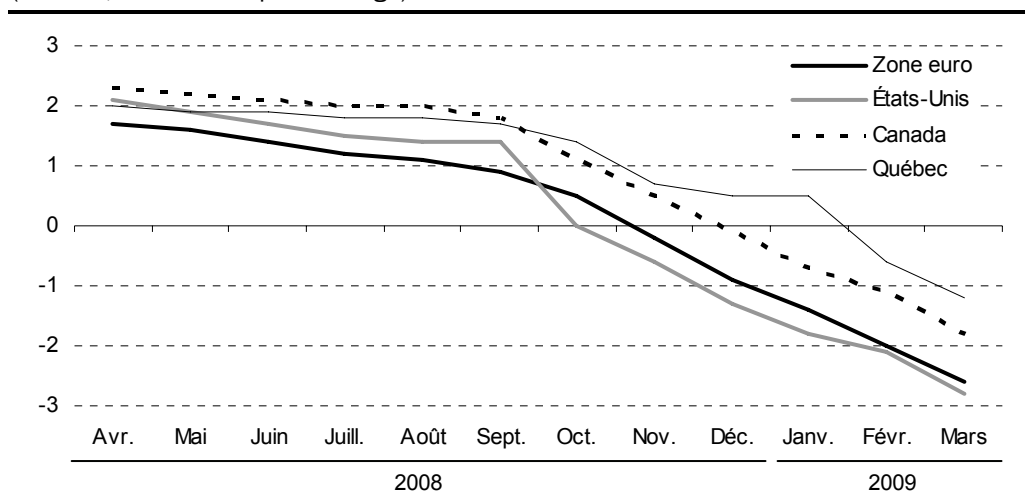
Dans ce contexte, les perspectives économiques se sont assombries rapidement. La prévision de croissance économique pour 2009 issue du secteur privé a été abaissée radicalement pour toutes les régions. Entre septembre 2008 et mars 2009, la prévision du secteur privé a été révisée :

- de 3,5 points de pourcentage à - 2,6 % en zone euro;
- de 4,2 points de pourcentage à - 2,8 % aux États-Unis;
- de 3,6 points de pourcentage à - 1,8 % au Canada;
- de 2,9 points de pourcentage à - 1,2 % au Québec.

GRAPHIQUE B.1

Évolution des prévisions économiques du secteur privé pour 2009 réalisées depuis un an

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Consensus Economics Inc. et ministère des Finances du Québec.

Cette dégradation subite et profonde de la conjoncture mondiale frappe les économies avancées, et a également une forte incidence sur les économies émergentes. Par conséquent, les perspectives de l'économie mondiale pour l'année 2009 ont été fortement révisées à la baisse.

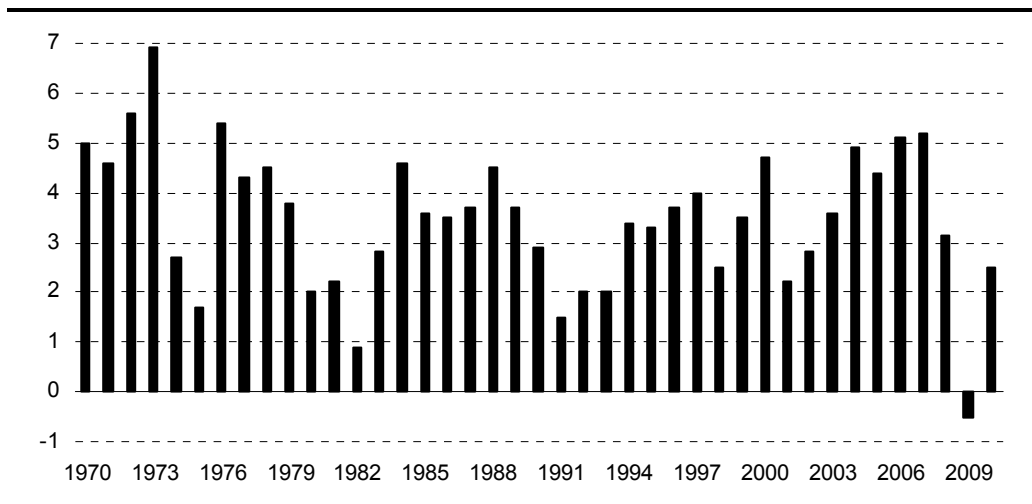
L'économie mondiale, qui est entrée en récession à la fin de l'année 2008, devrait enregistrer un recul de 0,5 % du PIB réel en 2009. L'économie de la planète traverserait ainsi la pire crise depuis la Grande Dépression.

En 2010, l'assainissement graduel du système financier et les multiples mesures de soutien budgétaire de la part des gouvernements devraient permettre une reprise de la croissance économique mondiale, laquelle devrait atteindre 2,5 %. Ce redressement suppose que :

- les conditions de financement retourneront à la normale en 2010, améliorant ainsi l'accès au crédit des ménages et des entreprises, ce qui se traduira par le rétablissement de la confiance;
- les multiples stimuli monétaires et budgétaires redynamiseront suffisamment la demande intérieure dans les différents pays pour que l'activité économique et l'emploi renouent avec la croissance.

GRAPHIQUE B.2

Croissance économique mondiale⁽¹⁾
(PIB réel mondial, variation en pourcentage)



(1) Selon la parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

1.2 Une dégradation rapide et marquée de l'économie mondiale

La dégradation rapide et marquée de l'activité économique mondiale résulte de l'aggravation de la crise financière, de la forte diminution de la confiance des ménages et des entreprises ainsi que de la chute du commerce mondial.

□ L'aggravation de la crise financière se répercute sur l'économie

La crise financière, qui a débuté en août 2007, s'est soudainement aggravée à l'automne 2008 avec la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers et la détérioration du bilan des institutions financières internationales.

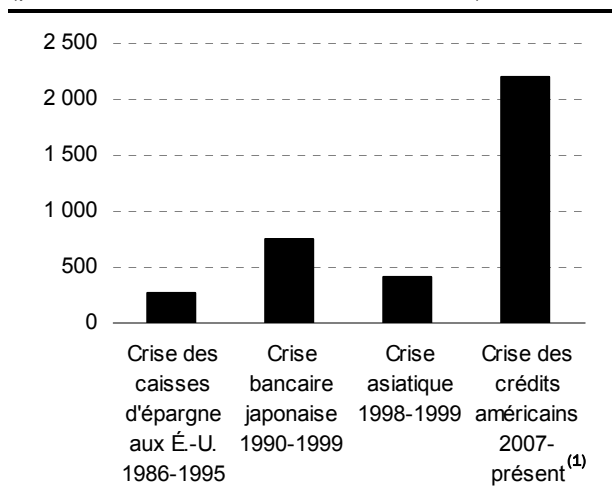
- Les pertes totales des institutions financières mondiales liées à la crise des crédits américains ont été estimées par le Fonds monétaire international (FMI) à 2 200 milliards de dollars américains, soit de quatre à dix fois plus que les pertes enregistrées lors des crises financières précédentes.

L'affaissement soudain du système financier mondial a entraîné une méfiance des institutions financières les unes envers les autres, paralysant leurs activités de prêt interbancaire et restreignant leur accès au crédit sur les marchés financiers.

Les banques canadiennes, reconnues pour leur solidité, continuent toutefois d'offrir aux ménages et aux entreprises un financement plus accessible qu'ailleurs.

GRAPHIQUE B.3

Comparaison des crises financières (pertes en milliards de dollars américains)

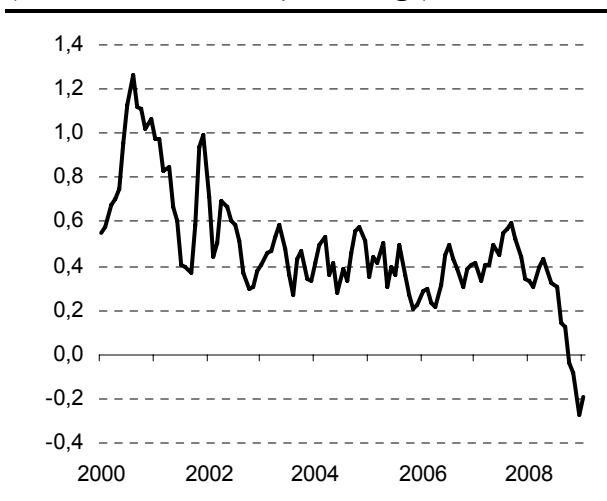


(1) Pertes estimatives.

Source : Fonds monétaire international.

GRAPHIQUE B.4

Crédit à la consommation aux États-Unis (variation mensuelle en pourcentage)



Source : Réserve fédérale américaine.

Les banques américaines et internationales, à court de liquidités ou en prévention d'importants problèmes de financement futurs, ont réduit très rapidement leurs activités de prêt, ce qui a entraîné une contraction rapide et prononcée du crédit accordé aux ménages et aux entreprises. Dans le cas des États-Unis, le crédit à la consommation a chuté d'octobre à décembre 2008.

Cette évolution contraste fortement avec l'environnement qui avait prévalu depuis 1991, notamment aux États-Unis, où les consommateurs américains avaient pu compter sur une expansion rapide et prolongée du crédit bancaire qui leur était accordé. Ceux-ci se sont retrouvés dans une situation financière plus vulnérable que les ménages canadiens face à la crise, leur endettement ayant atteint depuis des sommets inégalés.

À compter de l'automne 2008, le resserrement du crédit bancaire et la chute de la consommation ont entraîné tour à tour :

- de fortes pertes de revenus pour un grand nombre d'entreprises, et par conséquent l'abolition d'emplois;
- une contraction additionnelle des marchés immobiliers mondiaux;
- un affaiblissement du commerce mondial.

L'économie mondiale restera fortement ébranlée en 2009 par les impacts négatifs de la crise financière et par l'entrée simultanée en récession des économies avancées. En particulier, les pertes enregistrées par le secteur financier et l'industrie automobile sont sans précédent.

Ce contexte a forcé les autorités gouvernementales de plusieurs pays à intervenir massivement depuis 2008 pour soutenir le système financier et l'activité économique. Une revue des différents plans de sauvetage est présentée à l'encadré de la page B.11. Ces actions gouvernementales ont entraîné de fortes hausses des déficits publics, et ce, partout dans le monde. Aux États-Unis, le déficit devrait atteindre 12,3 % du PIB pour l'année financière 2009, un sommet inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les diverses interventions des autorités devraient permettre de stabiliser le système financier en 2010, une condition nécessaire à la reprise économique.

Plans de sauvetage du système financier

L'aggravation rapide et marquée de la crise financière à l'automne 2008 et ses effets sur l'économie ont nécessité l'intervention musclée des autorités gouvernementales mondiales. Celles-ci ont mis en œuvre des mesures coordonnées afin de faciliter la circulation du crédit, d'empêcher les institutions bancaires de faire faillite et d'augmenter leurs capitaux et leurs liquidités au besoin.

Au Canada, malgré le fait que la solidité du système bancaire canadien soit reconnue internationalement, le gouvernement fédéral a néanmoins instauré d'importantes mesures de soutien au secteur financier afin d'assurer aux ménages et aux entreprises canadiens le maintien d'un accès adéquat au crédit.

Les actions gouvernementales suivantes ont été prises pour rétablir le bon fonctionnement du système financier :

- afin d'augmenter les liquidités des institutions bancaires, les banques centrales ont réduit leur taux directeur et ont intégré temporairement à leur bilan plusieurs catégories de titres détenus par ces institutions en retour de nouvelles liquidités;
- afin de permettre aux institutions ayant essuyé les plus fortes pertes de rétablir leur bilan sans avoir à réduire leurs activités de prêt, les gouvernements ont acheté une part de leur capital-actions;
- devant le retrait de la demande de titres financiers adossés aux prêts hypothécaires, les autorités en ont soutenu l'achat. Aux États-Unis, ce soutien s'est élargi au marché des titres de dette à court terme et des titres financiers adossés aux crédits à la consommation;
- dans l'objectif de rassurer les investisseurs à l'égard des établissements bancaires, les autorités ont offert des garanties sur les prêts octroyés aux institutions bancaires. Aux États-Unis, l'Administration Obama a de plus annoncé la formation d'un fonds public-privé destiné à l'achat d'actifs toxiques, soit les actifs devenus non liquides ou invendables.

Les autorités ont déjà déboursé des montants importants dans le cadre de ces mesures et se montrent prêtes à intervenir de nouveau au besoin.

- Aux États-Unis, le Trésor et la Réserve fédérale ont déboursé plus de 2 300 milliards de dollars américains à la fin de 2008 en appui au secteur financier, dans le cadre de mesures pouvant atteindre plus de 6 000 milliards de dollars. De plus, l'Administration Obama a annoncé l'instauration de mesures supplémentaires, au coût potentiel de 2 275 milliards de dollars américains, portant les fonds prévus en soutien au système financier à plus de 8 275 milliards de dollars, soit près de 60 % du PIB.
- Au Canada, le gouvernement fédéral consacrera jusqu'à 200 milliards de dollars (12,5 % du PIB) à des mesures en cours et nouvelles afin de soutenir les institutions financières canadiennes et pour leur permettre de maintenir un accès adéquat au crédit pour les entreprises et les consommateurs.
- En Europe, la plupart des pays ont également mis en place diverses mesures pour favoriser l'accès au financement et garantir la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers.

Principales mesures prises face à la crise des marchés de capitaux

	Instruments monétaires traditionnels		Instruments de résolution de crise			
	Injection de liquidités	Baisse des taux d'intérêt	Garantie des prêts bancaires ou de la dette	Achat d'obligations immobilières	Injection de capitaux	Mesures de sauvetage des actifs toxiques
Canada	✓	✓	✓	✓		
États-Unis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni	✓	✓	✓	✓	✓	✓
France ⁽¹⁾	✓	✓	✓		✓	

(1) Les mesures monétaires traditionnelles ont été prises par la Banque centrale européenne.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et ministère des Finances du Québec.

□ La confiance des agents économiques à son plus bas

La dégradation marquée du climat économique a fait chuter la confiance des ménages et des entreprises à des creux historiques, et ce, dans plusieurs régions du monde.

— Les indices de confiance des consommateurs et des entreprises de l'OCDE ont diminué à leurs plus faibles niveaux jamais enregistrés au début de l'année 2009.

L'inquiétude des agents économiques a entraîné une chute des dépenses de consommation ainsi qu'une diminution marquée des investissements.

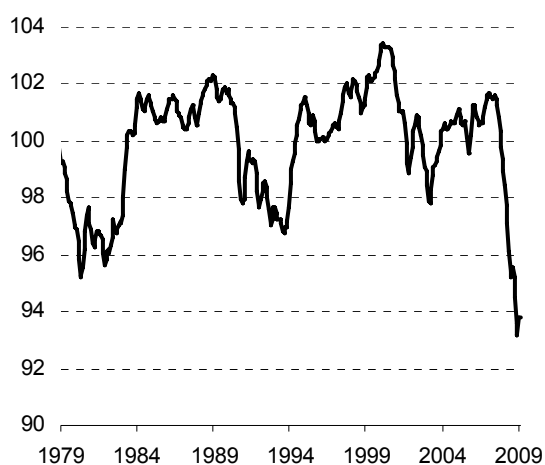
En outre, cette baisse de confiance se traduit par une hausse du taux d'épargne, les ménages attendant que les incertitudes économiques se dissipent avant de relancer leurs dépenses de consommation.

Les entreprises, quant à elles, s'ajustent à la dégradation de l'environnement économique et au recul des profits en réduisant leurs effectifs et leurs investissements.

En 2010, le redressement du marché immobilier et du système financier, conjugué aux actions vigoureuses des gouvernements, devrait permettre un regain de confiance des ménages et des entreprises et favoriser ainsi la reprise économique.

GRAPHIQUE B.5

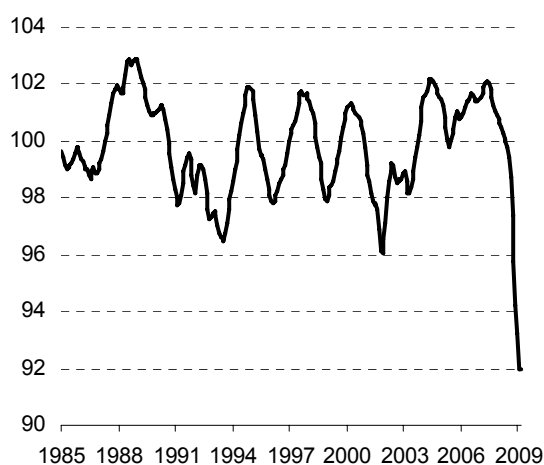
Indicateur de confiance des consommateurs pour la zone OCDE
(indice)



Source : Datastream.

GRAPHIQUE B.6

Indicateur de confiance des industries manufacturières pour la zone OCDE
(indice)



Source : Datastream.

□ Une chute du commerce mondial

La forte baisse de la demande mondiale et la crise du crédit ont entraîné une réduction importante des échanges commerciaux. En 2009, selon la Banque mondiale, le total des exportations internationales de biens devrait diminuer en termes réels de 2,1 %, un premier recul depuis 1982. En particulier :

- le ralentissement de la demande d'importations des économies avancées freine la croissance des exportations mondiales;
- en raison du resserrement du crédit, les entreprises font face à une pénurie de liquidités pour financer leurs crédits commerciaux, ce qui entrave le commerce des marchandises, puisque plus de 90 % des transactions commerciales requièrent une forme de crédit.

Cette situation est particulièrement problématique étant donné que le commerce international représente un facteur majeur de croissance économique.

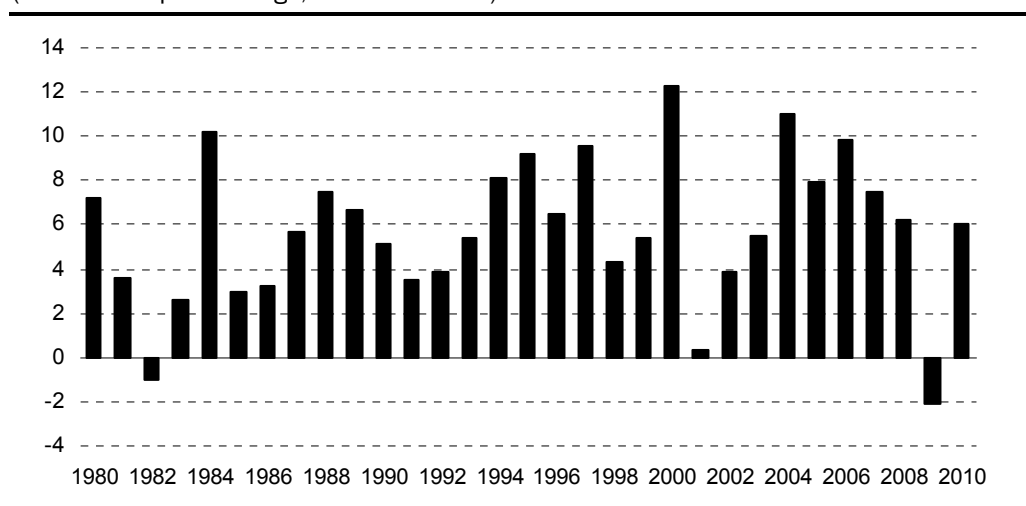
- Historiquement, le commerce mondial a été un moteur de la croissance économique alors que les exportations annuelles de biens de l'ensemble des pays ont crû de 6,0 % en moyenne entre 1980 et 2008, soit un rythme plus rapide que l'accroissement annuel du PIB réel mondial, qui a atteint 3,3 % sur cette période.

En 2010, grâce aux effets bénéfiques des stimuli économiques et de la résorption de la crise financière qui relanceront la demande dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, la croissance des échanges commerciaux devrait reprendre, ce qui se traduira par une hausse de 6,0 % des exportations mondiales de biens.

GRAPHIQUE B.7

Total des exportations internationales de biens

(variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Banque mondiale.

□ Une chute des prix des matières premières

Depuis le milieu de l'année 2008, face à la détérioration rapide des perspectives économiques mondiales, les prix des matières premières ont rapidement diminué.

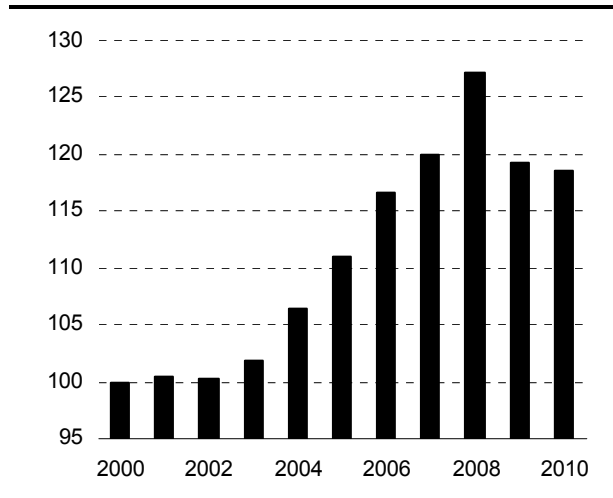
- Le prix du baril de pétrole, après avoir atteint un sommet à 145 \$US en juillet 2008, s'est replié de 70 % pour se situer en moyenne à 39 \$US en février 2009. Ce prix devrait évoluer autour de 40 \$US en 2009 et autour de 55 \$US en 2010.
- Les prix des produits de base industriels, excluant le pétrole, après avoir connu en 2008 une augmentation de 6,1 %, la plus forte depuis 1981, se sont repliés rapidement en fin d'année et demeureront faibles jusqu'à ce que la reprise de la demande mondiale soit bien enclenchée.

Cette chute des prix des matières premières sera bénéfique pour la relance de l'économie, puisqu'elle contribuera à refluer les tensions inflationnistes, favorisera le pouvoir d'achat des ménages et réduira les coûts pour les entreprises.

GRAPHIQUE B.8

Prix des produits de base industriels, excluant le pétrole

(en dollars américains, indice)

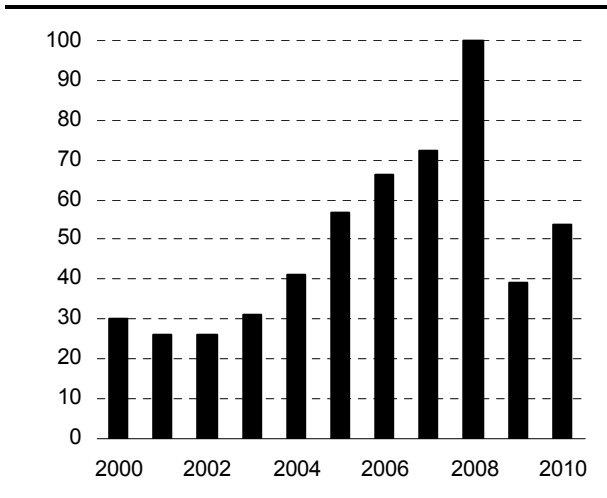


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.9

Prix du baril de pétrole West Texas Intermediate

(en dollars américains)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

1.3 Des stimuli monétaires et budgétaires records

Depuis l'automne 2008, les banques centrales et les gouvernements ont agi avec vigueur afin de restaurer la circulation des liquidités du système financier. Ces actions devraient limiter le recul de l'activité économique mondiale en cours d'année en 2009 et favoriser la reprise économique en 2010.

□ Des gestes importants des autorités monétaires

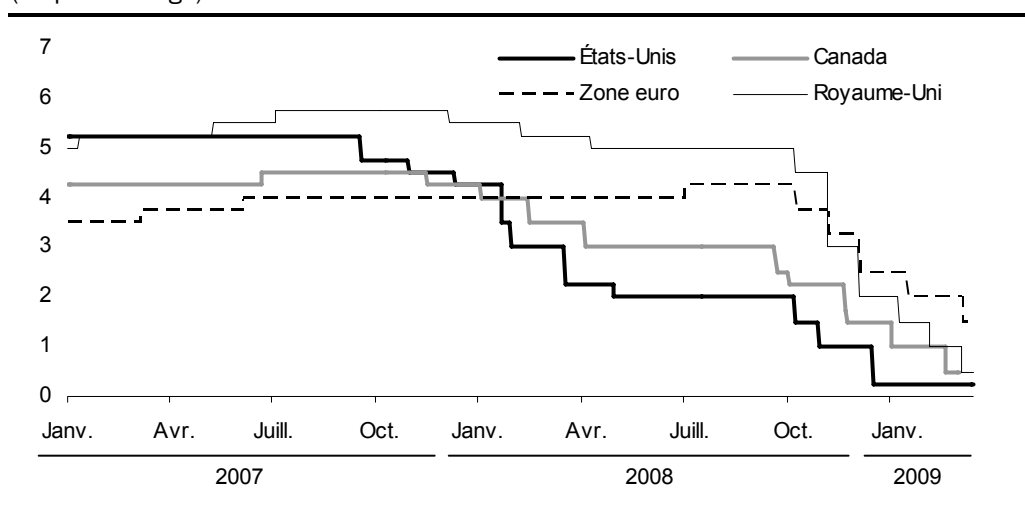
Pour contrer le resserrement du crédit, soutenir le système financier et relancer l'activité économique, plusieurs banques centrales ont assoupli les conditions de crédit et ont adopté une série de mesures ayant des effets immédiats. Parmi ces mesures, on dénote l'injection massive de liquidités et l'achat de plusieurs catégories de titres aux institutions bancaires.

Les banques centrales ont aussi réduit fortement leurs taux directeurs, lesquels ont diminué dans plusieurs cas à des creux historiques. Ces baisses de taux, dont l'effet maximal se fera sentir dans 18 à 24 mois, constituent un appui additionnel à la croissance économique. Le taux d'intérêt à un jour est ainsi passé, entre septembre 2008 et mars 2009 :

- de 2,0 % à une fourchette cible de 0 à 0,25 % aux États-Unis;
- de 3,0 % à 0,5 % au Canada;
- de 4,25 % à 1,5 % en zone euro;
- de 5,0 % à 0,5 % au Royaume-Uni.

GRAPHIQUE B.10

Taux d'intérêt directeurs dans certaines régions du monde (en pourcentage)



Source : Datastream.

□ Mise en œuvre de vastes plans de relance budgétaire

Au cours des derniers mois, plusieurs gouvernements ont annoncé d'importants plans de relance budgétaires afin de soutenir l'activité économique de leur pays. Pour les pays du G-20, ces plans auront totalisé, selon le FMI, 3,3 % du PIB en moyenne de 2008 à 2010. Les stimuli économiques des gouvernements au Québec et ailleurs sont présentés plus en détail au chapitre 4 de cette section.

1.4 Une reprise attendue en 2010

Une reprise de l'économie mondiale est attendue en 2010 par la plupart des experts. Celle-ci, qui devrait se traduire par une croissance de 2,5 % à 3,0 %, sera favorisée par :

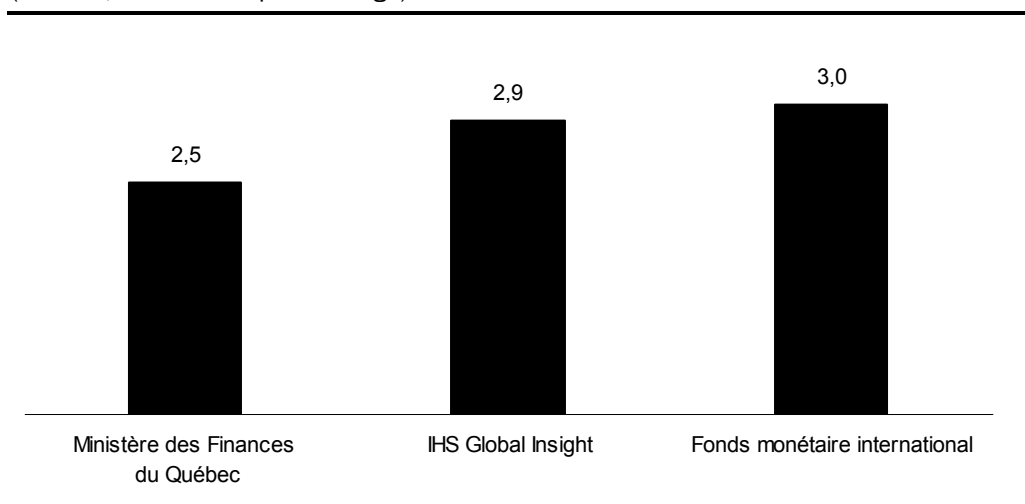
- les actions concertées des gouvernements pour stimuler la demande intérieure et l'emploi;
- les interventions des autorités monétaires pour stabiliser le système financier;
- le recul des prix énergétiques qui augmentera le pouvoir d'achat des ménages et réduira les coûts des entreprises.

En outre, le redressement de l'activité économique américaine devrait avoir des répercussions positives à l'échelle internationale, notamment grâce à la reprise des échanges commerciaux, les États-Unis achetant 14 % des biens offerts sur les marchés étrangers.

GRAPHIQUE B.11

Croissance économique mondiale pour 2010⁽¹⁾⁽²⁾

(PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Dates des prévisions : ministère des Finances du Québec : mars 2009; IHS Global Insight : 15 février 2009; Fonds monétaire international : 28 janvier 2009.

(2) Selon la parité des pouvoirs d'achat.

□ Une reprise économique mondiale empreinte d'incertitudes

La reprise économique mondiale est empreinte d'incertitudes. En effet, bien que plusieurs gestes importants aient déjà été posés afin de limiter l'ampleur de la crise financière, plusieurs conditions devront être réunies pour créer un contexte favorable à la reprise en 2010, notamment :

- la stabilisation du système financier, dont le nettoyage des prêts toxiques et la recapitalisation des institutions financières;
- la stabilisation du marché immobilier américain;
- la mise en œuvre rapide des mesures de stimulation afin de relancer l'activité économique dans l'ensemble des pays.

Les risques associés à cette reprise demeurent importants. Les marchés financiers pourraient rester inquiets durant une période plus longue que prévu, et ce, malgré toutes les mesures entreprises par les pouvoirs publics. Les marchés immobiliers, tout particulièrement celui des États-Unis, pourraient tarder à se stabiliser.

Dans ce contexte, on pourrait assister à une reprise économique plus tardive que ne le prévoient actuellement les experts.

Par ailleurs, dans la majorité des cas, les gouvernements devront enrayer les déficits budgétaires importants encourus pour relancer l'économie. Cela pourrait impliquer une hausse du fardeau fiscal ou une réduction des dépenses budgétaires. Les efforts des gouvernements pour assainir leurs finances pourraient donc limiter la croissance économique mondiale à moyen terme.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

2.1 Le Québec entraîné en récession

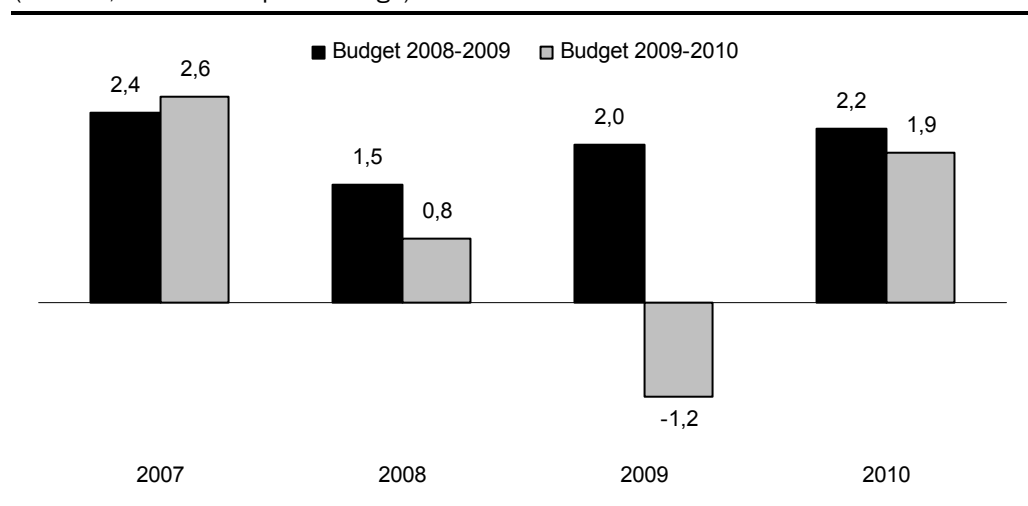
Comme partout ailleurs, les perspectives économiques au Québec se sont rapidement détériorées ces derniers mois, l'économie étant entraînée en récession par la dégradation de la situation économique aux États-Unis.

Globalement, la récession au Québec se traduira par la perte de 62 900 emplois et par le recul de 1,2 % du PIB réel en 2009. Il s'agit d'une révision à la baisse de 3,2 points de pourcentage du PIB réel par rapport au budget 2008-2009. Pour 2008, la croissance économique devrait s'établir à 0,8 %, soit une révision à la baisse de 0,7 point de pourcentage.

Favorisée par les initiatives récentes du gouvernement du Québec, les mesures adoptées par le gouvernement fédéral et la reprise de la demande américaine, l'activité économique devrait gagner en intensité au Québec en 2010 et progresser de 1,9 %. Cette reprise devrait être accompagnée de la création de 29 500 emplois.

GRAPHIQUE B.12

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ Une progression de la demande intérieure insuffisante pour contrer les effets du recul des exportations nettes

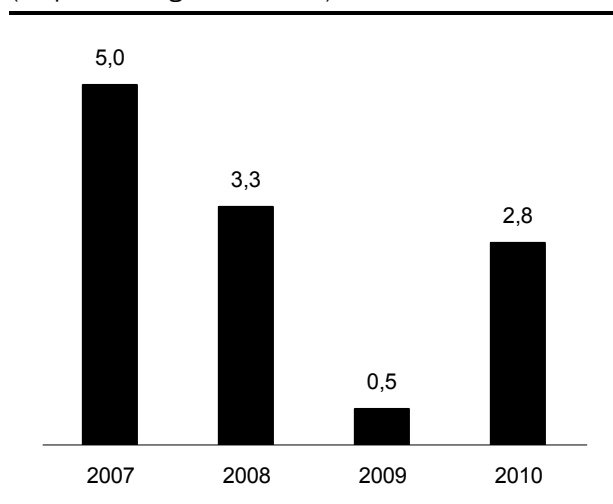
En 2009, la progression de la demande intérieure québécoise sera insuffisante pour compenser le recul des exportations nettes.

Après avoir ajouté 3,3 points de pourcentage à la croissance économique en 2008, la progression de la demande intérieure n'ajoutera que 0,5 point de pourcentage à la croissance en 2009, en raison de l'affaiblissement des dépenses des ménages, du recul des investissements résidentiels et de la baisse des investissements non résidentiels des entreprises. En 2010, la demande intérieure se redressera grâce aux effets bénéfiques des actions des gouvernements, à la reprise américaine et au regain de confiance des ménages et des entreprises. Elle ajoutera ainsi 2,8 points de pourcentage à la croissance économique.

Les exportations nettes, qui tiennent compte de l'évolution des exportations et des importations, retrancheront 1,6 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2009. En 2010, grâce à la reprise des exportations, la contribution des exportations nettes à la croissance économique sera moins négative et s'établira à -0,9 %.

GRAPHIQUE B.13

Contribution de la demande intérieure à la croissance économique du Québec⁽¹⁾
(en pourcentage du PIB réel)

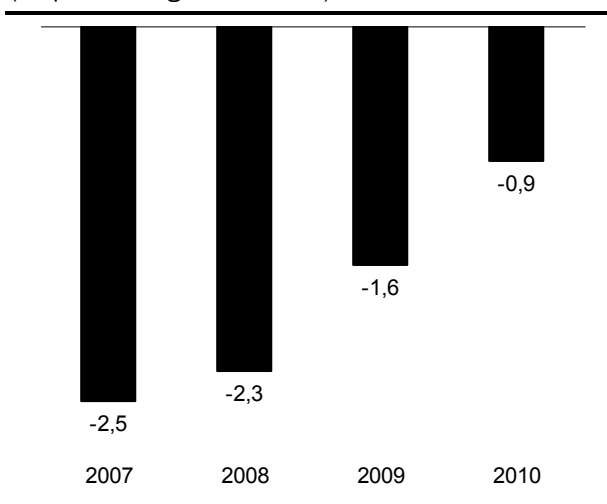


(1) Incluant les stocks.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.14

Contribution des exportations nettes à la croissance économique du Québec
(en pourcentage du PIB réel)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ L'économie québécoise liée au marché américain

Le Québec est fortement intégré à l'économie américaine alors que près de 75 % de ses exportations internationales, soit l'équivalent de 23 % de son PIB, y sont destinées.

En raison de cette forte intégration, les cycles économiques du Québec ont évolué en synchronisme avec les cycles des États-Unis au cours des 30 dernières années. En 2008, l'intensification des difficultés de l'économie américaine a nui aux exportations internationales du Québec. Toutefois, le dynamisme de l'économie intérieure en a atténué l'impact négatif sur la croissance économique.

□ Une récession moins sévère au Québec

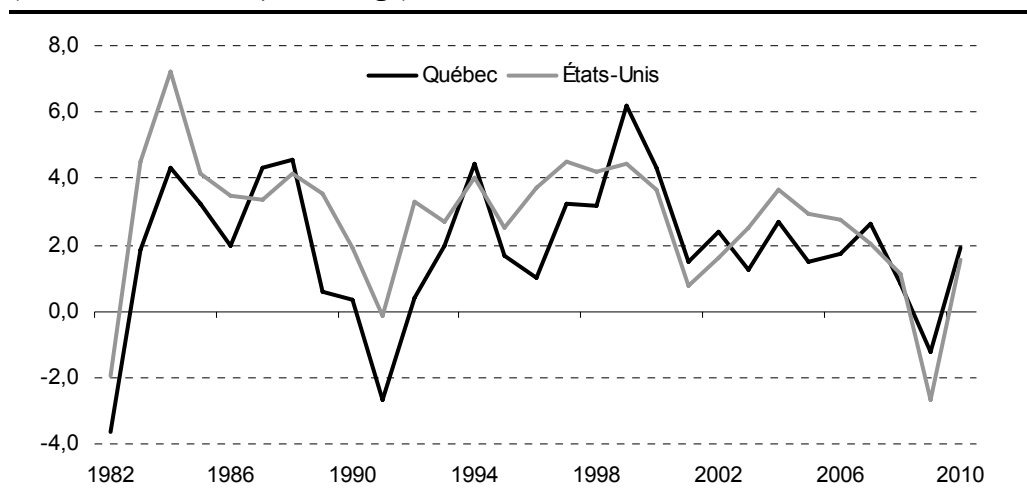
La récession devrait être moins sévère au Québec qu'aux États-Unis, en raison d'une meilleure situation financière des ménages telle qu'illustrée à l'encadré de la page B.38, du poids relativement faible du secteur automobile dans l'économie, d'un secteur résidentiel qui devrait mieux résister à la crise actuelle qu'aux États-Unis et, enfin, d'un système bancaire en meilleure santé.

En outre, le recul de la croissance économique au Québec en 2009 devrait être moins accentué que lors des récessions précédentes, alors que le PIB réel avait diminué de 3,6 % en 1982 et de 2,7 % en 1991.

GRAPHIQUE B.15

Synchronisme des cycles économiques du Québec et des États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Évolution de l'économie au Québec en 2008 selon le secteur industriel

Au cours des 11 premiers mois de 2008, la progression de la production de l'ensemble des industries au Québec¹, de 1,3 %, a été légèrement supérieure à celle du Canada, à 0,7 %. Ce sont les services qui ont soutenu l'activité économique au Québec (+2,2 %) et au Canada (+2,3 %). Cependant, le recul de la production de biens a été moins important au Québec (- 0,9 %) qu'au Canada (- 2,6 %).

Malgré une évolution assez similaire dans l'ensemble, la revue des secteurs permet de constater une évolution parfois très différente entre le Québec et le Canada.

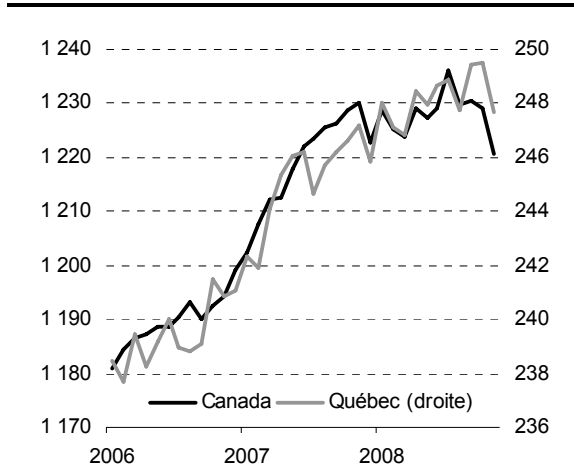
- Le recul de l'économie mondiale a touché davantage le secteur de la fabrication du Canada (- 4,6 %) que celui du Québec (- 3,0 %).
- La production canadienne de véhicules (- 21,0 %) et de pièces automobiles (- 19,5 %) a fortement chuté, parallèlement aux difficultés de l'industrie automobile aux États-Unis. Au Québec, l'industrie aéronautique a évolué à contre-courant du secteur manufacturier en enregistrant une deuxième année consécutive d'expansion de ses activités (+13,5 %).
- Au Canada, on a observé une diminution de 5,2 % des activités d'extraction de pétrole et de gaz naturel en raison de la chute mondiale des prix de l'énergie, alors qu'au Québec, la production d'électricité a augmenté de 1,2 %.
- Les activités de construction ont été plus dynamiques au Québec (+3,5 %) qu'au Canada (+2,3 %).

Au Québec, la diminution des carnets de commande de nombreux secteurs, le repli des prix des matières premières en deuxième moitié de 2008 et la diminution des échanges internationaux limiteront la production des industries productrices de biens en 2009. En particulier :

- l'ensemble des activités de fabrication devrait connaître une quatrième année consécutive de recul;
- toutefois, la construction non résidentielle sera toutefois soutenue par les investissements publics.

Production par industrie au Québec et au Canada

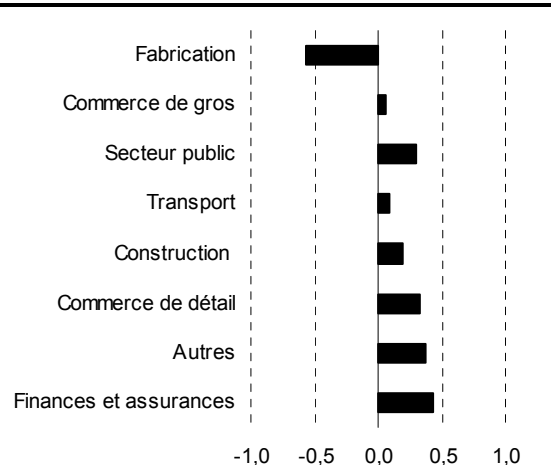
(en milliards de dollars de 2002)



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

Contribution des secteurs à la croissance économique en 2008 au Québec

(en pourcentage du PIB par industrie)



Source : Institut de la statistique du Québec.

¹ Pour les 11 premiers mois de 2008, comparativement à la période correspondante de 2007. Notons que le PIB par industrie diffère du PIB selon les comptes économiques du fait que ce dernier incorpore la valeur des subventions et la valeur des taxes sur les produits finaux.

2.2 Un recul des exportations en 2008 et en 2009

En 2008, les exportations internationales du Québec ont diminué de 3,4 % en raison de la dégradation de la conjoncture économique mondiale et de la diminution de la demande américaine.

Tous les secteurs industriels n'ont cependant pas été affectés de la même manière.

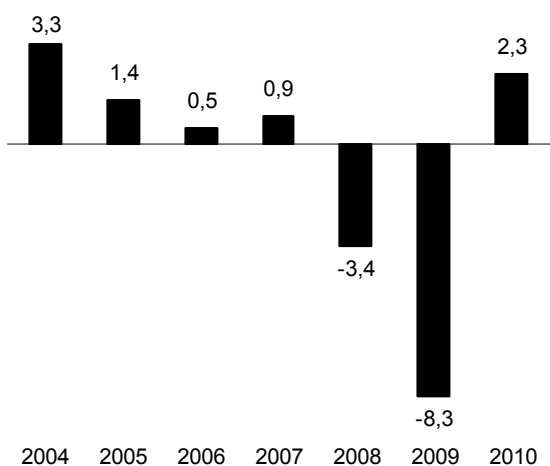
- Les secteurs des matériaux de construction et du matériel de transport ont été touchés par l'importante baisse de la demande américaine dans ces secteurs.
- Le secteur des produits dérivés du pétrole a été avantagé par la baisse du prix du pétrole.
- En outre, le Québec est beaucoup moins affecté par les difficultés du secteur de l'automobile que l'Ontario et par celles du secteur pétrolier que le reste du Canada.

Avec le recul prévu de l'économie américaine, la diminution des exportations internationales du Québec atteindra 8,3 % en 2009, la baisse la plus importante des 25 dernières années. En 2010, une croissance des exportations de 2,3 % est anticipée, celle-ci étant favorisée par la reprise économique américaine et celle du reste du monde.

GRAPHIQUE B.16

Exportations internationales du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

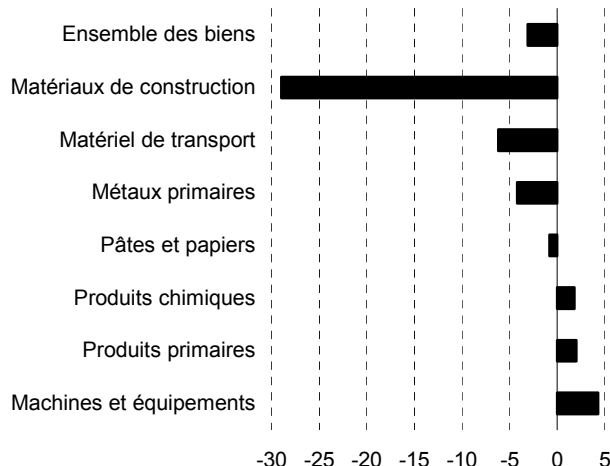


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.17

Exportations internationales du Québec pour certains biens en 2008

(variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Institut de la statistique du Québec, selon la base douanière.

2.3 Les dépenses des ménages au ralenti

En raison de la chute de confiance des consommateurs et des pertes d'emplois, les dépenses des ménages croîtront moins rapidement cette année et l'an prochain. Après une hausse de 3,8 % en 2008, la consommation des ménages ne devrait s'accroître que de 1,2 % en 2009 et de 2,2 % en 2010.

— L'indice de confiance des consommateurs québécois a diminué de 12,6 points en 2008, à 80,8 points en moyenne. Il s'agit du plus faible niveau observé depuis 1996.

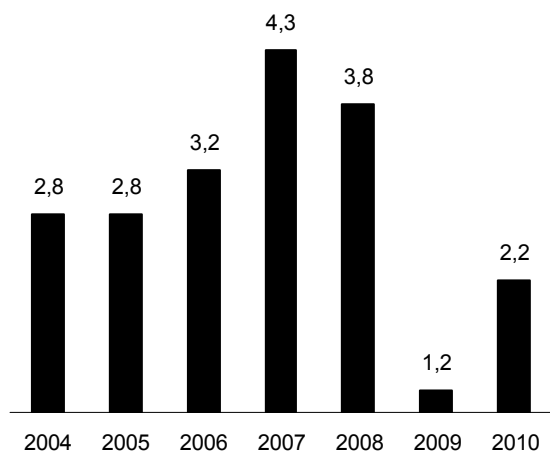
Certains facteurs contribueront tout de même à soutenir les dépenses personnelles des ménages. Entre autres :

- les baisses d'impôt accordées par les gouvernements et le recul des prix de l'énergie favoriseront une hausse du pouvoir d'achat des ménages;
- les faibles taux d'intérêt diminueront les charges financières des ménages;
- la reprise de la création d'emplois en 2010 devrait contribuer à un redressement des dépenses personnelles.

GRAPHIQUE B.18

Dépenses personnelles des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

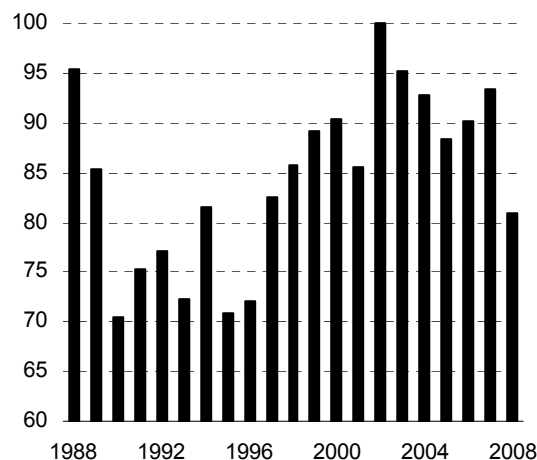


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.19

Confiance des consommateurs au Québec

(indice, 2002 = 100)



Source : Conference Board.

□ Un repli des investissements résidentiels

Le marché de l'immobilier au Québec a continué à bien se porter en 2008, alors que le nombre de mises en chantier s'est élevé à 47 900 unités, un niveau similaire à celui qui avait été observé au cours des trois années précédentes et de loin supérieur au niveau enregistré à la fin des années 1990, alors qu'en moyenne 24 500 unités étaient construites chaque année.

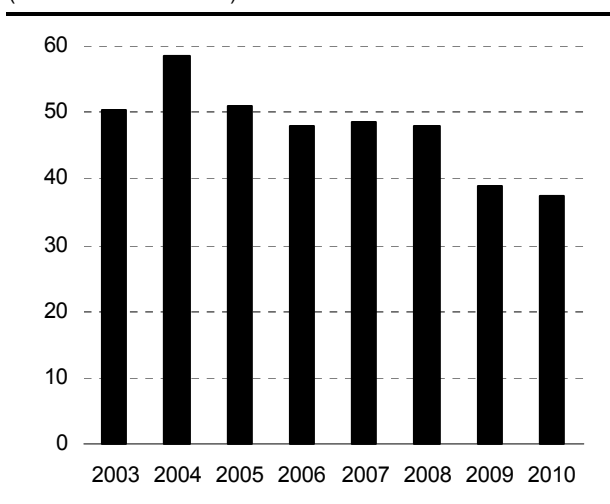
La détérioration du marché du travail devrait toutefois entraîner un repli des mises en chantier en 2009 et en 2010. De plus, la hausse soutenue des prix des propriétés au cours des dernières années, qui a restreint l'accessibilité aux logements neufs, limitera la progression des mises en chantier. Le niveau des mises en chantier devrait ainsi s'établir à 38 800 unités en 2009 et à 37 300 unités en 2010, en baisse respectivement de 14,8 % et de 6,2 %.

Le recul des mises en chantier sera moins accentué au Québec qu'aux États-Unis. Entre 2005 et 2009, elles auront chuté de 79 % aux États-Unis contre 20 % au Québec. De plus, le marché immobilier au Québec devrait enregistrer un recul des prix moins important qu'aux États-Unis, car les défauts de paiement sur les prêts hypothécaires sont plus faibles de ce côté-ci de la frontière et le marché au Québec n'a pas connu les mêmes excès que son voisin du sud.

Enfin, en 2009, le recul de l'investissement résidentiel sera atténué par les crédits d'impôt sur les dépenses en rénovation offerts par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. L'investissement résidentiel devrait reculer de 0,9 % en 2009 et de 3,7 % en 2010.

GRAPHIQUE B.20

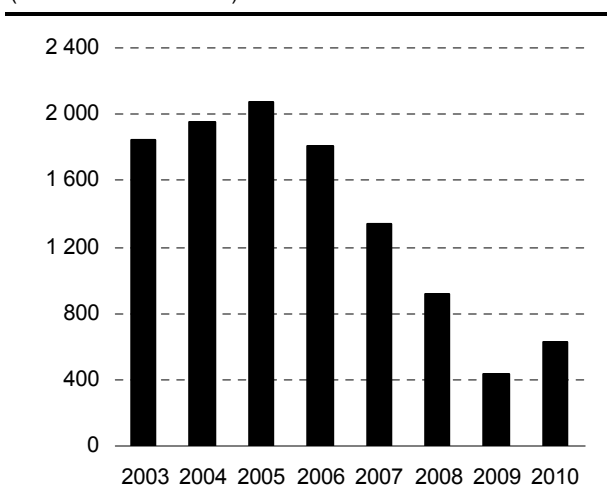
Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.21

Mises en chantier aux États-Unis (en milliers d'unités)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

2.4 Les gouvernements prennent le relais des entreprises pour soutenir l'investissement

Les investissements non résidentiels des entreprises et des gouvernements au Québec se sont chiffrés à 41,9 milliards de dollars en 2008. Ces investissements, qui comprennent autant les nouveaux projets, la poursuite des projets existants que les investissements réalisés dans le cadre des activités courantes des entreprises, contribuent à accroître la capacité de production de l'économie, l'activité économique et la création d'emplois au Québec.

En 2009, le déclin attendu des investissements des entreprises sera contrebalancé par la hausse des investissements des gouvernements. Après s'être accrue de 9,4 % en 2008, la valeur des investissements non résidentiels totaux ne progressera que de 0,6 % en 2009, un taux comparable aux résultats publiés par Statistique Canada en février 2009 et présentés dans l'encadré de la page B.28. En 2010, la reprise économique prévue devrait favoriser un rebond de 3,7 % des investissements non résidentiels totaux.

TABLEAU B.2

Investissements non résidentiels au Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)

	2008	2009	2010
Investissements totaux	9,4	0,6	3,7
Budget 2008-2009	10,6	7,8	3,9
Investissements des entreprises privées et publiques	4,5	-3,6	2,5
Budget 2008-2009	6,8	8,0	3,7
Investissements des gouvernements	22,7	10,5	6,3
Budget 2008-2009	20,9	7,3	4,4

Note : Le secteur des gouvernements comprend les ministères, les organismes et les réseaux de la santé et de l'éducation des différents paliers de gouvernement.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

❑ Investissements des entreprises privées et publiques

Les conditions économiques actuelles incitent les entreprises privées à repousser leurs projets d'investissement à plus tard. Parmi ces conditions, on dénote la faible demande des ménages, la chute des profits des entreprises et les conditions de financement plus difficiles pour ces dernières.

L'économie du Québec peut toutefois compter sur les projets d'investissement des entreprises publiques comme Hydro-Québec pour soutenir la demande intérieure et atténuer le recul des investissements privés, lesquels devraient diminuer de 9,1 % en 2009 selon Statistique Canada.

Dans l'ensemble, la valeur des investissements non résidentiels des entreprises au Québec devrait passer de 29,3 milliards de dollars en 2008 à 28,3 milliards en 2009, une baisse de 3,6 %. En 2010, la reprise de l'économie devrait favoriser une croissance de 2,5 % des investissements des entreprises privées et publiques.

❑ Investissements des gouvernements

Les investissements des ministères et des institutions gouvernementales des trois paliers de gouvernement devraient s'accroître de 1,3 milliard de dollars en 2009, soit une hausse de 10,5 %, qui suit une progression de 22,7 % en 2008. Ainsi, la valeur des investissements des gouvernements devrait atteindre 13,9 milliards de dollars, un niveau deux fois plus élevé que celui de 2002.

En 2010, la croissance des investissements des gouvernements devrait atteindre 6,3 %. Dans l'ensemble, depuis un an, la croissance des investissements des gouvernements aura été revue à la hausse de 2008 à 2010, reflétant l'augmentation des investissements publics en infrastructures par le gouvernement du Québec et l'annonce de nouveaux investissements par le gouvernement fédéral.

Les intentions d'investissement au Québec en 2009 selon Statistique Canada

Statistique Canada a publié le 25 février dernier son enquête annuelle sur les investissements privés et publics pour le Canada et les provinces. Le sondage a été réalisé auprès de 28 000 entreprises et administrations publiques canadiennes d'octobre 2008 à la fin de janvier 2009.

Au total, les intentions d'investissement devraient stagner au Québec en 2009 (0,0 %), après avoir progressé de 8,9 % en 2008. Au Canada et en Ontario, les intentions d'investissement sont en baisse de 5,4 % et 1,6 % en 2009. Au total, pour 2008 et 2009, les investissements devraient avoir progressé de 8,9 % au Québec contre un léger recul en Ontario (-0,8 %) et au Canada (-0,4 %).

Les investissements résidentiels

Les investissements résidentiels ont progressé de 2,8 % au Québec en 2008. En 2009, ils progresseront de 0,6 %, comparativement à un recul de 1,8 % au Canada.

Les investissements non résidentiels des entreprises privées

Après avoir progressé de 1,5 % en 2008, les investissements non résidentiels des entreprises privées devraient reculer de 9,1 % au Québec en 2009. En comparaison, les investissements au Canada devraient baisser de 13,1 %.

- Les intentions d'investissement au Québec présentent des baisses importantes dans les secteurs des mines (-38,1 %), du commerce (-11,1 %) et de la finance et assurances (-9,9 %).
- Au Canada, les intentions d'investissement du secteur des mines, du pétrole et du gaz naturel reculent de 26,4 %.

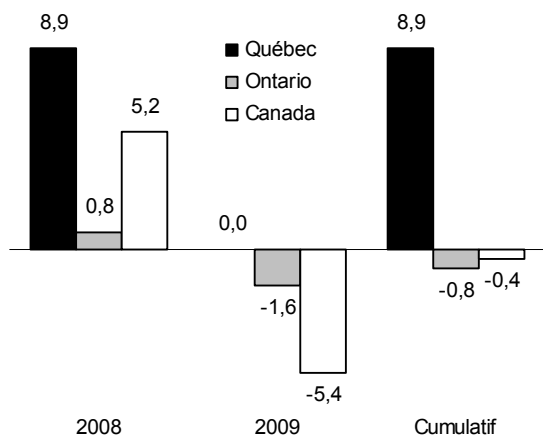
Les investissements non résidentiels des administrations et entreprises publiques

En 2009, les investissements non résidentiels publics feront contrepois au recul des investissements non résidentiels privés. Selon Statistique Canada, ces investissements s'accroîtront de 11,2 % en 2009 au Québec. Avec le plan québécois des infrastructures, le plan de stimulation du gouvernement fédéral et les investissements prévus d'Hydro-Québec, les investissements publics devraient rester élevés au Québec au cours des prochaines années.

Les investissements des entreprises privées et publiques¹

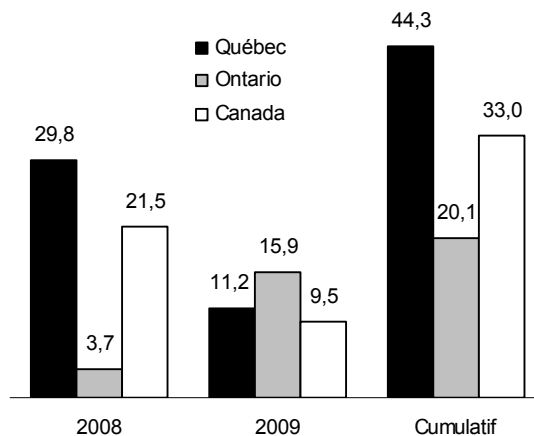
Les investissements des entreprises privées et publiques, après avoir crû de 5,7 % en 2008, devraient reculer de 4,0 % en 2009 au Québec. En comparaison, ces investissements au Canada devraient régresser de 10,2 % en 2009.

Investissements totaux
(variation en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Investissements non résidentiels publics
(variation en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

¹ Estimation du ministère des Finances du Québec à partir des résultats d'enquête de Statistique Canada.

2.5 Une détérioration du marché du travail

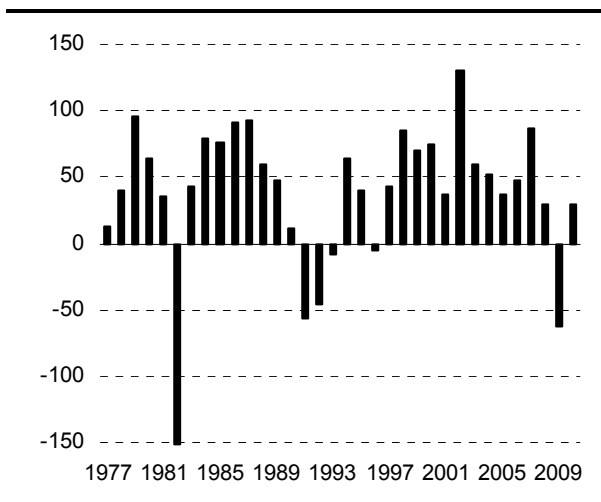
La détérioration de l'activité économique devrait entraîner la perte de 62 900 emplois en 2009. Notons qu'en 2008, le Québec avait créé 30 000 emplois, principalement dans les secteurs de la construction, des services professionnels, des soins de santé et du tourisme. La reprise de l'activité économique améliorera les perspectives du marché du travail, alors que 29 500 emplois devraient être créés en 2010.

Comparativement aux récessions précédentes, les pertes d'emplois devraient être moins importantes en 2009, alors que plus de 150 000 emplois avaient été perdus en 1982 et plus de 100 000 de 1991 à 1993.

Dans ce contexte, le taux de chômage devrait passer de 7,2 % en 2008 à 8,9 % en 2009, puis à 9,1 % en 2010. Il s'agit de taux de loin inférieurs à ceux qui ont été observés lors des périodes de fort ralentissement, en 1983 (14,2 %) et en 1993 (13,2 %).

GRAPHIQUE B.22

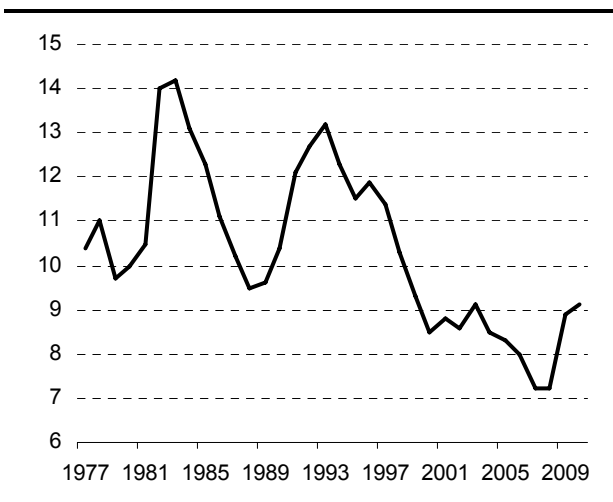
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.23

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.6 L'évolution du PIB nominal

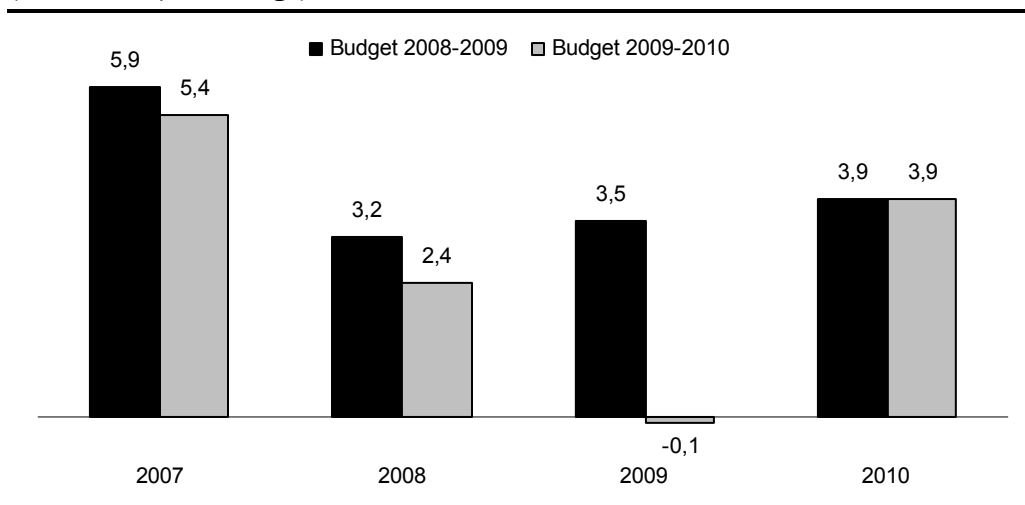
Après avoir progressé de 2,4 % en 2008, le PIB nominal, dont dépend la croissance des revenus du gouvernement, enregistrera un recul de 0,1 % en 2009, soit une révision à la baisse de 3,6 points de pourcentage comparativement au budget 2008-2009.

- Globalement, le recul prévu du PIB réel de 1,2 % sera à peine compensé par une hausse de 1,1 % des prix.
- La faible progression des prix dans l'ensemble de l'économie s'explique notamment par le recul de la demande mondiale de matières premières, ce qui entraînera une baisse de la valeur des produits exportés par le Québec, contribuant ainsi à limiter la progression du PIB nominal.

En 2010, la reprise économique se traduira par une hausse de 3,9 % du PIB nominal au Québec.

GRAPHIQUE B.24

Évolution du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.7 Comparaison avec le secteur privé

Avec un recul prévu de 1,2 % en 2009, la prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec est identique à la moyenne des prévisions du secteur privé.

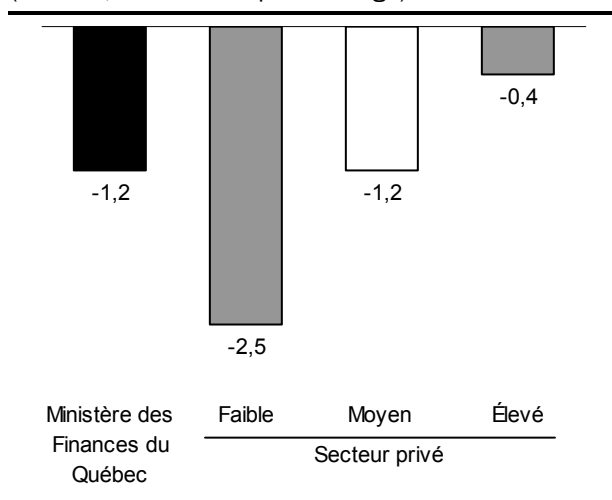
— Toutefois, l'amplitude de l'écart entre les différentes projections des prévisionnistes du secteur privé en 2009, de - 2,5 % à - 0,4 %, témoigne de l'incertitude sur l'évolution de l'économie.

En 2010, la prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec, à 1,9 %, est légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé (2,2 %).

GRAPHIQUE B.25

Croissance économique en 2009 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



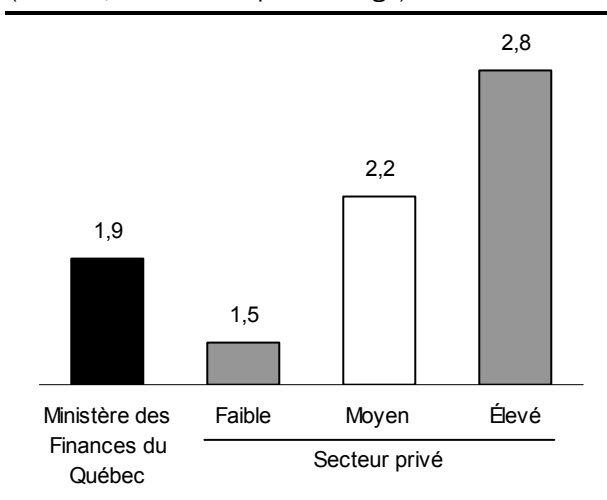
Note : Relevé du ministère des Finances du Québec au 12 mars 2009 qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé réalisées entre le 30 janvier et le 12 mars 2009.

Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.26

Croissance économique en 2010 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Note : Relevé du ministère des Finances du Québec au 12 mars 2009 qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé réalisées entre le 30 janvier et le 12 mars 2009.

Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU B.3

Détails des perspectives économiques au Québec

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010
Production			
Produit intérieur brut réel	0,8	- 1,2	1,9
- Budget 2008-2009	1,5	2,0	2,2
Produit intérieur brut	2,4	- 0,1	3,9
- Budget 2008-2009	3,2	3,5	3,9
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation	3,8	1,2	2,2
- Budget 2008-2009	3,1	2,2	1,9
Investissements non résidentiels des entreprises	2,6	- 8,4	6,4
- Budget 2008-2009	7,4	5,5	3,1
Exportations internationales	- 3,4	- 8,3	2,3
- Budget 2008-2009	- 0,6	3,3	4,8
Importations internationales	1,7	- 2,3	4,1
- Budget 2008-2009	5,4	3,9	4,0
Autres indicateurs économiques			
Consommation nominale	5,1	1,6	3,9
- Budget 2008-2009	4,3	3,8	3,4
Mises en chantier (en milliers)	47,9	38,8	37,3
- Budget 2008-2009	44,6	38,5	38,5
Revenu personnel	3,5	1,1	2,6
- Budget 2008-2009	3,1	3,2	3,3
Salaires et traitements	2,9	0,5	3,0
- Budget 2008-2009	2,9	3,2	3,3
Bénéfices des sociétés	4,4	- 15,3	9,7
- Budget 2008-2009	2,6	2,8	6,6
Prix à la consommation	2,1	0,4	2,0
- Budget 2008-2009	1,4	1,8	1,7
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	30,0	- 62,9	29,5
- Budget 2008-2009	45,0	34,2	35,8
Taux de chômage (en %)	7,2	8,9	9,1
- Budget 2008-2009	7,0	6,9	6,7

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.8 Les perspectives économiques quinquennales

Pour la période de 2009 à 2013, la moyenne des prévisions du ministère des Finances du Québec est comparable à celles du secteur privé, et ce, tant au chapitre de l'évolution du PIB nominal que du PIB réel.

- Pour le PIB nominal, la prévision du ministère des Finances du Québec, avec une progression attendue de 3,5 % de 2009 à 2013, est identique à celle du secteur privé.
- En ce qui concerne l'évolution du PIB réel, la prévision du ministère des Finances du Québec est légèrement plus faible, à 1,6 %, que celle du secteur privé (1,8 %).

Les perspectives économiques du présent budget prennent en compte le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui prévoit l'élimination des déficits d'ici 2013-2014.

TABLEAU B.4

Perspectives économiques au Québec comparativement au secteur privé

(variation en pourcentage)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2009-2013
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	2,4	- 0,1	3,9	4,5	4,5	4,5	3,5
Moyenne du secteur privé ⁽¹⁾	3,1	- 0,4	3,8	4,9	4,7	4,3	3,5
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	0,8	- 1,2	1,9	2,6	2,5	2,4	1,6
Moyenne du secteur privé ⁽¹⁾	0,6	- 1,2	2,2	2,8	2,7	2,3	1,8
Hausse des prix							
Ministère des Finances du Québec	1,5	1,1	1,9	1,9	2,0	2,1	1,8
Moyenne du secteur privé ⁽¹⁾	2,5	0,8	1,6	2,1	2,0	2,0	1,7

(1) Relevé du ministère des Finances du Québec au 12 mars 2009 qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé réalisées entre le 30 janvier et le 12 mars 2009.

Source : Ministère des Finances du Québec.

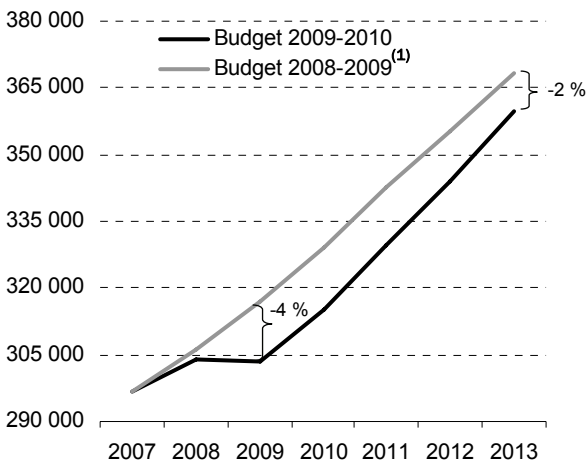
L'impact de la récession de 2009 sur la croissance du PIB nominal au Québec n'aura été résorbé qu'en partie à la fin de la période de prévision quinquennale en 2013, alors que le niveau du PIB nominal sera inférieur de 2 % à celui prévu au budget 2008-2009.

— Compte tenu de sa grande intégration au marché américain, l'économie du Québec continuera de subir les effets des difficultés persistantes de l'économie américaine.

GRAPHIQUE B.27

PIB nominal au Québec

(en millions de dollars)

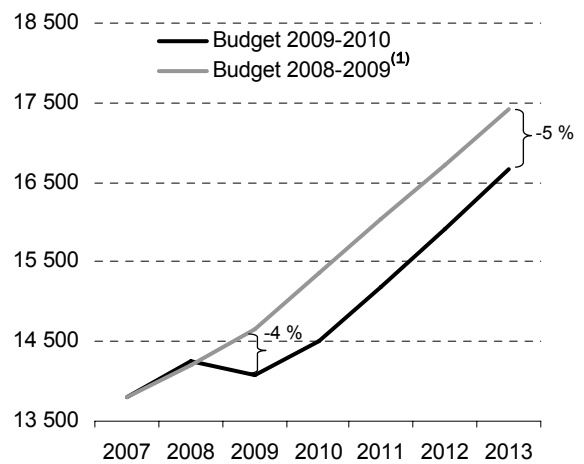


(1) Les données ont été modifiées pour tenir compte des révisions historiques.
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.28

PIB nominal aux États-Unis

(en milliards de dollars américains)



(1) Les données ont été modifiées pour tenir compte des révisions historiques.
Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La conjoncture économique mondiale s'est rapidement détériorée au cours de l'automne 2008, affectant les partenaires économiques du Québec. Les perspectives pour 2009 laissent présager une profonde récession à l'échelle mondiale. En 2010, le Canada et les États-Unis devraient connaître une reprise économique tandis que plusieurs pays d'Europe et le Japon continueront d'éprouver des difficultés.

3.1 La situation au Canada

Fortement ébranlée par la récession aux États-Unis, l'économie canadienne s'est repliée au quatrième trimestre de 2008 avec un recul du PIB réel de 3,4 % à taux annuel. Alors que le Canada est entré en récession à la fin de 2008, le PIB réel devrait enregistrer un recul de 1,6 % et 263 000 emplois devraient être perdus en 2009.

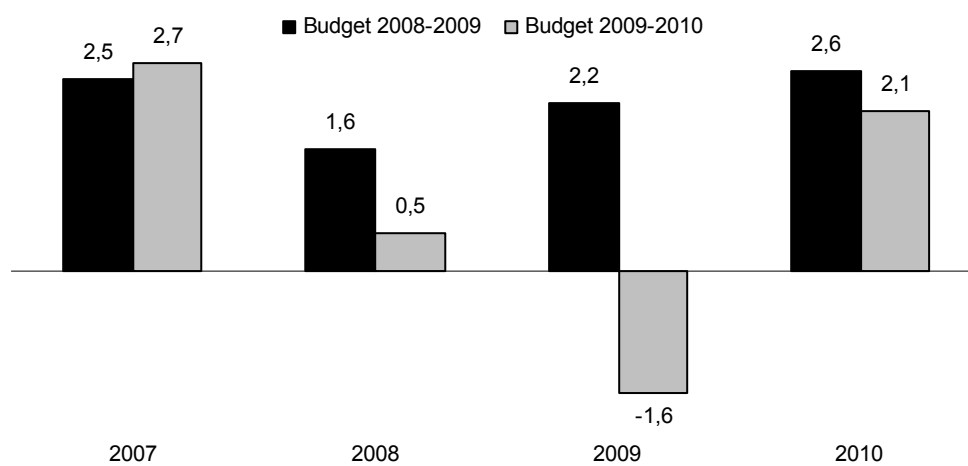
En particulier, la chute des prix énergétiques freinera les investissements dans l'Ouest canadien et le recul de la demande américaine de certains biens comme l'automobile nuira au secteur manufacturier de l'Ontario.

En 2010, l'économie canadienne tirera profit des mesures mises en place par les gouvernements pour encourager le travail et les investissements, des conditions monétaires souples instaurées par la Banque du Canada et de la reprise de l'économie américaine. La croissance du PIB réel devrait ainsi atteindre 2,1 %. Cette reprise devrait être accompagnée d'une création de plus de 140 000 emplois.

GRAPHIQUE B.29

Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Une baisse des exportations

La récession qui sévit aux États-Unis a des répercussions importantes sur les exportations canadiennes, en particulier pour les secteurs de l'automobile et de l'énergie.

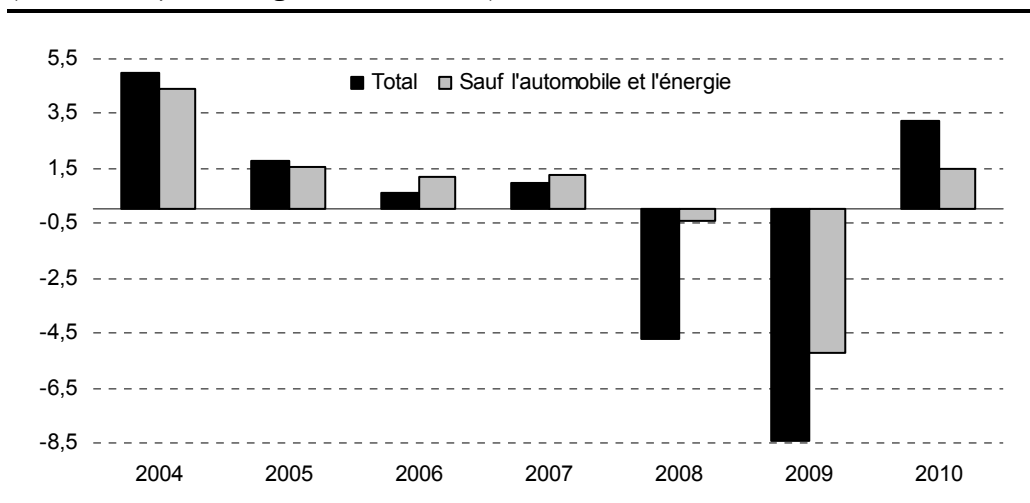
- En janvier et en février 2009, les ventes d'automobiles aux États-Unis ont chuté sous la barre des 10 millions d'unités, à taux annuel, pour la première fois depuis 1982, entraînant d'importantes réductions de production aux États-Unis et au Canada.
- De plus, la chute de la demande étrangère et des prix des matières premières, en particulier le pétrole, amorcée au mois d'août 2008, a contribué à diminuer la production et les investissements dans le secteur minier et le secteur pétrolier.

Les exportations devraient diminuer de 8,4 % en 2009 en termes réels, en raison notamment d'une diminution de 26,6 % du secteur de l'automobile et de 2,0 % du secteur de l'énergie. Ces secteurs en difficulté représentent 32 % des exportations canadiennes, mais 5 % des exportations québécoises.

GRAPHIQUE B.30

Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Une demande intérieure au ralenti

La croissance de la consommation des ménages et celle des investissements ont ralenti en 2008. Cette tendance devrait s'accroître en 2009 avec les pertes d'emplois attendues et la chute de la confiance des ménages.

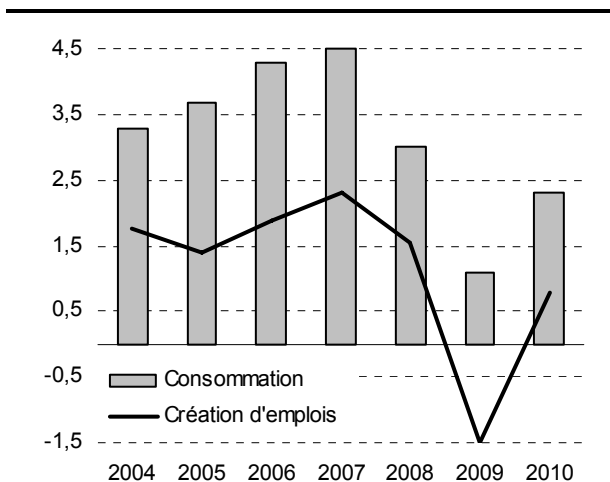
Après avoir atteint 3,0 % en 2008, la croissance de la consommation ralentira à 1,1 % en 2009 avant de reprendre de la vigueur en 2010 et d'atteindre 2,3 % avec le retour de la création d'emplois.

— À noter que les ménages canadiens restent en meilleure position financière que les ménages américains, comme le montre l'encadré de la page B.38.

Par ailleurs, avec la diminution de la production et la faible évolution des prix en 2009, les entreprises devraient retarder certains projets d'investissement, notamment dans le secteur énergétique, entraînant un recul des investissements non résidentiels de 10,9 %. Une croissance de 3,0 % des investissements est attendue en 2010 avec la reprise économique.

GRAPHIQUE B.31

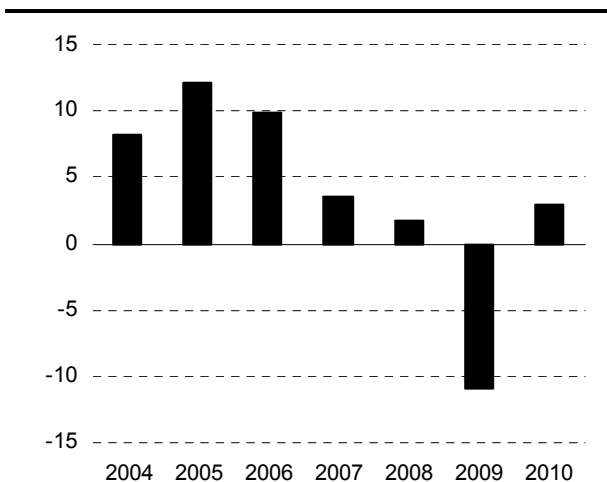
Création d'emplois et dépenses de consommation au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.32

Investissements non résidentiels au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La situation financière des ménages canadiens et américains

La crise financière et la récession, avec le resserrement du crédit et les pertes d'emplois qu'elles impliquent, ont des impacts économiques importants, notamment pour les ménages. Pour traverser cette période difficile, les ménages canadiens sont mieux préparés que les ménages américains. D'une part, ils sont moins endettés; d'autre part, ils sont davantage en mesure de faire face à leurs obligations financières.

Pour illustrer ces propos, le présent encadré décrit trois mesures d'analyse : le ratio de la dette au revenu, le ratio de la dette à l'actif et le ratio du service de la dette au revenu.

Le ratio de la dette au revenu

Au cours des dernières années, le ratio de la dette au revenu total¹ a augmenté tant au Canada qu'aux États-Unis. Néanmoins, le fardeau reste de loin moins élevé pour les canadiens, comme le montre le graphique ci-dessous. En effet, ce ratio se situait en moyenne à 1,0 au Canada et à 1,4 aux États-Unis en 2008.

Le ratio de la dette à l'actif

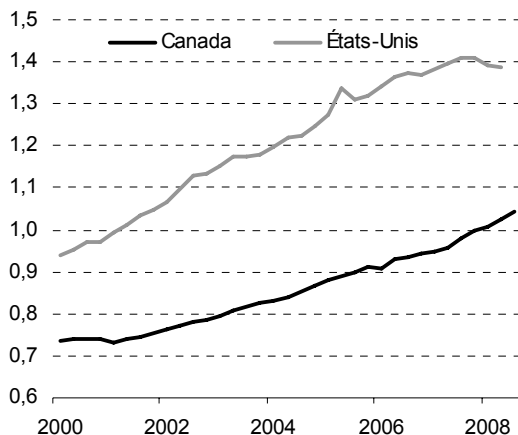
Le ratio de la dette à l'actif a davantage augmenté aux États-Unis, alors que les Américains se sont lourdement endettés pour acquérir des actifs immobiliers aujourd'hui en perte de valeur. Ce ratio est passé de 17 % en 2000 dans les deux pays à près de 19 % au Canada et à 24 % aux États-Unis au troisième trimestre de 2008.

Le ratio du service de la dette²

Même si l'endettement des ménages a augmenté au Canada comme aux États-Unis ces dernières années, le fardeau de la dette moins élevé des ménages canadiens fait en sorte qu'ils assument actuellement plus facilement leurs obligations financières que les ménages américains.

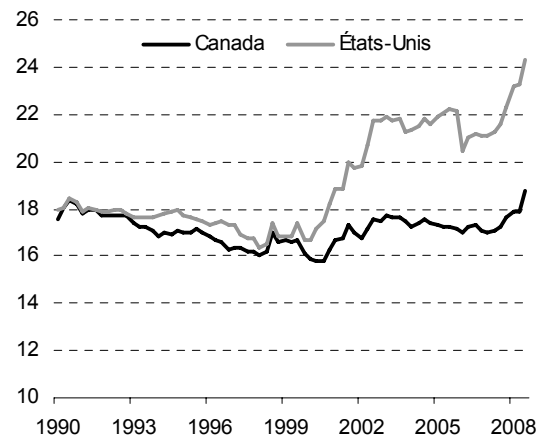
- Au Canada, le ratio du service de la dette s'établissait au quatrième trimestre de 2008 à un niveau inférieur à la moyenne de 8,2 % observée de 1990 à 2008, tandis qu'aux États-Unis, il était supérieur, au troisième trimestre de 2008, à la moyenne de 12,6 % observée au cours de la même période.

Ratio de la dette au revenu total
(incluant les entreprises individuelles)



Sources : Statistique Canada et Flow of Funds Account.

Ratio de la dette à l'actif
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Flow of Funds Account.

¹ Dans le calcul du ratio, le revenu total est utilisé au lieu du revenu personnel disponible afin de tenir compte des différences fiscales d'un pays à l'autre. Au Canada, les impôts sont plus élevés. En contrepartie, les Canadiens ont accès à des services essentiels gratuits ou abordables. Le revenu disponible ne représente donc pas les mêmes possibilités de dépenses dans les deux pays. Le calcul du ratio de la dette sur le revenu total permet une meilleure comparaison. Par ailleurs, au Canada, la catégorie des ménages englobe les particuliers et les entreprises individuelles. Il faut ajouter à la catégorie « ménages » des États-Unis, dans le calcul des ratios de la dette au revenu et de la dette à l'actif, les entreprises individuelles pour une comparaison plus juste.

² Le ratio du service de la dette ne peut être directement comparé entre les deux pays en raison de différences méthodologiques. Il est donc préférable de comparer l'évolution du ratio pour chacun des pays par rapport à sa moyenne historique.

□ Les marchés financiers canadiens

Avec l'aggravation de la crise financière et le resserrement du crédit, la Banque du Canada a poursuivi son assouplissement monétaire en abaissant son taux cible du financement à un jour de 3,0 % en septembre 2008 à 0,5 % en mars 2009, ce qui constitue un creux historique. Elle a aussi injecté des liquidités additionnelles dans le système financier qui ont atteint un sommet de 41 milliards de dollars en décembre 2008, afin de diminuer la pression sur le marché monétaire.

La Banque du Canada devrait réduire graduellement la détente monétaire à compter de 2010. Le taux cible du financement à un jour devrait ainsi passer de 0,6 % en moyenne en 2009 à 1,0 % en 2010.

Par ailleurs, la forte demande des investisseurs pour détenir des titres moins risqués a entraîné une forte baisse du taux obligataire canadien à échéance de 10 ans, qui s'est établi à 3,6 % en moyenne en 2008, comparativement à 4,3 % en 2007. Le contexte d'incertitude qui continuera de prévaloir en 2009 exercera une pression additionnelle sur la demande de titres à revenu fixe et portera ce taux obligataire à 2,9 % en 2009.

En outre, après s'être maintenu près de la parité au cours de la première moitié de 2008, le dollar canadien a chuté sous la barre des 80 cents américains à la fin d'octobre, principalement en raison du recul marqué des prix des matières premières et du ralentissement économique mondial. Le dollar canadien devrait rester légèrement au-dessus de 80 cents américains en 2009. La reprise économique, qui soutiendra la croissance des prix des matières premières, devrait favoriser l'appréciation de cette devise en 2010.

TABLEAU B.5

Marchés financiers au Canada

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010
Taux cible du financement à un jour	3,0	0,6	1,0
- Budget 2008-2009	3,6	4,1	4,3
Bons du Trésor à 3 mois	2,4	0,6	1,2
- Budget 2008-2009	3,5	4,2	4,2
Obligations fédérales de 10 ans	3,6	2,9	3,7
- Budget 2008-2009	4,1	4,6	4,9
Dollar canadien (en cents US)	93,3	82,4	91,6
- Budget 2008-2009	99,0	95,5	95,0

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 Une récession profonde aux États-Unis

L'économie américaine est officiellement entrée en récession en décembre 2007. Cette contraction découle de la sévère correction immobilière qui a grandement fragilisé les institutions financières, réduisant abruptement l'accès au crédit des ménages et des entreprises. L'accentuation de ces difficultés à l'automne 2008 s'est rapidement propagée aux autres secteurs de l'économie américaine.

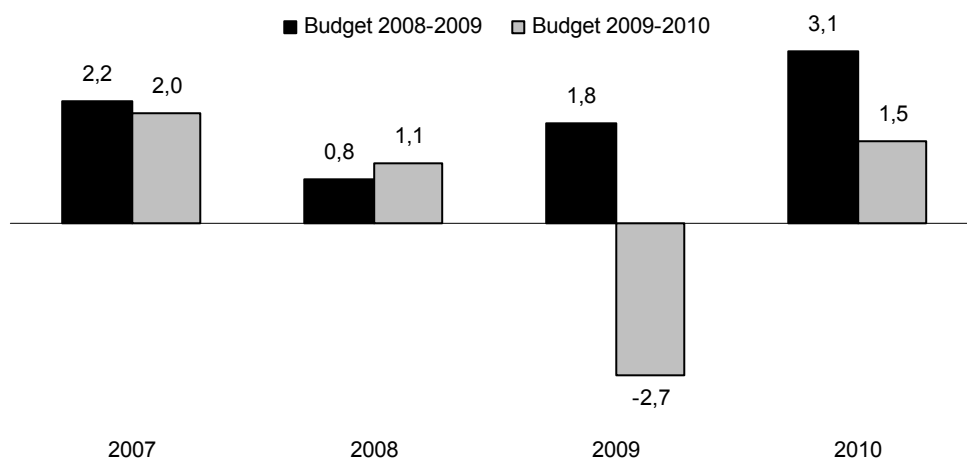
La présente récession aux États-Unis sera la plus longue depuis les années 1930. Sa durée résulte de l'émergence de plusieurs cercles vicieux découlant des sévères crises immobilière et financière en cours. La chute du prix des maisons et des marchés boursiers a provoqué d'importantes pertes de richesse pour les ménages. Ces pertes, conjuguées au resserrement du crédit, ont entraîné un recul de la consommation, des investissements et de l'emploi, aggravant ainsi les difficultés des secteurs immobilier et financier.

Après s'être accru de 1,1 % en 2008, le PIB réel américain devrait diminuer de 2,7 % en 2009 en raison du recul de la consommation, des investissements et de la demande mondiale de produits d'exportation américains. Il s'agit d'une révision à la baisse de 4,5 points de pourcentage par rapport à la prévision du budget 2008-2009.

Les multiples interventions gouvernementales visant à relancer l'économie devraient entraîner une hausse de 1,5 % du PIB réel en 2010.

GRAPHIQUE B.33

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Poursuite de la correction immobilière en 2009

La correction immobilière en cours aux États-Unis est la plus grave de la période d'après-guerre, la chute de 26,4 % du prix des maisons depuis le sommet atteint en 2006 étant inégalée.

Malgré la forte baisse des investissements résidentiels et la chute des mises en chantier en 2007 et en 2008, le marché immobilier demeure en déséquilibre, la demande restant plus faible que l'offre de maisons, ce qui fait augmenter le stock de maisons à vendre.

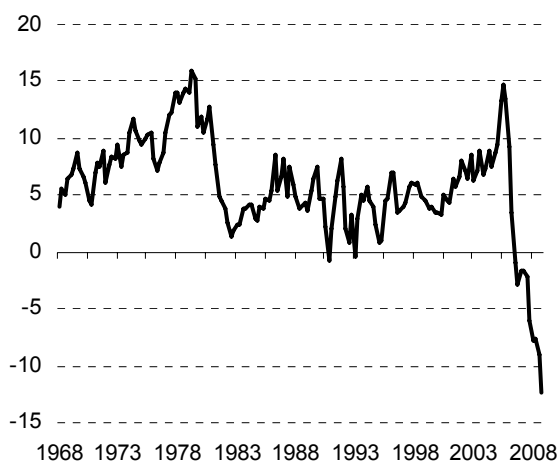
— À la fin de 2008, un délai de plus de douze mois était en moyenne nécessaire pour vendre une maison neuve, comparativement au délai moyen de six mois observé historiquement.

Le contexte économique ne favorise pas la résorption rapide du stock de maisons à vendre, l'accès au crédit demeurant difficile et le taux de propriété se situant à des sommets. Les investissements résidentiels se rétabliront quand l'équilibre sera revenu sur le marché immobilier, soit au début de 2010. Ainsi, les investissements résidentiels devraient décliner de 25,9 % en 2009, après avoir chuté de 20,7 % en 2008. Ils devraient croître de 4,9 % en 2010.

GRAPHIQUE B.34

Prix médian des maisons unifamiliales existantes

(variation annuelle en pourcentage)

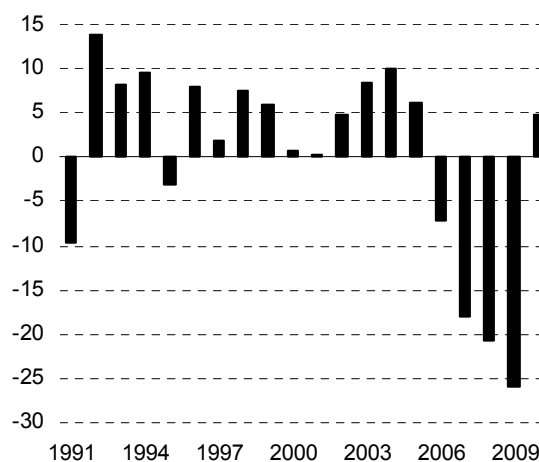


Source : Datastream.

GRAPHIQUE B.35

Investissements résidentiels réels aux États-Unis

(variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Une chute de la consommation et de l'emploi en 2009

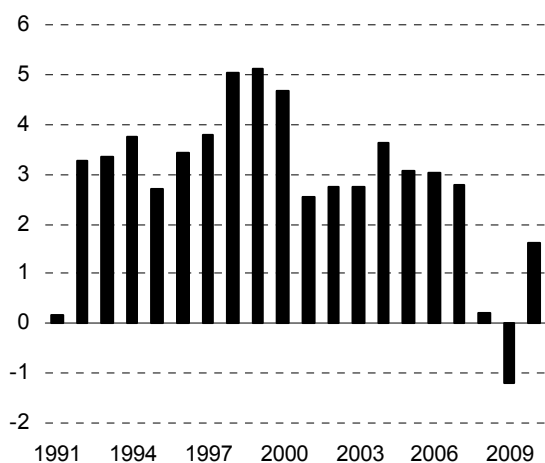
Les difficultés de financement et la baisse des revenus ont amené les entreprises à réduire de près de 3 millions le nombre d'emplois en 2008. Ainsi, le taux de chômage est passé de 4,9 % en janvier 2008 à 7,2 % en décembre 2008, le plus haut taux observé depuis 1992. Devant la hausse du taux de chômage et la diminution de leur richesse nette¹, les ménages américains, surendettés, ont cherché à reconstituer leur épargne, réduisant leur consommation, ce qui a accentué les difficultés des entreprises.

La situation financière des ménages demeurera fragile en 2009. La forte dégradation du marché de l'emploi se poursuivra et des baisses supplémentaires de richesse sont à prévoir avec la poursuite de la correction immobilière. Le taux de chômage augmentera à 8,6 % en 2009 et à 9,4 % en 2010, le taux le plus élevé depuis 1983. En outre, les pertes d'emplois devraient atteindre 3,7 millions au total en 2009. Dans ce contexte, après avoir crû de seulement 0,2 % en 2008, la consommation des ménages diminuera de 1,2 % en 2009. Afin de compenser les pertes de richesse et de pallier aux incertitudes du marché de l'emploi, les ménages américains continueront d'augmenter leur épargne, dont le taux atteindra 5,1 % en 2009 après s'être établi à 1,8 % en 2008.

Par ailleurs, les entreprises devraient diminuer leurs investissements de 15,5 % en 2009 et de 1,7 % en 2010 en raison de la baisse de leur rentabilité, des conditions de financement difficiles et des capacités de production qui restent excédentaires.

GRAPHIQUE B.36

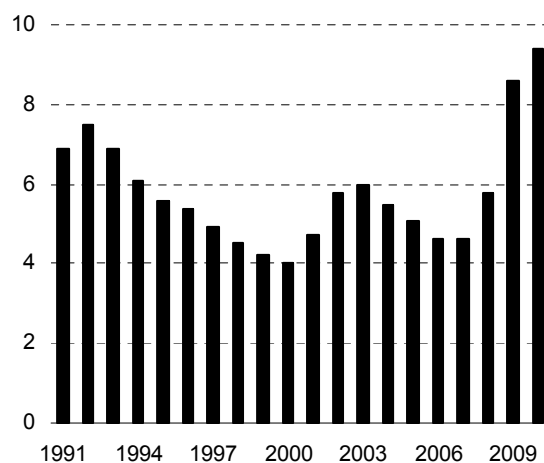
Consommation aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.37

Taux de chômage aux États-Unis (en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

¹ La richesse nette équivaut à la valeur des actifs réduite de la valeur des passifs ou des dettes.

□ Les autorités multiplient leurs interventions

Pour favoriser le redressement de l'activité économique, le Département du Trésor et la Réserve fédérale américaine ont introduit des mesures d'envergure pour restaurer le flux des crédits et pour stimuler l'économie.

■ Stimulation du crédit et support au secteur bancaire

À l'automne 2008, la Réserve fédérale américaine a réagi vigoureusement afin de contrer les effets négatifs du resserrement du crédit en réduisant le taux cible des fonds fédéraux de près de 200 points de base, le ramenant à une fourchette cible de 0 à 0,25 %.

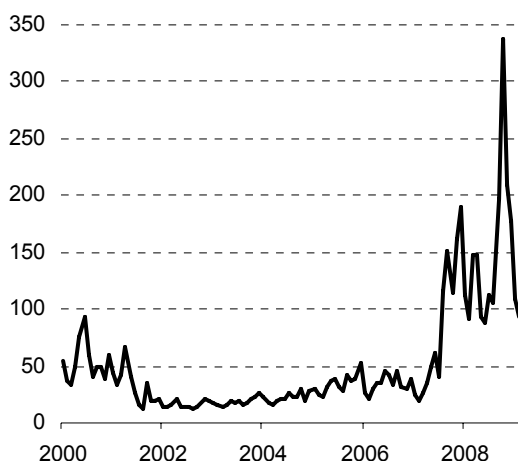
Des mesures innovatrices ont également été instaurées pour reconstituer les capitaux propres des institutions financières, rétablir le flux des crédits interbancaires et alimenter le marché des titres de créances. Ces mesures ont réussi à rétablir partiellement le flux des crédits interbancaires et à faire baisser les taux de rendement exigés sur les titres de court terme et sur les taux hypothécaires. Cependant, devant la hausse des risques de crédit en période de récession, les écarts de rendement sur les titres corporatifs restent élevés. Étant donné les interventions énergiques des autorités américaines, cette situation devrait se résorber graduellement en cours d'année en 2009.

Une hausse graduelle du taux cible des fonds fédéraux devrait être amorcée en 2010, lorsque les signaux d'une reprise économique durable se préciseront.

GRAPHIQUE B.38

Écart de rendement sur le marché interbancaire

(LIBOR 3 mois moins bons du Trésor 3 mois, en points de base)



Source : IHS Global Insight.

GRAPHIQUE B.39

Écart de rendement entre les obligations du Trésor et des entreprises

(entreprises AAA moins Trésor 10 ans, en points de base)



Source : Réserve fédérale américaine.

■ Le plan de stimulation économique le plus ambitieux depuis la Grande Dépression

Le président américain a entériné en février 2009 le plus ambitieux plan de stimulation économique depuis la Grande Dépression. D'une valeur de 787 milliards de dollars américains, le plan vise à préserver ou à créer 3,5 millions d'emplois d'ici la fin de 2010 et à stimuler la consommation et les investissements.

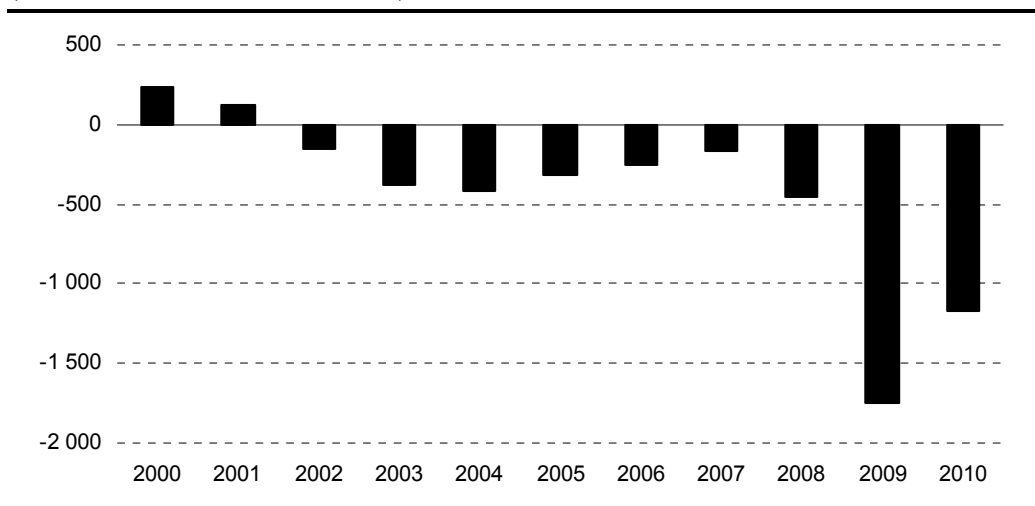
Le plan met l'accent sur le soutien aux ménages par l'entremise de baisses d'impôt et d'une hausse des investissements en infrastructures afin d'accroître l'emploi et la production. Les détails de ce plan sont présentés au chapitre 4 de cette section.

L'adoption du plan de stimulation accroîtra fortement le déficit fédéral en 2009 et en 2010. En 2009, le déficit devrait atteindre 1 752 milliards de dollars américains, soit 12,3 % du PIB, et ce, en raison de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses associées au plan de stimulation et aux programmes sociaux en période de récession. Suivant l'augmentation du déficit, la dette publique du gouvernement fédéral passerait de 37,2 % du PIB pour l'année financière 2008 à 48,8 % du PIB pour l'année financière 2009, une hausse de plus de 10 % en un an.

GRAPHIQUE B.40

Déficit budgétaire américain

(en milliards de dollars américains)



Sources : Office of Management and Budget et Congressional Budget Office.

□ Une chute des importations américaines

L'aggravation de la crise financière et l'affaissement de la demande intérieure américaine qui en a résulté ont fait chuter les importations américaines en 2008. Cette évolution a accentué la propagation à l'économie mondiale des impacts négatifs de la crise financière, alors que les importations américaines comptent pour 14 % des produits importés à travers le monde. Plusieurs économies, dont celles des pays de l'Union européenne, du Japon, de la Chine, du Canada et du Québec, souffrent du recul des importations américaines.

Après un déclin de 3,4 % en 2008, les importations réelles américaines de biens et services devraient chuter de nouveau de 8,9 % en 2009, la plus importante baisse depuis 1975. Elles progresseront modérément de 3,2 % en 2010.

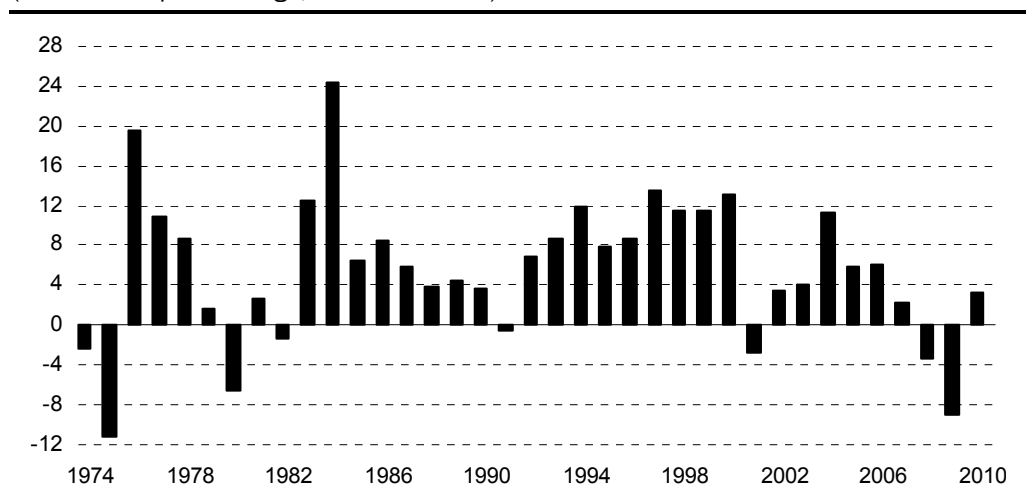
Par ailleurs, les exportations américaines ont été affectées par la détérioration rapide de l'environnement économique mondial en 2008. Après une hausse de 6,1 % en 2008 grâce à une forte progression en première moitié d'année, les exportations réelles devraient reculer de 7,4 % en 2009 puis de 0,1 % en 2010. Elles seront freinées en 2009 par l'appréciation du dollar américain, les investisseurs favorisant cette devise en cette période d'incertitude.

Au total, ce rééquilibrage des échanges mondiaux sera positif pour le déficit commercial américain, qui diminuera temporairement en deçà de 3,0 % du PIB en 2009 et en 2010.

GRAPHIQUE B.41

Évolution des importations américaines

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

3.3 La situation outre-mer

□ La récession frappe l'ensemble des économies avancées

Le ralentissement de l'économie mondiale s'accroîtra dans toutes les régions du monde en 2009, particulièrement dans les économies avancées, qui connaîtront un recul de 2,6 % de leur PIB réel en 2009. Les économies du Royaume-Uni, de la zone euro et du Japon subiront de forts reculs de leur PIB réel. En 2010, une reprise graduelle des économies avancées est attendue, avec une croissance de 1,0 %.

Les économies émergentes et en développement seront également en perte de vitesse alors qu'elles verront leur croissance du PIB réel se modérer à 2,2 % en 2009 et à 4,4 % l'année suivante, comparativement à 6,0 % en 2008.

TABLEAU B.6

Croissance économique dans certaines régions du monde

(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids dans le PIB mondial ⁽¹⁾	2008	2009	2010
Économies avancées⁽¹⁾	54,2	0,9	- 2,6	1,0
Zone euro	16,1	0,8	- 2,4	0,1
Royaume-Uni	3,3	0,7	- 3,1	0,0
Japon	6,6	- 0,6	- 3,3	1,0
Économies émergentes et en développement⁽¹⁾	45,8	6,0	2,2	4,4
Chine	10,8	9,0	5,9	7,0

(1) Selon les parités de pouvoir d'achat.

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

■ La zone euro

Les économies de la zone euro seront durement touchées en 2009 par le resserrement des conditions financières, le recul des exportations et l'effritement de la confiance des ménages et des entreprises. La récession qui s'est installée au troisième trimestre de 2008 devrait se prolonger cette année, avec un recul de 2,4 % du PIB réel en 2009, suivi d'une stagnation de l'économie en 2010 (+0,1 %).

— La récession s'accompagnera d'une forte hausse du taux de chômage, qui passera de 7,5 % en 2008 à 8,7 % en 2009 puis à 9,5 % en 2010.

L'activité économique sera principalement soutenue, ces deux prochaines années, par les plans de relance et les dépenses publiques des différents gouvernements.

■ Le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni sera l'un des pays européens les plus durement touchés par la récession en 2009, compte tenu de l'importance de son secteur financier, de la forte correction immobilière qui y sévit et de l'endettement élevé des ménages. Après un gain de 0,7 % en 2008, le PIB réel devrait reculer de 3,1 % en 2009 puis stagner en 2010 (0,0 %).

■ Le Japon

Après quelques années de croissance, l'économie du Japon est maintenant en récession. La situation s'est détériorée à la fin de 2008 à un rythme inédit depuis 35 ans. Le secteur extérieur est grandement responsable de la morosité économique. La faible demande mondiale et la forte appréciation du yen nuisent à la compétitivité des exportations japonaises.

La faiblesse de la demande intérieure contribue également à la récession actuelle. La confiance des ménages se situe à des creux historiques, en raison des pertes d'emplois et des baisses de salaire. Le PIB réel devrait ainsi enregistrer un déclin de 3,3 % en 2009 après une diminution de 0,6 % en 2008. En 2010, une reprise est attendue avec un rebond de la croissance économique de 1,0 %.

■ La Chine

La Chine subit actuellement un important ralentissement économique en raison de la chute brutale de la demande pour ses produits d'exportation, qui représentent plus de 35 % de son PIB. Les exportations chinoises devraient décliner de 7,4 % en termes réels en 2009.

Afin de compenser la perte d'activité résultant de la baisse des exportations, les autorités chinoises ont instauré, dès novembre 2008, d'importantes mesures pour soutenir la demande intérieure, notamment par les mesures massives de soutien aux investissements.

Alors que les dépenses personnelles des ménages ne représentaient que 38 % du PIB chinois en 2008, une part bien inférieure à celle des économies avancées, le gouvernement cherche à encourager leur essor. Toutefois, un système de protection sociale déficient et un système bancaire moins développé qu'ailleurs continuent de favoriser l'épargne au détriment de la consommation.

Par conséquent, la croissance de l'économie chinoise ralentira, passant de 9,0 % en 2008 à 5,9 % en 2009, le plus faible taux de croissance depuis 1990, puis elle se redressera à 7,0 % en 2010.

4. LES EFFETS BÉNÉFIQUES DES MESURES DES GOUVERNEMENTS

La plupart des gouvernements des économies avancées ont mis en œuvre des mesures de stimulation économique d'envergure pour contrer les effets de la crise financière et relancer leur économie.

Le gouvernement du Québec a lui aussi posé des gestes importants pour soutenir la production, l'investissement et l'emploi. L'ampleur des mesures prises par le gouvernement du Québec est comparable, si l'on considère la taille de l'économie, à celle des gestes accomplis par les gouvernements du Canada et des États-Unis².

4.1 Mesures adoptées par les gouvernements du G-20

Selon le FMI, les dirigeants des vingt plus grands pays développés et émergents (G-20) auraient adopté ou seraient sur le point d'adopter des mesures de stimulation économique totalisant 3,3 % de leur PIB de 2008 à 2010.

— Au Canada, les mesures auront atteint 5,9 % du PIB au total de 2008 à 2010, 5,9 % aux États-Unis et 3,5 % en Allemagne.

TABLEAU B.7

Mesures de stimulation des gouvernements - 2008 à 2010 (en pourcentage du PIB)

	2008	2009	2010	TOTAL
Pays du G-20	0,5	1,5	1,3	3,3
Canada ⁽¹⁾	0,8	3,2	1,9	5,9
États-Unis ⁽²⁾	1,1	2,0	2,8	5,9
Allemagne	0,0	1,5	2,0	3,5
Japon	0,4	1,4	0,4	2,2
Royaume-Uni	0,2	1,4	-0,1	1,5
Québec ⁽³⁾	1,5	3,3	2,8	7,6

(1) Incluant les mesures du plan d'action du Canada du budget 2009 et de l'énoncé économique de 2007.

(2) Incluant le plan Bush 2008, le plan Obama 2009 et l'aide aux secteurs résidentiel et de l'automobile.

(3) Incluant les mesures du budget 2009-2010, les investissements additionnels en infrastructures depuis 2008 et celles des budgets précédents ayant un impact à partir de 2008.

Sources : Fonds monétaire international, Congressional Budget Office, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

² En excluant les mesures d'aide accordée au secteur financier pour l'ensemble des juridictions, lesquelles relèvent de la responsabilité des gouvernements fédéraux.

Les gouvernements soutiendront l'économie par l'entremise de mesures qui auront des effets à court terme sur l'économie.

- Environ la moitié des gouvernements ont opté pour des baisses d'impôt substantielles aux particuliers et aux entreprises, tandis que le tiers des gouvernements ont annoncé des réductions de taxes indirectes.
- De plus, plusieurs pays ont décidé de bonifier certaines mesures de transfert comme les mesures d'assurance-emploi.
- Enfin, quelques pays ont opté pour des mesures ciblées pour soutenir certains secteurs stratégiques ou vulnérables de leur économie.

D'autres mesures, plus structurantes, auront des impacts à plus long terme :

- les trois quarts des pays ayant opté pour des mesures qui prévoient des augmentations substantielles des dépenses en infrastructures;
- parmi les autres mesures de dépenses, on note des investissements en santé publique et en éducation ainsi que des dépenses dans le développement de technologies respectueuses de l'environnement.

Parmi les gestes accomplis par les gouvernements du G-20, les mesures de dépenses comptent pour les deux tiers des stimuli alors que les mesures fiscales comptent pour le tiers.

Ces actions bénéfiques pour stimuler l'économie mondiale entraîneront d'importants déficits budgétaires pour les gouvernements. En 2009, ces déficits atteindront, en pourcentage du PIB, 2,2 % au Canada, 2,9 % en Allemagne, 8,8 % au Royaume-Uni et 12,3 % aux États-Unis.

Des stimuli budgétaires pour relancer l'économie

Devant la détérioration rapide et importante de l'activité économique, plusieurs pays n'ont pas hésité à mettre en œuvre d'importants plans d'action pour relancer l'économie, et ce, même au prix d'enregistrer d'importants déficits.

Canada

Les mesures de stimulation annoncées dans le plan d'action économique du budget 2009 se chiffrent à 52,9 milliards de dollars de 2008 à 2010 et seront consacrées notamment à des dépenses d'infrastructures, à des réductions d'impôt, à des mesures d'aide aux entreprises et à la formation de la main-d'œuvre. À ces mesures s'ajoutent les fonds supplémentaires de 13 milliards de dollars pour l'aide au financement des entreprises et les allègements fiscaux mis en place dans l'énoncé économique de 2007.

États-Unis

Les autorités américaines ont introduit deux plans de stimulation économique. Le premier, adopté en février 2008, au montant de 168 milliards de dollars américains, est principalement composé de mesures de stimulation fiscales en faveur des consommateurs et des entreprises. Le deuxième, adopté en février 2009, au montant de 787 milliards de dollars américains, vise à préserver ou à créer 3,5 millions d'emplois d'ici la fin 2010 et à stimuler la consommation et les investissements. Ces dépenses financeront principalement les projets d'infrastructures, l'extension des programmes sociaux et les opérations courantes des États.

Union européenne

En octobre 2008, la Commission européenne a présenté un plan de relance économique de 200 milliards d'euros (représentant 1,5 % du PIB de l'Union européenne) pour une période maximale de deux ans. Ce plan suggère une combinaison de dépenses publiques et de réductions d'impôt afin de stimuler la demande, de préserver l'emploi et de restaurer la confiance.

- Le plan prévoit que les pays européens participeront à hauteur de 170 milliards d'euros (1,2 % du PIB), en choisissant de financer les mesures les mieux adaptées à leur économie.
- À ce jour, plusieurs pays de l'Union européenne, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont adopté un plan de relance.

Japon

Depuis la mi-2008, le Japon a annoncé trois plans de relance, avec des mesures fiscales totalisant à ce jour 12 000 milliards de yen (2 % du PIB). Le déficit budgétaire devrait atteindre 4,0 % du PIB en 2009.

Déficits des gouvernements

(en pourcentage du PIB)

	2008	2009	2010
Canada	– 0,1	– 2,2	– 1,8
États-Unis	– 3,2	– 12,3	– 8,0
Allemagne	– 0,1	– 2,9	– 4,2
Japon	– 2,6	– 4,0	n.d.
Royaume-Uni	– 4,6	– 8,8	– 9,6

Sources : Ministère des Finances du Canada, Office of Management and Budget, Commission européenne et ministère des Finances du Japon.

4.2 Les actions réalisées pour soutenir l'économie du Québec

Avec les mesures du présent budget et l'ensemble de ses récentes initiatives, le gouvernement du Québec a fait un effort important pour soutenir et relancer l'économie. Au total, le gouvernement injectera 15 milliards de dollars dans l'économie du Québec, soit 4,9 % du PIB, en 2009 et en 2010.

Ces mesures consistent notamment en :

- des investissements massifs en infrastructures;
- des mesures de soutien à l'investissement et au financement des entreprises;
- des mesures de soutien à la formation de la main-d'œuvre.

À cela s'ajoutent des actions antérieures prises dès 2008 et dont les effets se poursuivent en 2009 et en 2010, d'un montant de 8,2 milliards de dollars. Les mesures prises par le gouvernement fédéral, notamment celles qu'il a annoncées dans son dernier budget, et l'augmentation des investissements d'Hydro-Québec auront également des impacts importants.

□ Gouvernement du Québec

En plus des mesures annoncées dans le présent budget, le gouvernement a posé plusieurs gestes importants qui continueront de soutenir l'économie en 2009 et en 2010. Il a réduit les impôts de 950 millions de dollars pour les particuliers en 2008, éliminé la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières et mis en œuvre un plan d'élimination de cette taxe pour toutes les autres entreprises d'ici le 1^{er} janvier 2011. Il a engagé des investissements de 41,8 milliards de dollars en infrastructures publiques pour les cinq prochaines années.

Au total, ces mesures et celles du présent budget auront représenté 7,6 % du PIB de 2008 à 2010. L'ampleur des gestes posés par le Québec pour soutenir l'économie est comparable aux mesures annoncées par le Canada et les États-Unis, lesquelles s'élèvent à 5,9 % du PIB dans les deux cas.

TABLEAU B.8

Injections de liquidités du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	TOTAL
Mesures du budget 2009-2010 et annonces récentes				
Mesures du budget 2009-2010				
- Infrastructures	—	131	232	363
- Mesures aux particuliers	—	266	412	678
- Mesures aux entreprises	—	1 161	1 179	2 340
Annonces du 14 janvier 2009				
- Accélération du plan québécois des infrastructures ⁽¹⁾	—	1 034	407	1 441
- Mesures aux particuliers	—	250	0	250
- Mesures aux entreprises	—	760	270	1 030
Le Point du 4 novembre 2008				
- Mesures aux particuliers	—	211	248	459
- Mesures aux entreprises	—	500	500	1 000
Mesure du 19 décembre 2008				
	—	40	—	40
Plan québécois des infrastructures en 2009 et en 2010 ⁽²⁾				
	—	3 405	3 045	6 450
Élimination de la taxe sur le capital ⁽³⁾				
	—	299	673	972
Sous-total	—	8 057	6 966	15 023
Impact sur le PIB (en %)	—	2,7	2,2	4,9
Autres éléments ayant un impact en 2008, en 2009 et en 2010⁽⁴⁾				
- Plan québécois des infrastructures en 2008 ⁽²⁾	2 726	—	—	2 726
- Mesures aux particuliers	1 366	1 380	1 457	4 203
- Mesures aux entreprises	405	471	382	1 258
Sous-total	4 497	9 908	8 806	23 210
Impact sur le PIB (en %)	1,5	3,3	2,8	7,6
Investissements d'Hydro-Québec ⁽⁵⁾				
	356	1 360	1 658	3 374
TOTAL	4 853	11 268	10 463	26 584
Impact sur le PIB (en %)	1,6	3,7	3,3	8,6

(1) Plan québécois des infrastructures 2008-2013.

(2) Plan québécois des infrastructures 2007-2012.

(3) Impact des baisses de taux au 1^{er} janvier 2009 et 2010.

(4) Incluant les budgets précédents ayant un impact à partir de 2008.

(5) Majoration par rapport à 2007.

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Projets d'investissement d'Hydro-Québec

Les investissements importants qu'Hydro-Québec réalisera au cours des prochaines années contribueront également à la relance de l'économie du Québec. Ces investissements totaliseront :

— 5,0 milliards de dollars en 2009;

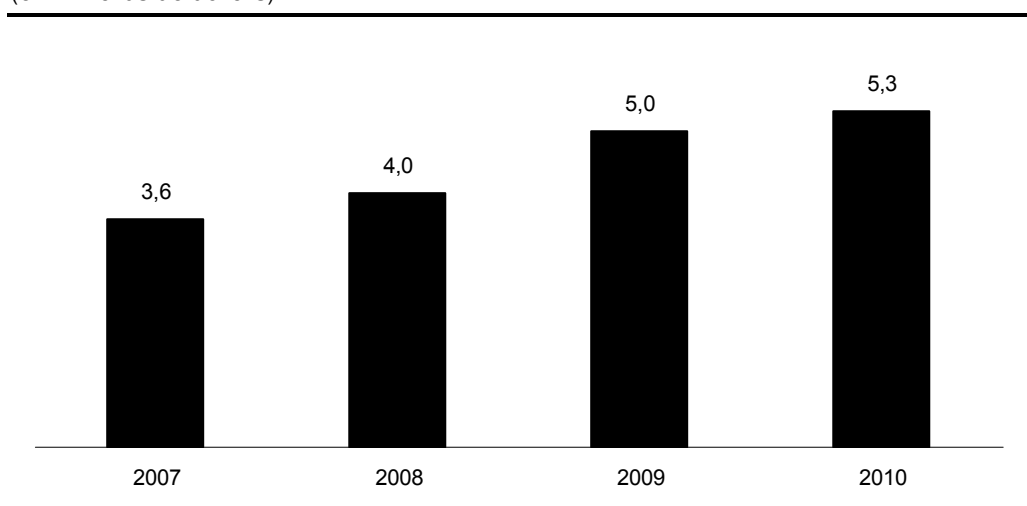
— 5,3 milliards de dollars en 2010.

Les projets d'investissement d'Hydro-Québec sont présentés plus en détail à l'annexe 2 de la section C.

GRAPHIQUE B.42

Projets d'investissement d'Hydro-Québec

(en milliards de dollars)



□ Mesures instaurées par le gouvernement fédéral

Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a mis en place de nouvelles mesures d'allégement fiscal et annoncé des investissements en infrastructures.

Le gouvernement fédéral avait également procédé à des allègements fiscaux en 2008 dont bénéficieront encore les Québécois en 2009 et en 2010. Il s'agit pour le Québec d'une réduction d'impôt des particuliers de 900 millions de dollars et d'une baisse d'un point de pourcentage la TPS, ce qui équivaut également à une réduction de taxe permanente de 1,3 milliard de dollars.

4.3 Les impacts des mesures sur l'économie du Québec

Les actions combinées du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et du gouvernement fédéral pour soutenir l'économie auront un impact important sur l'activité économique du Québec³ :

- ayant ajouté 2,1 points de pourcentage au PIB réel en 2008;
- en ajoutant 1,5 point de pourcentage en 2009;
- en maintenant cet effort en 2010.

Au total, le PIB réel du Québec sera de 3,6 points de pourcentage plus élevé qu'il l'aurait été en 2009 et en 2010 sans les mesures de soutien des gouvernements.

Ces actions auront également pour effet de maintenir ou de créer près de 60 000 emplois au Québec en 2009 et en 2010, lesquels s'ajoutent aux 80 000 emplois soutenus en 2008.

Ces actions permettront ainsi à plusieurs familles et entreprises de traverser la récession plus facilement.

TABLEAU B.9

Impacts économiques des mesures de stimulation des gouvernements - Québec

	2008	2009	2010
Impacts sur le PIB réel (en %)	2,1	1,5	— ⁽¹⁾
- Cumulatif	2,1	3,6	3,6
Impacts sur l'emploi (en unités)	80 000	60 000	— ⁽¹⁾
- Cumulatif	80 000	140 000	140 000

(1) Correspond à un maintien de l'effort.

Source : Ministère des Finances du Québec.

³ Correspond à l'impact des mesures de stimulation mentionnées précédemment, duquel sont soustraites les liquidités de financement aux entreprises ainsi que les fuites dans l'économie découlant des importations et de l'épargne des ménages. Par ailleurs, cet impact incorpore un effet multiplicateur de 1,3.

L'impact du soutien apporté par les gouvernements stimulera autant la demande des ménages que celle des entreprises. Cela rehaussera le PIB réel de :

- 1,3 point de pourcentage par l'entremise des consommateurs;
- 1,3 point par l'entremise des investissements des gouvernements;
- 0,9 point par l'entremise des investissements des entreprises.

TABLEAU B.10

Impacts des actions des gouvernements sur la croissance économique au Québec de 2008 à 2010

(contribution à la croissance économique en points de pourcentage)

	2008	2009	2010	TOTAL
Dépenses personnelles des ménages	1,0	0,2	0,1	1,3
Investissements résidentiels		0,2	-0,1	0,1
Investissements non résidentiels des gouvernements	0,8	0,6	-0,1	1,3
Investissements non résidentiels des entreprises	0,3	0,5	0,1	0,9
TOTAL	2,1	1,5	0,0	3,6

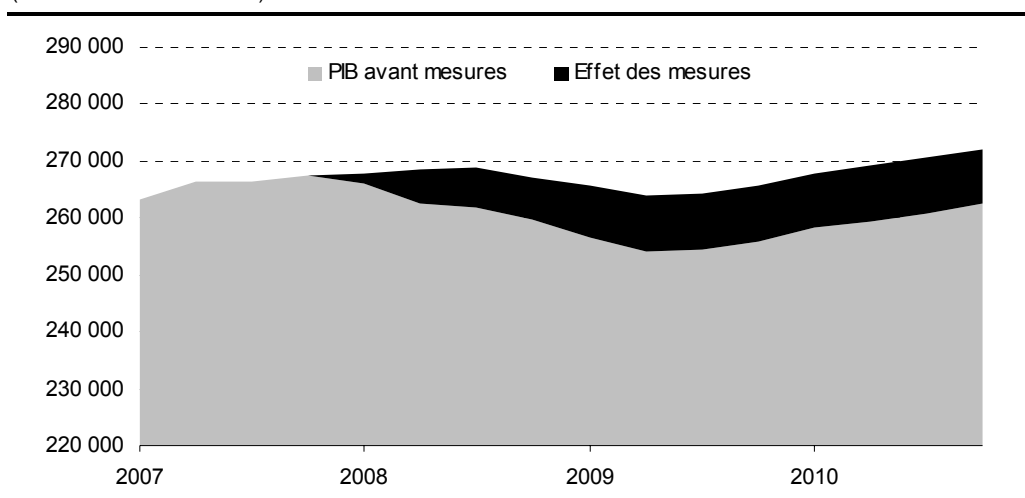
Source : Ministère des Finances du Québec.

Ainsi, les mesures de soutien à l'économie des gouvernements et les investissements d'Hydro-Québec auront permis à l'économie d'afficher un repli beaucoup moins important en 2008 et en 2009, tout en maintenant un niveau d'activité élevé en 2010.

GRAPHIQUE B.43

PIB réel au Québec avant et après mesures

(en millions de dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ Bénéfices économiques des diverses mesures

Les actions des gouvernements auront des effets importants sur l'économie québécoise, à court et à long termes. À court terme, elles visent à assurer le bien-être des ménages et la survie des entreprises pour traverser la récession. À long terme, elles permettront de doter l'économie québécoise de capitaux humains et physiques plus productifs.

Les baisses d'impôt accordées par les gouvernements aux particuliers contribuent à augmenter le revenu disponible des ménages, lequel soutiendra la demande de consommation. L'augmentation de la consommation se répercutera sur les ventes des entreprises en améliorant leur santé financière. Cela favorisera la croissance de l'emploi et des investissements.

Les réductions d'impôt accordées aux entreprises et les programmes d'aide comme les garanties de prêt assureront la survie des entreprises en les aidant à faire face à leurs obligations financières. Ainsi, ces programmes permettront le maintien de milliers d'emplois en entreprises et la poursuite des investissements privés.

Par ailleurs, les investissements en infrastructures consentis par les gouvernements auront des effets à court et long termes. À court terme, les dépenses en infrastructures soutiendront l'emploi et, par conséquent, le revenu des ménages. Ces investissements favoriseront le développement d'une main-d'œuvre plus qualifiée, bonifiant le capital humain des travailleurs québécois.

En outre, l'installation d'infrastructures plus performantes augmentera à long terme la capacité de production au Québec. Les entreprises seront plus enclines à investir dans cet environnement. L'augmentation du capital humain et physique au Québec aura des effets structurants en rehaussant la productivité de l'économie.

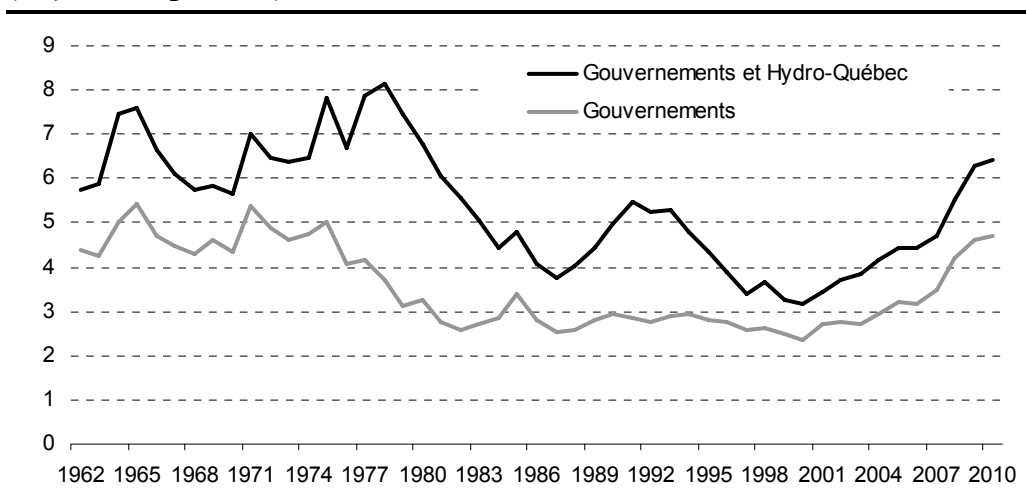
- L'amélioration du réseau de transport facilitera les déplacements des personnes et des marchandises.
- La mise à niveau du réseau de la santé et de l'éducation favorisera l'accès à des services de qualité.
- L'accroissement des investissements des entreprises améliorera leur compétitivité ainsi que leur capacité à prendre de l'expansion au Québec.

■ Les investissements en infrastructures

Les investissements publics au Québec, y compris ceux du plan québécois des infrastructures, d'Hydro-Québec, des municipalités et du gouvernement fédéral, atteindront 6,4 % du PIB en 2010, du jamais vu depuis plus de 25 ans.

GRAPHIQUE B.44

Investissements des gouvernements et d'Hydro-Québec au Québec (en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

En fait, les 13,3 milliards de dollars d'investissements prévus en moyenne de 2008-2009 à 2010-2011 par le gouvernement dans son plan québécois des infrastructures et par Hydro-Québec soutiendront 100 000 emplois au Québec, soit 2,6 % des emplois totaux.

— L'augmentation des investissements publics du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec supportera 40 000 emplois de plus qu'auparavant.

TABLEAU B.11

Emplois soutenus par les investissements du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec

	Valeur annuelle moyenne des investissements (en G\$)	Nombre annuel moyen d'emplois ⁽¹⁾ (en unités)
2003-2004 à 2007-2008	7,3	60 000
2008-2009 à 2010-2011	13,3	100 000
Augmentation entre les deux périodes	6,0	40 000

(1) Estimé du ministère des Finances du Québec à partir du modèle intersectoriel de l'Institut de la Statistique du Québec.

Section C

Cadre financier du gouvernement

INTRODUCTION	C.3
1. LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE : DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR LES FINANCES PUBLIQUES.....	C.5
2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER	C.11
2.1 Les revenus budgétaires.....	C.11
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	C.12
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement.....	C.19
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux	C.21
2.2 Les dépenses budgétaires.....	C.23
2.2.1 Révisions aux dépenses de programmes en 2008-2009	C.24
2.2.2 Maintien des dépenses en 2009-2010 pour soutenir l'économie.....	C.25
2.2.3 Les priorités gouvernementales en 2009-2010	C.27
2.2.4 L'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie	C.29
2.2.5 Le service de la dette	C.30
2.3 Des investissements accrus pour moderniser les infrastructures	C.32
2.4 Accélération des investissements pour soutenir l'économie et l'emploi au Québec.....	C.34

2.5	Les entités consolidées.....	C.35
2.5.1	Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux.....	C.36
2.5.2	Le Fonds des générations.....	C.37
2.5.3	Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.....	C.38
2.5.4	État des opérations consolidées.....	C.39
3.	LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES.....	C.41
3.1	Sommaire des opérations non budgétaires.....	C.42
4.	LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS.....	C.47
ANNEXE 1 : LES INVESTISSEMENTS DE 50,6 MILLIARDS DE DOLLARS DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES.....		C.49
ANNEXE 2 : PROJETS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT.....		C.57

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2008-2009 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2009-2010 et 2010-2011.

Les informations fournies à cette fin portent :

- sur les opérations budgétaires et financières consolidées pour la période 2008-2009 à 2010-2011, incluant l'impact des diverses mesures annoncées dans le présent budget;
- sur l'évolution des revenus et des dépenses et les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- sur les principaux postes de dépenses, les immobilisations, les opérations non budgétaires et les besoins financiers nets du gouvernement.

L'ensemble des résultats financiers présentés incorpore les mesures annoncées dans le document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 4 novembre 2008 et dans l'énoncé économique du 14 janvier 2009. Par ailleurs, la section A contient également des projections financières quinquennales, soit jusqu'en 2013-2014.

1. LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE : DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR LES FINANCES PUBLIQUES

La crise financière qui sévit depuis plus d'un an et ses répercussions sur la croissance économique au Québec entraînent des défis majeurs en matière de finances publiques. La dégradation très rapide des conditions économiques à la fin de l'année 2008 et au début de 2009 détériore de façon importante les équilibres financiers du gouvernement.

Ainsi, le budget 2009-2010 prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2008-2009 en utilisant 2 milliards de dollars de la réserve budgétaire de 2,3 milliards de dollars.

Un déficit budgétaire de 3,9 milliards de dollars est prévu en 2009-2010 et un de 3,8 milliards de dollars en 2010-2011.

- En 2009-2010, le déficit provient essentiellement de l'impact de la détérioration de la situation économique sur les revenus autonomes, du relèvement de l'objectif de croissance des dépenses de programmes et du coût des mesures pour soutenir l'économie.
- En 2010-2011, le déficit est attribuable, entre autres, aux changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation, dont le manque à gagner est estimé à 695 millions de dollars. Il tient compte également de l'impact de 1 065 millions de dollars du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – Budget 2009-2010

(en millions de dollars)

	Résultats réels		Préliminaires		Prévisions	
	2007-2008	2008-2009	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Revenus budgétaires	63 093	62 479		62 212	64 017	
<i>Variation en %</i>	<i>4,0</i>	<i>-1,0</i>		<i>-0,4</i>	<i>2,9</i>	
Dépenses budgétaires	- 61 847	- 63 989		- 66 093	- 68 525	
<i>Variation en %</i>	<i>5,2</i>	<i>3,5</i>		<i>3,3</i>	<i>3,7</i>	
Résultats nets des entités consolidées	404	205		355	563	
SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS	1 650	- 1 305		- 3 526	- 3 945	
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 449	- 569		- 715	- 880	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE ET IMPACT DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE	1 201	- 1 874		- 4 241	- 4 825	
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire	- 200	- 132		—	—	
Recours à la réserve budgétaire	- 1 001	2 006		295	—	
Impact du Plan de retour à l'équilibre				—	1 065	
SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	0		- 3 946	- 3 760	

□ Réserve budgétaire

Les années 2006-2007 et 2007-2008 ont donné lieu à des surplus budgétaires importants qui ont permis d'accumuler 2,3 milliards de dollars à la réserve budgétaire. Le recours à cette réserve permet aujourd'hui de maintenir l'équilibre budgétaire en 2008-2009.

- En 2008-2009, le gouvernement utilisera 2 milliards de dollars des montants accumulés à la réserve budgétaire, soit 636 millions de dollars de plus que prévu au dernier budget, pour contrer l'impact du ralentissement économique et maintenir l'équilibre budgétaire.
- Le solde de la réserve, soit 295 millions de dollars, sera utilisé en 2009-2010 afin de diminuer le déficit budgétaire attendu.

TABLEAU C.2

Recours à la réserve budgétaire⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ^P	2009-2010 ^P
Budget 2008-2009	1 300	517 ⁽²⁾	- 1 370	- 447
Variations	—	484	- 636 ⁽³⁾	152
Budget 2009-2010	1 300	1 001	- 2 006	- 295
SOLDE DE LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE À LA FIN DE L'ANNÉE	1 300	2 301	295	0

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour 2009-2010.

(1) À l'exception du solde de la réserve budgétaire, un montant positif signifie une affectation à la réserve et un montant négatif, une utilisation de la réserve.

(2) Incluant un montant de 200 M\$ versé au Fonds des générations à même la réserve budgétaire.

(3) Incluant un montant de 132 M\$ versé au Fonds des générations à même la réserve budgétaire.

□ Équilibre budgétaire en 2008-2009

Pour 2008-2009, le présent budget confirme que l'équilibre budgétaire est atteint.

Dans l'ensemble, les pressions sur le cadre financier attribuables à la détérioration économique plus importante que prévu exigent, entre autres, un recours plus important à la réserve budgétaire et l'utilisation de la provision pour éventualités¹ afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.3

Sommaire des opérations budgétaires consolidées en 2008-2009

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2008	Révisions	Budget de mars 2009 ^P
Revenus budgétaires			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	44 292	- 471	43 821
Revenus des entreprises du gouvernement	4 625	109	4 734
Total des revenus autonomes	48 917	- 362	48 555
Transferts fédéraux	14 063	- 139	13 924
Total	62 980	- 501	62 479
Dépenses budgétaires			
Dépenses de programmes	- 56 948	- 452	- 57 400
Service de la dette	- 6 907	318	- 6 589
Total	- 63 855	- 134	- 63 989
Résultats nets des entités consolidées	447	- 242	205
Provision pour éventualités	- 200	200	—
SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS	- 628	- 677	- 1 305
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 742	173	- 569
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE	- 1 370	- 504	- 1 874
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire	—	- 132	- 132
Recours à la réserve budgétaire	1 370	636	2 006
SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	0	0

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009.

¹ Lors de la publication de l'énoncé économique du 14 janvier 2009, le gouvernement prévoyait utiliser la provision pour éventualités en 2009-2010 afin de financer les nouvelles mesures de soutien à l'économie. La dégradation rapide de l'économie au début de 2009 oblige le gouvernement à y avoir recours dès cette année afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

Ainsi, depuis le budget de mars 2008, un certain nombre de facteurs permettent au gouvernement de compenser le manque à gagner attribuable au ralentissement économique. Ces éléments sont :

- des économies de 318 millions de dollars au service de la dette en raison de taux d'intérêt moins élevés que prévu;
- une hausse de 109 millions de dollars provenant des entreprises du gouvernement en raison, principalement, des bénéfices réalisés par Hydro-Québec supérieurs à ceux anticipés;
- l'utilisation de la provision pour éventualités de 200 millions de dollars;
- un recours accru de 636 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire.

Ces contributions positives permettent au gouvernement :

- de compenser les pertes de 471 millions de dollars aux revenus autonomes attribuables aux effets du ralentissement économique qui a fait chuter les revenus relatifs aux impôts des sociétés de près de 18 %;
- d'augmenter les dépenses de programmes de 452 millions de dollars, dont 115 millions de dollars à la provision pour créances douteuses de Revenu Québec;
- de financer les déficits additionnels de certaines entités consolidées pour 242 millions de dollars, dont 56 millions de dollars pour La Financière agricole du Québec, pour laquelle le déficit en 2008-2009 devrait atteindre 371 millions de dollars, et 39 millions de dollars pour les établissements du réseau de la santé² et de l'éducation;
- de compenser une révision à la baisse de 139 millions de dollars des transferts fédéraux;
- de verser 132 millions de dollars au Fonds des générations, soit un montant correspondant au gain sur les ventes d'actifs de la Société immobilière du Québec réalisé en 2008.

Compte tenu du relèvement évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2008-2009 atteint 4,7 %.

² La mention du « réseau de la santé » fait toujours référence au réseau de la santé et des services sociaux.

□ Déficit budgétaire en 2009-2010 et en 2010-2011

Pour 2009-2010, le déficit budgétaire atteindra 3,9 milliards de dollars après l'utilisation du solde de la réserve de 295 millions de dollars. En 2010-2011, un déficit de 3,8 milliards de dollars est prévu.

TABLEAU C.4

Révisions totales depuis le budget 2008-2009^P

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011
SOLDE AU BUDGET 2008-2009	0	- 143
Baisse des revenus		
Ralentissement économique	- 2 507	- 2 422
Péréquation	- 75	- 695
	- 2 582	- 3 117
Hausse des dépenses		
Relèvement de l'objectif des dépenses de programmes	- 1 051	- 1 151
Mesures de soutien à l'économie ⁽¹⁾	- 826	- 607
Réduction du service de la dette	915	336
	- 962	- 1 422
Recours à la réserve	- 152	—
Impact du Plan de retour à l'équilibre	—	1 065
Autres facteurs	- 250	- 143
SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 3 946	- 3 760

P : Prévisions.

(1) Incluant les dépenses fiscales.

■ **2009-2010 : déficit de 3,9 milliards de dollars**

Par rapport au budget de mars 2008, le déficit s'explique principalement par :

- la baisse des revenus attribuables au ralentissement économique, qui diminue les revenus autonomes de 2,5 milliards de dollars;
- le relèvement de l'objectif des dépenses de programmes de 1 milliard de dollars, qui porte le taux de croissance à 4,5 %;
- le coût des nouvelles mesures prises pour soutenir l'économie et maintenir l'emploi, qui représente 826 millions de dollars.

Ces éléments sont partiellement compensés par la révision à la baisse de 915 millions de dollars du service de la dette.

■ **2010-2011 : déficit de 3,8 milliards de dollars**

Pour 2010-2011, outre la récurrence des éléments identifiés en 2009-2010, le déficit provient de changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation, réduisant les revenus d'un montant estimé à 695 millions de dollars.

Par ailleurs, l'impact de 1 065 millions de dollars du Plan de retour à l'équilibre budgétaire vient diminuer le déficit.

2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Cette section présente une explication des révisions apportées au cadre financier pour 2008-2009, depuis le dernier budget, et les principaux facteurs affectant la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement pour les années suivantes.

2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 62,2 milliards de dollars en 2009-2010, soit 47,4 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 14,8 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient diminuer de 0,4 % en 2009-2010 et augmenter de 2,9 % en 2010-2011.

TABLEAU C.5

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	44 292	- 471	43 821	42 612	44 314
<i>Variation en %</i>	0,1		- 1,4	- 2,8	4,0
Entreprises du gouvernement	4 625	109	4 734	4 759	4 813
<i>Variation en %</i>	- 8,5		- 5,8	0,5	1,1
Total	48 917	- 362	48 555	47 371	49 127
<i>Variation en %</i>	- 0,8		- 1,8	- 2,4	3,7
Transferts fédéraux	14 063	- 139	13 924	14 841	14 890
<i>Variation en %</i>	3,2		2,2	6,6	0,3
Revenus budgétaires	62 980	- 501	62 479	62 212	64 017
<i>Variation en %</i>	0,1		- 1,0	- 0,4	2,9

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

□ Des révisions à la baisse en 2008-2009

Pour l'exercice financier 2008-2009, les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes, excluant les bénéfices des entreprises du gouvernement, sont révisés à la baisse de 471 millions de dollars par rapport au budget de mars 2008 et affichent une décroissance de 1,4 % par rapport à l'année précédente.

Sur le plan des rentrées fiscales, un important changement de tendance a été observé au cours de l'année 2008-2009. En effet, durant la première moitié de l'année, les rentrées fiscales ont été supérieures aux prévisions du dernier budget. Cette tendance s'est toutefois inversée à la fin de 2008 et s'est même accentuée au début de 2009, reflétant ainsi une détérioration abrupte de la situation économique, notamment aux impôts des sociétés.

TABLEAU C.6

Fonds consolidé du revenu Sommaire des révisions aux revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement en 2008-2009 (en millions de dollars)

	Révisions annoncées le 4 novembre 2008 ⁽¹⁾	Révisions depuis le 4 novembre 2008			Révisions depuis le budget de mars 2008
		Novembre et décembre	Janvier à mars	Total	
Ralentissement économique	123	- 240	- 433	- 673	- 550
Mesures de soutien à l'économie affectant les revenus	- 32	0	- 34	- 34	- 66
Autres facteurs de révision	115	0	30	30	145
TOTAL	206	- 240	- 437	- 677	- 471

(1) Le point sur la situation économique et financière du Québec, novembre 2008.

□ Révisions des revenus autonomes par source

Les revenus au titre des impôts des sociétés sont revus à la baisse de 619 millions de dollars en 2008-2009, ce qui entraîne une diminution de 17,6 % des revenus de cette source par rapport à l'année précédente. Cette importante révision s'explique essentiellement par le ralentissement économique.

- D'une part, la révision à la baisse des bénéfices des sociétés à compter du dernier trimestre de 2008 entraîne des rentrées fiscales plus faibles que prévu.
- D'autre part, les entreprises réclament davantage de remboursements qu'anticipé, du fait qu'elles réalisent des pertes ou qu'elles déclarent un revenu imposable moins élevé qu'escompté, nécessitant que leur soient remboursés les acomptes qu'elles ont versés en trop.

Globalement, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 23 millions de dollars. Essentiellement, la révision à la baisse du niveau de l'emploi et des salaires à la fin de l'année 2008-2009 a été plus que compensée par des rentrées fiscales supérieures au début de l'année financière.

Les cotisations au Fonds des services de santé sont revues à la baisse de 18 millions de dollars, conformément à la révision négative des salaires et traitements en fin d'année.

TABLEAU C.7

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Impôts des sociétés	4 591	- 619	3 972	3 266	3 268
<i>Variation en %</i>	- 4,4		- 17,6	- 17,8	0,1
Impôt des particuliers	18 200	23	18 223	18 203	19 256
<i>Variation en %</i>	- 0,4		- 2,3	- 0,1	5,8
Fonds des services de santé	5 594	- 18	5 576	5 597	5 808
<i>Variation en %</i>	3,2		3,2	0,4	3,8
Taxes à la consommation	13 544	- 52	13 492	13 184	13 569
<i>Variation en %</i>	2,3		4,1	- 2,3	2,9
Autres revenus	2 363	195	2 558	2 362	2 413
<i>Variation en %</i>	- 5,4		- 1,8	- 7,7	2,2
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	44 292	- 471	43 821	42 612	44 314
<i>Variation en %</i>	0,1		- 1,4	- 2,8	4,0

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

Les revenus des taxes à la consommation sont révisés à la baisse de 52 millions de dollars compte tenu de deux facteurs principaux.

- Les prix élevés des carburants, principalement durant les deux premiers trimestres de 2008-2009, ont contribué à en réduire la consommation et les revenus de la taxe applicable à ces produits. Les revenus provenant des carburants ont été inférieurs de 75 millions de dollars.
- Cette révision est toutefois en partie contrebalancée par des revenus supérieurs de 27 millions de dollars provenant de la taxe de vente du Québec. Les rentrées fiscales supérieures à la prévision en début d'année n'ont été que partiellement compensées par la baisse des recettes de la taxe de vente du Québec résultant de la consommation plus faible des ménages durant les deux derniers trimestres de 2008-2009.

Les autres revenus ont été révisés à la hausse de 195 millions de dollars par rapport à la prévision du dernier budget en raison, pour l'essentiel, de l'inscription d'une somme de 115 millions de dollars relativement au versement d'indemnités par des manufacturiers de tabac à la suite du dénouement des litiges se rapportant aux activités de contrebande de tabac qui ont eu lieu au début des années 90.

□ Un recul des revenus autonomes en 2009-2010 dû à la récession

Pour 2009-2010, les revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, diminueront de 2,8 %, en raison de l'impact de la récession économique prévue cette année ainsi que du coût additionnel des mesures fiscales du présent budget et des précédents.

- En effet, on s'attend à ce que le PIB nominal, qui reflète l'évolution des principales assiettes taxables du gouvernement, recule de 0,1 %. De plus, les mesures de soutien à l'économie retrancheront plus de 2,0 % à la croissance des revenus cette année.

Pour 2010-2011, la progression des revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, s'établit à 4,0 %, soit une croissance équivalente à celle de 3,9 % du PIB nominal.

■ Évolution des revenus par source

Les revenus provenant des impôts des sociétés continueront de décroître en 2009-2010. Essentiellement, trois facteurs expliquent la diminution anticipée de 17,8 %.

- D'abord, il est prévu que les bénéfices des sociétés chutent de 15,3 % en 2009.
- De plus, l'accumulation de pertes par les sociétés leur permettra de continuer à réclamer des remboursements plus importants en 2009-2010. En effet, les entreprises peuvent réclamer des remboursements, notamment en appliquant des pertes de l'année en cours à l'encontre de leur impôt à payer pour les trois années précédentes. Cela constitue d'ailleurs un des éléments qui contribuent à la volatilité des revenus de cette source en temps de récession.
- Finalement, la baisse des revenus en 2009-2010 découle également des réductions additionnelles des charges fiscales pour les entreprises, annoncées dans le présent budget et les précédents, notamment par :
 - l'élimination graduelle de la taxe sur le capital;
 - la mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement dans toutes les régions du Québec;
 - la hausse de 400 000 dollars à 500 000 dollars de la limite pour l'application du taux réduit d'imposition des petites entreprises.

En 2010-2011, les revenus des impôts des sociétés augmentent légèrement de 0,1 %. En effet, la croissance des bénéficiaires à compter de 2010 se traduira par une hausse progressive du revenu imposable et des revenus à cette source. Cependant, les pertes accumulées par les entreprises continueront de freiner la croissance des revenus à cette source.

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus grande source de revenus du gouvernement, décroît légèrement de 0,1 % en 2009-2010 pour s'établir à 18,2 milliards de dollars.

- Cela traduit d'abord l'impact des mesures annoncées depuis le dernier budget pour stimuler l'économie. En effet, les 250 millions de dollars accordés aux particuliers pour le crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles sont applicables à l'année d'imposition 2009 et réduisent d'autant les revenus à cette source en 2009-2010.
- En considérant l'impact de cette mesure, l'évolution de l'impôt sur le revenu des particuliers est compatible avec la faible croissance de 0,5 % des salaires et traitements.

En 2010-2011, les revenus de l'impôt des particuliers devraient progresser de 5,8 % alors que la croissance des salaires et traitements s'établira à 3,0 %.

- En excluant l'impact du crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles, qui se termine le 31 décembre 2009, la croissance des revenus à l'impôt des particuliers serait plutôt de 4,4 %, ce qui est compatible avec la croissance des salaires et traitements, compte tenu de la progressivité du système fiscal.

Les cotisations au Fonds des services de santé devraient progresser de seulement 0,4 % en 2009-2010 et de 3,8 % en 2010-2011, conformément à la croissance prévue des salaires et traitements.

Les taxes à la consommation, en 2009-2010, diminueront de 2,3 % en raison essentiellement d'une décroissance attendue de 2,8 % des revenus de la taxe de vente du Québec. Ce recul traduit le ralentissement prévu de la croissance des dépenses des ménages en 2009, ainsi que la baisse du nombre de mises en chantier, dont la valeur compte pour une portion importante de l'assiette taxable de la taxe de vente du Québec.

En 2010-2011, la croissance prévue des taxes à la consommation est de 2,9 %. Ce rythme de croissance, inférieur à celui de la consommation des ménages, reflète notamment la baisse du nombre de mises en chantier en 2010.

□ Évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, est similaire à celle de l'économie en terme nominal pour les deux prochaines années, une fois retranché l'impact financier des mesures fiscales. Par exemple, en 2009-2010, les mesures fiscales retranchent plus de 2,0 points de pourcentage à la croissance des revenus, ce qui explique, pour l'essentiel, l'écart entre l'évolution des revenus et celle du PIB nominal.

TABLEAU C.8

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus autonomes sur base comparable^P (en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	43 821	42 612	44 314
Variation en %	-1,4	-2,8	4,0
Moins :			
Mesures du budget 2009-2010			
- Réduction de l'impôt des particuliers		- 61	- 84
- Réduction aux impôts des sociétés		- 35	- 63
- Autres mesures fiscales		74	72
Mesures annoncées depuis le budget 2008-2009			
- Énoncé économique du 14 janvier 2009	0	- 260	- 20
- Mesures annoncées le 19 décembre 2008 ⁽¹⁾	- 40	0	0
- <i>Le point sur la situation économique et financière du Québec</i> du 4 novembre 2008 ⁽²⁾	- 26	- 176	- 179
Mesures des budgets antérieurs			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 1 366	- 1 380	- 1 457
- Réduction aux impôts des sociétés	- 405	- 770	- 1 055
- Autres mesures fiscales ⁽³⁾	2	45	42
Autres facteurs ⁽⁴⁾	- 52	- 508	- 462
Sous-total	- 1 887	- 3 071	- 3 206
Revenus avant mesures	45 708	45 683	47 520
Variation en %		- 0,1	4,0
Taux de croissance du PIB nominal en %⁽⁵⁾		- 0,1	3,9
Élasticité⁽⁶⁾		1,0	1,0

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Correspond à l'impact de la réduction de 25 % des retraits minimums des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) en 2008 et dont le coût est imputé à l'année financière 2008-2009.

(2) Excluant le coût des propositions québécoises qui nécessitaient une harmonisation avec le régime fiscal fédéral, mais qui n'ont pas été retenues par le gouvernement fédéral.

(3) Incluant l'impact sur les revenus des fonds suivants : Fonds du patrimoine minier, Fonds pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté et Fonds pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels.

(4) Comprend, notamment, l'Entente avec les manufacturiers de tabac et l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités.

(5) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

(6) Élasticité entre la croissance des revenus sur base comparable et la croissance du produit intérieur brut. Par exemple, une élasticité de 1,0 signifie qu'une augmentation de 1 % du PIB entraîne une hausse de 1 % des revenus autonomes.

Sensibilité des revenus autonomes aux fluctuations économiques

De façon générale, une révision à la baisse de 1 % du PIB nominal implique une réduction des revenus autonomes de l'ordre de 500 millions de dollars, avec une marge d'erreur de plus ou moins 50 millions de dollars. Cette règle de sensibilité implique une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal, qui se définit comme la valeur marchande de tous les biens et services produits sur un territoire au cours d'une période donnée.

- Dans les faits, il est rare qu'une variation du PIB nominal entraîne une révision proportionnelle de chacune des assiettes taxables. Toutefois, la règle de sensibilité demeure une bonne approximation du sens et de l'ampleur de la révision des revenus autonomes.

Par exemple, la prévision du présent budget révisé de plus de 3,1 milliards de dollars les revenus autonomes en 2009-2010 par rapport au budget de l'an dernier.

- Pour l'essentiel, cette révision s'explique par la révision à la baisse du PIB nominal, en 2009, par rapport à ce qui était prévu. En effet, la révision des perspectives économiques retranche 2,5 milliards de dollars à la prévision des revenus autonomes en 2009-2010.
 - Ainsi, le PIB nominal en 2009 est de 4,4 % moins élevé que prévu l'an dernier si l'on tient compte de l'impact de la révision du PIB nominal en 2008 et en 2009.
 - Sur la base de la règle de sensibilité, on devrait s'attendre à une révision à la baisse de 2,2 milliards de dollars. Ainsi, la révision aux revenus autonomes correspond, pour l'essentiel, à l'effet mesuré par la règle de sensibilité.
- Pour le reste, la révision provient du coût des nouvelles mesures pour soutenir l'économie et d'autres facteurs.

Illustration de l'impact de la révision du scénario économique sur les revenus autonomes

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010
Révision cumulée de la croissance du PIB nominal ⁽¹⁾ depuis le budget de mars 2008	- 0,8 %	- 4,4 % ⁽²⁾
Impact attendu de la révision du scénario économique sur les revenus autonomes	- 400	- 2 200
Prévision de l'impact du ralentissement économique sur les revenus autonomes	- 550	- 2 507

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

(2) Comprend la révision de - 0,8 % du PIB nominal en 2008 et de - 3,6 % en 2009.

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

❑ Révision à la hausse en 2008-2009

Pour l'année 2008-2009, les bénéfices des entreprises du gouvernement sont revus à la hausse de 109 millions de dollars. Cette révision s'explique majoritairement par une augmentation des bénéfices d'Hydro-Québec, de 363 millions de dollars provenant principalement d'une hausse des ventes nettes hors Québec. Cette hausse est contrebalancée par une diminution des bénéfices des autres entreprises du gouvernement de 291 millions de dollars par rapport à ceux anticipés au budget 2008-2009, dont un écart de 260 millions de dollars est attribuable à des provisions pour pertes à la Société générale de financement du Québec.

TABLEAU C.9

Fonds consolidé du revenu

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Hydro-Québec	2 500	363	2 863	2 700	2 700
Loto-Québec	1 295	25	1 320	1 295	1 295
Société des alcools du Québec	785	12	797	800	830
Autres	45	- 291	- 246	- 36	- 12
Revenus des entreprises du gouvernement	4 625	109	4 734	4 759	4 813
Variation en %	- 8,5		- 5,8	0,5	1,1

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

□ Perspectives 2009-2010 et 2010-2011

Pour l'année 2009-2010, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont estimés à près de 4,8 milliards de dollars. Pour 2010-2011, les revenus demeurent sensiblement au même niveau.

Les bénéfices des entreprises du gouvernement pour les deux prochaines années sont relativement stables par rapport à ceux de l'année 2008-2009. Il est à noter toutefois qu'Hydro-Québec prévoit une diminution de ses bénéfices de 163 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 par rapport à ceux prévus pour 2008-2009.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 13,9 milliards de dollars en 2008-2009, soit 139 millions de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de mars 2008. Cette révision s'explique par deux facteurs principaux.

D'une part, la valeur de l'abattement spécial du Québec a été révisée à la hausse en raison de la prise en compte des plus récentes données fiscales. Rappelons que la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral de base des particuliers perçu au Québec) réduit d'autant les revenus de transferts fédéraux du Québec.

D'autre part, la prise en compte des données de population du recensement de 2006, qui sont finales depuis l'automne dernier, a eu pour effet de réduire les transferts fédéraux au Québec pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux – ces transferts étant répartis entre les provinces sur une base par habitant.

Pour les années 2009-2010 et 2010-2011, des revenus de transferts fédéraux de 14,8 milliards de dollars et de 14,9 milliards de dollars sont prévus.

TABLEAU C.10

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus de transferts fédéraux⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Péréquation	8 028	0	8 028	8 355	8 469
<i>Variation en %</i>	<i>12,1</i>		<i>12,1</i>	<i>4,1</i>	<i>1,4</i>
Transferts pour la santé	3 833	- 92	3 741	4 137	4 253
<i>Variation en %</i>	<i>-2,3</i>		<i>-4,7</i>	<i>10,6</i>	<i>2,8</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 320	- 53	1 267	1 413	1 406
<i>Variation en %</i>	<i>-12,9</i>		<i>-16,4</i>	<i>11,5</i>	<i>-0,5</i>
Autres programmes	882	6	888	936	762
<i>Variation en %</i>	<i>-14,0</i>		<i>-13,6</i>	<i>5,4</i>	<i>-18,6</i>
Transferts fédéraux	14 063	- 139	13 924	14 841	14 890
<i>Variation en %</i>	<i>3,2</i>		<i>2,2</i>	<i>6,6</i>	<i>0,3</i>

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Ces résultats concernent les revenus de transferts fédéraux du fonds consolidé du revenu. Les revenus de transferts fédéraux des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux sont présentés à la section 2.5.1. La section 2.5.4 présente, par ailleurs, les revenus de transferts fédéraux afférents aux comptes à fin déterminée pour l'année 2008-2009.

Le 3 novembre 2008, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il modifiait le programme de péréquation de manière, notamment, à en limiter la croissance à celle du PIB nominal canadien. Le gouvernement fédéral annonçait du même coup que pour l'année 2009-2010, les droits de péréquation du Québec s'établiraient à 8 355 millions de dollars. Par rapport aux revenus de péréquation qui étaient anticipés au budget de mars 2008, cela représente 75 millions de dollars de moins.

Pour les années 2010-2011 et suivantes, le gouvernement fédéral n'a fourni aux provinces aucune information quant aux impacts des changements apportés au programme de péréquation. Le Québec estime cependant que ces changements auront des impacts majeurs. Par rapport au budget de mars 2008, les impacts négatifs de ces changements sont estimés à 695 millions de dollars en 2010-2011 et à plus d'un milliard de dollars par année par la suite.

En 2009-2010, des croissances de 10,6 % au titre des transferts pour la santé et de 11,5 % au titre des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux sont prévues notamment en raison des allègements fiscaux annoncés dans le budget fédéral de 2009 et du ralentissement économique, qui ont pour effet de réduire la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est, pour une partie, soustraite de ces transferts. Une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec augmente d'autant les revenus de transferts fédéraux.

2.2 Les dépenses budgétaires

Pour 2009-2010, les dépenses budgétaires atteindront 66,1 milliards de dollars, pour une hausse de 3,3 % par rapport à 2008-2009.

— Les dépenses de programmes totaliseront 60 milliards de dollars et afficheront une hausse de 4,5 %. Quant au service de la dette, il s'établira à 6,1 milliards de dollars.

Pour 2010-2011, le gouvernement prévoit limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,2 %. Compte tenu de l'évolution prévue du service de la dette, la croissance totale des dépenses budgétaires sera de 3,7 %.

TABLEAU C.11

Fonds consolidé du revenu Évolution des dépenses budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Dépenses de programmes	56 948	452	57 400	59 989	61 879
<i>Variation en %</i>	4,2		4,7	4,5	3,2
Service de la dette	6 907	- 318	6 589	6 104	6 646
<i>Variation en %</i>	- 1,4		- 6,2	- 7,4	8,9
Dépenses budgétaires	63 855	134	63 989	66 093	68 525
<i>Variation en %</i>	3,6		3,5	3,3	3,7
Taux de croissance du PIB nominal en ⁽¹⁾ %	3,2		2,4	- 0,1	3,9
Taux d'inflation au Québec en ⁽¹⁾ %	1,4		2,1	0,4	2,0

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

2.2.1 Révisions aux dépenses de programmes en 2008-2009

Les dépenses de programmes en 2008-2009 s'établissent à 57,4 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 4,7 % par rapport à 2007-2008. Comparativement à la cible de 56,9 milliards de dollars établie lors du dernier budget, il s'agit d'une révision à la hausse de 452 millions de dollars.

Cette révision s'explique principalement par :

- l'augmentation de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par Revenu Québec au cours des dernières années;
- les coûts liés à l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation;
- le coût des élections tenues en décembre 2008;
- le financement additionnel de 1 milliard de dollars pour les entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises (PME) (programme Renfort);
- la pleine indexation des prestations d'aide de dernier recours.

TABLEAU C.12

Révisions aux dépenses de programmes en 2008-2009 (en millions de dollars)

OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET 2008-2009	56 948
Révisions	
Augmentation de la provision pour créances douteuses	115
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation	100
Élections Québec 2008	77
Programme Renfort	41
Pleine indexation des prestations d'aide de dernier recours	8
Autres facteurs	111
Sous-total	452
DÉPENSES DE PROGRAMMES RÉVISÉES	57 400

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.2 Maintien des dépenses en 2009-2010 pour soutenir l'économie

Le ralentissement économique actuel nécessite que des gestes concrets soient posés par le gouvernement afin de soutenir l'économie et l'emploi.

Pour atténuer les effets du ralentissement, la croissance des dépenses de programmes pour 2009-2010 est révisée et portée de 3,0 % à 4,5 % en comparaison avec le budget précédent, en incluant le coût des mesures du présent budget.

- Ce sont donc plus de 900 millions de dollars additionnels que le gouvernement injectera dans l'économie du Québec en 2009-2010, soit 752 millions de dollars pour l'offre budgétaire de services publics et 192 millions de dollars en mesures annoncées dans ce budget.
- D'autres relèvements ont été annoncés dans le document *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, pour un total de 416 millions de dollars en 2009-2010.

Au total, les dépenses de programmes seront augmentées de 1,4 milliard de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 par rapport aux données présentées en mars 2008.

En 2010-2011, au moment de la reprise économique, la croissance des dépenses de programmes sera ramenée à 3,2 %, soit le même taux que celui prévu au budget de l'an dernier.

TABLEAU C.13

Évolution des dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES AU BUDGET 2008-2009	58 629	60 478
<i>Variation en %</i>	3,0	3,2
RÉVISIONS		
Budget 2009-2010		
Relèvement des dépenses de programmes pour atténuer les effets du ralentissement économique	752	810
Mesures du budget 2009-2010		
- Des actions additionnelles et immédiates pour soutenir les entreprises et les travailleurs	128	58
- Préparer le Québec pour la relance de l'économie	12	19
- Appuis additionnels pour les Québécois	30	35
- Nouvelles initiatives de lutte contre l'évasion fiscale	22	22
Sous-total	192	134
Total des relèvements au budget 2009-2010	944	944
Relèvements annoncés dans le document <i>Le Point sur la situation économique et financière du Québec</i>		
- Mesures de soutien aux particuliers et aux entreprises	117	116
- Récurrence des relèvements de 2008-2009	299	341
Sous-total	416	457
TOTAL DES RÉVISIONS	1 360	1 401
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES AU BUDGET 2009-2010	59 989	61 879
<i>Variation en %</i>	4,5	3,2

2.2.3 Les priorités gouvernementales en 2009-2010

Les dépenses de programmes passeront de 57 400 millions de dollars en 2008-2009 à 59 989 millions de dollars en 2009-2010, soit une augmentation de 2 589 millions de dollars ou de 4,5 %.

Malgré le ralentissement économique actuel, le gouvernement continuera à investir dans les missions essentielles, dont la santé et l'éducation.

Les dépenses en santé et en éducation représentent 75 % de la hausse des dépenses de programmes en 2009-2010.

TABLEAU C.14

Croissance des dépenses de programmes en 2009-2010^P

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	Croissance	
			(en M\$)	(en %)
Santé et Services sociaux	25 417,1	26 872,4	1 455,3	5,7
Éducation, Loisir et Sport	13 940,8	14 431,0	490,2	3,5
Transports	2 347,0	2 770,9	423,9	18,1
Famille et Aînés	1 947,2	2 066,5	119,3	6,1
Autres ministères	13 747,7	13 848,1	100,4	0,7
TOTAL	57 399,8	59 988,9	2 589,1	4,5

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour 2009-2010.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

□ La santé : 5,7 % d'augmentation en 2009-2010

Le budget alloué au secteur de la santé et des services sociaux augmente de 1 455 millions de dollars ou de 5,7 % en 2009-2010, ce qui représente 56,2 % de l'augmentation des dépenses de programmes. Cette hausse permettra de combler les besoins en matière de services de santé pour faire face, entre autres, au vieillissement de la population et à la prévalence de certaines problématiques sociales.

□ L'éducation : hausse de 3,5 % du budget

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 3,5 %, soit un ajout de 490 millions de dollars, ce qui représente 18,9 % de l'augmentation des dépenses de programmes. Globalement, le budget de l'éducation permettra d'assurer le maintien de la qualité des services éducatifs et de poursuivre les actions entreprises au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

□ Les autres ministères

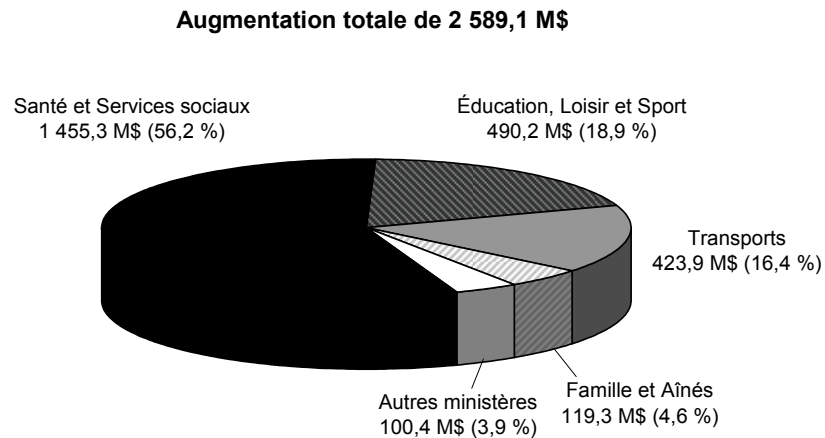
Le budget de dépenses de programmes des autres ministères est augmenté de 3,6 % en 2009-2010, soit une hausse de 644 millions de dollars. Cette augmentation permettra de continuer à soutenir les autres priorités gouvernementales, notamment :

- 424 millions de dollars au ministère des Transports, ce qui représente une croissance de 18,1 % notamment due à l'augmentation des coûts associés aux investissements dans les infrastructures publiques;
- 119 millions de dollars pour le ministère de la Famille et des Aînés, dont la croissance de 6,1 % représente, entre autres, la hausse du nombre de places en services de garde;
- 100 millions de dollars pour les autres ministères, qui affichent une augmentation de 0,7 % de leur budget de dépenses par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE C.1

Répartition de l'augmentation des dépenses de programmes en 2009-2010^P

(en millions de dollars et en pourcentage)



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.4 L'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie

La prévision des dépenses de programmes en 2009-2010 reflète la détermination du gouvernement à tout mettre en œuvre pour traverser le ralentissement économique.

En raison du relèvement aux dépenses de programmes et de la faible croissance du PIB en 2009, le poids des dépenses de programmes dans l'économie augmentera à 19,8 % en 2009-2010, soit le plus haut niveau depuis 1995-1996.

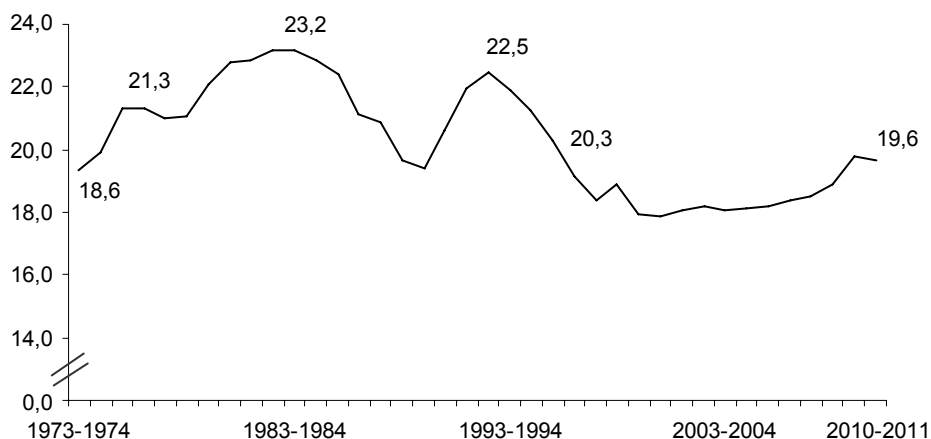
Au moment de la reprise économique, le gouvernement prévoit maintenir une gestion rigoureuse des dépenses et ramener graduellement, d'ici 2013-2014, leur poids dans l'économie à un taux équivalent à ce qu'il était avant la récession économique.

— En 2010-2011, le taux diminuera de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 19,6 %.

GRAPHIQUE C.2

Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



Note : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.5 Le service de la dette

En 2008-2009, le service de la dette devrait s'établir à près de 6,6 milliards de dollars, dont 4,4 milliards de dollars pour le service de la dette directe, 2,1 milliards de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite et 19 millions de dollars pour les avantages sociaux futurs.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 318 millions de dollars par rapport au budget de mars 2008. Cette révision s'explique principalement par le fait que les taux d'intérêt ont été moins élevés que prévu.

Le service de la dette devrait diminuer de 6,2 % en 2008-2009 et de 7,4 % en 2009-2010. En 2010-2011, il devrait augmenter de 8,9 %. L'évolution des taux d'intérêt explique l'essentiel de ces variations.

TABLEAU C.15

Fonds consolidé du revenu Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Service de la dette directe	- 4 718	297	- 4 421	- 3 760	- 4 016
Intérêts au titre des régimes de retraite	- 2 171	22	- 2 149	- 2 344	- 2 636
Avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	- 18	- 1	- 19	0	6
Service de la dette	- 6 907	318	- 6 589	- 6 104	- 6 646
Variation en %	- 1,4		- 6,2	- 7,4	8,9

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

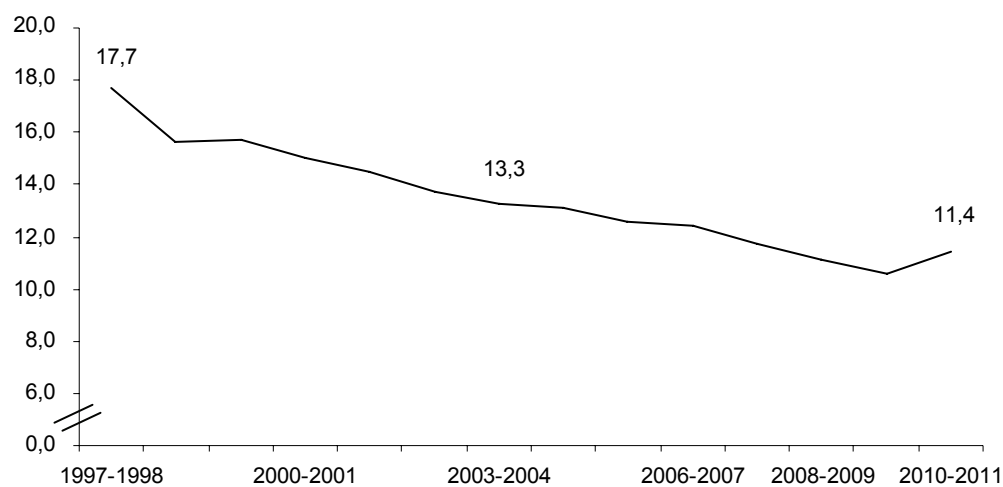
(1) Incluant les intérêts sur le régime de rentes de survivants et les intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

□ Une part plus faible des revenus est consacrée au service de la dette

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette, qui comprend le service de la dette du fonds consolidé du revenu et celui des entités consolidées, devrait s'établir à 11,4 % en 2010-2011, comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE C.3

Service de la dette consolidée (en pourcentage des revenus budgétaires)



Note : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

2.3 Des investissements accrus pour moderniser les infrastructures

Les difficultés économiques et financières, qui affectent présentement tous les pays industrialisés, nécessitent des actions immédiates pour soutenir les entreprises et les travailleurs qui sont les plus durement touchés.

Dans ce sens, le gouvernement injecte 8,3 milliards de dollars sur deux ans pour rénover, moderniser et développer les infrastructures publiques au Québec. Ces investissements additionnels concourent à relancer l'économie, à soutenir de nombreux emplois et à bâtir un Québec plus fort et plus moderne.

TABLEAU C.16

Plan pour soutenir les emplois et la relance de l'économie – Infrastructures

(en millions de dollars)

	Investissements à compter de 2009 pour soutenir les emplois et l'économie			Années subséquentes	Total
	2009-2010	2010-2011	Sous-total		
Budget 2009-2010					
Mesures du budget 2009-2010	81	92	173	951	1 124
Investissements additionnels des sociétés d'État	50	140	190	156	346
Sous-total	131	232	363	1 107	1 470
Plan québécois des infrastructures					
Accélération annoncée le 14 janvier 2009	1 034 ⁽¹⁾	407	1 441	2 643	4 084
Plan québécois des infrastructures 2007-2012 ⁽²⁾	3 404	3 045	6 449	3 477	9 926
Sous-total	4 438	3 452	7 890	6 120	14 010
TOTAL DES INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCONOMIE	4 569	3 684	8 253	7 227	15 480

(1) Accélération des investissements dans le Plan québécois des infrastructures 2008-2013. L'accélération à l'égard de 2008-2009 sera réalisée à compter du 1^{er} trimestre de 2009.

(2) Montant d'investissements additionnels par rapport à 2007-2008.

Aux investissements déjà annoncés, le budget 2009-2010 ajoute de nouveaux projets pour un montant de 1,5 milliard de dollars, dont 363 millions de dollars seront déboursés en 2009-2010 et en 2010-2011.

De plus, des investissements additionnels de 7,9 milliards de dollars seront réalisés, au cours des deux prochaines années, grâce au plan québécois des infrastructures :

- 1,4 milliard de dollars en raison de l'accélération annoncée le 14 janvier dernier;
- 6,4 milliards de dollars d'investissements additionnels par rapport à 2007-2008, à la suite de la mise en œuvre du plan adopté à l'automne 2007.

□ Budget 2009-2010 : 1,5 milliard de dollars de nouveaux investissements publics pour soutenir l'économie et l'emploi

Pour soutenir davantage l'économie et l'emploi, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives de près de 1,5 milliard de dollars :

- 670 millions de dollars pour développer le nord du Québec :
 - 438 millions de dollars pour la réalisation de travaux d'amélioration de la route 389 reliant Baie-Comeau à la frontière du Labrador;
 - 130 millions de dollars pour le prolongement de la route 167 jusqu'au Mont Otish;
 - 102 millions de dollars pour le lancement d'un programme de réfection des infrastructures aéroportuaires pour le nord du Québec;
- 254 millions de dollars pour favoriser le développement durable :
 - 204 millions de dollars pour accélérer la réalisation du Plan de modernisation de la gestion des barrages publics;
 - 50 millions de dollars pour l'expansion du réseau des parcs nationaux du Québec méridional;
- 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux via le programme AccèsLogis Québec;
- 346 millions de dollars pour moderniser les actifs de Loto-Québec et de la Société d'assurance automobile du Québec :
 - 306 millions de dollars pour la rénovation du Casino de Montréal;
 - 40 millions de dollars pour l'agrandissement du siège social de la Société d'assurance automobile du Québec.

TABLEAU C.17

Nouveaux projets d'investissements pour soutenir l'économie et l'emploi

(en millions de dollars)

Infrastructures du Plan Nord	670
Mesures favorisant le développement durable	254
Logements sociaux	200
Nouvelles initiatives de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Loto-Québec	346
TOTAL DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET 2009-2010	1 470

À ces annonces s'ajouteront les investissements du programme d'aide au financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques pour le développement de l'énergie verte.

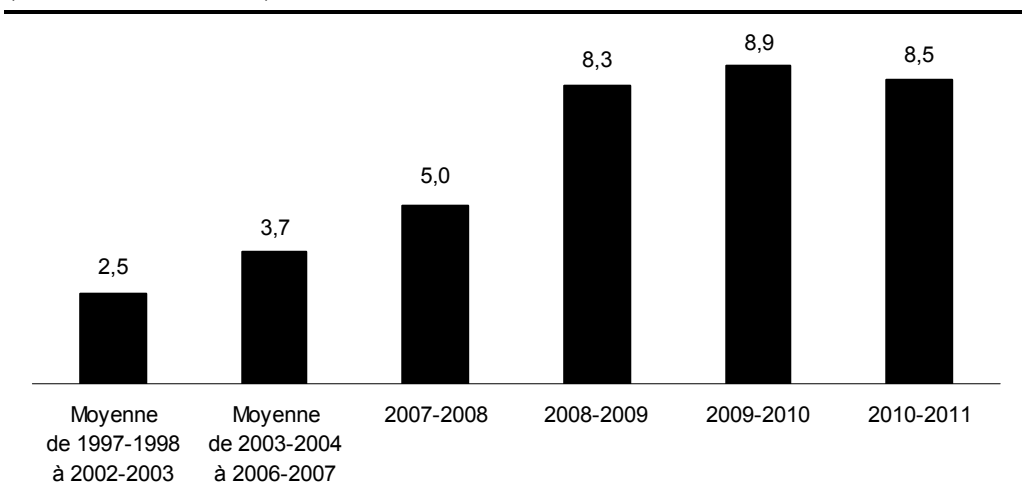
2.4 Accélération des investissements pour soutenir l'économie et l'emploi au Québec

Le gouvernement du Québec accélère le rythme de réalisation de ses investissements afin de soutenir l'économie et l'emploi au Québec pendant la crise économique.

Ainsi, au cours des années 2009-2010 et 2010-2011, les investissements dans les infrastructures atteindront près de 9 milliards de dollars en moyenne annuellement, soit des niveaux d'investissements qui n'ont pas été atteints depuis le début des années 80.

GRAPHIQUE C.4

Investissements du gouvernement du Québec⁽¹⁾ (en milliards de dollars)



(1) Excluant les investissements réalisés par les ministères et les organismes budgétaires ainsi que par les fonds spéciaux, à l'exception du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les annexes de cette section présentent le Plan québécois des infrastructures 2008-2013 et les projets d'investissements des entreprises du gouvernement.

2.5 Les entités consolidées

Les prévisions financières du gouvernement doivent tenir compte de l'ensemble des opérations financières relatives aux activités qui sont sous son contrôle.

Ainsi, outre les opérations financières des ministères, des organismes budgétaires et des entreprises du gouvernement, qui sont incluses dans celles du fonds consolidé du revenu, le périmètre comptable du gouvernement englobe également les entités consolidées, dont les opérations financières doivent également être prises en compte dans les prévisions financières du gouvernement.

Ces entités consolidées sont regroupées de la façon suivante :

- les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux;
- le Fonds des générations;
- les réseaux de la santé et de l'éducation.

Les prévisions financières du réseau de la santé et de l'éducation sont présentées au budget pour une deuxième année consécutive, à la suite de l'adoption par le gouvernement, en décembre 2007, des recommandations du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement.

Le gouvernement a alors modifié ses conventions comptables, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), afin d'inclure les établissements publics de santé et de services sociaux, les commissions scolaires, les cégeps, ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes dans son périmètre comptable.

2.5.1 Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux

Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux regroupent plus de 100 entités gouvernementales dont la mission consiste à assurer la prestation de vente de biens et services ou à financer des programmes gouvernementaux. Par exemple :

- le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier finance les investissements pour entretenir et développer les routes du Québec;
- La Financière agricole du Québec est responsable de la gestion des programmes d'assurances agricoles et des autres programmes de soutien financier aux producteurs agricoles.

Pour l'exercice financier 2008-2009, les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux montrent un déficit de 175 millions de dollars, ce qui représente une détérioration de 30 millions de dollars comparativement aux résultats prévus dans le budget de mars 2008.

Pour 2009-2010 et 2010-2011, il est prévu que les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux affichent respectivement des déficits de 240 millions de dollars et de 111 millions de dollars. Ces déficits sont principalement attribuables à La Financière agricole du Québec, dont le déficit prévu pour 2009-2010 devrait s'élever à plus de 350 millions de dollars.

TABLEAU C.18

Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux Sommaires des opérations budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Revenus autonomes	4 319	- 702	3 617	3 819	3 911
Transferts fédéraux	1 115	- 144	971	1 315	997
Sous-total	5 434	- 846	4 588	5 134	4 908
Dépenses excluant le service de la dette	- 3 749	- 16	- 3 765	- 4 196	- 3 634
Service de la dette	- 1 830	832	- 998	- 1 178	- 1 385
Sous-total	- 5 579	816	- 4 763	- 5 374	- 5 019
RÉSULTATS NETS	- 145	- 30	- 175	- 240	- 111

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

2.5.2 Le Fonds des générations

Pour 2008-2009, les versements au Fonds des générations devraient atteindre 701 millions de dollars. Ce montant inclut le versement additionnel de 132 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire et correspondant au bénéfice résultant de la vente d'immeubles par la Société immobilière du Québec en mars 2008.

Pour 2009-2010 et 2010-2011, les versements totaux prévus au Fonds des générations sont respectivement de 715 millions de dollars et de 880 millions de dollars. Ainsi, une somme de 3,5 milliards de dollars aura été accumulée au Fonds des générations au 31 mars 2011. La section I présente plus en détail les résultats et l'évolution du Fonds des générations.

TABLEAU C.19

Versements au Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Revenus dédiés					
Redevances hydrauliques	625	—	625	647	678
Biens non réclamés	15	- 15	0	—	—
Revenus de placements	102	- 158	- 56	68	202
Sous-total	742	- 173	569	715	880
Versement provenant de la réserve budgétaire ⁽¹⁾	—	132	132	—	—
TOTAL	742	- 41	701	715	880

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Montant de 132 M\$ découlant de la vente d'actifs de la Société immobilière du Québec versé au Fonds des générations à même la réserve budgétaire.

2.5.3 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

En donnant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement en décembre 2007, le gouvernement a ajouté 210 entités du réseau de la santé et des services sociaux et 130 entités du réseau de l'éducation à ses prévisions financières.

Il s'agit des 18 agences de la santé et des services sociaux, des 192 établissements publics de santé et de services sociaux, des 72 commissions scolaires, des 48 cégeps et de l'Université du Québec et ses neuf constituantes.

Lors du budget 2008-2009, le gouvernement a prévu un montant de 150 millions de dollars afin d'assumer tout déficit à être encouru en 2008-2009 pour les établissements des deux réseaux. Le présent budget revoit ce montant à la hausse de 39 millions de dollars pour le porter à 189 millions de dollars.

Pour 2009-2010 et 2010-2011, le gouvernement provisionne respectivement des montants de 120 millions de dollars et de 206 millions de dollars afin d'assumer d'éventuels dépassements dans les réseaux, notamment attribuables aux effets de l'harmonisation de leurs conventions comptables avec les principes comptables généralement reconnus.

Par ailleurs, des travaux sont toujours en cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de finaliser la mise en place d'un processus de suivi et de contrôle budgétaire des réseaux. Ces travaux, une fois terminés, permettront de suivre rigoureusement les résultats de l'ensemble des entités des réseaux pour les assujettir, dans un avenir rapproché, à un processus budgétaire similaire à celui des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux, qui prévoit notamment :

- le dépôt des prévisions financières détaillées pour la préparation des équilibres financiers du gouvernement;
- un suivi des données réelles pour le *Rapport mensuel des opérations financières du gouvernement*.

Enfin, le gouvernement profite du présent budget pour réitérer sa volonté d'éliminer les déficits d'exploitation dans le réseau de la santé. À cet effet, des dispositions seront prises conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de présenter un plan visant à amener les résultats annuels de l'ensemble des établissements du réseau de la santé à l'équilibre budgétaire, d'ici la fin de 2011-2012.

2.5.4 État des opérations consolidées

Pour les fins des documents budgétaires, les résultats des entités consolidées sont présentés au net³. Cependant, pour concilier les documents budgétaires et les comptes publics, il faut ajouter aux revenus et dépenses du fonds consolidé du revenu ceux des entités consolidées⁴ et des comptes à fin déterminée.

Le tableau suivant présente, pour l'année financière 2008-2009, l'état des opérations consolidées harmonisant les données budgétaires à celles des comptes publics. Le déficit pour les fins des comptes publics s'établira à 1 305 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU C.20

Cadre financier consolidé

(en millions de dollars)

	Comptes publics 2007-2008	2008-2009 ^P			
	Niveaux consolidés	Fonds consolidé du revenu	Entités consolidées	Comptes à fin déterminée	Niveaux consolidés
Revenus					
Revenus autonomes	54 011	48 555	4 186	245	52 986
Transferts fédéraux	14 733	13 924	971	316	15 211
Total des revenus	68 744	62 479	5 157	561	68 197
Dépenses					
Dépenses excluant le service de la dette	- 59 030	- 57 400	- 3 954	- 561	- 61 915
Service de la dette	- 8 064	- 6 589	- 998	—	- 7 587
Total des dépenses	- 67 094	- 63 989	- 4 952	- 561	- 69 502
TOTAL	1 650	- 1 510	205	0	- 1 305⁽⁴⁾

P : Préliminaires.

(1) Déficit pour les fins des comptes publics.

³ Les résultats nets représentent la différence entre les revenus et les dépenses des entités consolidées.

⁴ Après élimination des transactions entre entités apparentées.

3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les besoins financiers nets consolidés du gouvernement découlent de ses opérations budgétaires et non budgétaires. Ils représentent la somme des liquidités requises pour les activités de fonctionnement et d'investissement du gouvernement pour un exercice financier.

Les opérations non budgétaires visent donc à présenter, d'une part, les opérations budgétaires sur une base de caisse et, d'autre part, les investissements effectués par le gouvernement. Ainsi, à titre d'exemple, une augmentation des immobilisations nécessite une sortie de fonds sans avoir un effet immédiat sur les opérations budgétaires. Par ailleurs, une augmentation du passif au titre des régimes de retraite causée, entre autres, par la dépense du gouvernement à titre d'employeur n'entraîne pas à court terme de sortie de fonds, mais produit un impact sur les opérations budgétaires du gouvernement.

Les opérations non budgétaires sont présentées par agrégats, soit :

- placements, prêts et avances;
- immobilisations;
- investissements nets dans les réseaux;
- régimes de retraite⁵;
- autres comptes.

⁵ Incluant les autres avantages sociaux futurs.

3.1 Sommaire des opérations non budgétaires

Les opérations non budgétaires consolidées comprennent celles du fonds consolidé du revenu et celles des entités consolidées. Ainsi, pour 2008-2009, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 695 millions de dollars, en baisse de 779 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de mars 2008.

Pour 2009-2010 et 2010-2011, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent respectivement à 3 milliards de dollars et à 4,7 milliards de dollars.

TABLEAU C.21

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Fonds consolidé du revenu					
Placements, prêts et avances	- 18	147	129	- 1 119	- 1 161
Immobilisations	- 140	13	- 127	- 179	- 164
Régimes de retraite	2 398	- 98	2 300	2 490	2 205
Autres comptes	- 935	569	- 366	- 406	- 137
Total	1 305	631	1 936	786	743
Entités consolidées					
Placements, prêts et avances	- 382	236	- 146	- 226	- 409
Immobilisations	- 1 794	- 484	- 2 278	- 3 125	- 3 193
Investissements nets dans les réseaux	- 1 030	215	- 815	- 1 004	- 2 291
Autres comptes	427	181	608	526	440
Total	- 2 779	148	- 2 631	- 3 829	- 5 453
Opérations non budgétaires consolidées					
Placements, prêts et avances	- 400	383	- 17	- 1 345	- 1 570
Immobilisations	- 1 934	- 471	- 2 405	- 3 304	- 3 357
Investissements nets dans les réseaux	- 1 030	215	- 815	- 1 004	- 2 291
Régimes de retraite	2 398	- 98	2 300	2 490	2 205
Autres comptes	- 508	750	242	120	303
TOTAL DES BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 1 474	779	- 695	- 3 043	- 4 710

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

□ Les placements, prêts et avances

Les besoins financiers consolidés au titre des placements, prêts et avances, pour 2008-2009, sont de 17 millions de dollars. Les prévisions pour 2009-2010 et 2010-2011 se situent respectivement à 1,3 milliard de dollars et à 1,6 milliard de dollars.

Pour l'année 2008-2009, les placements, prêts et avances du fonds consolidé du revenu présentent un surplus financier de 129 millions de dollars, soit une augmentation de 147 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de l'an dernier. Par ailleurs, en 2009-2010 et en 2010-2011, des besoins financiers annuels de l'ordre de 1,1 milliard de dollars seront requis. Cette augmentation provient, entre autres, des mises de fonds de 625 millions de dollars qui seront consenties en 2009-2010 à la Société générale de financement du Québec pour réaliser le programme d'aide aux entreprises performantes qui connaissent des difficultés financières attribuables à la conjoncture.

En ce qui concerne les entités consolidées, les besoins financiers de 146 millions de dollars pour 2008-2009 proviennent essentiellement des placements, prêts et avances attribuables à Investissement Québec et au Fonds vert.

TABLEAU C.22

Opérations non budgétaires consolidées au titre de placements, prêts et avances⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009 ^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Fonds consolidé du revenu	- 18	147	129	- 1 119	- 1 161
Entités consolidées	- 382	236	- 146	- 226	- 409
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	- 400	383	- 17	- 1 345	- 1 570

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

□ Les immobilisations

En 2008-2009, les investissements consolidés en immobilisations s'élèvent à 3,8 milliards de dollars. En tenant compte de l'amortissement comptable pour ces immobilisations, qui atteint 1,4 milliard de dollars, les besoins financiers qui leur sont associés sont de 2,4 milliards de dollars.

TABLEAU C.23

Conciliation des investissements en immobilisations et des besoins financiers 2008-2009^{P,(1)} (en millions de dollars)

	Niveau d'investissement	Amortissement	Besoins financiers (Immobilisations)
Ministères et organismes	- 382	255	- 127
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	- 3 460	1 182	- 2 278
TOTAL	- 3 842	1 437	- 2 405

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Ces besoins financiers s'expliquent en grande partie par les investissements de 2,8 milliards de dollars pour les infrastructures routières financées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, qui tiennent compte de l'accélération des investissements prévue dans le Plan québécois des infrastructures 2008-2013 présentée dans l'énoncé économique du 14 janvier 2009. Les investissements additionnels dans le réseau routier expliquent également la hausse des besoins financiers des années 2009-2010 et 2010-2011.

□ Investissements nets dans les réseaux

Les besoins financiers liés aux investissements nets dans les réseaux sont de 815 millions de dollars en 2008-2009, de 1 milliard de dollars en 2009-2010 et de 2,3 milliards de dollars en 2010-2011.

Le financement des réseaux provient en grande partie de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec.

□ Les régimes de retraite

Pour 2008-2009, le solde des opérations non budgétaires relatif aux régimes de retraite est de 2,3 milliards de dollars, ce qui réduit les besoins de financement du gouvernement.

Pour 2009-2010 et 2010-2011, les régimes de retraite devraient contribuer à réduire les besoins de financement de 2,5 milliards de dollars et de 2,2 milliards de dollars respectivement.

□ Autres comptes

Les besoins financiers des autres comptes sont constitués d'un ensemble de variations des postes d'actifs et de passifs tels les comptes de débiteurs et les comptes de créditeurs.

Les surplus financiers consolidés à l'égard des autres comptes sont de 242 millions de dollars en 2008-2009. Pour 2009-2010 et 2010-2011, ils seront de 120 millions de dollars et de 303 millions de dollars respectivement.

4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

Les besoins financiers nets représentent globalement les liquidités dont le gouvernement aura besoin, au cours d'une année financière donnée, pour financer le solde budgétaire et les opérations non budgétaires.

Dans l'ensemble, les besoins financiers nets consolidés s'établissent à 126 millions de dollars en 2008-2009, à 6,3 milliards de dollars en 2009-2010 et à 7,6 milliards de dollars en 2010-2011.

- Les surplus financiers nets pour le fonds consolidé du revenu sont de 2,3 milliards de dollars en 2008-2009. Des besoins financiers nets de 2,8 milliards de dollars pour 2009-2010 et de 3,0 milliards de dollars pour 2010-2011 sont prévus. Ces variations reflètent principalement l'évolution des déficits prévus au cours des prochaines années et l'épuisement de la réserve budgétaire.
- Les besoins financiers nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux s'établiront à 3,1 milliards de dollars pour 2008-2009, à 4,2 milliards de dollars pour 2009-2010 et à 5,5 milliards de dollars pour 2010-2011. Ces besoins proviennent principalement de deux sources :
 - des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
 - des placements de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec dans les réseaux de la santé et de l'éducation.
- Les versements au Fonds des générations seront de 701 millions de dollars en 2008-2009, de 715 millions de dollars en 2009-2010 et de 880 millions de dollars en 2010-2011.

TABLEAU C.24

Besoins financiers nets consolidés⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Solde budgétaire pour les fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire	0	0	0	- 3 946	- 3 760
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	742	- 173	569	715	880
Solde budgétaire consolidé	742	- 173	569	- 3 231	- 2 880
Besoins non budgétaires consolidés	- 1 474	779	- 695	- 3 043	- 4 710
Besoins financiers nets consolidés	- 732	606	- 126	- 6 274	- 7 590
Dont :					
Fonds consolidé du revenu	1 600	700	2 300	- 2 800	- 3 000
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	- 3 074	- 53	- 3 127	- 4 189	- 5 470
Versement au Fonds des générations	742	- 41	701 ⁽²⁾	715	880

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Incluant le versement de 132 M\$ provenant de la réserve budgétaire.

ANNEXE 1 : LES INVESTISSEMENTS DE 50,6 MILLIARDS DE DOLLARS DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Le gouvernement a agi rapidement pour soutenir l'économie et l'emploi au Québec en augmentant, le 14 janvier 2009, de 4,1 milliards de dollars les investissements dans les infrastructures publiques. Cette mesure porte à 41,8 milliards de dollars le budget du plan québécois des infrastructures pour la période 2008-2013.

Le gouvernement fédéral et les municipalités participent eux aussi à la réalisation de certains projets de ce plan. À cet égard, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont signé, le 3 septembre 2008, l'Entente Canada-Québec sur l'infrastructure. Près de 4 milliards de dollars d'investissements additionnels s'ajouteront, d'ici 2014, à ceux du plan québécois des infrastructures.

Ce sont des investissements de 50,6 milliards de dollars qui seront injectés dans l'économie grâce au plan québécois des infrastructures, incluant la contribution de 4,6 milliards de dollars du gouvernement fédéral et celle de 4,2 milliards de dollars des municipalités.

TABLEAU C.25

Investissements dans les infrastructures

(en milliards de dollars)

Plan québécois des infrastructures 2007-2012 annoncé le 11 octobre 2007	37,7
- Intensification des investissements publics pour contrer le ralentissement de l'économie annoncée le 14 janvier 2009	4,1
PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2008-2013	41,8
Contribution des partenaires dans les projets prévus au plan québécois des infrastructures	
- Part du gouvernement fédéral, notamment à la suite de l'Entente Canada-Québec sur l'infrastructure	4,6
- Part des municipalités	4,2
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2008-2013	50,6

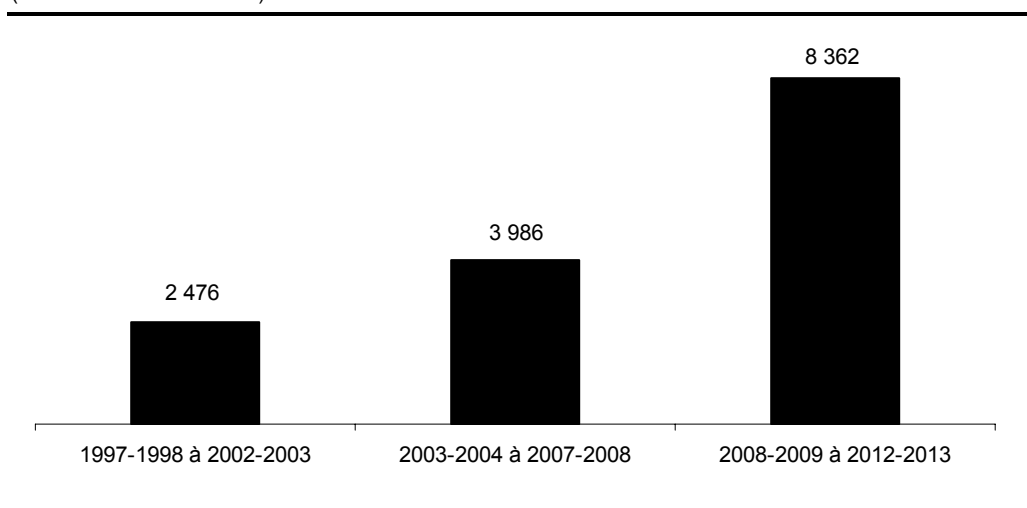
❑ Investissements annuels moyens du plan québécois des infrastructures

Les investissements annuels moyens du plan québécois des infrastructures atteindront près de 8,4 milliards de dollars sur la période s'étendant de 2008-2009 à 2012-2013.

— Ce sont 4 milliards de dollars de plus, en moyenne, que pour les cinq années précédentes et au-delà de trois fois plus qu'il y a 10 ans.

GRAPHIQUE C.5

Évolution des investissements annuels moyens du plan québécois des infrastructures (en millions de dollars)



□ Des investissements majeurs dans tous les secteurs

Des investissements majeurs seront réalisés au cours des prochaines années pour assurer le maintien, l'amélioration et le développement des infrastructures soit :

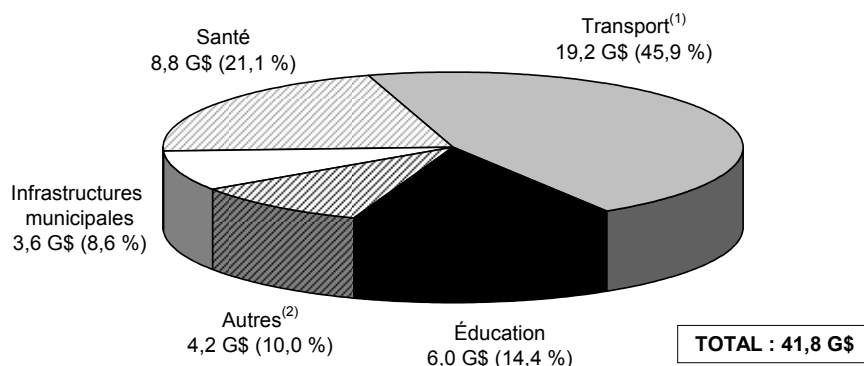
- 19,2 milliards de dollars dans les infrastructures de transport, comprenant les routes, le transport en commun et les traversiers;
- 8,8 milliards de dollars pour les infrastructures de santé, comprenant notamment les hôpitaux et les centres d'hébergement de soins de longue durée;
- 6 milliards de dollars pour les infrastructures d'enseignement, comprenant les universités, les cégeps et les commissions scolaires;
- 3,6 milliards de dollars pour les infrastructures municipales, comprenant celles qui sont financées par la Société de financement des infrastructures locales du Québec;
- 4,2 milliards de dollars pour les autres secteurs, comprenant les équipements culturels, les logements publics, les infrastructures de recherche, les palais de justice et les établissements de sécurité publique.

GRAPHIQUE C.6

Plan québécois des infrastructures 2008-2013

Investissements par secteur

(en milliards de dollars et en pourcentage)



(1) Incluant le réseau routier (16,2 G\$), le transport en commun (2,6 G\$) et les infrastructures maritimes (0,4 G\$).

(2) Incluant les équipements culturels, les logements publics, les infrastructures de recherche, les palais de justice et les établissements de sécurité publique.

■ Réseau routier

Le réseau routier constitue, pour le gouvernement, une de ses priorités en matière d'infrastructure. Le vieillissement des infrastructures routières l'a obligé, dès 2007, à adopter un ambitieux plan de redressement et de modernisation.

- Le gouvernement s'est donné comme objectif de remettre le réseau routier dans un état comparable à celui des meilleurs États américains.
- Avec la contribution des partenaires, ce plan permettra d'accélérer la mise à niveau du réseau routier québécois de sorte qu'en 2022, 83 % des routes et 80 % des structures seront remises en bon état afin d'atteindre les normes continentales de qualité les plus élevées.

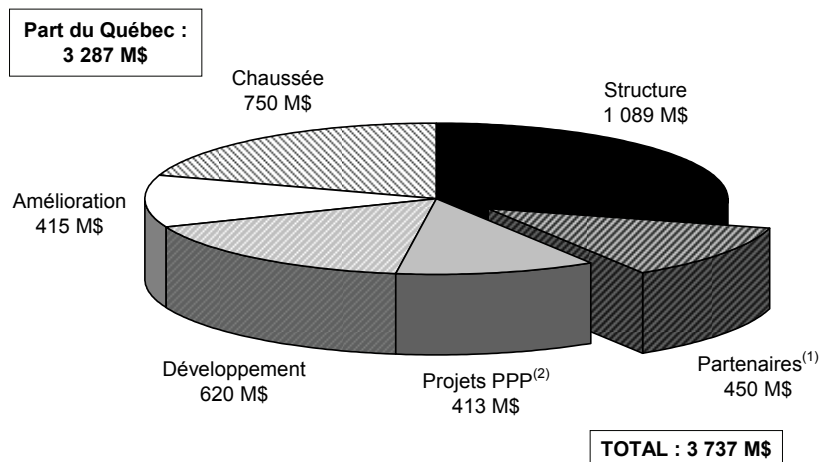
Ainsi, en 2009-2010, le gouvernement accélère la cadence de ses investissements, portant à près de 3,3 milliards de dollars les sommes investies cette année.

- En ajoutant la contribution de 450 millions de dollars des partenaires à la réalisation des grands projets routiers, les investissements dans le réseau routier totaliseront 3,7 milliards de dollars.

GRAPHIQUE C.7

Répartition des travaux routiers en 2009-2010

(en millions de dollars)



(1) Partenaires fédéraux, municipaux et autres.

(2) Projets réalisés en mode partenariat public-privé pour les autoroutes 25 et 30.

■ Transport en commun

Le plan québécois des infrastructures, rendu public le 14 janvier 2009, prévoit des investissements de 2,6 milliards de dollars pour la période 2008-2009 à 2012-2013 pour le transport en commun.

— À ces investissements s'ajoutent ceux de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du Fonds vert pour la réalisation de programmes visant l'amélioration des services de transport collectifs.

■ Santé

Dans le domaine de la santé, des investissements de 8,8 milliards de dollars seront réalisés pour la période 2008-2009 à 2012-2013. En plus de réaliser des travaux de maintien des actifs pour les établissements de santé et de services sociaux, le gouvernement réalise aussi des projets d'amélioration et de remplacement.

De plus, les investissements visent la rénovation des salles d'urgence, d'unités de radio-oncologie et de cardiologie de même que l'ajout de 1 000 lits en centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

■ Éducation

Dans le secteur de l'éducation, des investissements de 6 milliards de dollars seront réalisés pour la période 2008-2009 à 2012-2013. Les interventions visent la réalisation de travaux pour le maintien des actifs, la rénovation des immeubles et l'achat d'équipements.

■ Culture

Dans le cas de la culture, les investissements s'élèvent à près de 1,2 milliard de dollars pour la période 2008-2009 à 2012-2013.

Ces investissements visent à entreprendre la construction de la nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal, réalisée en mode partenariat public-privé, l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et du Musée des beaux-arts de Montréal, ainsi que la réalisation du Quartier des spectacles de Montréal.

■ Infrastructures municipales

Les investissements dans les infrastructures municipales atteindront plus de 3,6 milliards de dollars pour la période 2008-2013. Le gouvernement prévoit investir en moyenne 725 millions de dollars annuellement.

Ces investissements visent à aider les municipalités à compléter la mise aux normes de leurs installations de traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Ils permettront, entre autres, la réalisation de travaux de 600 millions de dollars pour les équipements de Baie-Comeau, Laval, Montréal, Shawinigan et Thetford Mines.

■ Logements publics

Le gouvernement consentira plus de 1,2 milliard de dollars dans les logements publics pour la période 2008-2009 à 2012-2013. Près de 675 millions de dollars sont réservés pour parachever la construction des 24 000 logements⁶ réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

— Une somme de plus de 90 millions de dollars est prévue annuellement pour la modernisation et les rénovations majeures à apporter aux habitations à loyer modique (HLM).

⁶ À cela s'ajouteront les 3 000 logements annoncés dans ce budget. Les investissements de 200 M\$ seront inclus lors de la mise à jour du prochain plan québécois des infrastructures.

■ Infrastructures de recherche

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation⁷, le gouvernement entend soutenir les investissements en matière d'infrastructures de recherche pour maintenir la concurrence du Québec sur la scène internationale.

Des investissements de 920 millions de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2008-2013 pour les infrastructures de recherche. Ces investissements visent à appuyer le programme de soutien à la recherche et les projets en cofinancement avec la Fondation canadienne pour l'innovation.

■ Justice et sécurité publique

Pour le secteur de la justice et de la sécurité publique, des investissements de près de 1 milliard de dollars seront réalisés par la Société immobilière du Québec.

TABLEAU C.26

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2008-2013 par type d'investissements et par secteur d'intervention

(contribution du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs			Amélioration et remplacement	Sous-total	Parachèvement	Plan québécois des infrastructures 2008-2013
	Budget régulier	Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans	Sous-total				
Réseau routier	8 378,0	2 070,0	10 448,0	1 336,8	11 784,8	4 366,5	16 151,3
Transport en commun	973,7	514,0	1 487,7	665,6	2 153,3	485,5	2 638,8
Infrastructures maritimes	—	—	—	350,0	350,0	—	350,0
Santé	4 325,4	1 051,8	5 377,2	2 127,2	7 504,4	1 277,5	8 781,9
Éducation	4 345,5	1 167,9	5 513,4	471,7	5 985,1	56,0	6 041,1
Culture	629,6	234,2	863,8	148,0	1 011,8	170,2	1 182,0
Infrastructures municipales	1 785,6	1 603,9	3 389,5 ⁽¹⁾	40,0	3 429,5	200,0	3 629,5
Logements publics	260,1	223,0	483,1	115,4	598,5	559,2	1 157,7
Recherche	17,4	—	17,4	100,0	117,4	802,2	919,6
Justice et sécurité publique	291,1	—	291,1	665,1	956,2	—	956,2
TOTAL	21 006,4	6 864,8	27 871,2	6 019,8	33 891,0	7 917,1	41 808,1

(1) Incluant une enveloppe de 1,2 G\$, visant la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées des municipalités comprises à la catégorie « Amélioration et remplacement » du Plan québécois des infrastructures 2007-2012.

⁷ Un Québec innovant et prospère, 2008.

TABLEAU C.27

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2008-2013**par secteur d'intervention**

(contribution du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Réseau routier	2 002,9	2 257,2	2 396,3	2 593,1	2 535,3	11 784,8
Transport en commun	542,3	567,9	537,0	343,6	162,5	2 153,3
Infrastructures maritimes	—	15,4	24,0	148,5	162,1	350,0
Santé	1 378,3	1 475,3	1 350,1	1 583,3	1 717,4	7 504,4
Éducation	1 300,7	1 278,6	1 119,3	1 133,4	1 153,1	5 985,1
Culture	191,5	235,9	259,1	155,8	169,5	1 011,8
Infrastructures municipales	542,1	738,6	647,7	748,8	752,3	3 429,5
Logements publics	92,8	94,7	128,9	143,7	138,4	598,5
Recherche	4,0	3,7	3,6	3,0	103,1	117,4
Justice et sécurité publique	165,4	265,6	218,3	225,2	81,7	956,2
Sous-total	6 220,0	6 932,9	6 684,3	7 078,4	6 975,4	33 891,0
Parachèvement	2 035,5	2 004,4	1 782,3	1 338,3	756,6	7 917,1
PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2008-2013	8 255,5	8 937,3	8 466,6	8 416,7	7 732,0	41 808,1

TABLEAU C.28

Plan québécois des infrastructures 2008-2013

(contribution au Québec, en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Plan québécois des infrastructures 2007-2012	7 740,4	8 418,9	8 059,5	7 447,9	6 057,0	37 723,7
Accélération annoncée le 14 janvier 2009	515,1 ⁽¹⁾	518,4	407,1	968,8	1 675,0	4 084,4 ⁽²⁾
Plan québécois des infrastructures 2008-2013	8 255,5	8 937,3	8 466,6	8 416,7	7 732,0	41 808,1

(1) Ce montant sera réalisé à compter du 1^{er} trimestre de 2009.

(2) Accélération annoncée le 14 janvier 2009.

Note : Les investissements additionnels par rapport au niveau de 2007-2008 du Plan québécois des infrastructures 2007-2012 sont de 3 404,6 M\$ en 2009-2010, de 3 045,2 M\$ en 2010-2011, de 2 433,6 M\$ en 2011-2012 et de 1 042,7 M\$ en 2012-2013 pour un total de 9 926,1 M\$.

ANNEXE 2 : PROJETS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Certaines entreprises du gouvernement réaliseront des investissements importants au cours des prochaines années, ce qui contribuera à la relance de l'économie du Québec. En 2009-2010, les investissements de ces sociétés s'accroîtront de plus de 1 milliard de dollars par rapport à 2008-2009. Ils augmenteront à nouveau en 2010-2011 pour atteindre un niveau sans précédent de 5,5 milliards de dollars, en hausse de 1,3 milliard de dollars par rapport à l'année financière 2008-2009.

□ Hydro-Québec

À elle seule, Hydro-Québec accroîtra ses investissements de 1 milliard de dollars en 2009-2010 et de 1,3 milliard de dollars en 2010-2011 par rapport aux investissements réalisés en 2008-2009.

Ainsi, le projet hydroélectrique de la Romaine, qui débutera en 2009 pour s'échelonner jusqu'en 2020, et celui d'Eastmain-1-A/Rupert et La Sarcelle, qui sera achevé en 2012, figurent respectivement au premier et au troisième rang des plus grands projets d'infrastructures au Canada et contribueront à assurer la richesse énergétique du Québec à long terme.

À lui seul, le projet d'Eastmain-1-A/Rupert et La Sarcelle générera des investissements de 1,3 milliard de dollars en 2009 et de 921 millions de dollars en 2010. Le projet de la Romaine, quant à lui, prendra réellement son envol en 2010 avec des dépenses évaluées à 0,5 milliard de dollars.

Parallèlement, les travaux de réfection de la centrale Gentilly généreront des retombées économiques respectives de 352 millions de dollars et de 414 millions de dollars en 2009 et en 2010.

Les autres projets d'Hydro-Québec généreront également de fortes retombées au Québec. Globalement, ils sont évalués à près de 3,2 milliards de dollars en 2010 et à près de 3,5 milliards de dollars en 2011.

□ Loto-Québec et Société des alcools du Québec

Loto-Québec et la Société des alcools du Québec accroîtront également leurs investissements par le biais de divers projets.

Les investissements de Loto-Québec atteindront 184 millions de dollars en 2009-2010 comparativement à 166 millions de dollars en 2008-2009. De cette somme, 41,5 millions de dollars seront consacrés à la rénovation du Casino de Montréal. En 2010-2011, Loto-Québec investira un montant supplémentaire de 110 millions de dollars dans ce projet de rénovation sur des investissements totaux de 155 millions de dollars.

Pour sa part, la Société des alcools du Québec augmentera elle aussi ses investissements en 2009-2010 avec des dépenses de 56 millions de dollars, affectées principalement au déploiement de son réseau de succursales et à la réalisation de projets en ressources informationnelles, comparativement à des investissements totaux de 37 millions de dollars en 2008-2009. La Société prévoit investir 45 millions de dollars en 2010-2011.

TABLEAU C.29

Prévisions d'investissement des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
HYDRO-QUÉBEC⁽¹⁾			
Projets majeurs			
Eastmain 1-A/Rupert et La Sarcelle	997,0	1 331,0	921,0
Gentilly-2 – projet de réfection	127,0	352,0	414,0
Complexe de la Romaine	59,0	121,0	496,0
Chute Allard et Rapides-des-Cœurs	228,0	53,0	—
Intégration transport – Éoliennes (990 MW et 2000 MW)	95,0	166,0	235,0
Interconnexion Ontario	249,0	251,0	46,0
Plan global en efficacité énergétique (PGEE)	236,0	303,0	342,0
Sous-total – Projets majeurs	1 990,0	2 577,0	2 454,0
Autres projets	2 002,0	2 419,0	2 840,0
Total – Hydro-Québec	3 992,0	4 996,0	5 294,0
LOTO-QUÉBEC			
Casino de Montréal	—	41,5	110,0
Autres projets	166,2 ⁽²⁾	142,3	45,0
Total – Loto-Québec	166,2	183,8	155,0
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC			
Réseau des succursales	11,0	17,0	—
Autres projets	26,3	39,0	45,0 ⁽³⁾
Total – Société des alcools du Québec	37,3	56,0	45,0
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	4 195,5	5 235,8	5 494,0

(1) Pour l'année financière se terminant le 31 décembre.

(2) Ce montant inclut 47 M\$ pour la réalisation de travaux d'amélioration à l'ensemble des casinos, dont près de 8 M\$ pour l'agrandissement du Casino de Charlevoix et 13 M\$ pour la construction du Casino du Mont-Tremblant.

(3) Pour l'année financière 2010-2011, la répartition entre le déploiement des succursales et les autres projets est encore à déterminer.

Section D

La dette, le financement et la gestion de la dette

1. DETTE.....	D.3
1.1 Dette brute.....	D.4
1.1.1 Variation de la dette brute en 2008-2009	D.5
1.2 Dette totale selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.....	D.7
1.3 Dette représentant les déficits cumulés.....	D.9
1.4 Dette du secteur public.....	D.11
1.5 Comparaison de la dette des provinces canadiennes.....	D.13
1.6 Régimes de retraite.....	D.15
1.7 Fonds d’amortissement des régimes de retraite	D.18
1.8 Avantages sociaux futurs.....	D.23
1.9 Fonds des générations.....	D.24
1.10 Rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances.....	D.25
1.10.1 Fonds d’amortissement des régimes de retraite.....	D.25
1.10.2 Fonds des générations.....	D.27
1.10.3 Fonds des congés de maladie accumulés.....	D.28
1.10.4 Fonds de la réserve budgétaire.....	D.28
1.11 Impacts du rendement du Fonds d’amortissement des régimes de retraite en 2008 sur le service de la dette	D.29
2. FINANCEMENT	D.31
2.1 Stratégie de financement	D.31
2.1.1 Diversification selon les marchés.....	D.31
2.1.2 Diversification selon les instruments	D.32
2.1.3 Diversification selon les échéances	D.33

2.2	Programme de financement	D.34
2.2.1	Taux de rendement.....	D.36
3.	GESTION DE LA DETTE.....	D.39
3.1	Structure de la dette par devise	D.39
3.2	Structure de la dette par taux d'intérêt.....	D.41
4.	COTES DE CRÉDIT	D.43
4.1	Cote de crédit du gouvernement du Québec.....	D.43
4.2	Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	D.48
5.	INFORMATIONS ADDITIONNELLES	D.51

1. DETTE

Plusieurs concepts de dette peuvent être utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

Dans cette section, les composantes des concepts de dette en usage au gouvernement du Québec sont détaillées et une comparaison de l'endettement des provinces canadiennes est effectuée.

Le tableau suivant présente la dette du gouvernement du Québec selon les principaux concepts de dette en usage.

TABLEAU D.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars

(en millions de dollars)

	2008	2009 ^P	2010 ^P	2011 ^P
DETTE BRUTE	148 015	151 447	160 273	170 180
<i>En % du PIB</i>	49,9	49,9	52,8	54,0
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 23 697	- 22 415	- 23 287	- 24 610
Moins : Actifs non financiers	- 30 147	- 33 556	- 37 984	- 43 688
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS SELON LES COMPTES PUBLICS^{(1), (2)}	94 171	95 476	99 002	101 882
<i>En % du PIB</i>	31,7	31,4	32,6	32,3
Plus : Solde de la réserve budgétaire	2 301	295	—	—
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS APRÈS LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	96 472	95 771	99 002	101 882
<i>En % du PIB</i>	32,5	31,5	32,6	32,3

P : Résultats préliminaires pour 2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la prise en compte de la réserve budgétaire.

(2) Incluant l'impact du Plan de retour à l'équilibre.

1.1 Dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette directe consolidée et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette brute devrait s'établir à 151 447 millions de dollars au 31 mars 2009, ce qui représente 49,9 % du PIB. Au 31 mars 2011, la dette brute devrait s'élever à 170 180 millions de dollars, soit 54,0 % du PIB.

TABLEAU D.2

Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars)

	2008	2009 ^P	2010 ^P	2011 ^P
Dette directe du fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	82 315	86 941	92 020	97 172
Dette des entités consolidées	35 774	37 924	42 113	47 583
Dette directe consolidée ⁽²⁾	118 089	124 865	134 133	144 755
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	30 426	28 391	28 720	28 941
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	733	125	69	13
Moins : Fonds des générations	- 1 233	- 1 934	- 2 649	- 3 529
DETTE BRUTE	148 015	151 447	160 273	170 180
En % du PIB	49,9	49,9	52,8	54,0

P : Résultats préliminaires pour 2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) La dette directe consolidée reflète l'ensemble des besoins de financement du gouvernement qui donnent lieu à des emprunts sur les marchés financiers.

La dette directe consolidée comprend la dette directe du fonds consolidé du revenu et celle des entités dont les résultats sont consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement. Les principales entités consolidées sont Financement-Québec, le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, la Corporation d'hébergement du Québec, la Société québécoise d'assainissement des eaux, la Société immobilière du Québec, Investissement Québec, l'Immobilière SHQ, l'Agence métropolitaine de transport et la Société du Palais des congrès de Montréal. Au 31 mars 2009, la dette directe consolidée devrait s'établir à 124 865 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif brut au titre des régimes de retraite dont est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2009, le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'établir à 28 391 millions de dollars.

Le passif net au titre des avantages sociaux futurs est composé des engagements du gouvernement à l'égard des congés de maladie accumulés et du régime de rentes de survivants, desquels sont soustraits les actifs constitués à l'égard de ces engagements. Au 31 mars 2009, le passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait se situer à 125 millions de dollars.

Au 31 mars 2009, les sommes accumulées dans le Fonds des générations devraient s'élever à 1 934 millions de dollars.

1.1.1 Variation de la dette brute en 2008-2009

En 2008-2009, la dette brute du gouvernement devrait augmenter de 3 432 millions de dollars. La dette brute augmente même si le budget aura été équilibré cette année-là, et ce, pour les raisons suivantes.

- D'abord, le gouvernement effectue des investissements dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements.

Par exemple, Hydro-Québec verse en dividendes au gouvernement 75 % de ses bénéfices nets et en conserve 25 % pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. La portion des bénéfices que le gouvernement laisse à Hydro-Québec en 2008-2009 (611 millions de dollars) constitue en fait une mise de fonds du gouvernement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement pour le gouvernement et entraîne donc une augmentation de la dette brute.

De plus, le gouvernement a effectué une mise de fonds de 250 millions de dollars dans la Société générale de financement. Cette mise de fonds s'inscrit dans le cadre de la contribution de 1 000 millions de dollars annoncée dans l'énoncé économique de janvier 2009 pour stimuler l'investissement des entreprises québécoises.

Au total en 2008-2009, les placements, prêts et avances du gouvernement devraient entraîner une hausse de la dette brute de 17 millions de dollars. Ce montant comprend le retrait de 805 millions de dollars du placement de 1 100 millions de dollars effectué à la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2007-2008 en vertu de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents.

- Par ailleurs, l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, qui comprend les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec effectués aux établissements pour financer leurs immobilisations, devrait faire augmenter la dette brute de 815 millions de dollars en 2008-2009.

- Ensuite, le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur durée de vie utile. En 2008-2009, les immobilisations nettes devraient entraîner une hausse de la dette brute de 2 405 millions de dollars.
- Enfin, la variation de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, devrait entraîner une augmentation de la dette brute de 896 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU D.3

Principaux facteurs de croissance de la dette du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Fonds des générations	Dette à la fin de l'exercice⁽³⁾
Avant réforme comptable								
Dette totale								
1998-1999	98 385	- 126	1 402		217	1 235		101 113
1999-2000	101 113	- 7	2 006		359	- 1 351		102 120
2000-2001	102 120	- 427	1 632		473	1 050		104 848
2001-2002	104 848	- 22	1 142		995	212		107 175
2002-2003	107 175	728	1 651		1 482	306		111 342
2003-2004	111 342	358	1 125		1 019	881		114 725
2004-2005	114 725	664	979		1 083	- 855		116 596
2005-2006	116 596	- 37	1 182		1 166	- 605		118 302
2006-2007	118 302	- 20	1 977		1 117	1 641	- 576	122 441
Après réforme comptable								
Dette brute								
2007-2008	143 449	—	2 410	487	1 457	861	- 649	148 015
2008-2009 ^P	148 015	—	17	815	2 405	896	- 701	151 447
2009-2010 ^P	151 447	3 946	1 345	1 004	3 304	- 58	- 715	160 273
2010-2011 ^P	160 273	3 760	1 570	2 291	3 357	- 191	- 880	170 180

Note : Un signe positif indique un besoin de financement et un signe négatif, une source de financement.

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

1.2 Dette totale selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

Lorsque le gouvernement a créé le Fonds des générations en juin 2006, le concept de dette totale a été utilisé pour fixer les objectifs de ratio dette/PIB contenus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

La dette totale représente la somme des éléments suivants :

- la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et les entités consolidées ligne à ligne;
- le passif net au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic;

dont est soustrait le solde du Fonds des générations.

Dans le cas des entités consolidées ligne à ligne, il s'agissait des entités incluses dans le périmètre comptable au moment de la création du Fonds des générations. Or, depuis la création du Fonds des générations, le périmètre comptable du gouvernement a été élargi. Avec la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007, les entités du réseau de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été consolidées. Le concept de dette a alors été élargi, d'une part, pour inclure la dette des entités qui effectuent des prêts aux réseaux, soit Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), et d'autre part, pour reclasser la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) ainsi que le passif net au titre des avantages sociaux futurs. De plus, depuis l'exercice 2007-2008, les résultats de l'Immobilière SHQ sont aussi consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement. Ce concept élargi de la dette correspond à la dette brute, telle qu'elle a été présentée auparavant.

Aux fins du suivi des cibles retenues dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, le concept de la dette totale correspond donc au périmètre comptable qui était en vigueur au moment de la création du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette totale devrait s'élever à 129 916 millions de dollars au 31 mars 2009, soit 42,8 % du PIB. En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette totale devra atteindre 38 % du PIB au 31 mars 2013, 32 % du PIB au 31 mars 2020 et 25 % du PIB au 31 mars 2026.

En raison des déficits anticipés pour les prochains exercices, le poids de la dette totale en pourcentage du PIB devrait augmenter temporairement malgré le maintien des versements au Fonds des générations.

Pour cette raison, d'ici la présentation du Budget 2011-2012, soit une fois la reprise économique bien enclenchée, le gouvernement reverra les cibles prévues à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

TABLEAU D.4

Dette totale et dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	2008	2009 ^P	2010 ^P	2011 ^P
DETTE TOTALE SELON LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS	125 915	129 916	138 015	145 913
<i>En % du PIB</i>	42,4	42,8	45,5	46,3
Plus : Dette de Financement-Québec	14 274	14 361	15 223	17 573
Dette de la CHQ et d'autres entités	2 806	2 809	2 701	2 660
Dette de la SQAE	2 416	2 359	2 231	1 889
Dette de l'Immobilière SHQ	1 871	1 877	2 034	2 132
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	733	125	69	13
DETTE BRUTE	148 015	151 447	160 273	170 180
<i>En % du PIB</i>	49,9	49,9	52,8	54,0

P : Résultats préliminaires pour 2009 et prévisions pour les années subséquentes.

1.3 Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est un concept simple qui reflète bien la situation financière d'un gouvernement puisqu'elle tient compte de l'ensemble de ses passifs et de ses actifs. Le gouvernement fédéral, l'Ontario et l'Alberta utilisent la dette représentant les déficits cumulés comme mesure d'endettement dans leurs documents budgétaires.

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. La dette représentant les déficits cumulés s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers nets des autres éléments de passif ainsi que les actifs non financiers.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 95 771 millions de dollars au 31 mars 2009, ce qui équivaut à 31,5 % du PIB.

TABLEAU D.5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en millions de dollars)

	2008	2009 ^P	2010 ^P	2011 ^P
Dette brute	148 015	151 447	160 273	170 180
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 23 697	- 22 415	- 23 287	- 24 610
Moins : Actifs non financiers	- 30 147	- 33 556	- 37 984	- 43 688
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS SELON LES COMPTES PUBLICS^{(1), (2)}	94 171	95 476	99 002	101 882
<i>En % du PIB</i>	31,7	31,4	32,6	32,3
Plus : Solde de la réserve budgétaire	2 301	295	—	—
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS APRÈS LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	96 472	95 771	99 002	101 882
<i>En % du PIB</i>	32,5	31,5	32,6	32,3

P : Résultats préliminaires pour 2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la prise en compte de la réserve budgétaire.

(2) Incluant l'impact du Plan de retour à l'équilibre.

**Les actifs financiers nets et les actifs non financiers
du gouvernement du Québec**

Les actifs financiers nets représentent la différence entre les actifs financiers et les passifs financiers. Les actifs financiers sont constitués principalement de la valeur des placements du gouvernement dans ses sociétés d'État, des comptes débiteurs (comptes à recevoir) et des placements à long terme.

Les passifs financiers comprennent principalement les comptes créditeurs (comptes à payer).

Actifs financiers nets au 31 mars 2008

(en millions de dollars)

ACTIFS FINANCIERS

Participations dans les entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	24 608	
Comptes débiteurs	14 389	
Placements à long terme	5 384	
Autres	989	
Sous-total		45 370

PASSIFS FINANCIERS

Comptes créditeurs	14 254	
Revenus reportés	2 821	
Transferts fédéraux à rembourser	1 903	
Gains de change reportés	1 146	
Autres	1 549	
Sous-total		21 673

Total des actifs financiers, nets des éléments de passif **23 697**

(1) Représente principalement les bénéfices nets d'Hydro-Québec non versés en dividendes au gouvernement et les mises de fonds dans la Société générale de financement du Québec.

Les actifs non financiers sont composés des immobilisations du gouvernement, des prêts effectués aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour financer leurs immobilisations ainsi que des stocks et frais payés d'avance.

Actifs non financiers au 31 mars 2008

(en millions de dollars)

Immobilisations		19 483
Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		
Réseau de la santé et des services sociaux	4 596	
Réseau de l'éducation	5 876	10 472
Stocks et frais payés d'avance		192
Total des actifs non financiers		30 147

1.4 Dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement et la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public devrait s'établir à 208 362 millions de dollars au 31 mars 2009, ce qui équivaut à 68,6 % du PIB.

TABLEAU D.6

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	Avant réforme comptable		Après réforme comptable		
	2005	2006	2007	2008	2009 ^P
Dette du gouvernement ^{(1), (2)}	116 596	118 302	143 449	148 015	151 447
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ⁽³⁾	12 301	13 078	2 023	1 552	911
Hydro-Québec	33 032	32 367	32 674	32 399	36 572
Autres entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	3 726	3 540	31	25	171
Municipalités ⁽⁵⁾	17 053	18 347	16 409	17 321	19 261
TOTAL	182 708	185 634	194 586	199 312	208 362
En % du PIB	69,5	68,5	69,1	67,2	68,6

P : Résultats préliminaires.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) Avant la réforme comptable, les données correspondent au concept de dette totale selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations et après la réforme comptable, elles correspondent au concept de la dette brute.

(3) Correspond à la dette à long terme dont le gouvernement subventionne le service de la dette par l'entremise de transferts pour le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts.

(4) Excluant la dette garantie par un tiers ou par des actifs, comme des stocks et des comptes débiteurs.

(5) Comprend la dette à long terme dont le gouvernement subventionne le service de la dette par l'entremise de transferts pour le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts. La dette à long terme subventionnée par le gouvernement devrait s'établir à 2 700 M\$ au 31 mars 2009.

Les informations fournies aux autorités de réglementation et les données sur la dette du Québec

Pour emprunter sur les marchés financiers étrangers, le gouvernement du Québec doit se soumettre aux exigences des autorités de réglementation des différents marchés. Ainsi, le Québec est amené à déposer diverses informations auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, de la Financial Services Authority (FSA) du Royaume-Uni, de l'Australian Stock Exchange de l'Australie et de l'autorité de réglementation du Japon.

Le Québec dépose annuellement auprès de la SEC un document d'information (le « formulaire 18-K »), qui contient toute l'information requise en vertu de la Securities Act of 1933. Le dépôt annuel du formulaire 18-K évite d'avoir à déposer un prospectus au moment de chaque emprunt, ce qui entraînerait des délais et des coûts additionnels. L'information contenue dans le formulaire 18-K doit refléter le plus fidèlement possible la situation financière de l'emprunteur. Cette exigence permet aux investisseurs de disposer de toutes les informations pertinentes pour pouvoir prendre des décisions d'investissement éclairées.

En ce qui a trait à la dette, la loi de la SEC demande d'inclure la *funded debt*, c'est-à-dire la dette ayant une échéance de plus d'un an qui a été contractée sur les marchés financiers, ainsi que la *floating debt*, c'est-à-dire la dette à court terme renouvelée continuellement aux fins du financement des opérations. Le Québec fournit également l'information concernant le passif à l'égard des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

L'information relative à la dette du secteur public dans le rapport 18-K est présentée selon quatre catégories :

- la dette contractée par le gouvernement pour combler ses besoins de financement et financer les entreprises du gouvernement;
- la dette des entités du secteur public pour laquelle le gouvernement garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital en cas de défaut de paiement de l'entité (principalement Hydro-Québec);
- la dette des municipalités;
- la dette d'autres institutions du secteur public émise en leur nom propre (établissements d'enseignement, établissements de santé et de services sociaux et autres entreprises du gouvernement).

Par ailleurs, le Québec présente les mêmes informations que celles fournies à la SEC aux autres autorités de réglementation à travers le monde.

Dans la dette du secteur public présentée à la page précédente, les données sur la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, d'Hydro-Québec, des entreprises du gouvernement et des municipalités reflètent les exigences de la SEC aux fins de la présentation de l'information dans le rapport annuel 18-K ainsi que celles des autres autorités de réglementation auprès desquelles le gouvernement doit déposer de l'information.

1.5 Comparaison de la dette des provinces canadiennes

Il est intéressant de comparer les concepts de dette en usage au gouvernement du Québec à ceux qu'utilisent d'autres gouvernements au Canada.

L'analyse des documents budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux révèle que les concepts de dette retenus pour évaluer la situation financière varient beaucoup d'une province à l'autre.

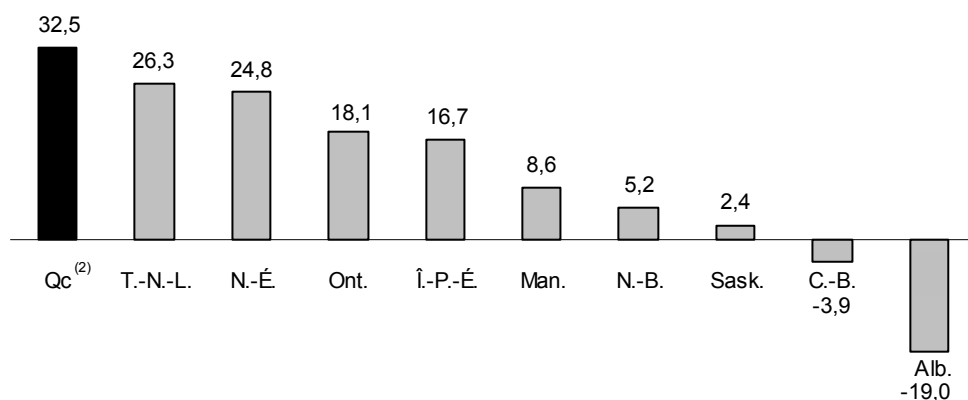
La Colombie-Britannique et la Saskatchewan utilisent le concept de dette directe. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse utilisent le concept de dette nette. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, ses documents budgétaires récents ne contiennent aucune mention de sa dette.

Quatre gouvernements utilisent le concept de dette représentant les déficits cumulés comme mesure d'endettement dans leurs documents budgétaires. Il s'agit du Québec, du gouvernement fédéral, de l'Ontario et de l'Alberta.

Sur la base du concept de dette représentant les déficits cumulés, le gouvernement du Québec, avec un ratio de 32,5% du PIB au 31 mars 2008, est la province la plus endettée.

GRAPHIQUE D.1

Dette représentant les déficits cumulés⁽¹⁾ au 31 mars 2008
(en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulé.

(2) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

Le tableau suivant présente, pour le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, la dette des gouvernements au 31 mars 2008. Les chiffres en encadré indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement.

TABLEAU D.7

Dette au 31 mars 2008 selon les différents concepts

(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	C.-B.	Alb.	N.-B.	T.-N.-L.	Man.	Sask.	N.-É.	Î.-P.-É.
Dette directe consolidée	118 089	390 697	162 056	34 185	2 522	5 300	6 825	11 786	7 156	9 292	1 044
Passif net au titre des régimes de retraite	30 426	137 371	-3 714	2	7 883	-245	1 459	2 300	5 088	328	-43
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	733	47 901	4 738	1 648	219	641	1 513	—	387	1 293	82
Fonds des générations	-1 233	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dette brute⁽⁴⁾	148 015	575 969	163 080	35 835	10 624	5 696	9 797	14 086	12 631	10 913	1 083
En % du PIB	49,9	37,5	27,9	18,6	4,1	21,1	33,2	29,0	24,5	33,1	23,8
Moins :											
Actifs financiers nets ⁽²⁾	-21 396	-59 688	-20 662	-13 552	-45 670	1 247	391	-3 898	-6 866	1 202	264
Dette nette⁽³⁾	126 619⁽⁴⁾	516 281	142 418	22 283	-35 046	6 943	10 188	10 188	5 765	12 115	1 347
En % du PIB	42,7	33,6	24,3	11,6	-13,5	25,8	34,5	21,0	11,2	36,7	29,6
Moins :											
Actifs non financiers	-30 147	-58 644	-36 801	-29 734	-14 140	-5 538	-2 436	-5 995	-4 547	-3 928	-587
Dette représentant les déficits cumulés⁽³⁾	96 472⁽⁴⁾	457 637	105 617	-7 451	-49 186	1 405	7 752	4 193	1 218	8 187	760
En % du PIB	32,5	29,8	18,1	-3,9	-19,0	5,2	26,3	8,6	2,4	24,8	16,7

Note : Les encadrés indiquent le concept de dette utilisé dans les documents budgétaires du gouvernement.

(1) La dette brute n'est pas présentée dans la plupart des comptes publics des gouvernements. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent.

(2) Actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

(3) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulé.

(4) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

1.6 Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Au 31 décembre 2007, ces régimes comptaient 531 451 participants et 257 426 prestataires.

TABLEAU D.8

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2007

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	495 000	159 509
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 550	18 965
Autres régimes :		
- Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽¹⁾	510	48 694
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽¹⁾	460	23 744
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 393
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 100	1 377
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	312
- Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	240	108
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	121	324
Total des autres régimes	9 901	78 952
TOTAL	531 451	257 426

(1) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.
Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. En 2008-2009, le gouvernement devrait verser 4 132 millions de dollars pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

☐ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement devrait s'établir à 64 471 millions de dollars au 31 mars 2009, montant qui est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

TABLEAU D.9

Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	31 mars 2009^P
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	32 946
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	6 380
Autres régimes :	
- Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	15 438
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	5 025
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 217
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	830
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	467
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	168
Total des autres régimes	25 145
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	64 471

P : Résultats préliminaires.

□ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite.

En 2008-2009, cette dépense devrait s'établir à 1 979 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 503 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent de la mise à jour des évaluations actuarielles, pour un coût de 476 millions de dollars.

TABLEAU D.10

Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2008-2009^P
Coût net des prestations constituées	1 503
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	476
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	1 979

P : Résultats préliminaires.

1.7 Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif qui pourra être utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2009, la valeur comptable du FARR devrait s'établir à 36 080 millions de dollars.

TABLEAU D.11

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placements imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 ⁽¹⁾	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009 ^P	31 764	2 100	2 216	36 080

P : Résultats préliminaires.

(1) Tenant compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont intégralement conformes aux Principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada depuis la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2007. Le gouvernement a l'obligation de présenter ses états financiers en appliquant de la même manière, d'une année à l'autre, ses conventions comptables.

Sur la base de l'application stricte et inchangée des conventions comptables du gouvernement, la valeur comptable du FARR au 31 mars 2009 est plus élevée que sa valeur marchande. Les conventions comptables font en sorte que l'écart entre ces deux éléments sera entièrement amorti au cours des prochaines années. De plus, les impacts financiers découlant de l'amortissement graduel de cet écart sont pleinement intégrés dans le cadre financier du gouvernement, et ce, sur tout l'horizon de planification. La section 1.11 décrit plus en détail ces éléments.

Les conventions comptables du gouvernement s'appliquent autant lorsque la valeur comptable du FARR est supérieure à sa valeur marchande que lorsqu'elle est inférieure. Comme le montre le tableau suivant, au cours des 15 dernières années, la valeur comptable du FARR a été inférieure à sa valeur marchande en 8 occasions.

TABLEAU D.12

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	- 31
1996-1997	1 014	1 095	- 81
1997-1998	1 179	1 321	- 142
1998-1999	2 209	2 356	- 147
1999-2000	5 040	5 703	- 663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	- 479
2006-2007	26 877	28 859	- 1 982
2007-2008	31 764	32 024	- 260
2008-2009	36 080	26 101 ⁽¹⁾	9 979

(1) Valeur marchande au 31 décembre 2008.

□ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU D.13

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	123 865	124 865	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	64 471	64 471	—
Moins : Valeur comptable du FARR	- 35 080	- 36 080	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	29 391	28 391	- 1 000
(C) Passif net au titre des avantages sociaux futurs	125	125	—
(D) Moins : Fonds des générations	- 1 934	- 1 934	—
(E) DETTE BRUTE (E=A+B+C+D)	151 447	151 447	—

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2009.

□ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêt additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts de long terme du gouvernement onze années sur quinze.

TABLEAU D.14

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage)

	Taux de rendement du FARR ⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts ⁽²⁾	Écart
1994-1995	- 6,0	5,9	- 11,9
1995-1996	17,0	5,3	11,7
1996-1997	16,1	6,3	9,8
1997-1998	13,4	5,7	7,7
1998-1999	10,4	5,8	4,6
1999-2000	15,3	7,2	8,1
2000-2001	7,2	6,2	1,0
2001-2002	- 4,7	5,5	- 10,2
2002-2003	- 8,5	4,7	- 13,2
2003-2004	14,9	4,6	10,3
2004-2005	11,4	4,4	7,0
2005-2006	13,5	4,4	9,1
2006-2007	13,5	4,4	9,1
2007-2008	5,2	4,8	0,4
2008-2009	- 25,6	4,2	- 29,8

(1) Sur base d'année civile.

(2) Sur base d'année financière.

□ Une politique de dépôts flexible

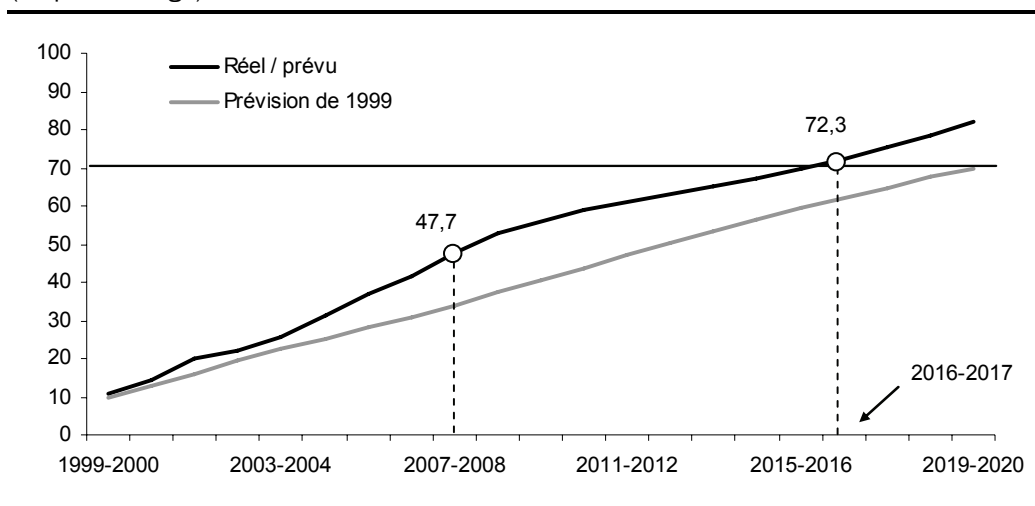
En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

L'actif du FARR représente environ 50 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. La cible de 70 % devrait être atteinte trois ans plus tôt que prévu, soit en 2016-2017.

GRAPHIQUE D.2

Le FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement envers les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic (en pourcentage)



1.8 Avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard de deux programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés, qui sont payables notamment au moment de la retraite, et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Tel que prévu, le gouvernement a créé en 2008-2009 le Fonds des congés de maladie accumulés dans lequel ont été versées des sommes qui serviront à faire les paiements requis. Ainsi, le solde du passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait se situer à 125 millions de dollars au 31 mars 2009.

TABLEAU D.15

Passif net au titre des avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	31 mars 2009^P
Congés de maladie accumulés	781
Régime de rentes de survivants	404
Fonds des congés de maladie accumulés	– 616
Fonds du régime de rentes de survivants	– 444
PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	125

P : Résultats préliminaires.

1.9 Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le Fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

La section I rend compte des résultats du Fonds des générations au regard des exigences de la Loi.

Au 31 mars 2009, la valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à 1 934 millions de dollars. Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations au cours des trois dernières années.

TABLEAU D.16

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007	584	586	- 2
2007-2008	1 233	1 199	34
2008-2009	1 934	1 660 ⁽¹⁾	274

(1) Valeur marchande au 31 décembre 2008 de 1 297 M\$ à laquelle sont additionnés les montants qui seront affectés au Fonds des générations du 1^{er} janvier au 31 mars 2009.

1.10 Rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances

En 2008, le taux de rendement sur l'actif net de l'ensemble des déposants de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été de – 25,0 %. Cette section présente de façon plus détaillée les rendements des quatre fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse.

TABLEAU D.17

Valeur marchande et rendement en 2008 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement (en millions de dollars et en pourcentage)

Nom	Acronyme	Taux de rendement	Valeur marchande au 31 décembre 2008
		%	M\$
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	FARR	– 25,58	26 101
Fonds des générations	FG	– 22,35	1 297
Fonds des congés de maladie accumulés	FCMA	0,57	602
Fonds de la réserve budgétaire	FRB	2,46	337

1.10.1 Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a affiché un rendement de – 25,58 % en 2008. Sa valeur marchande s'établissait à 26 101 millions de dollars au 31 décembre 2008.

L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement, d'écart-type et de corrélation des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du FARR est composée à 30 % de titres à revenu fixe (obligations, etc.), à 35,5 % de titres boursiers et à 34,5 % d'autres placements (immeubles, placements privés, etc.). Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU D.18

Politique de placement du FARR au 1^{er} janvier 2009⁽¹⁾
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants⁽²⁾
Titres à revenu fixe	30,0	32,0
Titres boursiers	35,5	34,3
Autres placements	34,5	33,7
TOTAL	100,0	100,0

(1) La politique de placement détaillée, qui fait état des pourcentages investis dans chacune des différentes catégories d'actifs offertes par la Caisse, est présentée dans la section des informations additionnelles.

(2) Données pour 2007. Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, *Rapport annuel 2007*. Le rapport annuel pour l'année 2008 n'est pas encore publié.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel à long terme de 7,0 %. Ce rendement est comparable au rendement prévu par la plupart des régimes de retraite au Canada. Selon une enquête récente de Morneau Sobeco¹, deux régimes de retraite sur trois au Canada ont un rendement à long terme prévu de l'actif égal ou supérieur à 7 %.

Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR, par le biais de sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de – 19,15 % en 2008. L'écart entre ce rendement et celui réalisé de – 25,58 % reflète la gestion active effectuée par la Caisse.

¹ Morneau Sobeco (2008), *Enquête de 2008 sur les hypothèses économiques aux fins de la comptabilisation des prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi*.

1.10.2 Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de – 22,35 % en 2008. Sa valeur marchande s'établissait à 1 297 millions de dollars au 31 décembre 2008.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement, d'écart-type et de corrélation des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 37 % de titres à revenu fixe (obligations, etc.), à 35 % de titres boursiers et à 28 % d'autres placements (immeubles, placements privés, etc.).

TABLEAU D.19

Politique de placement du Fonds des générations au 1^{er} janvier 2009⁽¹⁾ (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽²⁾
Titres à revenu fixe	37,0	32,0
Titres boursiers	35,0	34,3
Autres placements	28,0	33,7
TOTAL	100,0	100,0

(1) La politique de placement détaillée, qui fait état des pourcentages investis dans chacune des différentes catégories d'actifs offertes par la Caisse, est présentée dans la section des informations additionnelles.

(2) Données pour 2007. Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, *Rapport annuel 2007*. Le rapport annuel pour l'année 2008 n'est pas encore publié.

La politique de placement du Fonds des générations vise un objectif de rendement annuel à long terme de 6,8 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du Fonds des générations est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du Fonds des générations, par le biais de sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du Fonds des générations aurait généré un rendement de – 17,64 % en 2008. L'écart entre ce rendement et celui réalisé de – 22,35 % reflète la gestion active effectuée par la Caisse.

1.10.3 Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a été créé à l'automne 2008 à la suite de l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi n° 80 en juin dernier. Des dépôts totalisant 600 millions de dollars ont été effectués par la suite et ont été initialement investis dans des placements à court terme, ce qui explique que le FCMA a affiché un rendement de 0,57 % en 2008. Sa valeur marchande s'établissait à 602 millions de dollars au 31 décembre 2008.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR, puisque la création de ce fonds découle d'un engagement à long terme du gouvernement au titre d'avantages sociaux futurs qui est de nature similaire à l'engagement afférent aux régimes de retraite.

Il importe de rappeler que la politique de placement du FCMA constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FCMA, au moyen de sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière.

1.10.4 Fonds de la réserve budgétaire

Le Fonds de la réserve budgétaire (FRB) est constitué des excédents budgétaires réalisés par le gouvernement.

Le FRB a affiché un rendement de 2,46 % en 2008. Sa valeur marchande s'établissait à 337 millions de dollars au 31 décembre 2008.

Contrairement aux trois autres fonds qui relèvent de la responsabilité du ministère des Finances, le FRB a par définition un horizon de placement de court terme. En conséquence, la politique de placement est composée à 100 % de placements à court terme dont le capital est garanti et la liquidité est élevée.

1.11 Impacts du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite en 2008 sur le service de la dette

Comme indiqué à la section 1.7, les revenus du FARR sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement. Les pertes de la Caisse en 2008 affecteront les revenus du FARR et, par conséquent, le service de la dette à compter de 2009-2010.

L'impact des pertes de 2008 sur les revenus du FARR est pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable adoptée au moment de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

« Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la dépense ou charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme ». Institut canadien des comptables agréés (ICCA), *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, chapitre 3250, paragraphe .035.

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés par le FARR. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs qu'anticipé que lorsqu'ils sont moins bons².

² Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

De plus, les écarts entre le rendement réel et le rendement prévu qui sont étalés sur cinq ans sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période d'environ quatorze ans, soit la durée moyenne estimative de la carrière active des participants aux régimes de retraite (DUMERCA). Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR³.

Par ailleurs, les revenus imputés au FARR sont calculés sur la base de la valeur de marché redressée. Ils commenceront donc dès 2009-2010 à refléter les pertes de la Caisse en 2008. Il en découlera une réduction des revenus imputés au FARR du fait que la valeur de marché redressée sur laquelle les revenus sont calculés sera plus faible que s'il n'y avait pas eu de pertes à la Caisse en 2008.

Globalement, les pertes de la Caisse en 2008 entraîneront une hausse du service de la dette de 285 millions de dollars en 2009-2010 et de 595 millions de dollars en 2010-2011.

TABLEAU D.20

Impacts du rendement du FARR en 2008 sur le service de la dette
(en millions de dollars)

	2009-2010^P	2010-2011^P
Hausse du service de la dette	285	595

P : Prévisions.

³ « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la dépense ou charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » Institut canadien des comptables agréés (ICCA), *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, chapitre 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, l'ICCA définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

2. FINANCEMENT

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2008-2009 devraient s'élever à 12 941 millions de dollars, soit 9 227 millions de dollars pour le fonds consolidé du revenu, 1 039 millions de dollars pour le Fonds de financement et 2 675 millions de dollars pour Financement-Québec.

Il est à noter que des emprunts par anticipation de 5 984 millions de dollars ont été réalisés au cours des derniers mois de l'année financière. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2009-2010.

2.1 Stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement par marché, par instrument financier et par échéance.

2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

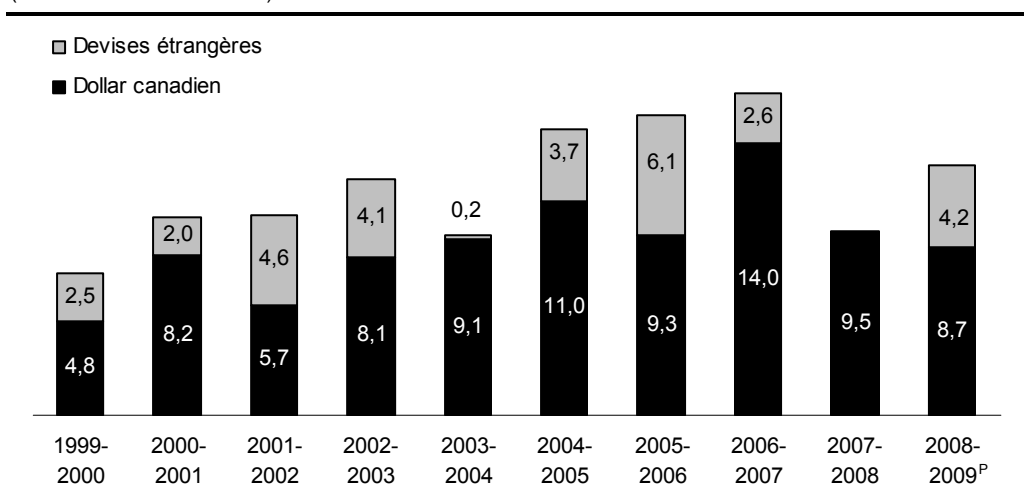
Au cours des dix dernières années, en moyenne, le quart des emprunts ont été réalisés en devises étrangères.

En 2008-2009, le gouvernement a réalisé 32,6 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, et ce, dans cinq devises différentes :

- un emprunt de 1 250 millions d'euros (1 975 millions de dollars canadiens) en avril 2008;
- un emprunt de 1 000 millions de dollars américains (996 millions de dollars canadiens) en mai 2008;
- cinq emprunts en francs suisses totalisant 1 050 millions de francs suisses (1 091 millions de dollars canadiens) dont un en mai 2008, un autre en novembre 2008 et trois en février 2009;
- un emprunt de 5 000 millions de yens (48 millions de dollars canadiens) en août 2008;
- deux emprunts totalisant 712 millions de dollars de Hong-Kong, l'un en janvier 2009 (38 millions de dollars canadiens) et l'autre en février 2009 (76 millions de dollars canadiens).

GRAPHIQUE D.3

Historique des emprunts réalisés par devise⁽¹⁾ (en milliards de dollars)



P : Résultats préliminaires.

(1) Emprunts du fonds consolidé du revenu, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.

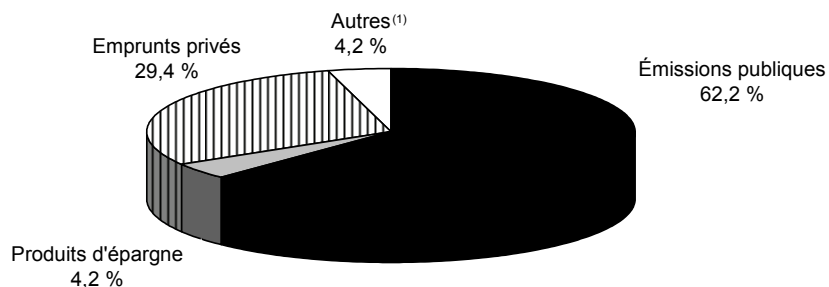
2.1.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2008-2009, les instruments de long terme utilisés se composaient principalement d'émissions publiques (62,2 %) et d'émissions privées (29,4 %).

GRAPHIQUE D.4

Emprunts réalisés en 2008-2009^P par instrument

P : Résultats préliminaires.

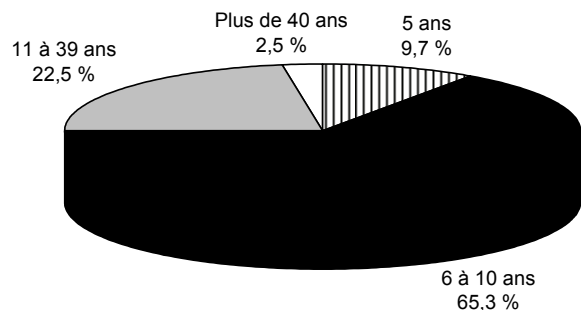
(1) Comprend le programme des immigrants investisseurs et les emprunts auprès du Fonds de placement du régime de pensions du Canada.

2.1.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable, et ainsi assurer une présence régulière et constante du gouvernement sur les marchés des capitaux.

En 2008-2009, 65,3 % des emprunts réalisés avaient une échéance de 6 à 10 ans, 22,5 % de 11 à 39 ans et 2,5 % de plus de 40 ans.

GRAPHIQUE D.5

Emprunts réalisés en 2008-2009^P par échéance

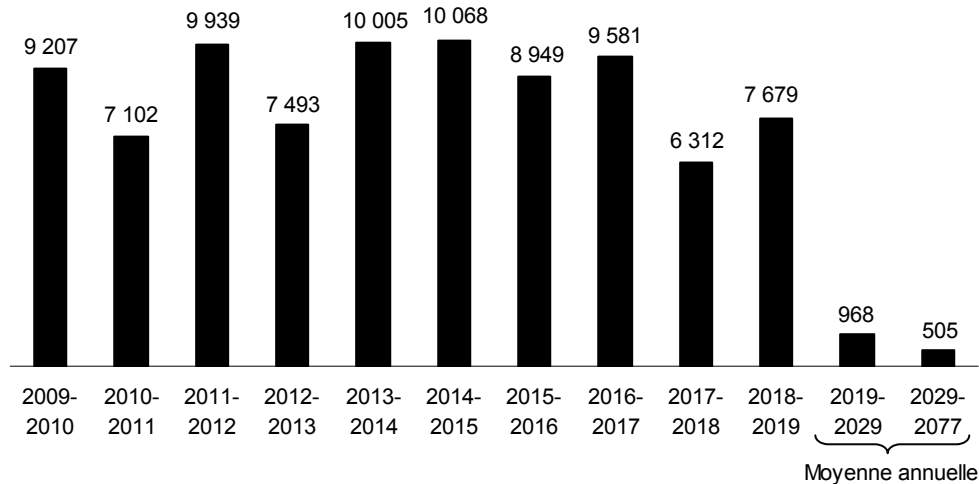
P : Résultats préliminaires.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2009, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 10,9 ans.

GRAPHIQUE D.6

Échéancier de la dette au 31 mars 2009^P

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

Note : Dette directe du fonds consolidé du revenu, dette encourue pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

2.2 Programme de financement

Le programme de financement du fonds consolidé du revenu permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement, notamment pour les investissements en immobilisations et les mises de fonds dans les sociétés d'État.

Pour sa part, le Fonds de financement effectue des prêts aux entités consolidées (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, Investissement Québec, Société immobilière du Québec, Corporation d'hébergement du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement.

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

En 2008-2009, le gouvernement a effectué des emprunts totalisant 12 941 millions de dollars, dont 5 984 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année.

En 2009-2010, le programme de financement prévu est de 9 778 millions de dollars. Il aurait été de 15 762 millions de dollars si des emprunts n'avaient pas été effectués par anticipation en 2008-2009. En 2010-2011, le programme de financement sera de 15 353 millions de dollars.

TABLEAU D.21

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars)

	2008-2009 ^P	2009-2010 ^P	2010-2011 ^P
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU			
Besoins (surplus) financiers nets ^{(1), (2)}	- 57	5 017	5 040
Remboursements d'emprunts	4 571	5 245	3 813
Variation de l'encaisse	- 2 413	- 5 984	—
Fonds d'amortissement des régimes de retraite et au fonds dédiés aux avantages sociaux futurs - Dépôts	2 700	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽³⁾	- 1 558	—	—
Financement réalisé par anticipation	5 984	—	—
TOTAL — Fonds consolidé du revenu	9 227	4 278	8 853
FONDS DE FINANCEMENT	1 039	2 750	3 750
FINANCEMENT-QUÉBEC	2 675	2 750	2 750
TOTAL	12 941	9 778	15 353

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Excluant les entités consolidées.

(2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(3) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier à l'égard des contrepartistes, le gouvernement a encaissé 1 558 M\$ en 2008-2009 à la suite des mouvements des taux de change. Ces encaissements diminuent les besoins de financement à combler par de nouveaux emprunts.

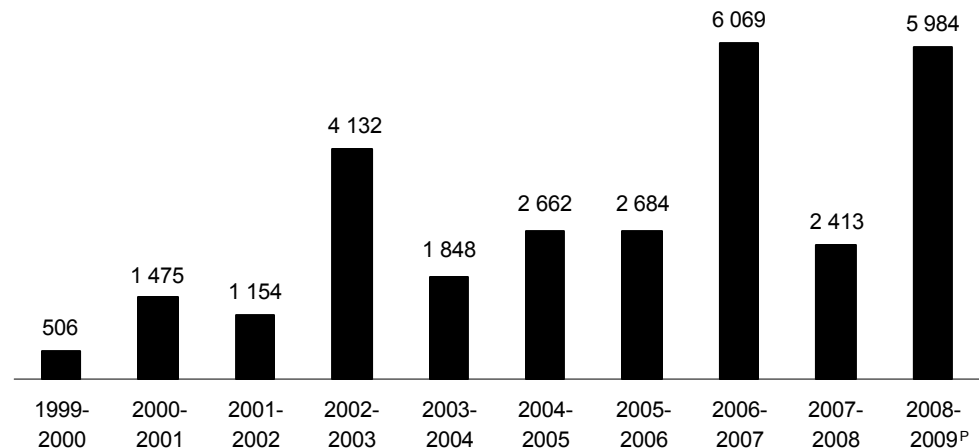
Emprunts par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a réalisé en moyenne des emprunts par anticipation de près de 2,9 milliards de dollars par année.

Emprunts par anticipation

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

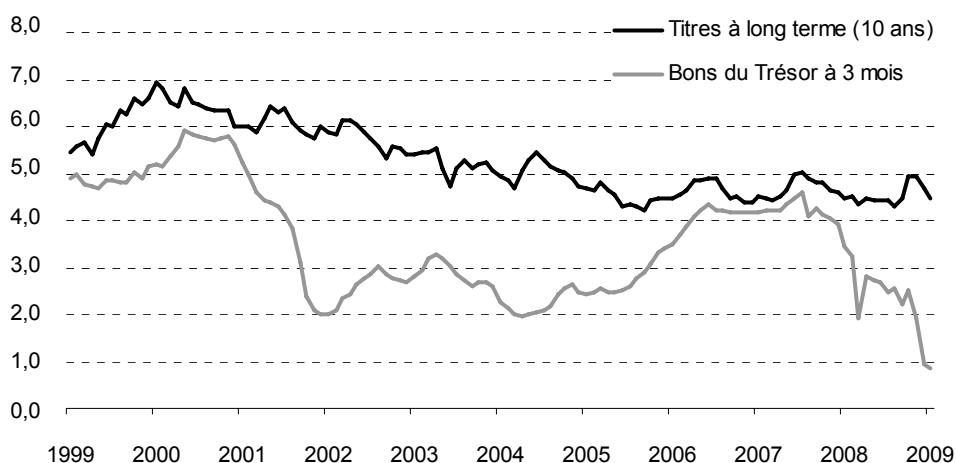
2.2.1 Taux de rendement

Les graphiques qui suivent montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une échéance de 10 ans et sur les bons du Trésor à 3 mois ainsi que les écarts de rendement sur les titres à long terme.

Au cours de la dernière année, l'écart entre les taux de rendement à long terme et les taux de rendement à court terme du Québec a fortement augmenté, reflétant l'évolution des conditions de marché observées sur les marchés financiers. De plus, depuis le début des années 2000, les taux de rendement sur les titres à long terme du Québec ont diminué, passant de 6,9 % à 4,5 %, ce qui permet de refinancer les emprunts à de meilleurs taux d'intérêt.

GRAPHIQUE D.7

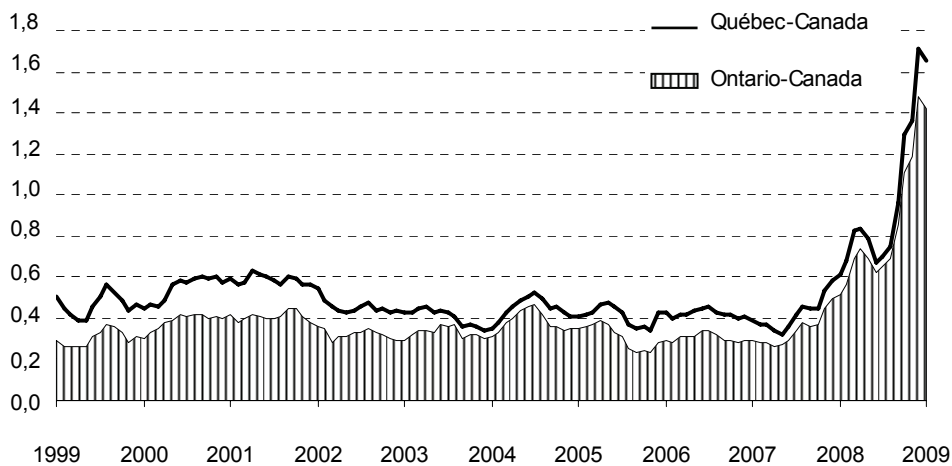
Taux de rendement sur les titres du Québec (en pourcentage)



Sources : Pc-Bond, a business unit of TSX Inc. et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.8

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en pourcentage)



Source : Pc-Bond, a business unit of TSX Inc.

3. GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant le risque lié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (*swaps*).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

3.1 Structure de la dette par devise

Au 31 mars 2009, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens devrait s'établir à 93,1 % et la part en devises étrangères, à 6,9 %.

TABLEAU D.22

Structure de la dette brute au 31 mars 2009^P

(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu		Entités consolidées		Total		Passif net au titre des régimes de retraite	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds des générations	Dette brute	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)					
Dollar canadien	82 083	88,3	37 924	120 007	91,7	28 391	125	- 1 934	146 589	93,1	
Dollar américain	2 315	2,5	—	2 315	1,7	—	—	—	2 315	1,4	
Euro	3 226	3,5	—	3 226	2,5	—	—	—	3 226	2,1	
Franc suisse	3 226	3,5	—	3 226	2,5	—	—	—	3 226	2,1	
Yen	2 075	2,2	—	2 075	1,6	—	—	—	2 075	1,3	
Sous-total	92 925	100,0	37 924	130 849	100,0	28 391	125	- 1 934	157 431	100,0	
Emprunts effectués par anticipation	- 5 984		—	- 5 984		—	—	—	- 5 984		
TOTAL	86 941		37 924	124 865		28 391	125	- 1 934	151 447		

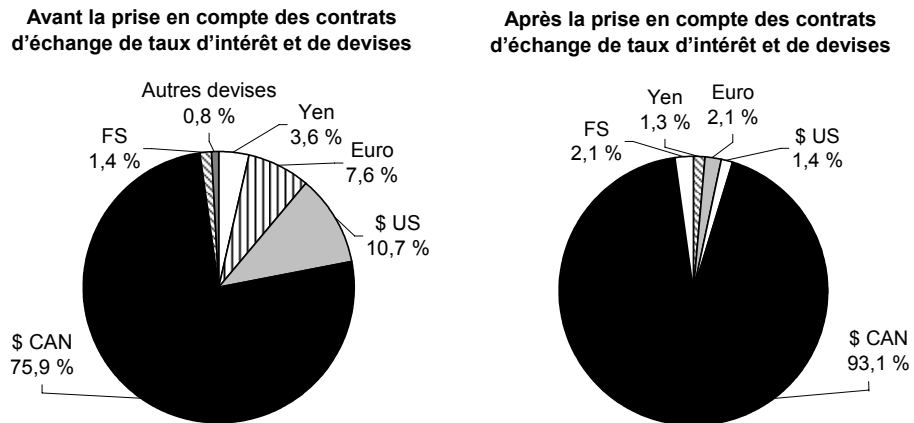
P : Résultats préliminaires.

Note : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 12 mars 2009.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2009 devrait s'établir à 24,1 %. Cette proportion devrait se situer à 6,9 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

GRAPHIQUE D.9

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2009^P



P : Résultats préliminaires.

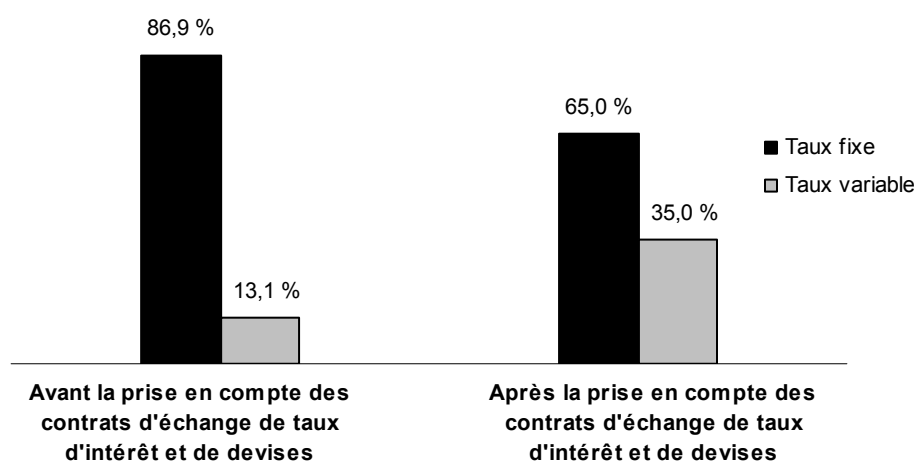
3.2 Structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Comme les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme, le fait d'avoir une partie de la dette à taux variable permet de réaliser des économies appréciables au titre du service de la dette.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable devrait s'établir à 13,1 % au 31 mars 2009. Cette proportion devrait s'établir à 35,0 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

GRAPHIQUE D.10

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2009^P



P : Résultats préliminaires.

4. COTES DE CRÉDIT

4.1 Cote de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent plusieurs facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, la situation des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à court terme et une pour la dette à long terme.

Le tableau suivant montre les échelles de notation des agences pour la dette à court terme. La cote de crédit du Québec se situe dans la catégorie supérieure des échelles de cote pour l'ensemble des agences.

TABLEAU D.23

Échelles de cote de crédit de la dette à court terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings	DBRS
Capacité très élevée de payer les intérêts et rembourser le principal à court terme.	P-1	A-1+ A-1	F1+ F1	R-1 ^{high} R-1^{middle} R-1 ^{low}
Capacité très adéquate de payer les intérêts et rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P-2	A-2	F2	R-2 ^{high}
Capacité adéquate de payer les intérêts et rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P-3	A-3	F3	R-2 ^{middle} R-2 ^{low} R-3
Capacité incertaine de payer les intérêts et rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime ⁽¹⁾	B-1 B-2 B-3 C	B C	R-4 R-5
Incapacité de payer les intérêts et rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime ⁽¹⁾	D	D	D

Note : La cote de crédit de la dette à court terme du Québec est identifiée en caractère gras.

(1) Moody's utilise la catégorie « Not Prime » pour l'ensemble des titres non présentés dans les catégories supérieures.

Pour évaluer la dette à long terme d'un emprunteur, les agences de notation utilisent également des échelles de cotes uniformes. Par exemple, une cote de crédit dans la catégorie « AA » signifie que l'emprunteur a une capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal de sa dette à long terme.

TABLEAU D.24

Échelles des cotes pour la dette à long terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings	DBRS	Japan Credit Rating Agency
Capacité extrêmement élevée de payer les intérêts et rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité très élevée de payer les intérêts et rembourser le principal.	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA-	AA (low)	AA-
Capacité élevée de payer les intérêts et rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1	A+	A+	A (high)	A+
	A2	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-
Capacité adéquate de payer les intérêts et rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-
Capacité incertaine de payer les intérêts et rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-
Capacité très incertaine de payer les intérêts et rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1	B+	B+	B (high)	B+
	B2	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-

Note : La cote de crédit de la dette à long terme du Québec est identifiée en caractère gras.

Les agences ajoutent à la cote une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative.

□ La cote de crédit du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de la part de cinq agences de notation.

TABLEAU D.25

Cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec

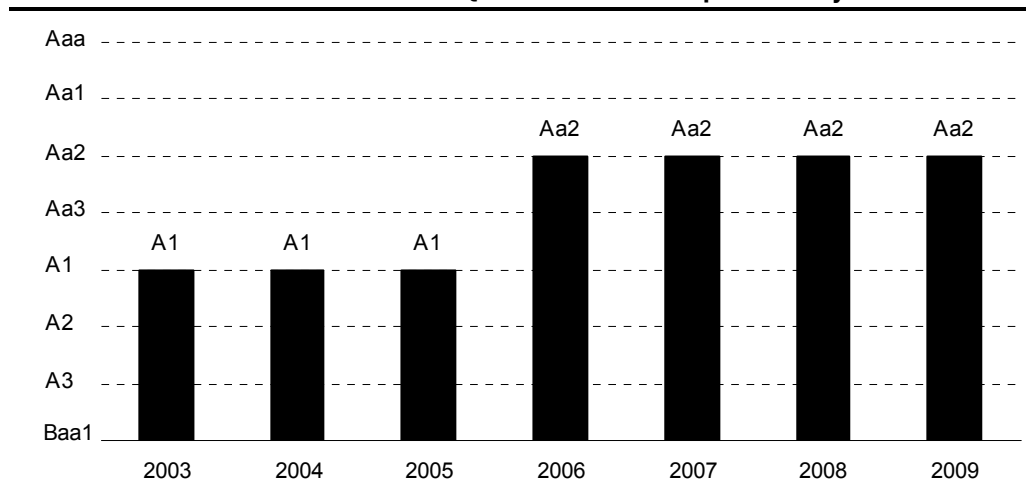
Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Positive
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A (high)	Stable
Fitch Ratings (Fitch)	AA-	Positive
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

□ L'évolution de la cote de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution de la cote de crédit du gouvernement du Québec au cours des six dernières années.

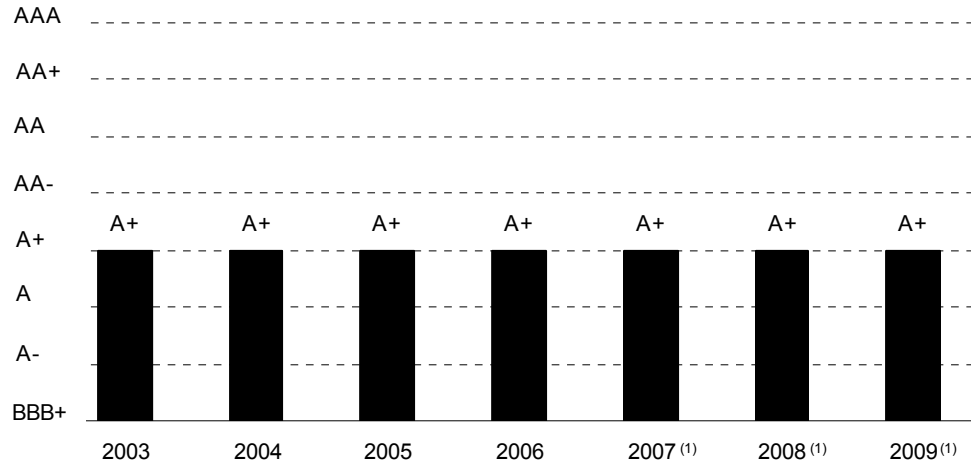
GRAPHIQUE D.11

Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par Moody's



GRAPHIQUE D.12

Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's



(1) Attribution d'une perspective positive depuis le 5 juillet 2007.

GRAPHIQUE D.13

Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par DBRS

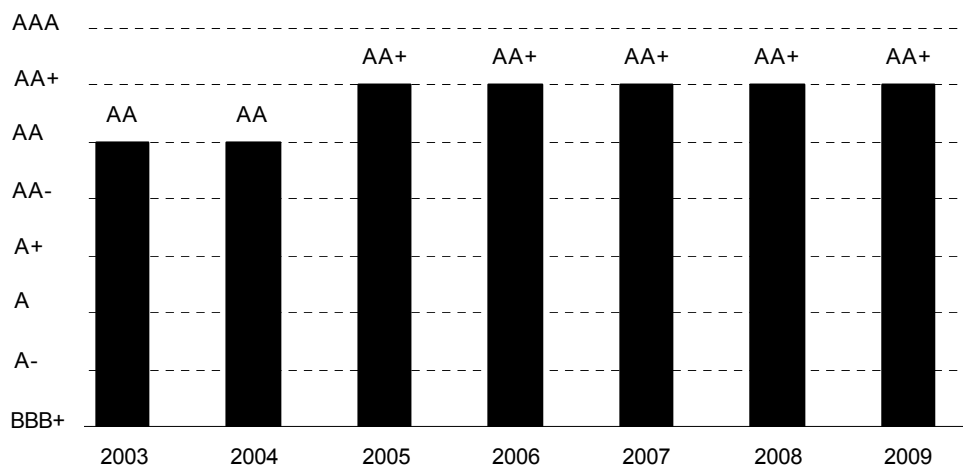


GRAPHIQUE D.14

Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par Fitch

(1) Attribution d'une perspective positive depuis le 9 janvier 2008.

GRAPHIQUE D.15

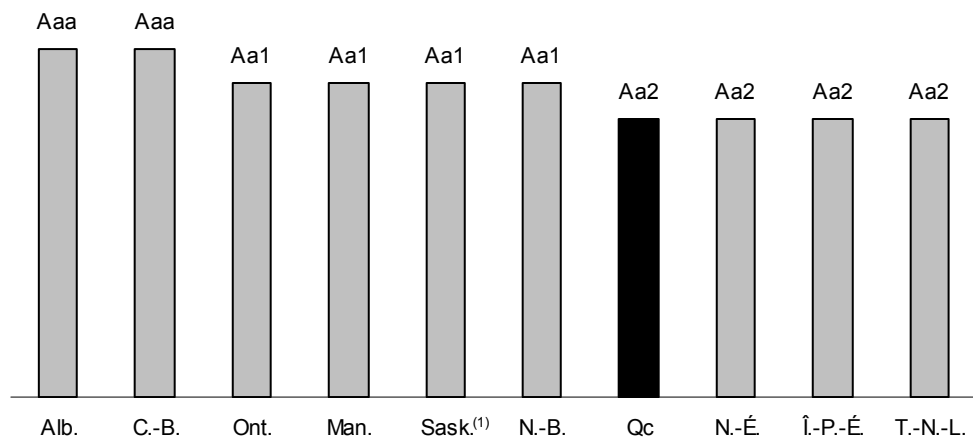
Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par JCR

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au début de mars 2009. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE D.16

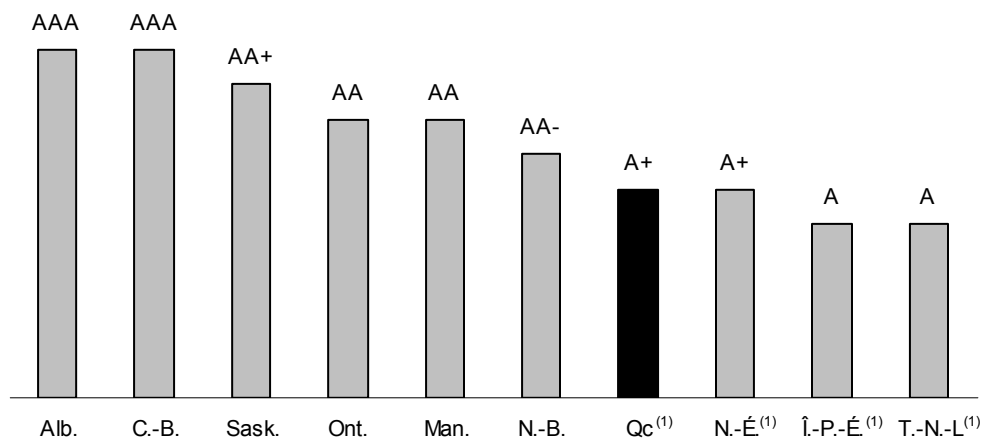
Cote de crédit des provinces canadiennes — Moody's



(1) Perspective positive.

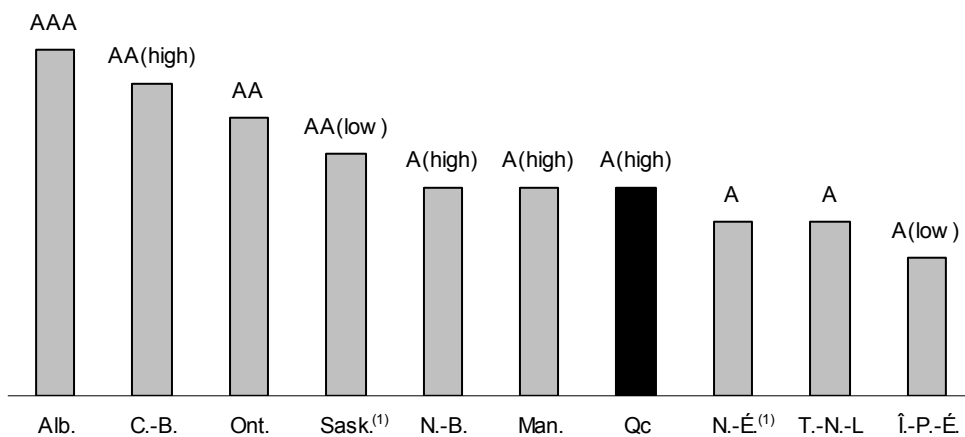
GRAPHIQUE D.17

Cote de crédit des provinces canadiennes — Standard & Poor's



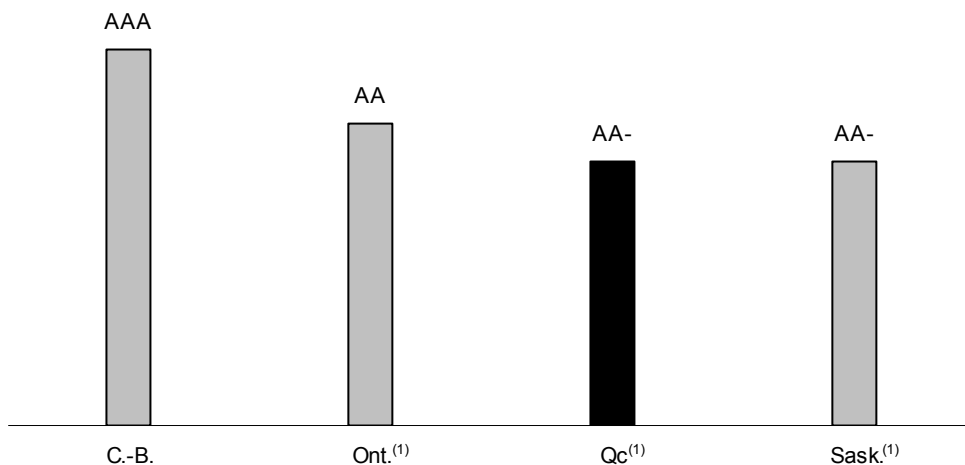
(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.18

Cote de crédit des provinces canadiennes — DBRS

(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.19

Cote de crédit des provinces canadiennes — Fitch

Note : La Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de cette agence.

(1) Perspective positive.

5. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU D.26

Sommaire des opérations de financement consolidées

(en millions de dollars)

	2008-2009 ^P			2009-2010 ^P	2010-2011 ^P
	Budget de mars 2008	Résultats préliminaires	Variation		
VARIATION DE L'ENCAISSE					
Fonds consolidé du revenu	1 987	- 3 571	- 5 558	5 984	—
Entités consolidées	—	977	977	—	—
TOTAL – Variation de l'encaisse	1 987	- 2 594	- 4 581	5 984	—
EMPRUNTS NETS					
Fonds consolidé du revenu					
Nouveaux emprunts	6 612	10 075 ⁽¹⁾	3 463	4 278	8 853
Remboursements d'emprunts	- 4 316	- 3 861 ⁽¹⁾	455	- 5 245	- 3 813
	2 296	6 214	3 918	- 967	5 040
Entités consolidées ⁽²⁾					
Nouveaux emprunts	5 339	4 802 ⁽³⁾	- 537	7 082	7 614
Remboursements d'emprunts	- 2 265	- 2 652	- 387	- 2 893	- 2 144
	3 074	2 150	- 924	4 189	5 470
TOTAL – Emprunts nets	5 370	8 364	2 994	3 222	10 510
Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs	- 5 883	- 4 943	940	- 2 217	- 2 040
Fonds des générations	- 742	- 701	41	- 715	- 880
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	732	126	- 606	6 274	7 590

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Les encaissements totalisant 1 558 M\$ relatifs aux transactions effectuées en vertu de la politique de crédit ont pour effet d'augmenter les nouveaux emprunts de 848 M\$ et de diminuer les remboursements d'emprunts de 710 M\$.

(2) Les données prévues au budget de mars 2008 ont été ajustées pour inclure la prévision des emprunts nets de l'Immobilière SHQ qui a été consolidée en 2007-2008.

(3) Comprend une augmentation des emprunts temporaires de 1 088 M\$.

TABLEAU D.27

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2008-2009^P
(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu	Entités consolidées ⁽¹⁾	Total	(%)
DOLLAR CANADIEN				
Émissions publiques	1 939	2 047	3 986	45,7
Emprunts privés	1 971	1 667	3 638	41,7
Produits d'épargne	548	—	548	6,3
Programme des immigrants investisseurs	540	—	540	6,2
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	5	—	5	0,1
Sous-total	5 003	3 714	8 717	67,4
AUTRES DEVISES				
Euro	1 975	—	1 975	46,8
Franc suisse	1 091	—	1 091	25,8
Dollar américain	996	—	996	23,6
Dollar de Hong-Kong	114	—	114	2,7
Yen	48	—	48	1,1
Sous-total	4 224	—	4 224	32,6
TOTAL	9 227	3 714	12 941	100,0

P : Résultats préliminaires.

(1) Comprend les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU D.28

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2008-2009^P pour le fonds consolidé du revenu

Montant en dollars canadiens ⁽⁴⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'Investisseur	Rendement à l'Investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
511	—	5,00	7 avril	2038-12-01	102,117	4,866
1 975	1 250 €	4,75 ⁽⁴⁾	29 avril	2018-04-29	99,922	4,760
338	—	4,50	1 ^{er} mai	2018-12-01	98,680	4,659
996	1 000 \$US	4,625	14 mai	2018-05-14	99,399	4,701
237	250 FS	3,375 ⁽⁴⁾	19 mai	2018-01-19	99,351	3,457
452	—	5,00	16 juin	2038-12-01	101,301	4,917
529 ⁽⁵⁾	—	1,797 ⁽⁶⁾	20 juin	2028-01-01	100,000	1,797
48 ⁽⁵⁾	5 000 yens	1,80	20 août	2018-08-20	100,000	1,800
30 ⁽⁵⁾	—	6,35	15 octobre	2065-09-21	120,022	5,242
118 ⁽⁵⁾	—	4,50	4 novembre	2026-12-01	114,877	3,392
118 ⁽⁵⁾	—	4,25	4 novembre	2031-12-01	115,258	3,300
160 ⁽⁵⁾	—	3,25	4 novembre	2036-12-01	99,182	3,295
89 ⁽⁵⁾	—	4,50	19 novembre	2026-12-01	114,848	3,394
84 ⁽⁵⁾	—	4,25	19 novembre	2031-12-01	115,223	3,302
160 ⁽⁵⁾	—	3,25	19 novembre	2036-12-01	99,145	3,297
263	250 FS	3,50 ⁽⁴⁾	21 novembre	2014-11-21	99,930	3,513
3 ⁽⁵⁾	—	5,10	1 ^{er} décembre	2049-09-21	99,025	5,157
12 ⁽⁵⁾	—	5,10	1 ^{er} décembre	2053-09-21	99,416	5,133
10 ⁽⁵⁾	—	5,10	1 ^{er} décembre	2057-09-21	99,831	5,109
8 ⁽⁵⁾	—	5,10	1 ^{er} décembre	2058-09-21	99,938	5,103
6 ⁽⁵⁾	—	5,10	1 ^{er} décembre	2059-09-21	100,047	5,097
100 ⁽⁵⁾	—	3,25	15 décembre	2036-12-01	96,915	3,422
117 ⁽⁵⁾	—	4,50	16 décembre	2021-12-01	109,037	3,620
173 ⁽⁵⁾	—	4,25	16 décembre	2031-12-01	111,952	3,489
492	—	4,50	19 décembre	2018-12-01	98,313	4,714
38 ⁽⁵⁾	240 \$HK	3,35 ⁽⁴⁾	13 janvier	2014-01-13	100,000	3,350
146	—	4,50	3 février	2018-12-01	99,664	4,542
76 ⁽⁵⁾	472 \$HK	3,00 ⁽⁴⁾	11 février	2014-02-11	100,000	3,000
293	275 FS	3,125 ⁽⁴⁾	11 février	2015-12-11	99,414	3,223
215	200 FS	3,875 ⁽⁴⁾	11 février	2018-12-11	100,265	3,843
25 ⁽⁵⁾	—	5,00	11 février	2061-09-21	100,609	4,967
83	75 FS	3,125 ⁽⁴⁾	27 février	2015-12-11	101,883	2,817
229 ⁽⁵⁾	—	Divers	2 mars	2065-06-01	97,408	4,513
548 ⁽⁷⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
5 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
540 ⁽⁹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
9 227						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables annuellement.

(5) Emprunts privés.

(6) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(7) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(8) Emprunts auprès du Fonds de placement du régime de pensions du Canada.

(9) Programme des immigrants investisseurs.

TABLEAU D.29

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2008-2009^P pour le Fonds de financement

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
EMPRUNTS RÉALISÉS POUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
155	—	4,50	1 ^{er} mai	2018-12-01	98,680	4,659
55	—	5,00	16 juin	2038-12-01	101,301	4,917
477	—	4,50	31 octobre	2018-12-01	95,379	5,091
352	—	4,50	3 février	2018-12-01	99,664	4,542
1 039						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

TABLEAU D.30

Emprunts réalisés en 2008-2009^P par Financement-Québec

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt⁽⁴⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
63 ⁽³⁾	—	5,25	5 mai	2034-06-01	103,706	4,994
42 ⁽³⁾	—	5,25	22 mai	2034-06-01	105,464	4,877
505	—	4,25	26 mai	2015-12-01	100,871	4,114
600 ⁽³⁾	—	4,09	6 octobre	2013-09-23	100,001	4,090
95 ⁽³⁾	—	5,25	20 octobre	2034-06-01	95,223	5,603
38 ⁽³⁾	—	5,25	28 octobre	2034-06-01	95,526	5,580
59 ⁽³⁾	—	variable ⁽⁴⁾	20 novembre	2014-12-01	94,227	variable
503	—	4,25	15 décembre	2015-12-01	100,670	4,138
23 ⁽³⁾	—	variable ⁽⁴⁾	20 janvier	2014-12-01	92,052	variable
498 ⁽³⁾	—	3,25	17 février	2014-06-01	99,660	3,320
115 ⁽³⁾	—	variable ⁽⁴⁾	18 février	2014-12-01	92,046	variable
69 ⁽³⁾	—	variable ⁽⁴⁾	25 février	2014-12-01	92,045	variable
65 ⁽³⁾	—	variable ⁽⁴⁾	2 mars	2014-12-01	92,039	variable
2 675						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(3) Emprunts privés.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.31

Emprunts réalisés en 2008 par Hydro-Québec⁽¹⁾

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
503	—	5,00	19 février	2045-02-15	100,691	4,959
500	—	5,00	25 avril	2045-02-15	99,926	5,004
515	—	5,00	16 mai	2045-02-15	102,903	4,830
513	—	5,00	2 septembre	2045-02-15	102,586	4,848
2 031						

(1) Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

TABLEAU D.32

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2009
(en pourcentage)

Portefeuille spécialisé	FARR	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,4
Obligations	29,0	36,0	27,4
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,8
Obligations à long terme	0,0	0,0	2,4
Total - Revenu fixe	30,0	37,0	32,0
Actions canadiennes	13,0	10,0	12,2
Actions américaines - couvert	0,5	0,5	3,7
Actions américaines - non couvert	2,0	1,5	
Actions étrangères - couvert	2,5	2,0	5,8
Actions étrangères - non couvert	4,0	2,0	
Actions marchés émergents	4,0	4,0	3,1
Québec Mondial	9,5	15,0	9,5
Total - Marchés boursiers	35,5	35,0	34,3
Participations et infrastructures	6,0	5,0	5,4
Placements privés	8,0	6,0	7,9
Dettes immobilières	7,0	7,0	6,5
Immeubles	8,5	7,0	9,1
Produits de base	1,5	0,0	1,9
Fonds de couverture	3,5	3,0	2,9
Total - Autres placements	34,5	28,0	33,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

(1) Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, Rapport annuel 2007. Le rapport annuel de l'année 2008 n'est pas encore publié.

Section E

Appuyer la famille et le mieux-être des Québécois

INTRODUCTION	E.3
1. SOUTENIR LES FAMILLES	E.5
1.1 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.....	E.7
1.2 Assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études.....	E.14
1.3 Hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété	E.15
1.4 Déduction pour la perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès.....	E.16
2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES AÎNÉS	E.17
2.1 La démarche « Municipalités amies des aînés »	E.18
2.2 Le Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés	E.18
2.3 Aide financière pour adapter le logement d'aînés autonomes.....	E.19
2.4 Impact des mesures des budgets 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 pour améliorer la situation des aînés.....	E.20
3. INVESTISSEMENTS DE 370 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	E.23
3.1 Investissement de 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux	E.25
3.2 Aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural (RénoVillage).....	E.26
3.3 Amélioration des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale.....	E.27
3.4 Aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu pour des travaux urgents	E.27

3.5	Soutien financier aux personnes handicapées pour adapter leur domicile	E.28
3.6	Amélioration des logements et des habitations dans les secteurs dégradés (Rénovation Québec).....	E.28
4.	INVESTISSEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL.....	E.29
4.1	Injection de 5 millions de dollars dans le Réseau d'investissement social du Québec.....	E.29
4.2	Financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale.....	E.30
4.3	Prolongement du soutien au Réseau québécois du crédit communautaire	E.30
4.4	Favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin	E.31

INTRODUCTION

Le budget 2009-2010 prévoit la mise en place de plusieurs mesures afin d'appuyer les familles et de favoriser le mieux-être des Québécois. Plus spécifiquement, les mesures visent :

- les familles, pour soutenir leur revenu, notamment grâce à une bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- les aînés, afin d'améliorer leur qualité de vie;
- les plus démunis, afin de leur offrir un logement convenable;
- le secteur de l'économie sociale, afin de l'aider à remplir sa mission, notamment auprès des personnes défavorisées.

Au total, les mesures du budget 2009-2010 représentent un soutien financier de plus de 118,3 millions de dollars sur deux ans, soit :

- 56,5 millions de dollars en 2009-2010;
- 61,8 millions de dollars en 2010-2011.

Par ailleurs, à l'occasion du budget 2009-2010, le gouvernement présente deux documents. Le premier document, intitulé « La politique familiale du Québec : où en sommes-nous? », fait le point sur les différents volets de la politique familiale du Québec et tente d'en mesurer les principaux impacts. Le deuxième document, intitulé « Le revenu des Québécois : les progrès accomplis », présente les allègements fiscaux majeurs mis en place par le gouvernement et l'amélioration du revenu des Québécois constatée au cours des dernières années.

TABLEAU E.1

Impact des mesures pour appuyer la famille et le mieux-être des Québécois

(en millions de dollars)

	Investis- sements	Impacts financiers			Population visée
		2009- 2010	2010- 2011	Total sur 2 ans	
Soutenir les familles⁽⁴⁾					
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	—	- 22,0	- 22,0	- 44,0	100 000 familles
- Assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études	—	—	—	—	
- Hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété	—	- 5,0	- 5,0	- 10,0	10 000 contribuables
- Déduction pour la perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès	—	—	—	—	17 000 contribuables
Sous-total		- 27,0	- 27,0	- 54,0	
Soutenir les aînés					
- La démarche « Municipalités amies des aînés »	—	- 1,0	- 1,0	- 2,0	
- Le Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés	—	- 4,0	- 4,0	- 8,0	
- Aide financière pour adapter le logement d'aînés autonomes	3,5	- 0,3	- 0,4	- 0,7	1 200 ménages
Sous-total	3,5	- 5,3	- 5,4	- 10,7	
Investissements dans le logement social					
- Investissement de 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux	200,0	—	—	—	3 000 ménages
- Aide financière aux propriétaires occupants à faible revenu vivant en milieu rural (RénoVillage)	50,0	- 4,5	- 9,5	- 14,0	6 000 ménages
- Amélioration des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale	10,0	- 0,1	- 0,6	- 0,7	370 ménages
- Aide financière aux propriétaires occupants à faible revenu pour des travaux urgents	6,5	- 0,4	- 0,8	- 1,2	1 300 ménages
- Soutien financier aux personnes handicapées pour adapter leur domicile	40,0	- 9,6	- 16,8	- 26,4	2 500 ménages
- Amélioration des logements et des habitations dans les secteurs dégradés (Rénovation Québec)	60,0	- 0,1	- 0,7	- 0,8	17 000 ménages
Sous-total	366,5	- 14,7	- 28,4	- 43,1	30 170 ménages
Investissements pour le développement social					
- Injection de 5 millions de dollars dans le Réseau d'investissement social du Québec	—	- 5,0	—	- 5,0	100 entreprises
- Financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale	—	- 0,3	—	- 0,3	
- Prolongement du soutien au Réseau québécois du crédit communautaire	—	- 2,2	—	- 2,2	21 organismes
- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin	—	- 2,0	- 1,0	- 3,0	6 organismes
Sous-total	—	- 9,5	- 1,0	- 10,5	
TOTAL	370,0	- 56,5	- 61,8	- 118,3	

(1) Ces mesures sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2009-2010*.

1. SOUTENIR LES FAMILLES

Le budget 2009-2010 prévoit la mise en place de quatre mesures pour soutenir les familles québécoises, soit :

- une bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- des assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études;
- une hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété;
- une déduction pour la perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès.

TABLEAU E.2

Impact financier des mesures fiscales pour soutenir les familles (en millions de dollars)

	Pleine année	2009-2010	2010-2011	Total sur 2 ans
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 22,0	- 22,0	- 22,0	- 44,0
Assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études	—	—	—	—
Hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété ⁽¹⁾	- 5,0	- 5,0	- 5,0	- 10,0
Déduction pour la perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès	—	—	—	—
TOTAL	- 27,0	- 27,0	- 27,0	- 54,0

(1) Cette mesure a été annoncée le 5 février 2009 dans le bulletin d'information 2009-2 du ministère des Finances du Québec.

Ces actions s'ajoutent aux mesures majeures mises en place graduellement pour apporter un soutien financier aux parents (ex. : Soutien aux enfants, Prime au travail), pour aider les familles à faire garder leurs enfants (ex. : garderies à contribution réduite) et pour offrir aux parents la possibilité de se consacrer à leurs enfants à temps plein, durant les premiers mois suivant la naissance (ex. : Régime québécois d'assurance parentale).

- Aussi, le Québec se classe maintenant parmi les premiers pays au monde pour ce qui est de la part de la richesse collective consacrée à la politique familiale.
- Les résultats sont spectaculaires. Les données confirment les progrès enregistrés pour ce qui est du taux d'emploi des femmes, de la lutte contre la pauvreté et des tendances démographiques.

L'avenir démographique du Québec est en train de changer

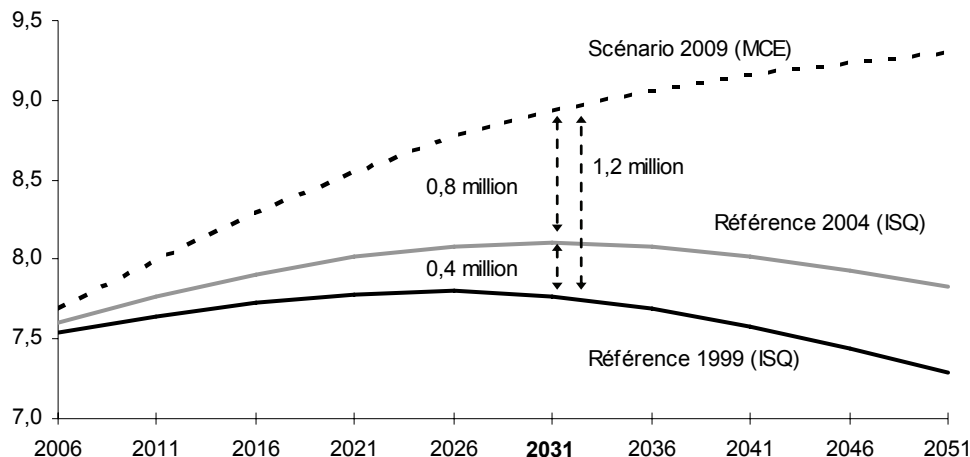
La vision de l'avenir démographique du Québec a beaucoup changé en dix ans, et les changements sont dans certains cas spectaculaires.

- En 1999, dans son scénario de référence, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) projetait que la population du Québec commencerait à diminuer en valeur absolue à partir de 2026.
- En 2004, l'Institut de la statistique du Québec reportait la date de cette diminution en 2031.
- En 2009, la projection des tendances les plus récentes conduit à reporter de nouveau la date d'une éventuelle diminution de la population du Québec au-delà de la période de projection, soit après 2051.
- Selon ces mêmes tendances, la population du Québec atteindrait, en 2031, 8,9 millions d'habitants – soit 800 000 de plus que selon la projection effectuée en 2004, et 1,2 million de plus que d'après le scénario de référence élaboré il y a dix ans.
- Une autre date clef est celle du moment où la population en âge de travailler – soit la population des 20-64 ans – commencera à diminuer. En 2004, l'Institut de la statistique du Québec anticipait que ce phénomène se produirait en 2013. Selon les tendances les plus récentes, cette date serait reportée à 2017.

On constate donc que l'avenir démographique du Québec est en train de se modifier. Les modifications que l'on peut anticiper sont loin d'être négligeables, et elles se produiront dans un horizon relativement rapproché.

Évolution de la population québécoise selon le scénario du ministère du Conseil exécutif (MCE) et les deux scénarios de référence de l'ISQ de 2006 à 2051

(en millions)



Source : Budget 2009-2010 – La politique familiale du Québec : où en sommes-nous?, ministère des Finances du Québec.

1.1 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Le gouvernement du Québec offre aux familles québécoises un généreux soutien en matière de garde d'enfants. Ce soutien est accordé au moyen :

- des subventions gouvernementales versées aux services de garde à contribution réduite;
- du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants vise à compenser une partie des frais de garde engagés par les familles pour travailler, étudier ou chercher activement un emploi.

Le taux du crédit d'impôt varie de 75 % à 26 % en fonction du revenu familial. Le montant des frais de garde admissibles est sujet à certaines limites :

- 10 000 \$ pour un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, peu importe son âge;
- 7 000 \$ pour un enfant de moins de 7 ans;
- 4 000 \$ pour tout autre enfant admissible.

□ Trois bonifications

Dans le but de rendre le choix du type de garde financièrement plus neutre et plus équitable pour la majorité des familles, le budget 2009-2010 prévoit trois bonifications au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, soit :

- une modification à la table des taux pour rapprocher davantage le coût net de la garde privée de celui de la garde à contribution réduite;
- une hausse de 7 000 \$ à 9 000 \$ du plafond des frais engagés pour assurer la garde d'un enfant de moins de 7 ans;
- l'amélioration du traitement fiscal applicable aux frais de garde d'enfants payés pendant un congé parental.

Globalement, ces mesures représentent un coût de 22 millions de dollars par année pour le gouvernement et bénéficieront à près de 100 000 familles. Elles s'appliquent à compter de l'année d'imposition 2009.

- **Modifications à la table des taux pour rapprocher davantage le coût net de la garde privée de celui de la garde à contribution réduite**

- **Rappel du budget 2008-2009**

Le budget 2008-2009 a prévu une bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants à compter de 2009.

Ainsi, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants a été bonifié afin de rendre le coût net d'une place dans une garderie à tarif régulier comparable au coût net dans une garderie publique à contribution réduite de 7 \$, et ce, jusqu'à un revenu familial de 80 000 \$.

Sommairement, la bonification a fait en sorte que :

- le taux du crédit d'impôt soit maintenu à 60 % des frais de garde pour les ménages gagnant entre 47 860 \$ et 84 040 \$;
- au-delà de 84 040 \$, le taux soit réduit graduellement pour atteindre 26 % à partir d'un revenu familial de 102 925 \$.

- **Nouvelle bonification afin de rendre le coût de la garde privée comparable au coût de la garde à 7 \$ jusqu'à un revenu familial de 125 000 \$**

Dans le but de rendre le réseau des services de garde du Québec financièrement plus neutre pour la grande majorité des familles, le budget 2009-2010 prévoit une bonification additionnelle du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Cette bonification, qui prendra effet à compter de 2009, permettra de rendre le coût entre les deux types de garde, soit la garde privée et la garde publique à 7 \$, comparable jusqu'à un revenu familial d'environ 125 000 \$.

La mesure bénéficiera à près de 100 000 familles et leur procurera un avantage fiscal de 20 millions de dollars par année. En incluant la mesure du budget 2008-2009, l'allègement fiscal total sera de 40 millions de dollars annuellement et profitera à 200 000 familles québécoises.

- **Impact de la mesure pour les familles**

Actuellement, l'aide pour les parents dont les enfants sont en services de garde privés à tarif régulier est plus généreuse ou comparable à la garde à contribution réduite pour les familles ayant un revenu inférieur à 80 000 \$. Au-delà de ce revenu, les services de garde à 7 \$ par jour sont plus avantageux.

- Par exemple, en tenant compte de la fiscalité québécoise et fédérale, un couple ayant un enfant âgé de moins de 5 ans et un revenu de 50 000 \$ paierait en 2009 :
 - 2,68 \$ par jour dans un centre de la petite enfance;
 - 2,81 \$ par jour dans une garderie privée au tarif de 25 \$ par jour.
- En comparaison, la même famille ayant un revenu de 100 000 \$ paierait, en 2009 :
 - 2,73 \$ par jour pour la garderie à contribution réduite;
 - 8,06 \$ pour une place en services de garde privés au tarif régulier de 25 \$ par jour.

La modification du budget 2009-2010 fera en sorte que les taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants seront bonifiés jusqu'à un revenu familial de 140 450 \$.

- À compter de 2009, le taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants passera à 60 % des frais de garde admissibles pour les revenus allant de 47 860 \$ à 86 370 \$. Un taux de crédit d'impôt de 57 % s'appliquera sur la plage de revenus allant de 86 370 \$ à 124 000 \$. Il diminuera par la suite pour atteindre le taux minimum de 26 % à 140 450 \$, plutôt qu'à 102 925 \$.

Ainsi, jusqu'à un revenu familial d'environ 125 000 \$, il n'y aura pratiquement plus d'écart entre le coût net quotidien des deux types de services de garde lorsque le tarif de services de garde privés est de 25 \$ par jour.

TABLEAU E.3

**Tarifs quotidiens nets de garde pour un enfant de moins de 5 ans
Couple ayant un enfant et deux revenus de travail⁽¹⁾ – 2009**

(en dollars par jour)

Revenu de travail du ménage	Services de garde à contribution réduite (7 \$/Jour)	Services de garde privés à tarif régulier ⁽²⁾					
		Régime avant budget 2008-2009	Écart par rapport à la garde à 7 \$	Régime après budget 2008-2009	Écart par rapport à la garde à 7 \$	Régime après budget 2009-2010	Écart par rapport à la garde à 7 \$
50 000	2,68	2,81	- 0,13	2,81	- 0,13	2,81	- 0,13
60 000	2,68	5,07	- 2,39	3,07	- 0,39	3,07	- 0,39
70 000	2,68	7,32	- 4,64	3,07	- 0,39	3,07	- 0,39
80 000	2,87	9,50	- 6,64	3,25	- 0,39	3,25	- 0,39
90 000	2,73	10,79	- 8,06	4,29	- 1,56	3,04	- 0,31
100 000	2,73	10,56	- 7,83	8,06	- 5,33	2,81	- 0,08
110 000	2,87	10,74	- 7,87	10,74	- 7,87	2,99	- 0,12
120 000	2,87	11,06	- 8,19	11,06	- 8,19	3,31	- 0,44
125 000	2,87	11,06	- 8,19	11,06	- 8,19	3,31	- 0,44
130 000	2,87	11,06	- 8,19	11,06	- 8,19	5,56	- 2,69
140 000	2,87	11,06	- 8,19	11,06	- 8,19	9,56	- 6,69
150 000	2,87	11,06	- 8,19	11,06	- 8,19	11,06	- 8,19

Note : Le tarif tient compte des mesures fédérales, dont la Prestation universelle pour la garde d'enfants. De plus, les chiffres ayant été arrondis, leur différence peut ne pas correspondre à l'écart indiqué.

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(2) Frais de garde de 25 \$ par jour par enfant pendant 260 jours (25 \$ x 260 = 6 500 \$).

Source : Calculateur de votre coût de garde quotidien, ministère des Finances du Québec, www.finances.gouv.qc.ca.

Bonification de la table des taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**Table des taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants - 2009**

Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt (%)		Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt (%)	
Supérieur à	Sans dépasser	Table 2009 annoncée au budget 2008-2009	Table 2009 annoncée au budget 2009-2010	Supérieur à	Sans dépasser	Table 2009 annoncée au budget 2008-2009	Table 2009 annoncée au budget 2009-2010
		0	31 520			75	75
31 520	32 685	74	74	94 645	95 830	40	57
32 685	33 855	73	73	95 830	97 010	38	57
33 855	35 015	72	72	97 010	98 195	36	57
35 015	36 185	71	71	98 195	99 375	34	57
36 185	37 345	70	70	99 375	100 560	32	57
37 345	38 525	69	69	100 560	101 740	30	57
38 525	39 690	68	68	101 740	102 925	28	57
39 690	40 850	67	67	102 925	124 000	26	57
40 850	42 015	66	66	124 000	125 175	26	54
42 015	43 190	65	65	125 175	126 350	26	52
43 190	44 355	64	64	126 350	127 525	26	50
44 355	45 525	63	63	127 525	128 700	26	48
45 525	46 685	62	62	128 700	129 875	26	46
46 685	47 860	61	61	129 875	131 050	26	44
47 860	84 040	60	60	131 050	132 225	26	42
84 040	85 210	58	60	132 225	133 400	26	40
85 210	86 370	56	60	133 400	134 575	26	38
86 370	87 555	54	57	134 575	135 750	26	36
87 555	88 735	52	57	135 750	136 925	26	34
88 735	89 920	50	57	136 925	138 100	26	32
89 920	91 100	48	57	138 100	139 275	26	30
91 100	92 285	46	57	139 275	140 450	26	28
92 285	93 465	44	57	140 450	ou plus	26	26

Coût d'une place en garderie selon le type de garde

Les familles ayant un revenu familial de 100 000 \$ et utilisant les services de garde à contribution réduite paient moins cher pour la garde de leurs enfants. Par exemple, pour un couple, le coût d'une place est de :

- 7 \$ par jour dans un centre de la petite enfance (CPE), pour un tarif net de 2,73 \$;
- 25,00 \$ par jour dans une garderie à tarif régulier pour un tarif net de 2,81 \$ - la famille paie le plein prix, mais bénéficie notamment du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants du Québec.

L'écart entre les deux tarifs de garde est de 0,08 \$ par jour, après avoir considéré l'impact des crédits d'impôt et des prestations gouvernementales.

Couple ayant un enfant et deux revenus de travail totalisant 100 000 \$(¹) - 2009

(en dollars par jour)

	Services de garde (7 \$/jour)	Services de garde privés à tarif régulier	Écart
TARIF BRUT POUR LE PARENT	7,00	25,00	- 18,00
Aide québécoise			
- Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	n.s.p.	- 14,25	14,25
Aide fédérale			
- Prestation fiscale canadienne pour enfants	- 0,14	- 0,50	0,36
- Prestation universelle pour la garde d'enfants	- 2,84	- 2,84	—
- Déduction pour frais de garde d'enfants	- 1,29	- 4,59	3,31
Sous-total fédéral	- 4,27	- 7,94	3,67
TARIF NET	2,73	2,81	- 0,08

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

Source : Calculateur de votre coût de garde quotidien, ministère des Finances du Québec, www.finances.gouv.qc.ca.

■ Hausse à 9 000 \$ du plafond des frais engagés pour assurer la garde d'un enfant de moins de 7 ans

Le budget 2009-2010 prévoit que le plafond des frais de garde admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, pour un enfant âgé de moins de 7 ans, sera augmenté de 2 000 \$ pour atteindre 9 000 \$ annuellement.

- Ainsi, la totalité des frais de garde pour des tarifs de garde allant jusqu'à près de 35 \$ par jour par enfant à temps plein (260 jours de garde par année) seront admissibles au crédit d'impôt.
- Cette amélioration renforcera la neutralité entre une place de garde privée et une place de garde à contribution réduite.

Cette mesure représente un allègement fiscal de 1,5 million de dollars par année et profitera à plus de 2 200 familles.

■ Amélioration du traitement fiscal applicable aux frais de garde d'enfants payés pendant un congé parental

Actuellement, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants vise à compenser une partie des frais de garde engagés par les familles pour travailler, étudier ou rechercher activement un emploi. Dans le cas d'un couple, il n'est pas expressément requis que les deux conjoints remplissent ces conditions pour que les frais de garde soient admissibles au crédit d'impôt.

Ainsi, les frais de garde d'enfants payés par un bénéficiaire du Régime québécois d'assurance parentale sont admissibles au crédit d'impôt uniquement lorsque son conjoint travaille, étudie ou recherche activement un emploi. Dans le cas d'une famille monoparentale bénéficiaire du Régime québécois d'assurance parentale, les frais de garde ne sont pas admissibles au crédit d'impôt puisqu'elle ne remplit pas les conditions requises.

Afin de reconnaître que certains frais de garde peuvent s'avérer nécessaires au cours d'un congé parental, le budget 2009-2010 prévoit une modification aux critères d'admissibilité au crédit d'impôt, de sorte que les frais de garde soient admissibles pendant la période où les parents bénéficient de prestations du Régime québécois d'assurance parentale.

Cette mesure, qui s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2009, représente un allègement fiscal annuel de 0,5 million de dollars et bénéficiera à près de 1 000 familles.

1.2 Assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études

Le budget 2007-2008 a introduit l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) afin d'inciter les familles québécoises à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants.

- L'IQEE procure une aide financière qui correspond à 10 % des premiers 2 500 \$ versés à titre de cotisations dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE).
- De plus, une majoration est accordée pour les familles à faible et à moyen revenus à l'égard des premiers 500 \$ de cotisations.
- L'aide cumulative peut atteindre 3 600 \$ par enfant admissible.

À ce jour, déjà 16 fiducies sont enregistrées auprès de Revenu Québec. Dans le but d'inciter davantage les fiducies à offrir l'IQEE à leurs clients et à s'inscrire auprès de Revenu Québec, le budget 2009-2010 prévoit certains assouplissements.

□ Exigences à l'égard des enfants de 16 ou de 17 ans

Actuellement, pour que les cotisations à l'égard d'un enfant de 16 ou de 17 ans donnent droit à l'IQEE, certaines exigences doivent être remplies afin de s'assurer que l'aide accordée par l'IQEE est raisonnable par rapport à l'épargne privée déjà investie dans un REEE. Plus précisément, il est exigé qu'une cotisation minimale de 2 000 \$ ait été versée pour l'enfant dans un REEE avant la fin de l'année de ses 15 ans ou qu'une cotisation de 100 \$ ait été versée au cours de quatre années, consécutives ou non, avant la fin de l'année de ses 16 ans. Or, les fiduciaires doivent s'assurer du respect de cette règle, ce qui peut s'avérer difficile. Afin d'alléger la tâche des fiduciaires qui offrent l'IQEE, il suffira simplement de s'assurer que le régime a obtenu un montant à titre de subvention canadienne pour l'épargne-études, à l'égard d'un enfant de 16 ou de 17 ans, pour déterminer l'admissibilité à l'IQEE.

□ Transfert entre régimes

Un souscripteur peut, s'il le désire, confier la gestion de son portefeuille d'épargne-études à une autre fiducie. Dans ce cas, la fiducie « cédante » doit attendre la réception de tout montant dû au titre de l'IQEE pour une année antérieure, généralement en mai, avant de pouvoir procéder au transfert. Cette situation peut entraîner un délai de plusieurs mois avant que le transfert soit effectué. Afin de réduire le délai, le transfert entre fiducies sera dorénavant facilité en permettant une cession de l'IQEE à recevoir.

1.3 Hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété

Le Régime d'accession à la propriété (RAP) permet aux particuliers de retirer jusqu'à 20 000 \$ d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour acheter ou construire une première habitation, et ce, sans avoir à payer d'impôt sur le retrait.

Les sommes retirées doivent ensuite être remboursées, par versements annuels, sur une période maximale de 15 ans, jusqu'à ce que le solde du RAP soit nul.

— S'il ne rembourse pas le montant minimal exigé pour une année, le particulier doit l'inclure dans ses revenus de la même année.

Par ailleurs, la période de remboursement débute dans la deuxième année suivant celle où les retraits ont été effectués, ce qui signifie que le particulier dispose d'une période maximale de deux ans avant de commencer à rembourser.

□ Rappel de la bonification du RAP annoncée le 5 février 2009

À l'occasion de son budget du 27 janvier 2009, le gouvernement fédéral a annoncé une hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du RAP.

Afin d'harmoniser le traitement des REER avec le régime fiscal fédéral et ainsi d'en simplifier l'administration pour les particuliers, le ministère des Finances du Québec a annoncé le 5 février 2009 que le montant de retrait maximum relatif au RAP passerait de 20 000 \$ à 25 000 \$. Le nouveau plafond s'applique à l'égard des retraits effectués après le 27 janvier 2009.

□ Bénéfices pour les contribuables

Cette mesure aura comme effet d'aider les ménages qui ont des montants significatifs dans leur REER et qui souhaitent acheter une première habitation, et ce, malgré le contexte économique incertain.

— De plus, elle incitera les ménages qui achètent leur première habitation à verser une plus grande part de capital.

Le coût de cette mesure est de 5 millions de dollars par année. La mesure bénéficiera à environ 10 000 contribuables par année.

1.4 Déduction pour la perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès

La valeur des placements détenus dans un REER ou un FERR au décès d'une personne est généralement incluse dans son revenu pour l'année de son décès. Une augmentation de la valeur des placements après la date du décès est généralement incluse dans le revenu des bénéficiaires du régime au moment de la distribution des actifs.

Toutefois, aucune disposition fiscale ne reconnaît la perte de valeur des placements détenus dans un REER ou un FERR qui survient entre la date du décès de la personne et celle de la distribution des actifs aux bénéficiaires du régime.

□ Mesure du budget 2009-2010

Afin d'harmoniser le traitement des REER et des FERR avec la fiscalité fédérale et d'en simplifier l'administration pour les particuliers, le budget 2009-2010 prévoit que les pertes subies dans le cadre d'un REER ou d'un FERR, à la suite d'une diminution de la valeur des placements entre la date du décès d'une personne et le moment de la distribution des actifs pourront être déduites dans le calcul du revenu de la personne décédée pour l'année de son décès. La mesure sera applicable aux distributions finales de biens faites après 2008.

Le coût de cette mesure est de 8 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU E.4

Exemple d'une perte de valeur d'un REER après le décès d'une personne (en dollars)

	Avant budget 2009-2010	Après budget 2009-2010
Valeur des placements détenus dans un REER lors du décès	10 000	10 000
Valeur des placements lors de la distribution	8 500	8 500
Perte de valeur	- 1 500	- 1 500
MONTANT À DÉDUIRE DU REVENU DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE	0	- 1 500

2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES ÂÎNÉS

Dans les deux derniers budgets, le gouvernement a annoncé des investissements de 2,3 milliards de dollars sur cinq ans en faveur des personnes âgées, notamment, pour accroître le revenu disponible, pour favoriser le maintien à domicile et pour promouvoir le respect envers les aînés.

Afin de poursuivre l'action gouvernementale en faveur des aînés, dans le contexte du vieillissement de la population, le Québec doit utiliser de façon efficace tous les services publics afin de promouvoir la vie active des personnes aînées et leur contribution à la société.

C'est ainsi que le gouvernement souhaite intervenir spécifiquement :

- pour favoriser, en partenariat avec les municipalités, le développement des services de proximité qui doivent être adaptés pour faciliter la vie des personnes aînées et améliorer leur niveau d'activité;
- pour enrayer la maltraitance envers les personnes aînées et lever cet obstacle important au vieillissement actif;
- pour répondre aux besoins importants des aînés en matière de logements adaptés.

Ainsi, le budget 2009-2010 prévoit trois mesures pour améliorer la qualité de vie des aînés, totalisant 10,7 millions de dollars sur deux ans, soit :

- la démarche « Municipalités amies des aînés », pour un montant de 1 million de dollars par année;
- la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental visant à contrer la maltraitance envers les aînés, pour un montant de 4 millions de dollars par année;
- un investissement de 3,5 millions de dollars pour l'adaptation de logements pour les aînés autonomes.

2.1 La démarche « Municipalités amies des aînés »

La démarche « Municipalités amies des aînés » (MADA) s'inspire de l'approche proposée par l'Organisation mondiale de la santé. Elle jouit d'une grande visibilité et d'un engouement général par les organismes et les divers paliers de gouvernance.

Des projets-pilotes visant l'implantation de cette démarche ont débuté en 2008 dans sept municipalités. Elle sera suivie d'une stratégie de promotion et de développement de l'approche dont les axes clés visent à promouvoir le vieillissement actif et la mobilisation des communautés. Les actions consistent à :

- produire des outils de soutien promotionnel pour les municipalités;
- mettre en œuvre des outils de soutien-conseil et d'accompagnement des milieux par l'élaboration d'un guide d'aide à l'implantation de la démarche MADA au Québec;
- offrir un soutien permettant de réaliser des actions concrètes par la mise en place d'un programme de soutien financier à l'implantation d'une démarche MADA.

Afin d'appuyer la stratégie de promotion « Municipalités amies des aînés » et de financer des projets locaux concrets qui mobiliseront l'ensemble des communautés, le budget 2009-2010 prévoit des investissements additionnels de 1 million de dollars par année à compter de 2009-2010.

2.2 Le Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés

À la suite de la Consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées tenue au Québec à l'automne 2007, le gouvernement s'est engagé à produire un plan d'action gouvernemental visant à contrer la maltraitance envers les aînés. Dans le but d'assurer la mise en œuvre du plan d'action, le budget 2009-2010 prévoit l'injection de 4 millions de dollars par année à compter de 2009-2010.

L'objectif du plan d'action est de tenir compte des préoccupations des personnes âgées, autonomes ou en perte d'autonomie, mais aussi de celles des intervenants et des proches parents, afin de prévenir, de dépister et d'intervenir en matière de maltraitance envers les aînés.

Le plan d'action couvrira donc une clientèle élargie, tout en incluant les aînés des communautés autochtones, inuites et ethniques.

Les principales mesures proposées dans le plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés consisteront par exemple à :

- favoriser l'adaptation et la modulation des pratiques en vigueur;
- proposer de nouvelles actions visant à prévenir, à dépister et à intervenir;
- définir une nouvelle organisation de services pour coordonner les actions et suivre leur mise en œuvre;
- proposer une stratégie d'implantation, de gestion du changement, d'évaluation et de suivi du plan d'action.

Le plan d'action, qui sera dévoilé prochainement par la ministre responsable des aînés, s'inscrira en complémentarité des mesures gouvernementales déjà existantes. Neuf ministères et organismes y seront associés, sous la coordination du ministère de la Famille et des Aînés.

2.3 Aide financière pour adapter le logement d'aînés autonomes

Au cours des prochaines années, le Québec fera face à un vieillissement accéléré de sa population. Depuis plusieurs années, les interventions du gouvernement du Québec en faveur des aînés ont eu pour but, notamment, de favoriser leur maintien à domicile le plus longtemps possible.

À cet égard, le programme Logements adaptés pour aînés autonomes accorde une aide financière aux personnes de 65 ans ou plus à faible revenu pour leur permettre d'apporter des adaptations mineures à leur logement afin d'y vivre de façon plus autonome et plus sécuritaire.

- Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, 935 ménages de personnes âgées ont bénéficié d'une subvention moyenne de 2 436 \$.

Pour faire face aux besoins des personnes âgées, le budget 2009-2010 prévoit un investissement de 3,5 millions de dollars sur deux ans pour le programme Logements adaptés pour aînés autonomes.

- Ces investissements profiteront à près de 1 200 ménages de personnes âgées à faible revenu au cours des deux prochaines années.

2.4 Impact des mesures des budgets 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 pour améliorer la situation des aînés

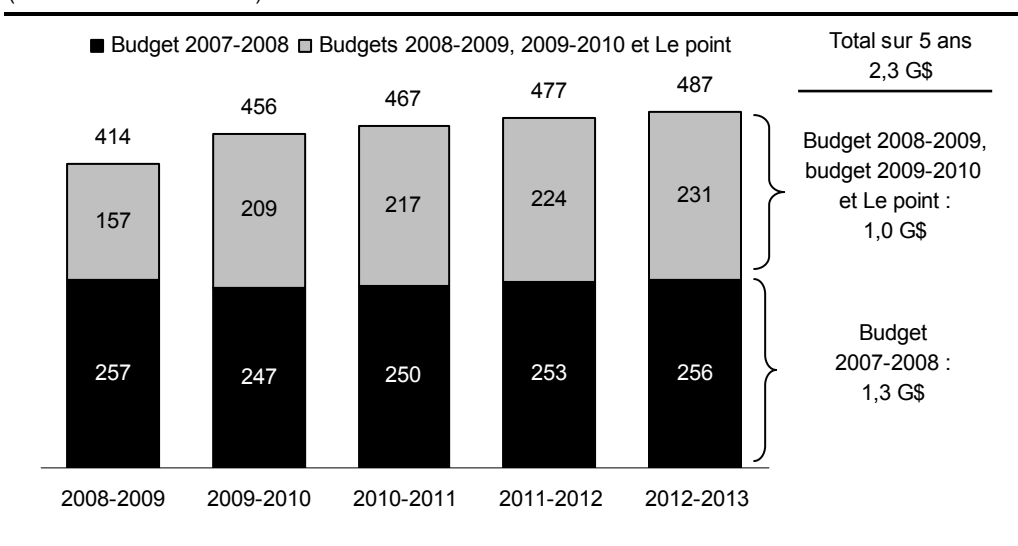
Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été annoncées afin :

- d'améliorer le revenu disponible des aînés;
- de favoriser leur maintien à domicile;
- de mieux soutenir les aidants naturels.

Le budget 2007-2008 a consacré 1,3 milliard de dollars additionnels sur cinq ans aux personnes âgées. Au total, en considérant les mesures des budgets 2008-2009 et 2009-2010, ce sont plus de 2,3 milliards de dollars sur cinq ans qui auront été investis dans le mieux-être des aînés.

GRAPHIQUE E.1

**Bilan des investissements en faveur des aînés –
Budgets 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 et
Le point sur la situation économique et financière du Québec**
(en millions de dollars)



En tenant compte des mesures mises en place à l'occasion des derniers budgets, l'aide fiscale en faveur des aînés et des aidants naturels aura presque triplé en neuf ans.

— En effet, l'aide fiscale est passée de 304 millions de dollars en 2003-2004 à 662 millions de dollars en 2008-2009. En 2012-2013, l'aide fiscale en faveur des aînés s'élèvera à 840 millions de dollars.

TABLEAU E.5

Bilan des mesures fiscales en faveur des aînés pour la période 2003-2004 à 2012-2013

(en millions de dollars)

	2003-2004	2008-2009	2012-2013	Variation annuelle moyenne (en %)
Aide fiscale en faveur des aînés				
- Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	60	201	242	
- Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	151	184	
- Fractionnement entre conjoints des revenus de retraite	—	111	134	
- Crédit d'impôt pour revenus de retraite	58	112	176	
- Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	32	37	49	
Sous-total	287	612	785	11,8
Aide fiscale en faveur des aidants naturels				
- Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels ⁽¹⁾	17	40	44	
- Crédit d'impôt remboursable pour frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	—	10	11	
Sous-total	17	50	55	13,9
TOTAL	304	662	840	12,0

(1) Incluant le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent, lequel a été remplacé en 2006.

3. INVESTISSEMENTS DE 370 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Depuis plusieurs années, le gouvernement soutient les ménages, particulièrement ceux à faible revenu, pour offrir des logements abordables et pour la rénovation et l'adaptation de leur domicile. De plus, en période de ralentissement économique, le soutien gouvernemental est important pour stimuler le secteur de la construction et de la rénovation, ce qui permet de maintenir les emplois et de soutenir l'économie.

Dans ce contexte, le budget 2009-2010 prévoit un investissement de 370 millions de dollars sur deux ans pour la construction, la rénovation et l'adaptation de domicile, et ce, afin de soutenir ce secteur et d'aider les ménages à se loger convenablement.

- Premièrement, des investissements de 200 millions de dollars sont prévus pour la construction de 3 000 logements sociaux additionnels.
- Deuxièmement, des investissements totalisant 170 millions de dollars sur deux ans sont prévus pour la rénovation et l'adaptation de domicile, en faveur de plusieurs clientèles vulnérables, soit :
 - les femmes victimes de violence conjugale;
 - les personnes handicapées;
 - les propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural;
 - les résidents des secteurs dégradés des municipalités.

TABLEAU E.6

Investissements pour le logement social

(en millions de dollars)

	Investissements du gouvernement	Impacts financiers			Nombre de ménages
		2009- 2010	2010- 2011	Total sur 2 ans	
Investissement de 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux	200,0	—	—	—	3 000
Programmes de rénovation et d'adaptation de domicile					
- RénoVillage	50,0	- 4,5	- 9,5	- 14,0	6 000
- Amélioration des maisons d'hébergement	10,0	- 0,1	- 0,6	- 0,7	370
- Réparations d'urgence	6,5	- 0,4	- 0,8	- 1,2	1 300
- Adaptation de domicile	40,0	- 9,6	- 16,8	- 26,4	2 500
- Rénovation Québec	60,0	- 0,1	- 0,7	- 0,8	17 000
Sous-total	166,5	- 14,7	- 28,4	- 43,1	27 170
- Logements adaptés pour aînés autonomes ⁽¹⁾	3,5	- 0,3	- 0,4	- 0,7	1 200
TOTAL	370,0	- 15,0	- 28,8	- 43,8	31 370

(1) Cette mesure est présentée à la section E-2.3.

3.1 Investissement de 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux

Le budget 2009-2010 prévoit un investissement de 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Il s'agit du sixième budget consécutif à annoncer des investissements dans la construction de logements sociaux.

Ces unités de logement s'ajoutent à celles déjà annoncées dans les budgets précédents et portent à 27 000 le nombre de logements sociaux annoncés depuis 2002-2003, dépassant ainsi de 14 000 logements l'objectif initial de 13 000.

En incluant cet engagement, près de 1,3 milliard de dollars auront été consacrés à la construction de :

- 17 930 logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 9 070 logements dans le cadre du programme Logement abordable Québec.

TABLEAU E.7

Construction de logements sociaux annoncée par le gouvernement du Québec

	AccèsLogis Québec	Logement abordable Québec	Total
Objectif initial	6 500	6 500	13 000
Budgets			
- 2009-2010	3 000	0	3 000
- 2008-2009	2 000	0	2 000
- 2007-2008	2 000	0	2 000
- 2006-2007	1 400	0	1 400
- 2005-2006	2 600	0	2 600
- 2004-2005	430	2 570	3 000
Total - six derniers budgets	11 430	2 570	14 000
TOTAL	17 930	9 070	27 000

AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif de réaliser, avec une contribution minimale de leur milieu, des logements communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Au 31 janvier 2009, sur les 27 000 logements sociaux prévus :

- 15 624 ont été livrés;
- 5 071 sont en voie de réalisation;
- 6 305 restent à être réalisés.

Ce sont donc 11 376 logements sociaux supplémentaires qui seront livrés au cours des prochaines années.

TABLEAU E.8

Nombre de logements sociaux réalisés et en cours de réalisation⁽¹⁾

	Logements		Projets à venir			Total
	Livrés	En voie de réalisation	Avant budget	Budget 2009-2010	Sous-total	
AccèsLogis Québec	7 717	4 372	2 841	3 000	5 841	17 930
Logement abordable Québec	7 907	699	464	—	464	9 070
TOTAL	15 624	5 071	3 305	3 000	6 305	27 000

(1) Au 31 janvier 2009.

3.2 Aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural (RénoVillage)

Le Québec est composé de plusieurs municipalités de petite taille qui se situent en milieu rural. Il n'est pas rare de retrouver, au cœur de ces municipalités, des habitations nécessitant des réparations majeures. Or, il arrive que les propriétaires ne disposent pas des ressources financières nécessaires à l'exécution des travaux. Afin de leur venir en aide, le gouvernement du Québec a mis en place le programme RénoVillage.

Ce programme accorde une aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des déficiences majeures sur leur résidence.

- Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, 2 938 ménages se sont prévalus du programme RénoVillage et ont bénéficié d'une subvention moyenne de 7 768 \$.

À l'occasion du budget 2009-2010, le gouvernement prévoit un investissement de 50 millions de dollars sur deux ans pour le programme RénoVillage, soit 25 millions pour chacune des années 2009-2010 et 2010-2011. Ainsi, au cours des deux prochaines années, ces investissements profiteront à près de 6 000 ménages dans le besoin.

3.3 Amélioration des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale

Devant certaines difficultés de la vie, il arrive que des personnes ou des familles aient besoin d'être hébergées d'urgence ou d'être logées temporairement. Par exemple, c'est le cas de certaines victimes de violence conjugale, de personnes itinérantes et de personnes qui effectuent une démarche de réintégration sociale. Depuis plusieurs années, le Québec s'est doté d'un réseau de maisons d'hébergement qui ont justement pour but de leur venir en aide.

À cet égard, le programme Amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) vise à aider financièrement la rénovation des maisons d'hébergement pour les femmes et les jeunes de moins de 29 ans victimes de violence familiale.

- Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, 174 unités d'hébergement ont bénéficié d'une subvention à la rénovation, laquelle est en moyenne de plus de 13 000 \$.

Afin de financer la rénovation et la construction d'unités d'hébergement additionnelles, le budget 2009-2010 prévoit des investissements de 10 millions de dollars sur deux ans pour les programmes Amélioration des maisons d'hébergement (PAMH rénovation) et AccèsLogis Québec volet III (PAMH développement).

- On estime qu'au cours des deux prochaines années, près de 330 unités d'hébergement pourront être rénovées et environ 40 autres pourront être construites.

3.4 Aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu pour des travaux urgents

Les propriétaires-occupants de résidences doivent, à l'occasion, composer avec des bris imprévus. Une toiture qui coule ou une fournaise qui cesse de fonctionner requièrent des réparations que le propriétaire doit effectuer sans attendre. Malheureusement, il arrive que certains propriétaires ne puissent faire exécuter les travaux nécessaires faute de ressources financières.

Le programme Réparations d'urgence offre une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des défauts majeurs sur leur résidence, lorsqu'elles représentent une menace pour leur sécurité ou santé.

- Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, 576 réparations d'urgence ont été réalisées. La subvention moyenne est de 4 322 \$.

Le budget 2009-2010 prévoit des investissements de 6,5 millions de dollars sur deux ans pour le programme Réparations d'urgence, soit 3,25 millions de dollars en 2009-2010 et autant en 2010-2011. Ainsi, au cours des deux prochaines années, près de 1 300 ménages à faible revenu profiteront de ce programme.

3.5 Soutien financier aux personnes handicapées pour adapter leur domicile

La possibilité d'accomplir les activités quotidiennes de la vie est à la base du bien-être des personnes handicapées. Sans cette possibilité, plusieurs personnes handicapées ne pourraient habiter seules un logement.

À cet égard, le programme Adaptation de domicile vise à aider les personnes handicapées à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et faciliter ainsi leurs activités quotidiennes.

— Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, 901 adaptations de logements ont été exécutées. La subvention moyenne est de 13 665 \$ par logement.

Afin de soutenir les personnes handicapées, le budget 2009-2010 prévoit l'investissement de 40 millions de dollars sur deux ans pour le programme Adaptation de domicile, soit 20 millions de dollars en 2009-2010 et 20 millions de dollars en 2010-2011.

— Il est prévu qu'environ 2 500 personnes handicapées bénéficieront de ce programme au cours des deux prochaines années.

3.6 Amélioration des logements et des habitations dans les secteurs dégradés (Rénovation Québec)

La plupart des centres urbains québécois ont été construits il y a déjà plusieurs années. Or, il n'est pas rare de constater que certains édifices composant ces centres urbains nécessitent des travaux de rénovation qui ne pourraient être exécutés sans aide gouvernementale.

À cet égard, le programme Rénovation Québec vise à améliorer les logements et les habitations dans les secteurs dégradés des municipalités.

— Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, 2 724 projets de rénovation ont bénéficié d'une subvention et ont profité à 10 238 ménages.

Afin de soutenir les municipalités et les ménages, le budget 2009-2010 prévoit un investissement de 60 millions de dollars sur deux ans pour le programme Rénovation Québec, soit 30 millions de dollars en 2009-2010 et 30 millions de dollars en 2010-2011.

— On estime qu'environ 17 000 logements pourront être rénovés grâce à ce programme au cours des deux prochaines années.

4. INVESTISSEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le secteur de l'économie sociale joue un rôle clé dans l'économie du Québec. Afin de le soutenir dans sa mission, notamment auprès des personnes vulnérables, le budget 2009-2010 prévoit quatre mesures :

- l'injection de 5 millions de dollars dans le Réseau d'investissement social du Québec, afin de faciliter le financement de leurs projets d'innovation et de développement de nouveaux marchés;
- le financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale, sur la mise en place d'un marché secondaire de l'économie sociale;
- le prolongement du soutien au Réseau québécois du crédit communautaire;
- un investissement pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin, afin d'ajouter six nouveaux organismes et d'étendre le réseau des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin à toutes les régions du Québec.

4.1 Injection de 5 millions de dollars dans le Réseau d'investissement social du Québec

Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle essentiel dans l'économie du Québec et contribuent largement au mieux-être de nos communautés. Aujourd'hui, ces entreprises emploient plus de 125 000 personnes et génèrent des retombées dépassant les 17 milliards de dollars annuellement.

Les entreprises d'économie sociale ont besoin d'un financement adapté à leur réalité. À cet égard, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est un fonds dédié exclusivement à ces entreprises afin de soutenir leurs projets et assurer leur développement, en contribuant à leur capitalisation.

- Le RISQ couvre le créneau d'investissement des 50 000 \$ et moins et intervient auprès des entreprises qui sont en phase de démarrage, de consolidation, de redressement et d'expansion.

Toutefois, pour être davantage efficace, le RISQ devrait pouvoir offrir des outils financiers spécifiques aux entreprises qui souhaitent innover ou développer de nouveaux marchés.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce la création d'un fonds de prédémarrage qui sera sous la responsabilité du RISQ, ce qui permettra des investissements dans des projets d'économie sociale.

4.2 **Financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale**

La mission du Chantier de l'économie sociale consiste à favoriser et à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale.

Le Chantier de l'économie sociale intervient depuis plusieurs années auprès des entreprises d'économie sociale. En raison de son expérience sur le terrain, le Chantier a constaté que les produits financiers existants sont souvent mal adaptés à la réalité des entreprises de l'économie sociale. Or, pour soutenir ce secteur, il est important d'offrir à ces entreprises des outils financiers répondant à leurs besoins.

À cet égard, la mise en place d'un marché secondaire permettant de transiger des titres financiers d'entreprises ou de fonds liés à l'économie sociale pourrait s'avérer une option intéressante. Ce marché permettrait d'offrir des produits spécialisés à des entrepreneurs potentiels, de recapitaliser des fonds existants et de maintenir la capitalisation des entreprises d'économie sociale. Cependant, avant d'aller de l'avant, il est nécessaire d'évaluer l'efficacité de cette approche, de définir le cadre juridique et réglementaire, d'identifier des investisseurs potentiels et de définir des mécanismes de transaction.

Dans ce contexte, le budget 2009-2010 prévoit le financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale portant sur les démarches menant à la création d'un marché secondaire de l'économie sociale. Une somme de 300 000 \$ sera accordée pour le financement de cette étude.

4.3 **Prolongement du soutien au Réseau québécois du crédit communautaire**

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009, le gouvernement a accordé un soutien financier au Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) au cours des années 2004-2005 à 2008-2009, soit sur une période de cinq ans.

- Fondé en 2000, ce réseau compte 21 organismes membres répartis dans 11 régions du Québec.
- Ces organismes offrent du microcrédit au démarrage et à la consolidation d'entreprises, ainsi qu'un accompagnement soutenu en entrepreneuriat à des clientèles défavorisées économiquement, en marge des réseaux traditionnels de financement privé et public. Les prêts accordés se chiffrent à 5 412 \$ en moyenne par entreprise.

En 2007-2008, le RQCC a bénéficié d'un montant de 2,2 millions de dollars par année, ce qui a permis aux organismes d'accompagner 1 136 personnes, 55 % d'entre elles étant des femmes. Un montant identique a été accordé au RQCC pour 2008-2009.

Afin de maintenir le soutien à ce réseau, le budget 2009-2010 prévoit un montant de 2,2 millions de dollars en 2009-2010, ce qui permettra de reconduire le financement gouvernemental pour une autre année.

4.4 Favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin

Le réseau des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin est établi dans la plupart des régions du Québec. Toutefois, six régions ne sont toujours pas desservies par le réseau.

- Ces organismes ont comme mission de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Pour ce faire, ils accompagnent les femmes entrepreneures en les référant aux ressources du milieu et en organisant des activités de réseautage. De plus, ils peuvent offrir un soutien financier pour la création d'entreprises dirigées par des femmes entrepreneures.
- Depuis leur mise en place, les organismes de ce réseau ont permis de financer 250 entreprises permettant la création de 200 nouveaux emplois et le maintien de 450 emplois.

Afin de compléter ce réseau, le gouvernement annonce un investissement de 3 millions de dollars sur deux ans, ce qui permettra d'ajouter six nouveaux organismes et d'étendre le réseau à toutes les régions du Québec.

Section F

Soutenir les emplois et préparer la relance de l'économie

1. PLAN POUR SOUTENIR LES EMPLOIS ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	F.5
1.1 Une injection de 15 milliards de dollars de liquidités dans l'économie, soit 4,9 % du PIB.....	F.6
1.2 Une vue d'ensemble des mesures fiscales et budgétaires du budget 2009-2010	F.10
2. BUDGET 2009-2010 : DES ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS	F.15
2.1 Mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises	F.16
2.1.1 Création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises	F.18
2.1.2 Nouveau régime d'épargne-actions II pour favoriser la capitalisation des entreprises publiques.....	F.20
2.1.3 Favoriser la croissance de Fondation.....	F.24
2.1.4 60 millions de dollars pour la bonification de l'enveloppe des FIER-Régions	F.26
2.1.5 Bonification du programme <i>Renfort</i> en faveur des secteurs forestier et touristique	F.29
2.1.6 Report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement	F.31
2.2 Pacte pour l'emploi : bonification de 1,0 à 1,5 milliard de dollars	F.33
2.2.1 Pacte pour l'emploi Plus : investissements additionnels de 518 millions de dollars.....	F.34
2.2.2 Seize initiatives ciblées pour atténuer les effets du ralentissement économique	F.36

2.2.3	Soutien additionnel pour développer le potentiel des personnes.....	F.38
2.2.4	Soutien additionnel pour favoriser la formation.....	F.42
2.2.5	Soutien additionnel pour valoriser le travail.....	F.47
2.2.6	Un Pacte pour l'emploi de 1,5 milliard de dollars.....	F.50
2.3	Soutenir le développement forestier.....	F.53
2.3.1	Assurer la régénération des forêts.....	F.56
2.3.2	Développer de nouveaux marchés pour le secteur forestier.....	F.58
2.4	Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement.....	F.60
2.4.1	Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises.....	F.61
2.4.2	Prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation.....	F.62
2.4.3	Amortissement accéléré à 100 % pour le matériel informatique.....	F.63
2.5	Bonifications de certains crédits d'impôt pour la culture.....	F.65
3.	PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE.....	F.69
3.1	Le Nord québécois : un nouvel espace de développement durable.....	F.70
3.1.1	Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois.....	F.71
3.1.2	Améliorer les infrastructures du Nord québécois.....	F.73
3.2	Stimuler l'exploration gazière au Québec.....	F.75
3.2.1	Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière.....	F.78
3.2.2	Soutien de la Société générale de financement du Québec au développement de l'industrie de l'exploration gazière au Québec.....	F.81
3.2.3	Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques.....	F.82
3.2.4	Programme d'évaluations environnementales stratégiques.....	F.82

3.2.5	Moderniser le régime de redevances sur le gaz naturel	F.84
3.3	Appuyer nos entreprises technologiques.....	F.87
3.3.1	125 millions de dollars pour la création de fonds d’amorçage.....	F.90
3.3.2	825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque	F.92
3.3.3	Instauration d’un congé fiscal favorisant la commercialisation d’une propriété intellectuelle	F.95
3.4	Québec, leader de la protection de l’environnement et des technologies environnementales	F.99
3.4.1	Développement des technologies de l’énergie verte.....	F.101
3.4.2	Nouveau crédit d’impôt remboursable à l’égard d’un véhicule neuf écoénergétique	F.103
3.4.3	Programme d’aide au financement d’immobilisations liées à la production de bioénergie	F.107
3.4.4	Accélération de la modernisation des barrages publics	F.108
3.4.5	Les parcs nationaux : une expansion dans le Québec méridional	F.108
3.4.6	Relocalisation de sentiers de motoneige à l’extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant.....	F.109
4.	PLAN POUR SOUTENIR LES EMPLOIS ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L’ÉCONOMIE – IMPACT SUR LES LIQUIDITÉS.....	F.111

1. PLAN POUR SOUTENIR LES EMPLOIS ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Depuis l'automne dernier, les perspectives économiques se sont détériorées partout dans le monde, n'épargnant pas le Québec. Les particuliers et les entreprises sont aujourd'hui aux prises avec une crise financière et économique mondiale.

Pour plusieurs de ces entreprises, l'accès au financement est restreint, limitant du même coup leurs moyens pour faire face à la crise ou pour investir dans des équipements modernes leur permettant de se préparer pour la relance de l'économie. En outre, inquiets face à la crise financière et économique, les Québécois réduisent leurs dépenses de consommation.

Le repli de la consommation et le manque de liquidités compromettent la rentabilité des entreprises et, conséquemment, le maintien des emplois dans plusieurs secteurs.

□ Rappel des actions gouvernementales des derniers mois pour soutenir l'économie et l'emploi

Afin d'atténuer les effets du ralentissement économique, le gouvernement est intervenu à plusieurs reprises au cours des derniers mois pour soutenir l'économie et l'emploi, notamment le 4 novembre 2008, dans Le point sur la situation économique et financière du Québec, et le 14 janvier 2009, dans l'énoncé économique présenté devant l'Assemblée nationale par la ministre des Finances.

Le gouvernement a alors annoncé la mise en œuvre immédiate de plusieurs engagements afin :

- de stimuler le secteur de la rénovation domiciliaire;
- de soutenir le revenu et protéger le pouvoir d'achat des ménages;
- d'augmenter les liquidités et les investissements des entreprises;
- de protéger les caisses de retraite dans les entreprises;
- d'accélérer les investissements dans les infrastructures publiques.

1.1 Une injection de 15 milliards de dollars de liquidités dans l'économie, soit 4,9 % du PIB

Au cours des dernières semaines, les perspectives économiques n'ont cessé de s'assombrir, tant au Québec qu'au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde.

Dans ce contexte, les initiatives du budget 2009-2010 permettront d'injecter près de 3,4 milliards de dollars de liquidités dans l'économie québécoise en 2009 et 2010.

- Elles s'ajoutent aux récentes initiatives annoncées, notamment, dans l'Énoncé économique du 14 janvier 2009, dans Le point sur la situation économique et financière du Québec du 4 novembre 2008 et dans le Plan québécois des infrastructures 2007-2012, de même qu'à la réduction du taux de la taxe sur le capital en 2009 et en 2010.

□ Injection importante de liquidités dans l'économie

En considérant l'ensemble des initiatives mises de l'avant, c'est une somme totalisant 15 milliards de dollars, soit 4,9 % du PIB, qui est injectée dans l'économie en 2009 et 2010, soit :

- 5,3 milliards de dollars pour les entreprises;
- 1,4 milliard de dollars pour les particuliers;
- 8,3 milliards de dollars pour améliorer les infrastructures.

TABLEAU F.1

**Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie –
Impact sur les liquidités**
(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010			
	Entreprises	Particuliers	Infrastructures	Total
Budget 2009-2010				
- Mesures du budget 2009-2010	2 340	678	174	3 192
- Investissements additionnels de Loto-Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec	—	—	190	190
Sous-total	2 340	678	363	3 381
Annonces précédentes				
- Énoncé économique du 14 janvier 2009	1 030	250	1 441	2 721
- Mesure annoncée le 19 décembre 2008 ⁽¹⁾	—	40	—	40
- Le point sur la situation économique et financière du Québec du 4 novembre 2008 ⁽²⁾	1 000	459	—	1 459
- Plan québécois des infrastructures 2007-2012 ⁽³⁾ : impact par rapport à 2007	—	—	6 450	6 450
- Élimination de la taxe sur le capital : impact des baisses de taux au 1 ^{er} janvier de 2009 et de 2010 ⁽⁴⁾	972	—	—	972
Sous-total	3 002	749	7 890	11 641
TOTAL	5 342	1 427	8 253	15 023
PIB du Québec^P				309 249
Injection de liquidités dans l'économie en % du PIB				4,9 %

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

P : Moyenne de la prévision du PIB du Québec pour 2009 et 2010.

(1) Correspond à l'impact de la réduction de 25 % des retraits minimums des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) en 2008.

(2) Excluant le coût des propositions québécoises qui nécessitaient une harmonisation avec le régime fiscal fédéral, mais qui n'ont pas été retenues par le gouvernement fédéral.

(3) Montants additionnels d'investissements par rapport à 2007-2008.

(4) Selon le calendrier prévu d'élimination de la taxe sur le capital d'ici le 1^{er} janvier 2011.

□ **Un plan d'intervention économique qui se compare avantageusement à ceux du Canada et des États-Unis**

Toutes proportions gardées, les efforts consentis par le gouvernement du Québec se comparent avantageusement à ceux du Canada et des États-Unis, qui ont également adopté des plans d'intervention économique ambitieux dont les sommes représentent respectivement 4,1 % et 4,8 % de leur PIB.

TABLEAU F.2

Action gouvernementale de soutien à l'économie en 2009 et 2010

	2009		2010		Total	
	En G\$	En % du PIB	En G\$	En % du PIB	En G\$	En % du PIB
Québec	8,1	2,7	7,0	2,2	15,0	4,9
Canada	42,3	2,7	22,3	1,4	64,6	4,1
États-Unis ⁽¹⁾	274,0	2,0	401,0	2,8	675,0	4,8

Note : Comprend les mesures fiscales et budgétaires, les investissements en infrastructures et les liquidités injectées pour soutenir l'économie, excluant l'aide au système financier.

(1) Les montants sont en dollars américains.

Sources : Ministère des Finances du Québec, ministère des Finances du Canada - Le budget de 2009, Congressional Budget Office et Trésor américain.

□ Le coût pour le gouvernement

Pour le gouvernement, le coût des mesures pour soutenir l'économie et l'emploi s'élève à 2,4 milliards de dollars pour les deux prochaines années.

TABLEAU F.3

Coût pour le gouvernement du Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total sur deux ans
Budget 2009-2010			
- Mesures du budget 2009-2010 ⁽¹⁾	242	237	479
- Investissements additionnels de Loto-Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec	—	—	—
Sous-total	242	237	479
Annonces précédentes			
- Énoncé économique du 14 janvier 2009	291	75	366
- Mesure annoncée le 19 décembre 2008 ⁽²⁾	—	—	—
- Le point sur la situation économique et financière du Québec du 4 novembre 2008 ⁽³⁾	293	295	588
- Bonification du Plan québécois des infrastructures 2007-2012 ⁽⁴⁾	—	—	—
- Élimination de la taxe sur le capital : impact des baisses de taux au 1 ^{er} janvier de 2009 et de 2010 ⁽⁵⁾	299	673	972
Sous-total	883	1 043	1 926
TOTAL	1 125	1 280	2 405

(1) Coût net du financement provenant du gouvernement fédéral pour la bonification du Pacte pour l'emploi et qui sera versé au Fonds de développement du marché du travail.

(2) Correspond à l'impact de la réduction de 25 % des retraits minimums des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) en 2008 et dont le coût est imputé à l'année financière 2008-2009.

(3) Excluant le coût des propositions québécoises qui nécessitaient une harmonisation avec le régime fiscal fédéral, mais qui n'ont pas été retenues par le gouvernement fédéral.

(4) Le coût sera financé à même l'objectif de dépenses de programmes.

(5) Selon le calendrier prévu d'élimination de la taxe sur le capital d'ici le 1^{er} janvier 2011.

1.2 Une vue d'ensemble des mesures fiscales et budgétaires du budget 2009-2010

Devant l'ampleur du recul de l'économie, le gouvernement doit intensifier ses efforts pour soutenir les entreprises et les travailleurs en difficulté et pour préparer la relance de l'économie pour que tous en profitent pleinement.

Malgré le contexte difficile, il faut garder le cap sur le développement économique à long terme du Québec. Pour ce faire, le gouvernement entend guider le Québec pour relever le défi de la productivité, se donner un nouvel espace économique et exploiter le potentiel immense des ressources naturelles.

C'est dans cette perspective que le budget 2009-2010 contient plusieurs initiatives qui permettront d'injecter, en 2009 et 2010, près de 3,4 milliards de dollars additionnels dans l'économie québécoise. Les mesures visent à :

- accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises;
- appuyer les travailleurs dans leurs efforts de formation et dans la recherche d'emploi;
- soutenir le développement forestier;
- diminuer le fardeau fiscal des entreprises;
- appuyer le secteur culturel;
- développer le Nord québécois;
- exploiter nos ressources gazières;
- appuyer nos entreprises technologiques;
- protéger l'environnement et miser sur les technologies environnementales;
- appuyer la famille et le mieux-être des Québécois.

TABLEAU F.4

Une vue d'ensemble des mesures fiscales et budgétaires du budget 2009-2010

(en millions de dollars)

	Coût pour le gouvernement			Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010 ⁽⁴⁾	Population touchée
	2009-2010	2010-2011	Total		
MESURES DU BUDGET 2009-2010					
1. ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS					
Mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises					
- Création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises ⁽²⁾	12,5	12,5	25,0	500,0	
- Nouveau régime d'épargne-actions II pour favoriser la capitalisation des entreprises publiques	18,0	30,0	48,0	165,0	
- Favoriser la croissance de Fondation	13,1	22,5	35,6	70,0	
- 60 millions de dollars pour la bonification de l'enveloppe des FIER-Régions ⁽²⁾	3,0	3,0	6,0	90,0	
- Bonification du programme <i>Renfort</i> en faveur des secteurs forestier et touristique	40,0	20,0	60,0	200,0	
- Report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement	—	—	—	25,0	
Sous-total	86,6	88,0	174,6	1 050,0	
Pacte pour l'emploi : bonification de 1,0 à 1,5 milliard de dollars⁽³⁾					
- Soutien additionnel pour développer le potentiel des personnes	155,4	188,3	343,7	336,2	} 117 450 particuliers 21 800 entreprises
- Soutien additionnel pour favoriser la formation	55,6	44,2	99,8	138,1	
- Soutien additionnel pour valoriser le travail	11,4	0,9	12,3	12,3	
Sous-total	222,4	233,4	455,8	486,6	
Soutenir le développement forestier					
- Bonification du Programme d'investissements sylvicoles	22,0	—	22,0	22,0	
- Financement de la production de plants forestiers	25,6	—	25,6	25,6	
- Autres mesures pour soutenir le développement des forêts	11,5	6,5	18,0	18,0	
Sous-total	59,1	6,5	65,6	65,6	

Une vue d'ensemble des mesures fiscales et budgétaires du budget 2009-2010 (suite)
(en millions de dollars)

	Coût pour le gouvernement			Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010 ⁽⁴⁾	Population touchée
	2009-2010	2010-2011	Total		
Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement					
- Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	13,0	15,0	28,0	28,0	5 900 entreprises
- Prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation	—	—	—	—	15 000 entreprises
- Amortissement accéléré à 100 % pour le matériel informatique	18,0	41,0	59,0	59,0	70 000 entreprises
Sous-total	31,0	56,0	87,0	87,0	
Bonifications de certains crédits d'impôt pour la culture	1,5	2,6	4,1	4,1	100 entreprises
TOTAL — ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS	400,6	386,5	787,1	1 693,3	
2. PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE					
Le Nord québécois : un nouvel espace de développement durable					
- Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois	1,6	1,8	3,4	3,4	250 entreprises
- Améliorer les infrastructures du Nord québécois	1,1	4,2	5,3	85,5	
Sous-total	2,7	6,0	8,7	88,9	
Stimuler l'exploration gazière au Québec					
- Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière	0,8	3,0	3,8	3,8	
- Soutien de la SGF au développement de l'industrie de l'exploration gazière au Québec	—	—	—	—	
- Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques	2,0	2,0	4,0	4,0	
- Programme d'évaluations environnementales stratégiques	1,5	1,5	3,0	3,0	
Sous-total	4,3	6,5	10,8	10,8	
Appuyer nos entreprises technologiques					
- 125 millions de dollars pour la création de fonds d'amorçage ⁽²⁾	2,5	2,5	5,0	125,0	50 entreprises
- 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque ⁽²⁾	10,0	10,0	20,0	825,0	175 entreprises
- Instauration d'un congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle	—	0,4	0,4	0,4	200 entreprises
Sous-total	12,5	12,9	25,4	950,4	

Une vue d'ensemble des mesures fiscales et budgétaires du budget 2009-2010 (suite)

(en millions de dollars)

	Coût pour le gouvernement			Injection de liquidités dans l'économie en 2009 et 2010 ⁽¹⁾	Population touchée
	2009-2010	2010-2011	Total		
Québec, leader de la protection de l'environnement et des technologies environnementales					
- Développement des technologies de l'énergie verte	4,0	4,0	8,0	8,0	
- Nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard d'un véhicule neuf écoénergétique	2,3	3,3	5,6	5,6	19 000 acquéreurs
- Programme d'aide au financement d'immobilisations liées à la production de bioénergie	—	—	—	—	
- Accélération de la modernisation des barrages publics	0,1	0,7	0,8	62,0	
- Les parcs nationaux : une expansion dans le Québec méridional	1,8	3,6	5,4	27,0	
- Relocalisation de sentiers de motoneige à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant	0,4	1,0	1,4	1,4	
Sous-total	8,6	12,6	21,2	104,0	
TOTAL — PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	28,1	38,0	66,1	1 154,1	
3. APPUYER LA FAMILLE ET LE MIEUX-ÊTRE DES QUÉBÉCOIS⁽⁴⁾					
Soutenir les familles	27,0	27,0	54,0	54,0	100 000 familles
Améliorer la qualité de vie des aînés	5,3	5,4	10,7	13,9	1 200 ménages
Investissements de 370 millions de dollars pour la construction et la rénovation de logements	14,7	28,4	43,1	266,0	30 170 ménages
Investissements pour le développement social	9,5	1,0	10,5	10,5	
TOTAL — APPUYER LA FAMILLE ET LE MIEUX-ÊTRE DES QUÉBÉCOIS	56,5	61,8	118,3	344,4	
SOUS-TOTAL - MESURES DU BUDGET 2009-2010	485,2	486,3	971,5	3 191,8	
INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS DE LOTO-QUÉBEC ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	—	—	—	189,5	
TOTAL DES MESURES DU BUDGET 2009-2010 POUR SOUTENIR L'EMPLOI ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	485,2	486,3	971,5	3 381,3	

(1) Incluant, le cas échéant, les contributions des partenaires, soit le secteur privé et les autres paliers de gouvernement.

(2) Le coût pour le gouvernement représente l'impact sur le service de la dette.

(3) Incluant la partie financée par le gouvernement fédéral qui sera versée dans le Fonds de développement du marché du travail.

(4) Ces mesures sont présentées dans la section E du plan budgétaire 2009-2010.

2. BUDGET 2009-2010 : DES ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS

Les mesures additionnelles et immédiates pour soutenir les entreprises et les travailleurs, annoncées à l'occasion du budget 2009-2010, poursuivent quatre objectifs, soit :

- procurer des liquidités additionnelles aux entreprises et accroître leur capitalisation;
- bonifier le Pacte pour l'emploi, en y ajoutant un volet conjoncturel, pour porter les investissements totaux de 1,0 à 1,5 milliard de dollars;
- introduire des mesures spécifiques pour appuyer le secteur forestier et le secteur culturel;
- réduire le fardeau fiscal des entreprises afin de stimuler leurs investissements.

Le coût pour le gouvernement des mesures additionnelles totalisera près de 790 millions de dollars sur deux ans, dont 401 millions de dollars en 2009-2010.

TABLEAU F.5

Coût pour le gouvernement des actions additionnelles et immédiates pour soutenir les entreprises et les travailleurs du budget 2009-2010 (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises	86,6	88,0	174,6
Pacte pour l'emploi : bonification de 1,0 à 1,5 milliard de dollars ⁽¹⁾	222,4	233,4	455,8
Soutenir le développement forestier	59,1	6,5	65,6
Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement	31,0	56,0	87,0
Bonifications de certains crédits d'impôt pour la culture	1,5	2,6	4,1
TOTAL	400,6	386,5	787,1

(1) Incluant la partie financée par le gouvernement fédéral qui sera versée dans le Fonds de développement du marché du travail.

2.1 Mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises

Le resserrement du crédit engendré par la crise financière actuelle fragilise la situation financière de plusieurs entreprises québécoises. La réduction de l'accès au financement, tant privé que celui émanant du marché boursier, affecte les liquidités et la capitalisation des entreprises.

Le resserrement du crédit se fait particulièrement ressentir en région, où le financement pour les entreprises est généralement plus difficile à obtenir.

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement met en place d'importantes initiatives visant à permettre aux entreprises d'augmenter leurs liquidités et d'accroître leur capitalisation. Ainsi, le gouvernement annonce :

- la création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises;
- un nouveau régime d'épargne-actions II, afin de faciliter la capitalisation des entreprises publiques;
- des mesures pour favoriser la croissance de Fondation;
- une bonification de 60 millions de dollars de l'enveloppe des FIER-Régions;
- une bonification du programme *Renfort* en faveur des secteurs forestier et touristique;
- le report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement.

□ Une approche globale visant toutes les entreprises

L'ensemble des initiatives prises par le gouvernement pour procurer des liquidités additionnelles aux entreprises et pour accroître leur capitalisation s'inscrit dans une approche globale visant toutes les entreprises.

Les actions réalisées permettent de répondre aux besoins de financement des entreprises québécoises, les petites comme les grandes, et interagissent de façon complémentaire.

Certaines mesures offrent des prêts ou des garanties pour des prêts institutionnels alors que d'autres permettent d'intervenir sous forme d'équité ou de faciliter l'accès au financement sur les marchés boursiers. Le gouvernement continue ainsi à offrir de multiples solutions de financement aux entreprises.

De nouveaux outils de financement sont mis à la disposition des entreprises et d'autres programmes déjà en place sont bonifiés pour répondre rapidement aux besoins de liquidités des entreprises.

Le gouvernement donne aussi les moyens nécessaires aux institutions en place pour qu'elles intensifient leurs interventions en vue de la relance de l'économie et du développement des entreprises québécoises.

GRAPHIQUE F.1

Actions récentes du gouvernement pour stimuler le financement des entreprises

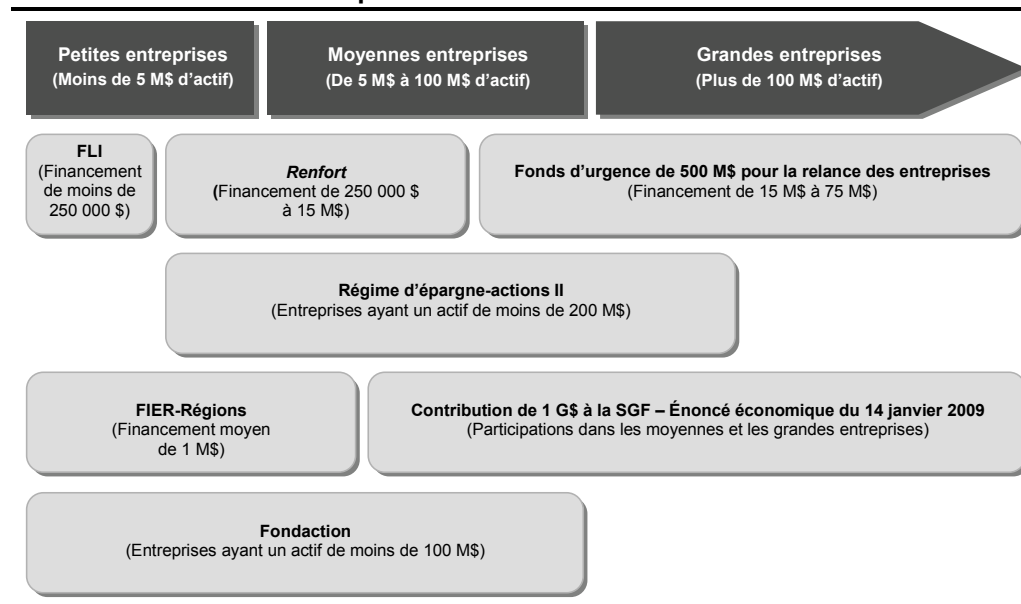


TABLEAU F.6

Coût pour le gouvernement des mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises ⁽¹⁾	12,5	12,5	25,0
Nouveau régime d'épargne-actions II pour favoriser la capitalisation des entreprises publiques	18,0	30,0	48,0
Favoriser la croissance de Fondation	13,1	22,5	35,6
60 millions de dollars pour la bonification de l'enveloppe des FIER-Régions ⁽¹⁾	3,0	3,0	6,0
Bonification du programme <i>Renfort</i> en faveur des secteurs forestier et touristique	40,0	20,0	60,0
Report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement	—	—	—
TOTAL	86,6	88,0	174,6

(1) Impact sur le service de la dette du gouvernement.

2.1.1 Création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises

Au Québec, les entreprises ayant un actif supérieur à 10 millions de dollars sont responsables de plus de 85 % des investissements privés.

Même si elles affichent une bonne santé financière, ces entreprises ont actuellement de la difficulté à se procurer le financement nécessaire au maintien de leurs opérations. Dans certains cas, leur survie est menacée à court terme, faute de liquidités. D'autres ont de la difficulté à financer les investissements qui permettraient d'accroître leur productivité.

Pour remédier à ces difficultés de financement, le gouvernement annonce la mise en place d'un fonds d'urgence pour la relance des entreprises. Cette initiative permettra la mise en commun des ressources et de l'expertise de la Société générale de financement du Québec (SGF) et du Fonds de solidarité FTQ, ci-après appelé FSTQ. Ce nouveau fonds permettra d'appuyer les moyennes et les grandes entreprises affectées par la conjoncture économique et ayant des besoins pressants de liquidités.

Le fonds sera doté d'une capitalisation de 500 millions de dollars provenant d'une contribution égale de 250 millions de dollars de la SGF et du FSTQ. La contribution de la SGF se fera par une mise de fonds additionnelle du gouvernement dans le capital de la société.

□ Sociétés visées et paramètres d'investissement

Les sociétés visées seront les entreprises privées et publiques de moyenne et de grande taille ayant un siège social au Québec ou ayant des activités importantes au Québec. Tous les secteurs d'activité seront admissibles, mais la priorité sera accordée aux projets subissant les effets négatifs de la conjoncture économique actuelle.

L'objectif de ce nouveau fonds est d'offrir une aide d'appoint complémentaire aux programmes d'aide déjà introduits par le gouvernement (ex. : programme *Renfort*).

La valeur des placements sera comprise entre 15 et 75 millions de dollars, soit au-dessus du plafond des interventions du programme *Renfort*.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que les présidents-directeurs généraux de la SGF et du FSTQ dévoileront prochainement les détails relatifs à ce fonds.

2.1.2 Nouveau régime d'épargne-actions II pour favoriser la capitalisation des entreprises publiques

Le marché public des capitaux constitue une source essentielle de financement pour les entreprises, en particulier pour les entreprises technologiques en développement et celles qui présentent un bon potentiel de croissance.

Cet important bassin de financement permet notamment aux entreprises en expansion de maintenir un équilibre entre l'endettement et les capitaux propres.

Ainsi, pour stimuler et faciliter le financement public des PME québécoises, le gouvernement a mis en place, lors du budget 2005-2006, le régime Actions-croissance PME. Ce régime permet à un investisseur de déduire de son revenu imposable 100 % du coût d'acquisition d'une action ou d'un titre admissible d'une entreprise québécoise ayant un actif de moins de 100 millions de dollars.

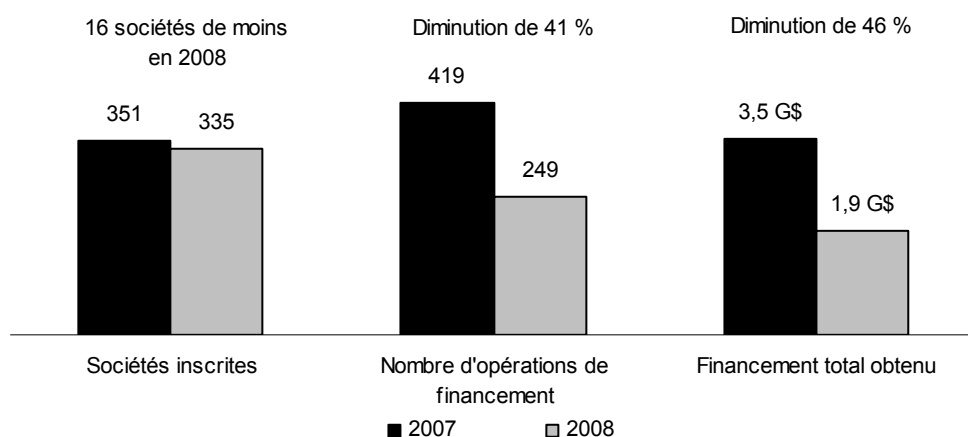
□ Les difficultés du financement public

La crise économique a toutefois bouleversé l'environnement dans lequel évoluent les entreprises publiques de toute taille. Les investisseurs sont craintifs et hésitent à s'engager dans le financement des entreprises publiques, même celles qui reposent sur des bases solides et qui présentent de bonnes perspectives de rentabilité.

Comme pour l'ensemble des sociétés inscrites en Bourse, la situation des entreprises publiques québécoises s'est détériorée au cours des derniers mois.

- Le nombre de sociétés québécoises inscrites à la cote d'une Bourse canadienne a diminué, passant de 351 en 2007 à 335 en 2008.
- Le nombre d'opérations de financement public réalisées par ces entreprises a diminué de 41 % entre 2007 et 2008.
- Le financement public global obtenu par ces entreprises a diminué de 46 % entre 2007 et 2008.

GRAPHIQUE F.2

Sociétés québécoises inscrites à la cote d'une Bourse canadienne

Source : Groupe TMX.

Les sociétés publiques québécoises doivent non seulement être en mesure de contrer les effets néfastes de la crise du financement, mais également d'améliorer leur positionnement sur les marchés publics des capitaux comparativement aux autres entreprises canadiennes.

- En 2008, alors que le PIB de l'Ontario était environ deux fois plus élevé que celui du Québec, le nombre de sociétés ontariennes inscrites à la cote d'une Bourse canadienne était près de 3,5 fois plus élevé que le nombre de sociétés publiques québécoises.
- La part du financement obtenu par les sociétés québécoises sur les marchés publics canadiens est de seulement 5 % du financement total levé sur ces marchés en 2008 et est en diminution depuis 2006.
- Le financement public moyen obtenu par les sociétés québécoises est largement inférieur à celui que lèvent les sociétés ontariennes.

TABLEAU F.7

Nombre des sociétés inscrites à la cote d'une Bourse canadienne et financement obtenu

	2006				2008			
	Sociétés québécoises	Sociétés ontariennes	Autres sociétés	Total	Sociétés québécoises	Sociétés ontariennes	Autres sociétés	Total
Sociétés inscrites	347	1 128	2 160	3 635	335	1 162	2 338	3 835
<i>En % du total</i>	10	31	59	100	9	30	61	100
Financement obtenu (G\$) ⁽¹⁾	4,2	19,9	26,5	50,7	1,9	23,5	15,6	40,9
<i>En % du total</i>	8	39	52	100	5	57	38	100
Financement moyen (M\$)	10,7	23,7	10,0	13,1	7,5	43,2	8,5	15,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le niveau élevé de financement obtenu par les entreprises publiques ontariennes en 2008 s'explique notamment par la levée d'importants financements par quelques entreprises du secteur des services financiers.

Source : Groupe TMX.

□ Le régime d'épargne-actions II

Dans ce contexte, le gouvernement annonce des améliorations importantes au régime Actions-croissance PME qui devient le régime d'épargne-actions II (REA II).

Le REA II donnera accès à du financement par l'intermédiaire des marchés publics, et ce, pour le bénéfice d'un plus grand nombre d'entreprises, tout en suscitant l'intérêt des investisseurs pour les titres des entreprises publiques québécoises. Ainsi :

- la taille maximale des sociétés admissibles est doublée, passant de 100 à 200 millions de dollars d'actif;
- le taux de déduction est bonifié à 150 % jusqu'au 31 décembre 2010;
- la période minimale de détention est réduite à 2 ans;
- la procédure relative à l'admissibilité des actions pour des fins de couverture sera simplifiée;
- le régime s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2014.

Plus spécifiquement, les bonifications apportées visent à :

- augmenter le bassin de capital disponible pour la capitalisation des entreprises publiques québécoises;
- stimuler les financements publics de nos entreprises dans le contexte de la crise actuelle;
- réduire les contraintes administratives et améliorer la flexibilité du régime.

TABLEAU F.8

Principaux paramètres du régime d'épargne-actions II

	Paramètres
Sociétés admissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Sociétés québécoises dont l'actif est inférieur à 200 millions de dollars - Sociétés de capital de démarrage - Fonds d'investissement
Titres admissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Actions ordinaires nouvellement émises avec droit de vote - Titres émis par les fonds d'investissement admissibles
Incitatif fiscal	<ul style="list-style-type: none"> - Déduction pour les particuliers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 % jusqu'au 31 décembre 2010 ▪ 100 % après le 31 décembre 2010
Période de détention minimale	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ans
Titres admissibles à des fins de couverture	<ul style="list-style-type: none"> - Actions ordinaires de sociétés québécoises dont l'actif est inférieur à 200 millions de dollars - Titres émis par les fonds d'investissement admissibles
Délai de couverture	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture requise dans un délai de 3 mois
Période d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31 décembre 2014

Le régime sera désormais accessible à environ 225 sociétés publiques québécoises représentant une capitalisation boursière globale de 4 milliards de dollars, en plus de faciliter l'accès au marché public des capitaux à de nouvelles entreprises.

Les investisseurs pourront ainsi compter sur une plus grande diversité de titres admissibles pour faire l'acquisition d'actions ou de titres nouvellement émis ou pour réaliser une opération de couverture admissible.

TABLEAU F.9

Sociétés québécoises actuellement inscrites en Bourse et ciblées par le régime d'épargne-actions II

	Entreprises ciblées
Nombre d'entreprises ciblées	225
Actif total (G\$)	5,6
Capitalisation boursière ⁽¹⁾ (G\$)	4,0

(1) En date du 13 février 2009.

Source : Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

En ouvrant l'accès au REA II à un plus grand nombre d'entreprises et en offrant un incitatif fiscal bonifié ainsi que des modalités d'application plus flexibles pour les investisseurs, le gouvernement offre un soutien additionnel à la capitalisation des entreprises publiques québécoises pour qu'elles soient en mesure de mieux se positionner sur les marchés publics et dans leurs créneaux respectifs.

2.1.3 Favoriser la croissance de Fondation

Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a pour mission de faciliter l'accès à l'épargne-retraite, de contribuer à maintenir ou à créer des emplois et de stimuler l'économie du Québec par des investissements auprès des PME québécoises.

Plus particulièrement, Fondation investit dans les entreprises inscrites dans un processus de gestion participative ainsi que dans les entreprises d'économie sociale. Fondation soutient également les entreprises soucieuses de l'environnement et d'un développement plus durable.

□ État de la situation

Afin de faciliter la capitalisation de Fondation, les individus qui acquièrent des actions de ce fonds de travailleurs peuvent actuellement bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur la valeur des actions acquises.

Au 30 novembre 2008, Fondation comptait 85 924 actionnaires et son actif net s'élevait à 544,6 millions de dollars. La valeur des investissements qui avaient un impact sur l'économie québécoise atteignait 346,7 millions de dollars. Au 31 mai 2008, 89 % des investissements de Fondation étaient faits dans des entreprises québécoises.

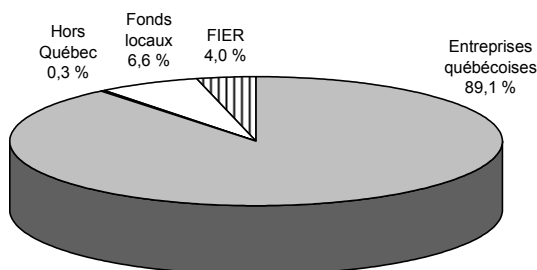
TABLEAU F.10

Fondation – Principaux paramètres financiers

	Exercice financier terminé le 31 mai 2008	Premier semestre terminé le 30 novembre 2008
Nombre d'actionnaires	85 770	85 924
Actif net (M\$)	627,3	544,6
Investissements à impact économique québécois (M\$)	385,4	346,7
Rendement annuel / Rendement semestriel	- 1,6 %	- 16,2 %
Rendement annuel historique (1996-2008)	1,1 %	—
Levée de fonds (M\$)	118,1	34,9

Source : Fondation.

GRAPHIQUE F.3

Répartition des investissements réalisés par Fondation – 2008

Source : Fondation.

Or, la petite capitalisation de Fondation limite sa capacité d'intervention et l'empêche de réaliser pleinement sa mission spécifique en tant que partenaire financier. De plus, faute d'économies d'échelle, ses frais d'exploitation demeurent élevés, ce qui affecte son rendement.

Par ailleurs, plusieurs assouplissements ont été apportés au fil des ans à la norme d'investissement des fonds de travailleurs. Compte tenu de sa petite capitalisation, Fondation n'a pu profiter pleinement de ces modifications (investissements majeurs, investissements stratégiques, etc.) pour diversifier son portefeuille.

□ Hausse du crédit d'impôt pour les contributions à Fondation

Afin de permettre à Fondation d'atteindre une capitalisation optimale pour qu'il puisse poursuivre sa mission spécifique, le taux du crédit d'impôt non remboursable sera augmenté de 15 % à 25 % jusqu'à ce que Fondation atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars. Pour cette période, les émissions annuelles de Fondation seront plafonnées à 150 millions de dollars par année.

Par rapport à la levée de fonds de 118 millions de dollars du dernier exercice financier, Fondation pourra recueillir dans les prochaines années 32 millions de dollars de plus par année. Au moins 60 % de cette somme, soit près de 20 millions de dollars, sera investie annuellement dans les entreprises québécoises en conformité avec la norme d'investissement de Fondation.

Une plus grande capitalisation permettra à Fondation d'investir davantage dans les entreprises québécoises en tant que partenaire du développement durable et de l'économie sociale, de présenter des frais d'exploitation inférieurs par rapport à son actif et de mieux diversifier son portefeuille.

2.1.4 60 millions de dollars pour la bonification de l'enveloppe des FIER-Régions

L'accès au financement est difficile pour les entreprises en région, particulièrement pour les PME qui en sont à leurs premières phases de développement. Cette situation découle principalement du fait que les investisseurs privés attribuent un niveau de risque plus élevé aux projets d'entreprises situées en région. De plus, le resserrement du crédit engendré par la crise financière actuelle rend cet accès encore plus difficile.

Afin de faciliter l'accès au financement, le gouvernement a mis en place, lors du budget 2004-2005, le Fonds d'intervention économique régional (FIER).

□ État de la situation

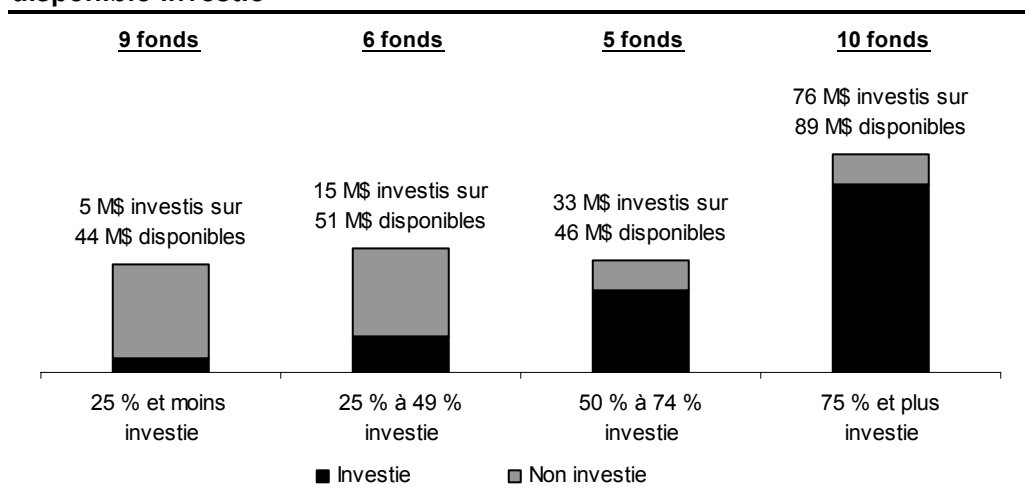
Issus de la création du FIER, les FIER-Régions sont financés conjointement avec le secteur privé. Les contributions gouvernementales sont conditionnelles à une mise de fonds du secteur privé. Ainsi, pour chaque dollar investi par le secteur privé, le gouvernement, suivant un principe d'appariement, verse 2 dollars. Une enveloppe de 192 millions de dollars a été dégagée par le gouvernement, à laquelle se sont greffées les contributions du secteur privé, portant le total de la capitalisation des FIER-Régions à 288 millions de dollars.

Les FIER-Régions ont su répondre à une demande importante de financement d'entreprises en démarrage et en développement. Au 31 décembre 2008, les FIER-Régions avaient effectué 213 placements en entreprise pour des investissements totalisant 129,4 millions de dollars.

Parmi les trente FIER-Régions, dix fonds ont investi 75 % et plus de leur capitalisation disponible pour l'investissement¹. La capitalisation de ces fonds représente 38,7 % de la capitalisation disponible totale de tous les FIER-Régions.

GRAPHIQUE F.4

Répartition des FIER-Régions selon la part de leur capitalisation disponible investie



Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

¹ Équivaut à la capitalisation totale moins les frais de gestion.

Par ailleurs, les FIER-Régions de cinq régions ont investi la presque totalité des sommes dont ils disposaient. Il s'agit des FIER-Régions de la Capitale-Nationale, de Montréal, de Laval, des Laurentides et du Centre-du-Québec.

TABLEAU F.11

FIER-Régions — État de la situation au 31 décembre 2008
(montants en millions de dollars)

Régions	Nombre de fonds	Capitalisation			Disponible pour l'investissement	Nombre de placements en entreprise	Investissements en entreprise	Solde
		Gouvernement	Privé	Total				
Bas-Saint-Laurent	2	7,3	3,7	11,0	8,8	4	2,5	6,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2	20,0	10,0	30,0	24,0	24	14,8	9,2
Capitale-Nationale	2	20,0	10,0	30,0	24,0	31	20,8	3,2
Mauricie	1	3,0	1,5	4,5	3,6	1	0,2	3,4
Estrie	3	23,3	11,7	35,0	28,9	30	17,0	11,8
Montréal	2	20,0	10,0	30,0	24,0	21	20,3	3,7
Outaouais	1	10,0	5,0	15,0	12,0	8	4,9	7,0
Abitibi-Témiscamingue	1	5,0	2,4	7,4	5,9	12	2,7	3,3
Côte-Nord	1	6,0	3,0	9,0	7,2	1	0,2	7,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	4,6	2,3	6,9	5,6	1	0,1	5,5
Chaudière-Appalaches	3	16,6	8,3	24,9	20,0	15	6,6	13,4
Laval	1	10,0	5,0	15,0	12,0	9	9,0	3,0
Lanaudière	2	6,7	3,3	10,0	8,0	4	1,4	6,6
Laurentides	1	10,0	5,0	15,0	12,0	12	11,1	0,9
Montérégie	5	21,9	11,0	32,9	26,3	26	11,4	14,9
Centre-du-Québec	1	6,0	3,0	9,0	7,2	14	6,4	0,8
Montant non alloué	—	1,6	0,8	2,4	—	—	—	—
TOTAL	30	192,0	96,0	288,0	229,4	213	129,4	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

❑ Investir davantage pour poursuivre le développement économique

Étant donné les besoins particuliers comblés par les FIER-Régions, le gouvernement annonce une bonification de 60 millions de dollars de l'enveloppe qui leur est consacrée.

■ 40 millions de dollars pour la création de nouveaux FIER-Régions

Au cours des derniers mois, des demandes de constitution de nouveaux FIER-Régions ont été formulées et les investisseurs privés ont déjà mobilisé l'argent nécessaire à la constitution de ces fonds. Toutefois, Investissement Québec ne peut y donner suite en raison de l'épuisement de l'enveloppe disponible dans les FIER-Régions.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce un investissement de 40 millions de dollars dans la création de nouveaux FIER-Régions. Ces nouveaux fonds seront attribués en fonction des besoins identifiés.

■ 20 millions de dollars pour la recapitalisation de certains FIER-Régions

De plus, six FIER-Régions auront totalement engagé leur capitalisation d'ici quelques mois, alors que les besoins de financement demeurent élevés.

Afin de s'appuyer sur leur succès et de leur permettre de continuer leur mission, le gouvernement annonce l'octroi d'une enveloppe de 20 millions de dollars pour la recapitalisation de certains FIER-Régions. Ces nouveaux investissements seront attribués en fonction des besoins identifiés.

2.1.5 Bonification du programme *Renfort* en faveur des secteurs forestier et touristique

Le 4 novembre 2008, le gouvernement a annoncé la mise en place du programme *Renfort* afin d'aider les entreprises, principalement les PME, qui ont besoin de liquidités à court terme. Ce programme permet d'offrir jusqu'à 1 milliard de dollars de financement additionnel aux entreprises québécoises avant la fin de 2010.

- L'aide financière offerte prend la forme d'un prêt direct ou d'une garantie de remboursement lorsqu'il s'agit d'un prêt contracté auprès d'une institution financière.
- Les projets actuellement admissibles au programme sont l'amélioration du fonds de roulement et l'acquisition d'équipements.

Le 13 mars 2009, 216 entreprises avaient fait appel à ce programme pour des demandes de financement d'environ 345 millions de dollars. Investissement Québec avait autorisé 38 dossiers pour un financement total de près de 65 millions de dollars.

Afin de combler les besoins de certains secteurs, le gouvernement annonce la bonification de l'enveloppe de financement de 200 millions de dollars.

❑ Admissibilité du secteur forestier

L'industrie forestière vit présentement des difficultés. Ce secteur, qui emploie près de 70 000 personnes et dont les livraisons manufacturières s'élèvent à plus de 16 milliards de dollars annuellement, a besoin d'un soutien pour continuer son effort de modernisation. Les modalités actuelles du programme *Renfort* excluent les entreprises du secteur forestier.

Afin de permettre aux entreprises d'aménagement forestier, de pâtes et papiers et de transformation du bois de bénéficier du programme *Renfort*, ce dernier sera modifié pour permettre à ces entreprises de profiter du programme.

Cette bonification facilitera l'accès au financement aux entreprises du secteur forestier pour leurs opérations et leurs projets d'investissement.

❑ Élargissement du programme aux infrastructures touristiques

L'industrie touristique génère des recettes de plus de 10 milliards de dollars annuellement et emploie 400 000 personnes au Québec, dont 60 % à l'extérieur des grands centres. Le tourisme constitue l'un des principaux moteurs économiques de plusieurs régions du Québec.

Or, l'industrie touristique québécoise a besoin de renouveler ses installations afin de demeurer concurrentielle à l'échelle internationale. Les entreprises de ce secteur doivent disposer des outils nécessaires pour mettre en valeur leurs atouts et pour être en mesure d'offrir des produits touristiques innovateurs.

Bien que les entreprises du secteur touristique soient admissibles au programme *Renfort*, les paramètres actuels ne permettent pas le financement d'investissements en immobilisation. Un nouveau volet spécifique sera donc ajouté au programme *Renfort* afin de permettre le financement des projets d'infrastructures touristiques.

Le nouveau volet du programme permettra d'améliorer l'offre touristique du Québec et ainsi soutenir l'activité économique dans ce secteur clé de l'économie.

2.1.6 Report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement

Répartis à travers les 120 Centres locaux de développement (CLD), les Fonds locaux d'investissement (FLI) apportent une aide au démarrage et à l'expansion d'entreprises de toutes les régions du Québec par des prêts et des garanties de prêt, et sont ainsi le principal outil financier à la disposition des CLD.

Les CLD sont des organismes déjà bien établis et appréciés des intervenants en région. Ils soutiennent des projets d'une valeur moyenne de moins de 250 000 \$. Ces projets ne sont pas admissibles au programme *Renfort*.

□ État de la situation

Depuis leur création en 1998, le gouvernement a consenti 175 millions de dollars sous forme de prêts sans intérêt aux CLD pour la capitalisation des FLI. En 2007, les FLI ont permis de soutenir 649 entreprises et de créer ou maintenir 8 112 emplois.

TABLEAU F.12

Interventions des FLI — 2007

Entreprises soutenues	649
Emplois créés ou maintenus	8 112
Contributions monétaires (M\$)	27,8
Investissements totaux (M\$)	315,7

Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

En vertu des modalités du contrat de prêt, il est prévu que les CLD ne pourront plus investir dans les entreprises après le 31 décembre 2009, puisqu'ils devront commencer à rembourser leurs prêts au gouvernement.

□ Prolongation de l'intervention des FLI

Étant donné le contexte économique, le budget 2009-2010 annonce le report du remboursement des FLI de deux ans. Ce report permettra de maintenir l'accès à un financement destiné aux entrepreneurs locaux et adapté aux priorités de chaque milieu pendant cette période difficile.

Ainsi, les CLD pourront investir dans les entreprises environ 60 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Aide conjoncturelle pour les entreprises

Les entreprises ont maintenant à leur disposition trois programmes adaptés à leurs besoins pour faire face à la conjoncture actuelle.

Le programme Renfort : Jusqu'à 1,2 milliard de dollars de liquidités additionnelles

Afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme des entreprises, le gouvernement a annoncé, le 4 novembre 2008, la mise en place d'un nouveau programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes, le programme *Renfort*.

Ce programme, administré par Investissement Québec (IQ), permet d'offrir jusqu'à 1,2 milliard de dollars de liquidités additionnelles aux entreprises québécoises pour l'acquisition d'équipement et l'amélioration du fonds de roulement, y compris le refinancement de dettes.

Ce programme permet à IQ d'offrir des prêts aux entreprises et des garanties de remboursement pour des prêts contractés auprès d'une institution financière reconnue.

Cette mesure vise à répondre à des besoins de liquidités temporaires et circonstancielles. Pour être admissible, une demande d'intervention doit être déposée avant le 1^{er} décembre 2010.

Contribution de 1 milliard de dollars à la SGF

Dans le cadre de son mandat actuel, la SGF contribue au développement des entreprises du Québec par le biais d'investissements en capital de développement, et ce, conformément aux orientations du gouvernement du Québec en matière économique.

La SGF investit plus de 200 millions de dollars annuellement (233 millions de dollars en 2006 et en 2007) et disposait d'un actif total de 2,4 milliards de dollars en 2007.

Le gouvernement a accordé à la SGF une contribution additionnelle de 1 milliard de dollars sur deux ans, soit en 2009 et 2010. Cette contribution lui permettra :

- d'intensifier ses interventions dans le cadre de son programme régulier d'investissement;
- d'intervenir plus spécifiquement pour appuyer les entreprises affectées par la crise financière.

Ainsi, en plus des prises de participation au capital-actions ordinaire des entreprises, la SGF pourra désormais intervenir sous forme de capital-actions privilégié ainsi que sous forme de quasi-équité pour des financements de plus de 10 millions de dollars.

Fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises

Le fonds d'urgence pour la relance des entreprises, annoncé dans le budget 2009-2010, sera doté d'une capitalisation de 500 millions de dollars provenant d'une contribution égale de la SGF et du FSTQ.

L'objectif de ce nouveau fonds est d'offrir une aide conjoncturelle complémentaire aux programmes d'aide déjà introduits par le gouvernement.

Ainsi, la valeur des interventions financières sera comprise entre 15 et 75 millions de dollars, soit au-dessus du plafond des interventions du programme *Renfort*. Tous les secteurs d'activité seront admissibles, mais la priorité sera accordée aux projets comportant une dimension conjoncturelle découlant du ralentissement économique.

2.2 Pacte pour l'emploi : bonification de 1,0 à 1,5 milliard de dollars

En raison de la conjoncture économique actuelle, plusieurs secteurs connaissent un ralentissement de leurs activités. Cette situation entraînera des pertes d'emplois, et ce, même dans les secteurs qui étaient jusqu'à maintenant en croissance. Il faut intervenir rapidement pour atténuer les effets de ce ralentissement économique sur les travailleurs et les entreprises, tout en les préparant à participer pleinement à la reprise économique.

À cet égard, le Pacte pour l'emploi constitue le meilleur outil afin de venir en aide aux travailleurs.

- Introduit l'an dernier, le pacte prévoit des investissements de 1 milliard de dollars sur trois ans et vise à répondre aux besoins de main-d'œuvre et à aider les personnes dans leurs démarches pour intégrer le marché du travail de façon durable. Il repose sur une mobilisation concertée de l'ensemble des régions et de tous les partenaires du marché du travail.

Résultats préliminaires du Pacte pour l'emploi en date de février 2009

Les premiers résultats du Pacte pour l'emploi sont très encourageants. On observe en effet :

- une hausse de plus de 400 personnes handicapées bénéficiant de la mesure Contrat d'intégration au travail ou du Programme de subventions aux entreprises adaptées;
- une hausse de près de 650 jeunes participants au programme Alternative jeunesse;
- une augmentation de 900 entreprises qui bénéficient de la mesure de formation;
- une hausse de 4 000 personnes qui participent aux services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion en emploi ou de formation.

Dans l'ensemble, c'est environ 240 000 personnes et 9 200 entreprises qui ont pu bénéficier des mesures et services d'Emploi-Québec.

Ainsi, malgré le contexte économique difficile, on observe une diminution de plus de 6 200 adultes prestataires des programmes d'assistance sociale depuis la mise en place du Pacte pour l'emploi.

2.2.1 Pacte pour l'emploi Plus : investissements additionnels de 518 millions de dollars

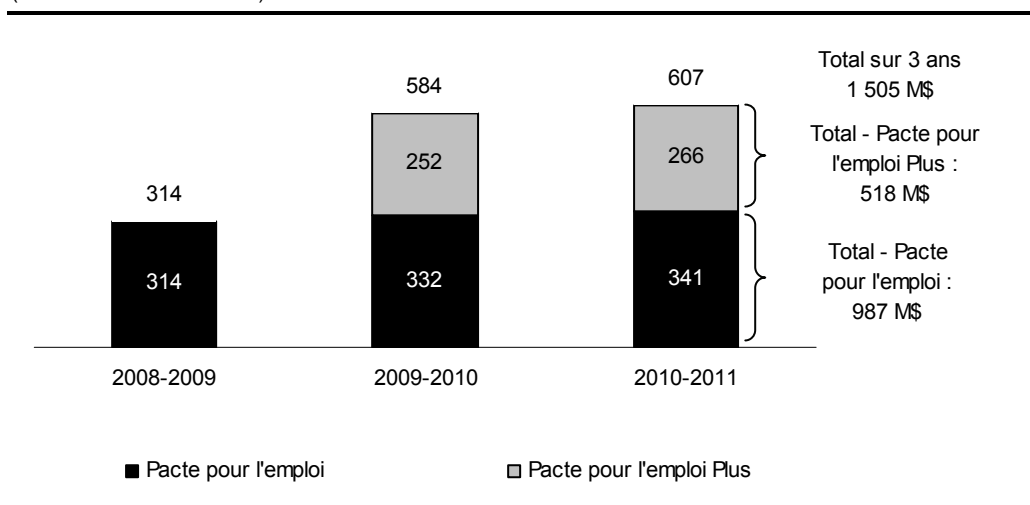
Dans ce contexte, le budget 2009-2010 annonce la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi Plus. Ce nouveau volet du Pacte pour l'emploi vise à atténuer les effets de la conjoncture actuelle et prévoit des investissements privés et publics de 518 millions de dollars, dont 456 millions de dollars financés conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral².

Tous les détails du Pacte pour l'emploi Plus seront rendus publics prochainement par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Cette bonification portera à 1,5 milliard de dollars sur trois ans les investissements totaux prévus dans le Pacte pour l'emploi.

GRAPHIQUE F.5

Investissements totaux prévus dans le cadre du Pacte pour l'emploi (en millions de dollars)



² Dans son *Budget de 2009*, le gouvernement fédéral a prévu des sommes additionnelles de 1,9 G\$ sur deux ans, à l'échelle canadienne, afin d'élargir l'accès à la formation des travailleurs offerte par les provinces et les territoires. Les sommes dévolues au Québec seront versées au Fonds de développement du marché du travail.

□ Près de 80 % du soutien public additionnel destiné aux travailleurs et aux chômeurs

Ces nouveaux investissements publics visent à répondre, à court terme, aux défis que soulève la conjoncture actuelle et à soutenir, en particulier, les travailleurs et les chômeurs. Ainsi, le gouvernement prévoit investir, au cours des deux prochaines années :

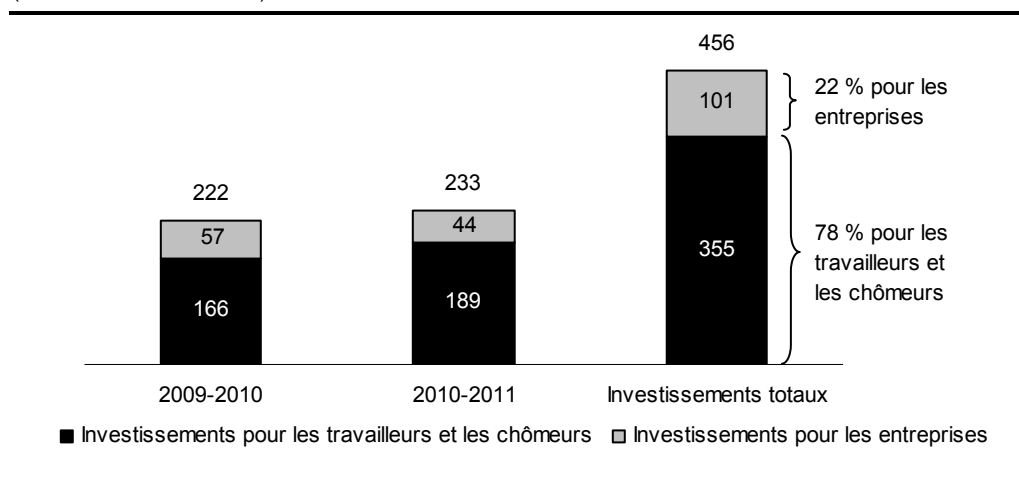
- 355 millions de dollars afin de donner aux travailleurs et aux chômeurs davantage de ressources pour les aider à maintenir leurs emplois actuels ou à trouver rapidement un nouvel emploi;
- 101 millions de dollars afin d'aider les entreprises à maintenir leurs travailleurs en emploi.

Au total, près de 80 % des nouveaux investissements publics bénéficieront directement aux travailleurs et aux chômeurs affectés par la conjoncture économique.

GRAPHIQUE F.6

Nouveaux investissements publics pour les travailleurs, les chômeurs et les entreprises prévus dans le cadre du Pacte pour l'emploi Plus

(en millions de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.2.2 Seize initiatives ciblées pour atténuer les effets du ralentissement économique

Le gouvernement annonce seize initiatives ciblées en vue d'atténuer les effets du ralentissement économique. En agissant rapidement, le Pacte pour l'emploi Plus permettra, notamment, de :

- prévenir plusieurs mises à pied;
- former la main-d'œuvre sans emploi afin qu'elle réintègre le marché du travail.

TABLEAU F.13

Pacte pour l'emploi Plus – Coût pour le gouvernement du soutien additionnel du budget 2009-2010⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total	Population touchée
Soutien additionnel pour développer le potentiel des personnes				
1) Bonification des allocations de formation d'Emploi-Québec	99,1	121,1	220,2	90 000 particuliers
2) Bonification de la mesure Subventions salariales	5,2	5,9	11,1	3 500 entreprises
3) Reconduction des mesures de soutien aux travailleurs du secteur forestier	13,2	13,2	26,4	13 500 particuliers
4) Bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)	19,0	19,0	38,0	2 800 particuliers
5) Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement (PSTLC)	4,9	14,0	18,9	7 500 particuliers
6) Intensification des interventions d'Emploi-Québec	13,0	13,1	26,1	n.d.
7) Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs âgés (PSTA)	1,0	2,0	3,0	400 particuliers
Sous-total	155,4	188,3	343,7	
Soutien additionnel pour favoriser la formation				
8) Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation	2,0	3,0	5,0	3 000 entreprises
9) Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation (MFOR-Entreprises)	20,5	17,0	37,5	13 650 entreprises
10) Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation dans le cadre de projets économiques d'envergure	9,9	—	9,9	40 entreprises
11) Mise en place d'une stratégie d'intervention proactive auprès des entreprises	2,7	2,7	5,4	n.d.
12) Hausse des activités de concertation pour l'emploi	4,0	3,0	7,0	850 entreprises
13) Élargissement à tous les secteurs d'activité de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés (ARTT)	4,0	6,0	10,0	1 000 particuliers
14) Bonification de la mesure Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ)	12,5	12,5	25,0	760 entreprises
Sous-total	55,6	44,2	99,8	
Soutien additionnel pour valoriser le travail				
15) Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec	10,5	—	10,5	1 250 particuliers
16) Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les participants du programme Alternative jeunesse	0,9	0,9	1,8	1 000 particuliers
Sous-total	11,4	0,9	12,3	
TOTAL	222,4	233,4	455,8	

(1) Le coût présenté ne tient pas compte du financement fédéral versé au Fonds de développement du marché du travail.

2.2.3 Soutien additionnel pour développer le potentiel des personnes

□ Bonification des allocations de formation d'Emploi-Québec

Présentement, les participants aux mesures de formation d'Emploi-Québec qui sont admissibles à l'assurance-emploi peuvent bénéficier d'une allocation pour la durée de leur formation. Cette allocation vise à soutenir financièrement ces personnes pendant leur formation et à les inciter à la compléter. Elle est offerte aux personnes dont la réintégration en emploi nécessite la mise à jour ou le développement de leurs compétences.

■ Allocation de base

L'allocation de base de 220 \$ par semaine est versée à partir du moment où la prestation d'assurance-emploi du participant se termine. Toutefois, celle-ci peut être versée plus rapidement si la prestation d'assurance-emploi est inférieure à 220 \$ par semaine. En effet, dans ce cas, Emploi-Québec verse, dès le début de la formation, une allocation qui permet de combler l'écart entre les deux montants.

■ Allocation spéciale aux travailleurs du secteur forestier

Depuis 2006, une bonification des allocations de formation d'Emploi-Québec est prévue pour aider les travailleurs du secteur forestier. Ainsi, l'allocation versée permet de maintenir le revenu de ces travailleurs au niveau des prestations d'assurance-emploi dont ils bénéficiaient, et ce, pour toute la durée de la formation. Cette mesure a été mise en place dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier. Au 31 décembre 2008, environ 5 500 participants de ce secteur avaient profité de cette bonification.

■ Bonification du budget 2009-2010

Compte tenu du contexte économique actuel, le budget 2009-2010 prévoit une bonification des allocations de formation d'Emploi-Québec, soit :

- une hausse de l'allocation de base de 220 \$ à 240 \$ par semaine;
- l'application de l'allocation spéciale aux travailleurs forestiers à l'ensemble des participants prestataires de l'assurance-emploi;
- une hausse de l'enveloppe budgétaire afin de rejoindre plus de participants.

Il est prévu qu'environ 90 000 personnes bénéficieront de cette mesure, ce qui représente un investissement de 99,1 millions de dollars en 2009-2010 et de 121,1 millions de dollars en 2010-2011, pour un total de 220,2 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

□ **Bonification de la mesure Subventions salariales**

La mesure Subventions salariales permet notamment aux personnes à risque de chômage prolongé d'être embauchées dans des emplois durables, en offrant aux employeurs qui les embauchent une aide financière spécifique.

Le budget 2009-2010 prévoit une bonification de la mesure Subventions salariales afin :

- de prolonger la durée maximale d'un emploi subventionné offert par une entreprise du secteur privé (à but lucratif);
- d'introduire le remboursement de la formation d'appoint nécessaire à l'emploi pour un certain nombre de projets d'emploi subventionnés.

Au total, la bonification de la mesure Subventions salariales bénéficiera à 3 500 entreprises, ce qui représente, pour le gouvernement, un investissement supplémentaire de 11,1 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

□ **Reconduction des mesures de soutien aux travailleurs du secteur forestier**

Depuis 2006, les travailleurs du secteur forestier bénéficient d'un soutien particulier. En effet, dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier, les travailleurs ont accès à une offre de services accélérée et immédiate et à des mesures d'aide financière et de formation. Le soutien aux travailleurs forestiers s'articule autour :

- de services d'aide à l'emploi adaptés aux travailleurs forestiers;
- de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés (ARTT);
- du Programme de soutien aux travailleurs âgés (PSTA);
- de la bonification de l'allocation de formation d'Emploi-Québec.

Ces initiatives ont permis d'améliorer la polyvalence des travailleurs, de hausser la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises et de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs visés.

Comme le contexte économique ne laisse pas présager de meilleures perspectives pour le secteur forestier à court terme, le gouvernement annonce la reconduction de ces mesures pour deux ans.

À cette fin, le gouvernement consacre 26,4 millions de dollars sur deux ans pour la reconduction des services d'aide à l'emploi adaptés et de la mesure ARTT.

❑ **Bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés**

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) est conçue de façon à améliorer l'insertion des chômeurs âgés de 55 à 64 ans sur le marché du travail en misant sur la reconnaissance des acquis et la mise à jour des compétences.

La mesure actuelle cible principalement les collectivités qui sont touchées par d'importantes mises à pied ou affectées par un taux de chômage relativement élevé.

Le budget 2009-2010 prévoit un investissement additionnel de 19 millions de dollars par année afin :

- de prolonger les initiatives ciblées pour les travailleurs âgés jusqu'en 2012;
- d'accroître le nombre de personnes admissibles à cette mesure en ciblant davantage de collectivités.

Ainsi, au cours des deux prochaines années, la bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés permettra à près de 2 800 travailleurs âgés de bénéficier d'un appui afin de demeurer sur le marché du travail.

❑ **Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement**

Le Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement (PSTLC) vise à aider financièrement les personnes faisant partie d'un groupe de 50 travailleurs ou plus mis à pied au même moment pour une période de plus de six mois.

Le programme permet aux personnes visées :

- de bénéficier d'un support financier au cours des mois où les prestations d'assurance-emploi ne sont pas versées (ex. : durant le délai de carence);
- d'éviter de faire appel à l'aide financière de dernier recours et de se soumettre à l'ensemble des règles qui y sont appliquées, telle l'obligation de liquider leurs actifs.

Le programme actuel s'adresse aux employés licenciés du secteur du textile et du vêtement, ainsi qu'à ceux des entreprises situées en régions ressources. En 2008-2009, ce programme a permis de verser un soutien financier à environ 2 500 personnes.

Le budget 2009-2010 prévoit l'élargissement de l'admissibilité au programme aux travailleurs de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs d'activité. De plus, afin d'encourager les travailleurs victimes d'un licenciement à participer à des ateliers de formation, ce programme sera jumelé à une offre de services d'Emploi-Québec. Ainsi, il sera possible pour les bénéficiaires du PSTLC de recevoir une prestation additionnelle à titre de participant aux mesures de formation d'Emploi-Québec.

Par ces gestes, le gouvernement met en place un soutien financier qui bénéficiera à environ 7 500 personnes, ce qui représente un investissement de 18,9 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

□ Intensification des interventions d'Emploi-Québec

Le budget 2009-2010 prévoit une augmentation de l'enveloppe budgétaire octroyée à Emploi-Québec pour lui permettre d'intensifier ses interventions auprès des travailleurs et des entreprises dans le cadre du Pacte pour l'emploi Plus.

Cette bonification permettra d'accroître les ressources qui sont à la disposition d'Emploi-Québec pour faire face à une plus grande demande, notamment pour les services d'aide à l'emploi. Cette mesure représente un investissement de 26,1 millions de dollars sur deux ans.

□ Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs âgés

Le Programme de soutien aux travailleurs âgés (PSTA), jusqu'ici réservé aux travailleurs de l'industrie forestière, accorde une aide financière aux travailleurs âgés en plus de leur permettre de conserver leurs actifs et d'éviter de faire appel à l'aide financière de dernier recours.

L'aide versée permet d'augmenter le revenu de retraite des participants à un niveau équivalent à celui de la rente de retraite versée par la Régie des rentes du Québec. Ce programme intervient auprès des travailleurs âgés de 55 à 60 ans qui se voient dans l'impossibilité de se trouver un nouvel emploi.

Au cours des deux prochaines années, les effets de la crise économique risquent d'affecter les travailleurs âgés de tous les secteurs. Afin de préserver le pouvoir d'achat de tous les travailleurs âgés victimes de licenciement et ayant de la difficulté à se retrouver un emploi, le budget 2009-2010 prévoit l'élargissement de l'application du PSTA à tous les secteurs d'activité jusqu'au 1^{er} avril 2011.

Cette mesure représente un investissement de 3 millions de dollars qui bénéficiera à environ 400 travailleurs au cours des deux prochaines années.

2.2.4 Soutien additionnel pour favoriser la formation

□ Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives visant à augmenter les efforts des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre. La principale initiative a été l'adoption de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui prévoit que les employeurs doivent investir au moins 1 % de leur masse salariale dans la formation de leurs employés.

De plus, le gouvernement a appuyé spécifiquement des entreprises opérant dans le secteur manufacturier aux prises avec des difficultés conjoncturelles majeures, en instaurant un crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre. Cette aide fiscale fait partie du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier annoncé le 23 novembre 2007.

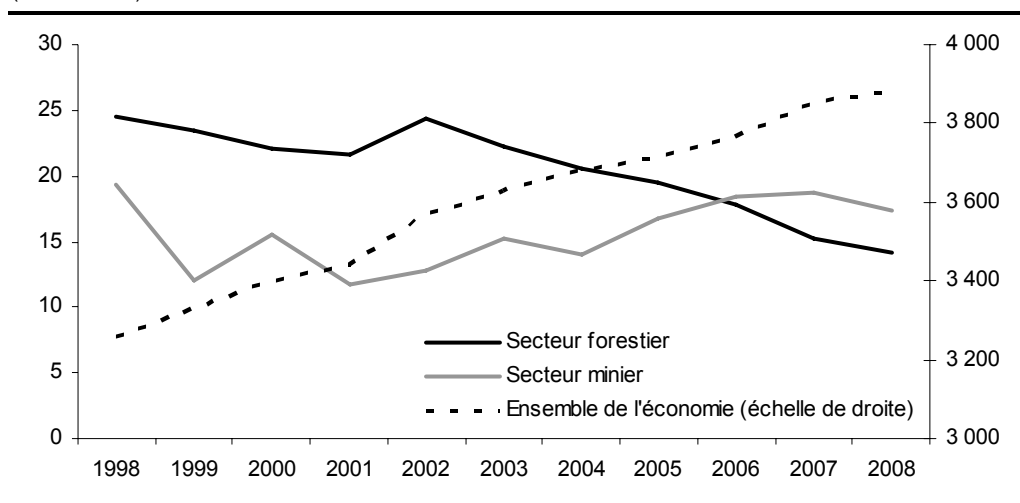
Au cours des dix dernières années, le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière a connu une baisse importante du nombre de travailleurs, contrairement à la situation prévalant pour l'ensemble de l'économie où une croissance soutenue de l'emploi a été observée.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz a été touché par une baisse appréciable de ses activités.

Ces tendances risquent d'être accentuées par les répercussions de la crise économique mondiale qui affectent particulièrement les prix des matières premières, ce qui a pour effet de réduire la rentabilité et la compétitivité de ces entreprises.

GRAPHIQUE F.7

Nombre de travailleurs dans les secteurs forestier et minier comparé à l'ensemble de l'économie (en milliers)



Source : Statistique Canada.

■ Annonce du budget 2009-2010

Tenant compte du contexte économique actuel et soucieux d'assurer un appui à la formation des travailleurs, le gouvernement annonce que le crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre, instauré pour les entreprises du secteur manufacturier, sera élargi afin d'inclure les entreprises des secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière ainsi que celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Ainsi, le gouvernement contribuera à rehausser le niveau de productivité des entreprises de ces secteurs en favorisant une qualification accrue de leurs travailleurs, ce qui permettra une intégration plus rapide des nouvelles technologies et des nouveaux procédés dans le processus de production.

L'aide fiscale profitera particulièrement aux PME ayant moins de 1 million de dollars de masse salariale, lesquelles représentent 94 % des sociétés de ces secteurs. Celles-ci auront pleinement accès au crédit d'impôt, alors que les plus grandes entreprises devront d'abord répondre à leur obligation vis-à-vis le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (contribution de 1 %) avant de profiter du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt se calcule en appliquant un taux de 30 % aux dépenses de formation encourues avant 2012. Ces dépenses comprennent les frais de formation externe ainsi qu'une portion ou la totalité des salaires versés aux employés durant la formation.

Le coût de cet élargissement au crédit d'impôt s'établira à 3 millions de dollars en pleine année. La bonification profitera à environ 3 000 sociétés employant près de 31 000 travailleurs.

En tenant compte des modifications apportées par le présent budget et de l'initiative prévue dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, le crédit d'impôt visera plus de 18 000 entreprises générant environ 800 000 emplois.

TABLEAU F.14

Crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier – Synthèse des paramètres

Paramètres	
Entreprises admissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les sociétés œuvrant au Québec dans le secteur manufacturier, de la foresterie et de l'exploitation forestière ainsi que dans celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz.
Taux	<ul style="list-style-type: none"> - 30 %
Assiette fiscale	<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de la formation externe payés par la société eu égard à ses employés. - Le moindre des salaires versés aux employés durant la formation ou de deux fois le coût de la formation externe.
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de formation admissibles encourues avant 2012 donnée par un formateur admissible (un établissement d'enseignement reconnu ou un formateur agréé). - Les PME ayant moins de 1 million de dollars de masse salariale calculeront l'aide fiscale sur les premières dépenses de formation engagées. - Les autres sociétés devront tout d'abord satisfaire à leur obligation vis-à-vis leur contribution de 1 % au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre avant de profiter du crédit d'impôt.

□ Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation

En période de ralentissement économique, la formation et le développement des compétences deviennent des solutions avantageuses pour les entreprises, sachant qu'à long terme leur compétitivité en sera améliorée, et pour les travailleurs, puisqu'ils conservent leur emploi.

C'est dans ce contexte que le budget 2009-2010 annonce la bonification de la mesure de formation de la main-d'œuvre – Volet Entreprises (MFOR-Entreprises) pour une période de deux ans. Ce programme s'adresse particulièrement aux travailleurs qui doivent mettre à niveau leurs compétences pour demeurer en emploi.

Ainsi, les entreprises verront la portion remboursée des dépenses de formation admissibles à ce programme passer de 50 % à 75 % pour les deux prochaines années. Cette mesure bénéficiera à 13 650 entreprises.

À cette fin, le budget 2009-2010 consacre une somme de 37,5 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

□ Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation dans le cadre de projets économiques d'envergure

Les entreprises qui s'engagent dans un projet d'expansion doivent prendre les moyens nécessaires afin d'adapter leur main-d'œuvre à ces changements. Afin de combler ces nouveaux besoins, Emploi-Québec offre une assistance technique et financière aux entreprises pour les projets d'envergure permettant de créer et consolider des emplois.

Afin d'apporter un soutien accru à la concrétisation de ces projets, le gouvernement bonifie de 25 % à 50 % le taux d'aide de cette mesure, créant ainsi un environnement propice au développement de nouveaux marchés.

À cette fin, le gouvernement consacre 9,9 millions de dollars en 2009-2010 à cette mesure. Celle-ci bénéficiera à 40 entreprises.

□ Mise en place d'une stratégie d'intervention proactive auprès des entreprises

Étant donné la conjoncture économique actuelle, certaines entreprises pourraient se voir dans l'obligation de licencier un nombre important de travailleurs. Afin de prévenir plusieurs de ces mises à pied, le budget 2009-2010 prévoit la mise en place d'une stratégie d'intervention proactive auprès des entreprises susceptibles d'être touchées par le ralentissement économique.

Cette stratégie vise notamment à mettre en place des équipes d'intervention régionales qui auront pour rôle de dépister les entreprises en difficulté et de leur offrir un accès rapide à un diagnostic organisationnel et à des services d'aide appropriés à leur situation. Ces équipes travailleront de concert, notamment, avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Investissement Québec. Cette mesure représente des investissements de 5,4 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

☐ Hausse des activités de concertation pour l'emploi

Le budget 2009-2010 prévoit une augmentation de l'enveloppe budgétaire octroyée à Emploi-Québec pour la mesure Concertation pour l'emploi afin d'assurer le maintien des emplois actuels et de favoriser la création de nouveaux emplois.

Cette mesure permettra à Emploi-Québec d'accorder un soutien technique et financier à un plus grand nombre d'entreprises pour des activités reliées à la gestion et à l'adaptation des ressources humaines. Ces entreprises pourront ainsi trouver des solutions à diverses problématiques associées au ralentissement économique.

Cette mesure permettra d'accorder un support à 850 entreprises, ce qui représente un investissement de 7 millions de dollars dans le cadre du Pacte pour l'emploi Plus au cours des deux prochaines années.

☐ Élargissement à tous les secteurs d'activité de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés

Le Plan de soutien au secteur forestier prévoit un incitatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail en bonifiant de 2 000 \$ la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés. Ainsi, selon les modalités convenues avec leur employeur et en fonction des dispositions de leur régime de retraite, les travailleurs âgés visés par la mesure peuvent bénéficier d'un montant pouvant atteindre 6 000 \$ par année, durant un maximum de trois ans.

Puisque le ralentissement économique affectera les travailleurs de tous les secteurs au cours des prochains mois, le budget 2009-2010 prévoit l'élargissement de cette mesure à tous les secteurs d'activité.

Cette mesure, au coût de 10 millions de dollars pour les deux prochaines années, bénéficiera à environ 1 000 travailleurs.

□ Bonification de la mesure Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ)

Le 1^{er} décembre 2008, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a mis à la disposition des entreprises qui connaissent un ralentissement de leurs activités un programme temporaire permettant de soutenir financièrement les activités de formation, et ce, afin d'éviter les mises à pied. Les entreprises admissibles peuvent bénéficier d'une subvention des frais encourus pouvant atteindre 100 000 \$.

Présentement, le financement de ce programme, doté de 25 millions de dollars sur deux ans, est assumé par la CPMT via les cotisations des entreprises au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Afin de répondre à la hausse de la participation des entreprises, occasionnée par la situation économique actuelle, le budget 2009-2010 prévoit la bonification de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce programme par une contribution gouvernementale de 25 millions de dollars sur deux ans.

L'ajout du financement gouvernemental au Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique permettra de soutenir 760 entreprises.

2.2.5 Soutien additionnel pour valoriser le travail

□ Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec

Certaines mesures d'aide à l'emploi offertes par Emploi-Québec utilisent le taux général du salaire minimum afin de déterminer le niveau de l'aide financière accordée.

Afin de prendre en compte la hausse du salaire minimum de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure à compter du 1^{er} mai 2009, le budget 2009-2010 prévoit une hausse de l'aide financière accordée par certaines mesures d'Emploi-Québec.

Ces ajustements aux mesures d'Emploi-Québec représentent une hausse de l'aide financière de 10,5 millions de dollars en 2009-2010 versée en faveur de 1 250 travailleurs.

□ Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les participants du programme Alternative jeunesse

Le programme Alternative jeunesse³, instauré en 2007, vise à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 25 ans admissibles à l'un des programmes d'aide financière de dernier recours. Actuellement, les bénéficiaires de ce programme ne sont pas admissibles au supplément à la prime au travail, contrairement aux prestataires de l'aide financière de dernier recours. Ainsi, certains jeunes sont peu incités à participer au programme Alternative jeunesse.

Le budget 2009-2010 prévoit l'élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les personnes participant ou ayant participé au programme Alternative jeunesse. Grâce à cette mesure, les mois pendant lesquels ces personnes auront bénéficié de ce programme seront dorénavant comptabilisés afin de déterminer l'admissibilité au supplément à la prime au travail.

L'élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail bénéficiera annuellement à plus de 500 personnes qui retournent sur le marché du travail, ce qui représente un investissement de près de 1 million de dollars par année.

Cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2009 et les premiers versements seront effectués au cours du mois de juillet 2009. Ceux-ci comprendront les montants accumulés depuis le 1^{er} avril 2009.

Rappel sur le supplément à la prime au travail

Tel que prévu dans le budget 2008-2009, le supplément à la prime au travail a été mis en place le 1^{er} avril 2008. Présentement, les personnes admissibles au supplément sont celles qui retournent sur le marché du travail après avoir reçu de l'aide financière de dernier recours pendant au moins 36 des 42 derniers mois et qui :

- ont cessé d'être admissibles aux programmes d'aide financière de dernier recours en raison du revenu de travail gagné par leur ménage et qui bénéficient à ce titre du carnet de réclamation;
- ont gagné un revenu de travail d'au moins 200 \$ au cours du mois, ce qui est équivalent au seuil de revenu de travail exclu du Programme d'aide sociale pour une personne célibataire.

Le montant du supplément à la prime au travail s'établit à 200 \$ par mois, soit 2 400 \$ pour une période maximale de 12 mois consécutifs. Pour un couple, ce montant peut atteindre 4 800 \$, si les deux conjoints y sont admissibles.

³ Autrefois appelé Solidarité jeunesse.

■ Une aide importante pour valoriser le travail chez les jeunes

Par exemple, un jeune de moins de 25 ans qui intègre le marché du travail après avoir reçu des prestations du programme Alternative jeunesse ou des programmes d'aide financière de dernier recours pendant au moins 36 des 42 derniers mois, pourra bénéficier d'une aide totale :

- de 3 855 \$ si son revenu de travail est de 10 000 \$;
- de 2 768 \$ si son revenu de travail est de 15 000 \$;
- de 2 400 \$ si son revenu de travail est de 20 000 \$.

TABLEAU F.15

Illustration du gain découlant du supplément à la prime au travail pour un participant au programme Alternative jeunesse – 2009
Personne vivant seule

(en dollars)

Revenu de travail	Aide actuelle			Budget 2009-2010	
	Prime au travail	PFRT ^{(1),(2)}	Sous-total	Supplément à la prime au travail	Total
5 000	182	500	682	—	682
10 000	530	925	1 455	2 400	3 855
12 500	353	625	978	2 400	3 378
15 000	118	250	368	2 400	2 768
17 500	—	—	—	2 400	2 400
20 000	—	—	—	2 400	2 400

(1) PFRT : Prestation fiscale pour le revenu de travail.

(2) Les paramètres utilisés sont ceux qui ont été annoncés dans le *Budget de 2009* du gouvernement fédéral. Ils pourraient être modifiés à l'issue des négociations entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

2.2.6 Un Pacte pour l'emploi de 1,5 milliard de dollars

En tenant compte de ces nouveaux investissements, c'est plus de 1,5 milliard de dollars qui auront été investis dans le cadre du Pacte pour l'emploi d'ici 2011.

Le gouvernement vient ainsi renforcer la mission du Pacte pour l'emploi, c'est-à-dire permettre au Québec de disposer d'une main-d'œuvre capable de répondre aux défis que posent la mondialisation et le vieillissement de la population. Au terme des deux prochaines années, le Pacte pour l'emploi aura consacré :

- 623 millions de dollars au développement du potentiel des personnes (Pilier I);
- 118 millions de dollars à la valorisation du travail (Pilier II);
- 764 millions de dollars à la formation de la main-d'œuvre (Pilier III).

De plus, tel que prévu, le gouvernement poursuivra ses efforts afin d'assurer la mobilisation des acteurs régionaux autour des objectifs de la stratégie du Pacte pour l'emploi.

TABLEAU F.16

Pacte pour l'emploi – Investissements privés et publics sur trois ans, soit de 2008-2009 à 2010-2011

	Mesures actuelles	Pacte pour l'emploi Plus	Total
Pilier I : Investir dans le potentiel des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du programme Démarcheurs d'emplois - Intensification des interventions – mesures actives d'Emploi-Québec - Hausse des allocations d'aide à l'emploi - Mesures à l'intention des personnes handicapées - Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) - Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes - Élargissement et bonification de la mesure Subventions salariales 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonification des allocations de formation d'Emploi-Québec - Bonification de la mesure Subventions salariales - Reconstitution des mesures de soutien aux travailleurs du secteur forestier - Bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) - Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement (PSTLC) - Intensification des interventions d'Emploi-Québec - Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs âgés (PSTA) 	
Sous-total : Pilier I	261 M\$	362 M\$	623 M\$
Pilier II : Valoriser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau supplément à la prime au travail - Nouvelle prime au travail pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi - Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs - Mise en place du programme Découvrir - Possibilité de versement par anticipation de la prime au travail pour les ménages sans enfants - Bonification du programme Alternative jeunesse - Mesures favorisant la retraite progressive 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse du salaire minimum de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure à compter du 1^{er} mai 2009 - Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec - Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les participants du programme Alternative jeunesse 	
Sous-total : Pilier II	106 M\$	12 M\$	118 M\$
Pilier III : Une main-d'œuvre mieux formée	<ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied des Mutuelles de formation - Augmentation de la formation en entreprise - Bonification du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre – secteur manufacturier - Favoriser la reconnaissance des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation - Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation (MFOR-Entreprises) - Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation dans le cadre de projets économiques d'envergure - Mise en place d'une stratégie d'intervention proactive auprès des entreprises - Hausse des activités de concertation pour l'emploi - Élargissement à tous les secteurs d'activité de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés (ARTT) - Bonification de la mesure Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) 	
Sous-total : Pilier III	620 M\$	144 M\$	764 M\$
Pilier IV : Pacte régional	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre régionale de services 		
Sous-total : Pilier IV	s.o.	s.o.	s.o.
INVESTISSEMENTS TOTAUX	987 M\$	518 M\$	1 505 M\$

Rappel du Pacte pour l'emploi annoncé dans le budget 2008-2009

Lors du budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé la mise en place du Pacte pour l'emploi, qui mettait de l'avant une série de mesures concrètes entraînant des investissements publics et privés de près de 1 milliard de dollars sur trois ans.

Le Pacte pour l'emploi doit permettre au Québec de se doter d'une main-d'œuvre mieux formée afin :

- de répondre aux défis que posent la mondialisation et le vieillissement de la population et ainsi répondre aux besoins croissants des entreprises;
- de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en faisant en sorte que le travail soit un choix valorisé et payant, en particulier pour les personnes immigrantes, les personnes handicapées, les personnes âgées de plus de 55 ans, les personnes à l'écart du marché du travail et les jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, le Pacte pour l'emploi met en œuvre un ensemble de moyens et de mesures de natures fiscale et budgétaire, qui s'articulent autour de quatre piliers, soit :

- investir dans le potentiel des personnes qui sont sans emploi et les préparer à intégrer le marché du travail, en leur fournissant les habiletés nécessaires à une intégration réussie en emploi;
- valoriser le travail, en le rendant plus payant et plus attrayant, notamment pour les personnes prestataires des programmes d'assistance sociale;
- se doter d'une main-d'œuvre mieux formée et d'entreprises plus productives, en favorisant le développement des qualifications et la reconnaissance des compétences et des acquis des travailleurs en emploi;
- répondre aux besoins des régions (le Pacte régional), en mobilisant les acteurs régionaux autour des objectifs de la stratégie du Pacte pour l'emploi.

Avec ces mesures, d'ici 2011, le gouvernement prévoit :

- réduire de 50 000 le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale;
- augmenter de plus de 52 000 le nombre de personnes desservies par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion en emploi ou de formation;
- soutenir 4 800 entreprises additionnelles dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre;
- rejoindre un potentiel de plus de 250 000 travailleurs en entreprise pour le rehaussement de leur qualification ou la reconnaissance de leur compétence.

Investissements sur trois ans annoncés dans le cadre du Pacte pour l'emploi (en millions de dollars)

Piliers	Investissements de l'État	Contribution des entreprises	Total
Investir dans le potentiel des personnes	223	38	261
Valoriser le travail	106	s.o.	106
Une main-d'œuvre mieux formée	219	401	620
Pacte régional	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	548	439	987

2.3 Soutenir le développement forestier

Afin de favoriser l'investissement, de permettre la modernisation des entreprises du secteur forestier et d'aider les travailleurs à parfaire leurs connaissances, le gouvernement a mis en place le Plan de soutien au secteur forestier, dans lequel il a mobilisé 1,4 milliard de dollars pour la période allant de 2005-2006 à 2009-2010.

Bilan du Plan de soutien au secteur forestier

Le budget 2005-2006 a annoncé la mise en place des premières mesures du Plan de soutien au secteur forestier. Celles-ci visaient principalement à donner suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise en matière de gestion forestière et à mettre en place des mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs du secteur.

Le budget 2006-2007 est venu bonifier ce soutien par un programme de prêts et de garanties de prêt, par des mesures visant la réduction des coûts d'opération, par l'augmentation des investissements sylvicoles et par une aide accrue aux travailleurs.

Finalement, en octobre 2006, une dernière série de mesures, portant sur les mêmes cibles, a bonifié le Plan de soutien.

Au 31 janvier 2009, 1,1 milliard de dollars ont été engagés en vertu du Plan de soutien, ce qui représente près de 80 % de l'enveloppe totale prévue. Cet investissement aura entre autres permis :

- d'appuyer la diversification économique de 38 MRC;
- de moderniser environ 450 entreprises;
- de régénérer 10 000 hectares de forêt;
- d'effectuer près de 7 000 interventions auprès des travailleurs touchés;
- d'offrir des crédits d'impôt d'une valeur de près de 400 millions de dollars qui favorisent le développement du réseau routier en forêt et stimulent le développement forestier.

Le secteur forestier joue toujours un rôle clé dans l'économie du Québec, notamment en région. En effet, près de 70 000 emplois sont directement liés à ce secteur.

Alors que la restructuration suit son cours, les produits à forte valeur ajoutée deviennent de plus en plus importants au sein de l'industrie, occupant maintenant près de la moitié des emplois du secteur.

Depuis l'annonce du Plan de soutien au secteur forestier, la situation économique aux États-Unis s'est détériorée et la crise qui affecte l'industrie forestière risque de se poursuivre. Afin d'aider le secteur à traverser cette période, le gouvernement annonce qu'il maintiendra certaines mesures du plan de soutien pour assurer la régénération des forêts.

De plus, le gouvernement entend appuyer le développement de nouveaux marchés pour le secteur forestier en aidant l'industrie de la deuxième et troisième transformation du bois ainsi que l'industrie des pâtes et papiers à profiter de perspectives de relance basées sur des produits à forte valeur ajoutée. En effet, le transfert de technologies innovantes dans les usines et une plus grande utilisation du bois québécois seront encouragés.

Le budget 2009-2010 consacrera ainsi une aide supplémentaire de 65,6 millions de dollars pour le développement forestier au cours des deux prochaines années.

Ces mesures s'ajoutent à la reconduction des mesures de formation annoncées à l'occasion du Pacte pour l'emploi Plus qui favorisent une meilleure polyvalence des travailleurs forestiers, contribuent à hausser la productivité et la compétitivité des entreprises forestières et préservent le pouvoir d'achat des travailleurs.

Avec ces annonces, le soutien au secteur forestier est bonifié de 99,7 millions de dollars sur deux ans.

TABLEAU F.17

Coût pour le gouvernement des mesures pour soutenir le développement forestier

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Assurer la régénération des forêts			
- Bonification du Programme d'investissements sylvicoles	22,0	—	22,0
- Financement de la production de plants forestiers	25,6	—	25,6
- Aide à l'entretien des chemins forestiers dans les ZEC	1,0	1,0	2,0
Développer de nouveaux marchés pour le secteur forestier			
- Développement de produits à forte valeur ajoutée	10,0	5,0	15,0
- Programme de certification forestière pour les propriétaires privés	0,5	0,5	1,0
Sous-total - Soutenir le développement forestier	59,1	6,5	65,6
Pacte pour l'emploi : mesures de soutien aux travailleurs forestiers⁽¹⁾	17,5	16,6	34,1
TOTAL	76,6	23,1	99,7

(1) Ces mesures sont présentées en détail à la section 2.2.

Reconduction des mesures de soutien pour les travailleurs du secteur forestier

En 2006, le gouvernement a mis en place une offre de services et des mesures en faveur des travailleurs forestiers. Or, le contexte actuel ne laissant pas présager de meilleures perspectives à court terme, le gouvernement reconduit pour deux ans les mesures de soutien aux travailleurs forestiers.

Soutien aux travailleurs forestiers⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Services d'aide à l'emploi	10,5	11,4	21,9
Mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés	2,7	1,8	4,5
Sous-total	13,2	13,2	26,4
Bonification de l'allocation de formation	3,8	2,5	6,3
Programme de soutien aux travailleurs âgés	0,5	0,9	1,4
TOTAL	17,5	16,6	34,1

(1) Ces mesures sont présentées en détail à la section 2.2.

La reconduction des mesures en faveur des travailleurs du secteur forestier impliquera une somme de 34,1 millions de dollars pour les deux prochaines années.

2.3.1 Assurer la régénération des forêts

Depuis 2005, le gouvernement du Québec a posé plusieurs gestes pour donner suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise en matière de gestion forestière. Afin de poursuivre ce virage, le budget 2009-2010 annonce des mesures qui permettront de concrétiser la réalisation de travaux sylvicoles et la production de plants forestiers. De plus, une aide sera accordée à l'entretien des chemins forestiers de manière à rendre le territoire plus accessible.

□ Bonification du Programme d'investissements sylvicoles

Dans le budget 2006-2007, le gouvernement a annoncé la stratégie d'investissements sylvicoles d'une durée de quatre ans. En vertu de cette initiative, le gouvernement a soutenu les travaux sylvicoles partout au Québec et continuera de le faire en 2009-2010 à hauteur de 20 millions de dollars par le biais du Programme d'investissements sylvicoles.

Ces investissements sont importants puisqu'ils permettent d'augmenter le rendement des forêts publiques et privées. En effet, le Programme d'investissements sylvicoles vise à :

- appliquer une sylviculture intensive sur les sites à fort potentiel ligneux;
- contribuer au plein boisement des sites récoltés;
- remettre en production des superficies mal régénérées;
- réhabiliter des peuplements dégradés.

Afin d'intensifier les efforts de sylviculture, le Programme d'investissements sylvicoles est bonifié de 22 millions de dollars pour 2009-2010.

TABLEAU F.18

Investissements publics pour les travaux sylvicoles

(en millions de dollars)

	2009-2010
Investissement actuels prévus	20,0
Investissements additionnels (budget 2009-2010)	22,0
TOTAL	42,0

Ainsi, en 2009-2010, ce sont des investissements publics de 42 millions de dollars qui seront consacrés aux travaux forestiers auxquels s'ajoutent les investissements de l'industrie forestière.

- **Plantation de 35 millions de plants additionnels dans les forêts québécoises**

La bonification du Programme d'investissements sylvicoles permettra d'intensifier les travaux sylvicoles dans toutes les régions et d'entreprendre le boisement du Nord québécois avec la plantation de 35 millions de plants additionnels en 2009-2010.

- **Maintien de 2 000 emplois en région**

Ces travaux sylvicoles contribueront également à maintenir 2 000 emplois dans les régions fortement touchées par la crise forestière et entraîneront des gains environnementaux importants.

- **Financement de la production de plants forestiers**

En vue de favoriser l'atteinte du plein boisement des forêts, de séquestrer des gaz à effet de serre et d'agir concrètement en matière d'aménagement durable des forêts, le gouvernement assurera la production de plants forestiers pour la prochaine année. À cette fin, une somme de 25,6 millions de dollars permettra la poursuite des travaux sylvicoles au cours des prochaines années.

- **Aide à l'entretien des chemins forestiers dans les zones d'exploitation contrôlée**

La gestion des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) relève d'organismes sans but lucratif qui sont responsables de l'exploitation, de la conservation et de l'aménagement de la faune sur des territoires d'une superficie totale de 48 000 km². Ainsi, ces organismes sont chargés d'assurer l'accessibilité au territoire et, par conséquent, de l'entretien du réseau routier en forêt.

Les investissements effectués par les ZEC à cet égard répondent aux normes d'intervention en milieu forestier. Ces activités d'entretien bénéficient aux chasseurs, aux pêcheurs ainsi qu'à l'industrie forestière.

Les organismes responsables des ZEC s'autofinancent et leurs activités ont d'importantes retombées économiques. En effet, les ZEC comptent 40 000 membres et 250 000 utilisateurs qui génèrent un chiffre d'affaires annuel de 14 millions de dollars.

Afin d'appuyer les organismes responsables des ZEC dans l'entretien des chemins forestiers, notamment pour la reconstruction des traverses de cours d'eau, le gouvernement annonce une aide de 2 millions de dollars sur deux ans. Cet investissement permettra d'assurer un accès à la forêt aux chasseurs, aux pêcheurs et aux industriels forestiers.

2.3.2 Développer de nouveaux marchés pour le secteur forestier

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie forestière au sein de l'économie québécoise. Au cours de la dernière année, le gouvernement a accompli des gestes importants afin de soutenir la compétitivité à long terme du secteur forestier dans le respect de l'environnement :

- En mai 2008, la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction a été annoncée. Celle-ci a comme objectif d'accroître la consommation finale de bois dans les constructions de bâtiments au Québec et de réduire de près de 600 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre.
- En février dernier, un plan d'action favorisant la valorisation de la biomasse forestière a été publié. Ce plan d'action vise le remplacement d'énergies polluantes par des énergies propres et renouvelables, permettant ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Tout en continuant de soutenir le redressement à court terme des entreprises touchées par la crise économique, le budget 2009-2010 renouvelle le soutien à l'industrie avec une vision d'avenir qui tient compte des préoccupations environnementales et favorise le virage technologique.

□ Développement de produits à forte valeur ajoutée

Afin de développer de nouvelles activités productives, notamment dans les entreprises de deuxième et troisième transformation du bois et les usines de pâtes et papiers, le budget 2009-2010 injecte 15 millions de dollars sur deux ans en vue de développer de nouveaux marchés.

Plus précisément, cet investissement donnera lieu :

- au transfert en usine de technologies innovantes, notamment des projets pilotes de démonstration de nouveaux produits, pour le secteur des pâtes et papiers;
- à la commercialisation de produits forestiers sur les marchés étrangers;
- à l'utilisation accrue du bois, notamment dans la construction non résidentielle.

Ces mesures permettront d'augmenter la valeur des produits fabriqués et d'introduire des technologies prometteuses, comme la nanocellulose cristalline. De plus, cet investissement encouragera les actions permettant de mieux connaître les besoins futurs, notamment en produits du bois écologiques.

La nanocellulose cristalline

Les usines de pâtes et papiers utilisent la fibre végétale pour la fabrication du papier. De cette fibre, peut être obtenue une substance, la nanocellulose cristalline (NCC). Ce produit présente de bonnes perspectives et pourrait permettre à l'industrie des pâtes et papiers de trouver d'autres débouchés dans un nouveau créneau industriel. En effet, grâce à ses applications multiples, la NCC démontre un fort potentiel sur les marchés du transport, de la pharmaceutique et des matériaux de construction.

La technologie a été développée en laboratoire par FPIInnovation. Elle devrait faire l'objet d'un projet pilote de démonstration, en vue d'être testée en usine.

Ainsi, la NCC pourrait permettre à l'industrie papetière de développer de nouveaux produits, ce qui amènerait une plus grande stabilité économique et des retombées positives sur les travailleurs et communautés.

□ Programme de certification forestière pour les propriétaires privés

La certification forestière vise à démontrer que les entreprises aménagent les forêts et utilisent les ressources forestières selon les principes d'aménagement durable des forêts. Le bois ainsi certifié peut être utilisé dans la construction de bâtiments répondant à la norme *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED). Le bois certifié fait l'objet d'une demande croissante et l'obtention d'une certification ouvre l'accès à de nouveaux marchés.

Au Québec, 17 millions d'hectares de terres forestières sont certifiés, ce qui représente 44 % des superficies pouvant être certifiées. En forêt privée, 300 000 hectares sont présentement certifiés, soit seulement 7,5 % du potentiel visé.

En vue d'aider les propriétaires de petites forêts privées à obtenir une certification forestière et de favoriser ainsi l'exploitation durable de la ressource forestière, le gouvernement annonce la mise en place d'un programme de certification forestière destiné à ces propriétaires.

Ce programme, qui prévoit des investissements de 1 million de dollars sur deux ans, permettra aux propriétaires privés d'obtenir leur certification et d'avoir ainsi accès à un nouveau marché. Cet investissement permettra de certifier plus de 125 000 hectares de terres supplémentaires par année.

2.4 Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement

La fiscalité influence de manière importante les décisions d'investissement des entreprises, particulièrement les PME. Elle a un effet direct sur la rentabilité de leurs opérations et leurs liquidités.

Afin d'atténuer les effets de la crise économique pour les entreprises et de les préparer pour la relance, le gouvernement annonce :

- la hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises;
- la prolongation de l'amortissement accéléré, selon la méthode linéaire, au taux de 50 % pour les investissements en matériel de fabrication et de transformation effectués en 2010 et 2011;
- la mise en place de l'amortissement accéléré au taux de 100 % pour le matériel informatique acquis avant le 1^{er} février 2011.

Ainsi, les entreprises du Québec bénéficieront d'une hausse de leurs liquidités totalisant 87 millions de dollars sur deux ans.

TABEAU F.19

Coût pour le gouvernement des mesures de réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	13,0	15,0	28,0
Prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation	—	—	—
Amortissement accéléré à 100 % pour le matériel informatique	18,0	41,0	59,0
TOTAL	31,0	56,0	87,0

2.4.1 Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises

L'économie du Québec se compose principalement de PME dont les activités contribuent à la croissance économique et permettent de créer des emplois.

Or, le ralentissement économique et les resserrements apportés au crédit entraînent des problèmes de liquidités pour ces entreprises, qui subissent une réduction importante de leur marge de manœuvre financière.

Afin d'appuyer davantage les PME et de leur permettre de profiter de plus de liquidités pour faire face à la crise économique, le gouvernement annonce que le montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises sera haussé de 400 000 \$ à 500 000 \$ à compter du jour suivant celui du discours sur le budget.

Cette initiative permettra aux PME québécoises d'alléger leur fardeau fiscal de 13 millions de dollars en 2009-2010. Environ 5 900 entreprises bénéficieront d'une hausse de leurs liquidités de 2 200 \$ en moyenne. La hausse des liquidités pourrait atteindre 3 900 \$ pour certaines entreprises.

Les PME conserveront ainsi une plus grande part de leurs bénéfices pour réinvestir dans leurs activités et soutenir leur croissance.

TABLEAU F.20

Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises – 2009-2010

	Nombre d'entreprises touchées	Coût pour le gouvernement (M\$)	Hausse des liquidités (\$/entreprise)
Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	5 900	13,0	2 200

2.4.2 Prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation

L'amortissement accéléré permet aux entreprises de réduire plus rapidement l'impôt sur le revenu lorsqu'elles investissent, ce qui réduit le risque de leurs investissements et en augmente le rendement.

Afin d'aider les entreprises québécoises dans leurs efforts d'investissement et de modernisation, le gouvernement annonce que le matériel de fabrication et de transformation acquis avant 2012 fera l'objet d'un amortissement accéléré selon la méthode linéaire au taux de 50 %.

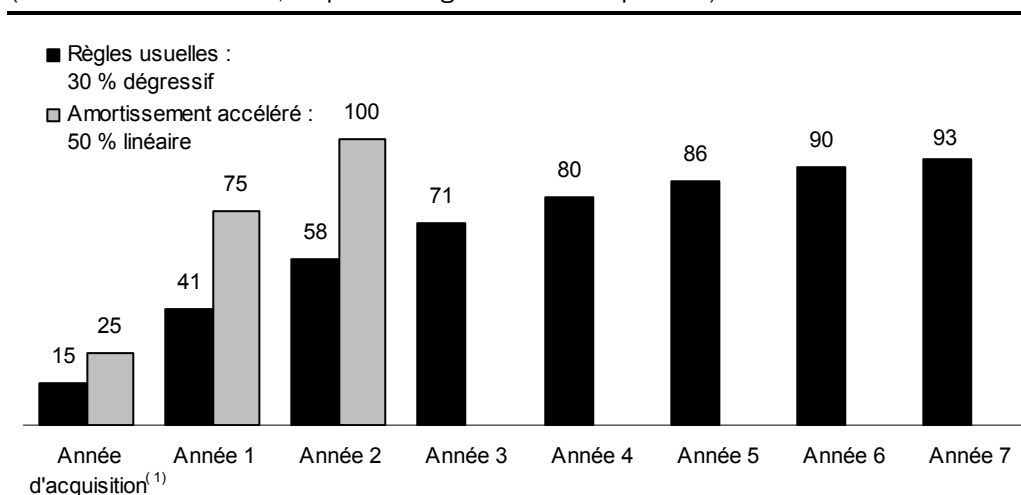
Il s'agit de la prolongation de la mesure d'amortissement accéléré annoncée initialement au budget 2007-2008 et qui devait se terminer à la fin de 2009. Cette prolongation remplacera les règles transitoires annoncées au budget 2008-2009 pour les biens acquis en 2010 et 2011.

Avec cette mesure, les acquisitions de matériel de fabrication et de transformation effectuées avant 2012 pourront donc être amorties en moyenne sur deux ans, comparativement à plus de sept ans selon les règles usuelles.

GRAPHIQUE F.8

Illustration des effets de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation

(amortissement cumulé, en pourcentage du coût d'acquisition)



(1) Pour l'année d'acquisition, les règles fiscales prévoient un demi-taux d'amortissement.

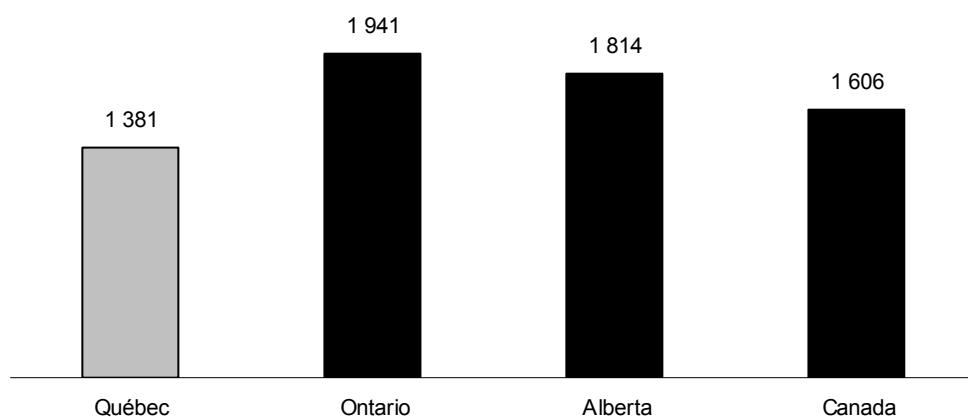
L'amortissement accéléré stimulera les entreprises manufacturières en libérant des liquidités à court terme et en facilitant du même coup la réalisation de leurs projets d'investissement.

2.4.3 Amortissement accéléré à 100 % pour le matériel informatique

L'investissement dans les technologies de l'information génère des gains importants de productivité pour les entreprises. Les retards du Québec à cet égard peuvent expliquer une partie de sa faible productivité en comparaison à nos principaux partenaires commerciaux.

GRAPHIQUE F.9

Investissements en matériel informatique par travailleur – 2007 (en dollars de 2002)



Source : Centre d'étude des niveaux de vie, *ICT Investment and Productivity : A Provincial Perspective*, 2008.

Afin d'accompagner les entreprises québécoises dans l'amélioration de leur productivité et de leur offrir ainsi des conditions avantageuses pour se préparer à la relance, le gouvernement annonce une mesure temporaire d'amortissement accéléré pour le matériel informatique.

Le taux d'amortissement sera fixé à 100 % pour les biens acquis avant le 1^{er} février 2011. De plus, la règle de la demi-année, qui fait en sorte de limiter la déduction pour amortissement dans l'année d'acquisition à la moitié du montant normalement disponible, ne s'appliquera pas pour ces biens.

Cette mesure permettra aux entreprises d'amortir la totalité de leurs acquisitions d'ordinateurs et de logiciels connexes en moins d'une année, comparativement à plus de quatre ans selon les règles usuelles.

TABLEAU F.21

**Mesures de réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement –
Illustration des impacts pour une PME manufacturière**
(en milliers de dollars)

	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Achat de matériel informatique	50	50	—	—	—	100
Achat de matériel de fabrication et de transformation	50	50	—	—	—	100
Calcul de l'impôt des sociétés avant le budget 2009-2010						
Revenu imposable avant amortissement	525	525	525	525	525	2 625
Moins : amortissement prescrit ⁽¹⁾	- 21	- 53	- 50	- 27	- 16	- 167
Revenu imposable	504	472	475	498	509	2 458
- Au taux général de l'impôt des sociétés	104	72	75	98	109	458
- Au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises (maximum 400 000 \$)	400	400	400	400	400	2 000
Impôt à payer au Québec avant crédit d'impôt	44,4	40,6	41,0	43,6	45,0	214,5
Moins : crédit d'impôt à l'investissement	- 2,5	- 2,5	—	—	—	- 5,0
Fardeau fiscal net à l'impôt sur le revenu des sociétés	41,9	38,1	41,0	43,6	45,0	209,5
Calcul de l'impôt des sociétés après le budget 2009-2010						
Revenu imposable avant amortissement	525	525	525	525	525	2 625
Moins : amortissement accéléré	- 62	- 86	- 36	- 12	—	- 195
Revenu imposable	463	439	489	513	525	2 430
- Au taux général de l'impôt des sociétés	—	—	—	13	25	38
- Au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises (maximum 500 000 \$)	463	439	489	500	500	2 392
Impôt à payer au Québec avant crédit d'impôt	37,1	35,2	39,2	41,6	43,0	195,5
Moins : crédit d'impôt à l'investissement	- 2,5	- 2,5	—	—	—	- 5,0
Fardeau fiscal net à l'impôt sur le revenu des sociétés	34,6	32,7	39,2	41,6	43,0	190,5
Impact des mesures du budget 2009-2010 sur le fardeau fiscal à l'impôt sur le revenu des sociétés						
	- 7,3	- 5,4	- 1,8	- 2,0	- 2,0	- 18,7
En pourcentage	- 18 %	- 14 %	- 4 %	- 5 %	- 4 %	- 9 %

(1) Taux d'amortissement de 55 % pour le matériel informatique et de 30 % pour le matériel de fabrication et de transformation, suivant la méthode du solde dégressif. Les biens acquis sont sujets à la règle de la demi-année pour l'année d'acquisition.

2.5 Bonifications de certains crédits d'impôt pour la culture

Afin de promouvoir l'identité culturelle du Québec, le gouvernement a mis en place diverses mesures fiscales, dont le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et le crédit d'impôt pour la production de spectacles. Ces aides fiscales soutiennent principalement les entreprises faisant la promotion de la chanson québécoise.

Sur une base annuelle, le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores soutient en moyenne 90 projets, alors que le crédit d'impôt pour la production de spectacles appuie environ 180 productions. Les industries québécoises du disque et du spectacle génèrent quelque 3 000 emplois.

□ Défis posés par les nouveaux modes de distribution

Les entreprises du secteur de l'enregistrement sonore et de la production de spectacles sont confrontées aux défis posés par les nouveaux modes de distribution de la musique et de la chanson, particulièrement par Internet.

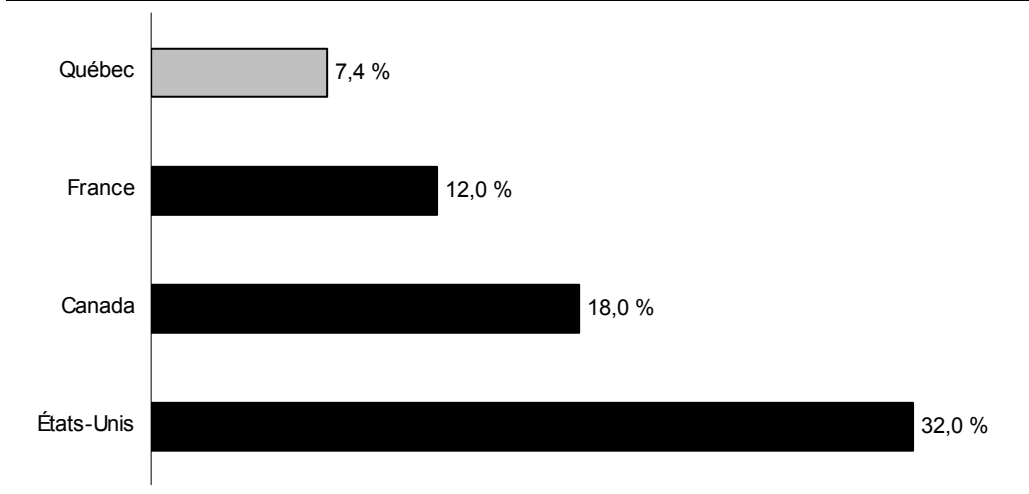
Ainsi, les ventes de disques sur le marché mondial sont en baisse constante et le marché québécois n'échappe pas à cette tendance. Le nombre d'albums vendus au Québec était estimé à 9,8 millions d'unités en 2008, en baisse de 15,3 % par rapport à l'année précédente. Les disques produits au Québec représentaient approximativement 40 % du total des unités vendues.

À l'heure actuelle, les ventes sur support physique représentent encore la majeure partie des revenus de l'industrie du disque. Cependant, à moyen terme, avec la multiplication des nouvelles plateformes de diffusion, les revenus de l'industrie du disque reposeront de plus en plus sur les ventes effectuées en ligne.

Or, le Québec est l'un des marchés dans le monde où les consommateurs ont le moins recours au modèle numérique.

GRAPHIQUE F.10

Part du marché numérique dans certains marchés de la musique – 2008



Sources : Nielsen SoundScan Canada, Syndicat national de l'édition phonographique et Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).

En ce qui concerne la production de spectacles, on dénombrait près de 17 000 représentations effectuées au Québec en 2007. Elles ont généré des revenus de billetterie estimés à 220 millions de dollars, dont 70 % étaient issus de spectacles conçus au Québec. La chanson francophone correspondait à environ 16 % de l'offre de spectacles au Québec.

Par ailleurs, le nombre moyen de représentations d'un spectacle de chansons francophones est d'à peine 3,7 comparativement à 10,7 pour un spectacle de variétés, ce qui est nettement insuffisant pour rentabiliser les investissements consacrés à la création d'un tel spectacle.

□ Bonifications de l'aide fiscale pour la production d'enregistrements sonores et de spectacles

Afin d'augmenter le volume de chansons québécoises disponibles sur le marché numérique et le nombre de représentations des spectacles produits au Québec, des bonifications sont apportées aux deux crédits d'impôt applicables, soit :

- le crédit d'impôt destiné aux entreprises de l'enregistrement sonore qui est bonifié de la façon suivante :
 - hausse du taux du crédit d'impôt de 29,1667 % à 35 %;
 - augmentation du plafond des dépenses de main-d'œuvre de 45 % à 50 % des frais de production;
 - abolition du montant maximal pouvant être demandé au titre du crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores.
- le crédit d'impôt destiné aux entreprises du spectacle qui est également bonifié par une :
 - hausse du taux du crédit d'impôt de 29,1667 % à 35 %;
 - augmentation du plafond des dépenses de main-d'œuvre de 45 % à 50 % des frais de production.

Le tableau suivant résume les bonifications apportées aux deux crédits d'impôt. Le coût de ces modifications est estimé à 1,5 million de dollars pour 2009-2010.

TABLEAU F.22

Crédits d'impôt pour les entreprises culturelles – Paramètres actuels et nouveaux paramètres après bonifications

	Paramètres actuels	Nouveaux paramètres
Production d'enregistrements sonores		
Taux de base	- 29,1667 % des dépenses admissibles	- 35 % des dépenses admissibles
Limite des dépenses	- 45 % des coûts de production	- 50 % des coûts de production
Plafond des dépenses	- 43 750 \$ par enregistrement 21 875 \$ par clip	- Aucun
Production de spectacles		
Taux de base	- 29,1667 % des dépenses admissibles	- 35 % des dépenses admissibles
Limite des dépenses	- 45 % des coûts de production	- 50 % des coûts de production
Plafond des dépenses	- 750 000 \$ par spectacle	- 750 000 \$ par spectacle

3. PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Par ses politiques, le gouvernement peut atténuer les effets du présent ralentissement économique. Il peut également intervenir en instaurant des mesures à plus long terme qui permettront d'améliorer la compétitivité du Québec de façon durable et de faire en sorte qu'il puisse tirer profit de son plein potentiel lors de la relance économique.

Afin de préparer le Québec pour la relance de l'économie, le budget 2009-2010 contient un ensemble d'initiatives totalisant plus de 66 millions de dollars sur deux ans, soit :

- 8,7 millions de dollars pour faire du Nord québécois un nouvel espace de développement durable;
- 10,8 millions de dollars pour stimuler l'exploration gazière au Québec;
- 25,4 millions de dollars pour positionner le Québec dans les secteurs d'avenir en appuyant les entreprises technologiques;
- 21,2 millions de dollars pour accroître le rôle du Québec dans la protection de l'environnement et le développement des technologies environnementales.

TABLEAU F.23

Coût pour le gouvernement des mesures pour préparer le Québec pour la relance de l'économie
(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Le Nord québécois : un nouvel espace de développement durable	2,7	6,0	8,7
Stimuler l'exploration gazière au Québec	4,3	6,5	10,8
Appuyer nos entreprises technologiques	12,5	12,9	25,4
Québec, leader de la protection de l'environnement et des technologies environnementales	8,6	12,6	21,2
TOTAL	28,1	38,0	66,1

3.1 Le Nord québécois : un nouvel espace de développement durable

Le Nord québécois dispose d'importants atouts en matière de richesses minières, de ressources énergétiques, forestières et fauniques, et de sites naturels propices aux activités récréotouristiques. Ces atouts constituent un immense potentiel de développement à mettre en valeur.

En ce qui a trait au développement du potentiel énergétique, le gouvernement a prévu, dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, l'ajout d'une capacité de 4 500 MW issus du développement hydroélectrique et de 4 000 MW provenant de la filière éolienne. De plus, le gouvernement a annoncé récemment le développement des ressources énergétiques du Nord québécois, ce qui représente une augmentation de 3 500 MW d'ici 2035, dont 700 MW seront réservés pour le développement d'autres filières d'énergies renouvelables, notamment l'éolien.

En considérant les travaux entrepris depuis 2003, le Québec disposera, à terme, d'une capacité additionnelle de 14 000 MW. Cette production d'électricité additionnelle servira à satisfaire la croissance de notre demande intérieure et celle des marchés d'exportation, tout en permettant d'accueillir des entreprises créatrices de richesse.

Dans le budget 2009-2010, le gouvernement annonce plusieurs mesures visant à mettre en valeur le potentiel du Nord québécois, et ce, dans une perspective de développement durable. Ces mesures visent à :

- préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du territoire;
- améliorer les infrastructures, afin d'optimiser l'accès à ce territoire.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement dégagera une somme de 8,7 millions de dollars pour le développement du Nord québécois.

Le Plan Nord propose une vision globale pour une mise en valeur des ressources naturelles, et ce, dans le respect de l'environnement. De plus, le développement du Nord québécois se fera en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits ainsi que les communautés locales.

L'ensemble des mesures proposées dans le cadre du présent budget s'inscrit dans cette vision qui est de développer le Nord québécois de manière à favoriser les retombées économiques et sociales, tout en limitant les impacts environnementaux, pour les populations qui y vivent et pour l'ensemble des citoyens du Québec.

TABLEAU F.24

Coût pour le gouvernement des mesures favorisant le développement durable du Nord québécois

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois			
- Programme visant la consolidation des pourvoies	1,0	1,2	2,2
- Création d'aires protégées	0,6	0,6	1,2
- Création de cinq parcs nationaux	—	—	—
Améliorer les infrastructures du Nord québécois			
- Construction d'une route vers les monts Otish	0,2	0,4	0,6
- Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	0,4	0,9	1,3
- Amélioration des aéroports nordiques	0,5	2,9	3,4
TOTAL	2,7	6,0	8,7

3.1.1 Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois

Les considérations environnementales occupent une place de plus en plus importante dans l'action gouvernementale. En effet, le gouvernement considère que le patrimoine naturel représente un actif collectif que nous nous devons de préserver pour les générations futures.

Dans le Nord québécois, la dimension environnementale revêt un caractère particulier en raison de la fragilité des écosystèmes et donc de leur sensibilité aux perturbations occasionnées par l'activité humaine.

Le budget 2009-2010 annonce trois mesures qui contribueront à la préservation de l'environnement et à la valorisation du patrimoine naturel de ce territoire, soit :

- un programme de soutien à frais partagés visant la consolidation des pourvoies;
- la création d'aires protégées;
- la poursuite des travaux menant à la création de cinq parcs nationaux.

Ces efforts menés pour valoriser le patrimoine naturel de ce territoire le seront dans une perspective de développement durable qui maintient un équilibre entre le développement économique et la préservation des milieux naturels du territoire.

□ Programme visant la consolidation des pourvoiries

La richesse de l'écosystème du Nord québécois en fait un territoire propice au développement du tourisme lié aux activités de plein air, telles que la chasse, la pêche, l'écotourisme et le tourisme d'aventure. De plus, ce territoire compte plus de 250 pourvoiries, soit environ le tiers des pourvoiries du Québec.

Dans le budget 2009-2010, le gouvernement entend contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique des pourvoiries situées sur ce territoire. En effet, il désire faire du réseau des pourvoiries une destination de qualité pour les Québécois et tout particulièrement pour les clientèles internationales.

Le gouvernement met en place, de concert avec les pourvoyeurs situés au nord du 49^e parallèle, un programme à frais partagés pour soutenir financièrement ces activités de plein air. Ce programme permettra aux pourvoyeurs d'améliorer leurs infrastructures et, ainsi, de rehausser la qualité de leur offre de service.

Cette aide, totalisant 2,2 millions de dollars permettra des investissements totaux de 4,4 millions de dollars sur les deux prochaines années. Ces sommes serviront notamment à :

- dresser un inventaire des besoins et des intentions d'investissement des établissements du territoire;
- appuyer les pourvoyeurs dans l'élaboration de devis techniques pour des investissements en infrastructure;
- réaliser des investissements dans les installations d'accueil et d'hébergement.

Ces efforts permettront à l'industrie de consolider ses assises pour mieux exploiter le potentiel touristique du Nord québécois.

□ Création d'aires protégées

La création d'aires protégées permet la préservation d'écosystèmes uniques. Or, le territoire nordique regorge de sites exceptionnels qui méritent d'être préservés. À cette fin, le gouvernement entend conférer le statut d'aires protégées sur 12 % du territoire situé au nord de la limite nordique.

Ainsi, le gouvernement soustraira de cette partie du territoire nordique, toute exploitation forestière, minière, gazière, pétrolière et énergétique. Toutefois, les activités de chasse, de pêche et de piégeage y seront permises, ainsi que les activités touristiques.

Afin d'assurer la gestion des aires protégées, 1,2 million de dollars seront consacrés à cette fin au cours des deux prochaines années.

□ Création de cinq parcs nationaux

Le budget 2008-2009 a annoncé la création de nouveaux parcs nationaux en territoire nordique. Ces parcs abriteront des milieux naturels exceptionnels qui pourront être visités par les touristes du Québec et du monde entier. Ils compteront parmi les plus grands du réseau des parcs nationaux québécois. Leur création contribuera grandement à l'essor de l'écotourisme et du tourisme d'aventure dans le Nord québécois.

Dans le présent budget, le gouvernement poursuit les efforts entrepris pour la création de cinq nouveaux parcs nationaux, soit :

- Kuururjuag;
- Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire;
- Albanel-Témiscamie-Otish;
- Baie-aux-Feuilles;
- Assinica.

À cette fin, le gouvernement investira 6 millions de dollars en 2011-2012 pour réaliser cet engagement.

3.1.2 Améliorer les infrastructures du Nord québécois

Le Nord québécois dispose d'infrastructures aéroportuaires, maritimes et routières permettant un accès aux différentes communautés habitant ce territoire. Cependant, l'accélération de la mise en valeur du potentiel énergétique, minier, forestier et touristique requiert l'amélioration de ces infrastructures pour optimiser l'accès à ce territoire.

En effet, la construction de nouvelles infrastructures est requise pour permettre la réalisation de différents projets de développement. De plus, certaines des infrastructures existantes montrent des signes de vieillissement et de dégradation et nécessitent des travaux de réfection.

Afin d'améliorer les infrastructures de transport du Nord québécois, le budget 2009-2010 annonce les investissements suivants :

- la construction d'une route vers les monts Otish;
- des travaux d'amélioration et de réfection de la route 389 reliant Baie-Comeau et Fermont;
- des améliorations aux aéroports nordiques.

Ces mesures représenteront des investissements de 347 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

❑ Construction d'une route vers les monts Otish

Le gouvernement annonce la construction d'une route vers les monts Otish, afin de faciliter l'accès au futur parc des monts Otish, en plus d'encourager la réalisation de projets miniers dans cette région. Ce nouvel axe routier reliera Chibougamau aux monts Otish à partir de la route 167.

Les coûts totaux pour la construction de cette nouvelle route sont évalués à 260 millions de dollars et les travaux s'échelonneront sur plusieurs années. La réalisation de cette route nécessitera d'établir des partenariats avec le secteur privé et les autres paliers de gouvernement. Pour sa part, le gouvernement du Québec investira 130 millions de dollars à cette fin.

❑ Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont

La région de la Côte-Nord regorge de ressources minérales et forestières ainsi que d'un potentiel de développement hydroélectrique encore non exploités. Or, la mise en valeur du potentiel de ce territoire est tributaire d'un accès adéquat au territoire.

Dans cette région, la route interprovinciale 389 reliant Baie-Comeau et Fermont nécessite d'être mise à niveau. Cette route est appelée à jouer un rôle clé pour l'émergence de nouveaux projets de développement économique sur ce territoire. De plus, elle constitue l'unique accès à la réserve mondiale de la biosphère Manicouagan et aux installations énergétiques et touristiques d'Hydro-Québec dans cette région, comme le barrage Daniel-Johnson.

Pour mettre à niveau la route 389, d'importants travaux d'amélioration et de réfection, évalués à 438 millions de dollars, seront nécessaires. Ces travaux devront s'échelonner sur un horizon de moyen et long terme.

❑ Amélioration des aéroports nordiques

Pour la majorité des communautés nordiques, le transport aérien constitue le principal moyen de transport les reliant entre elles et au reste du monde. Or, les infrastructures aéroportuaires du Nord québécois sont vieillissantes et nécessitent d'importants travaux d'amélioration et de réfection, notamment en raison des changements climatiques sur le pergélisol.

Le gouvernement annonce donc un plan d'amélioration et de réfection des aéroports du Nord québécois. Ce plan vise une quinzaine d'aéroports situés au Nunavik et sur la Côte-Nord. Les travaux de réfection, évalués à 106 millions de dollars, seront réalisés au cours des cinq prochaines années.

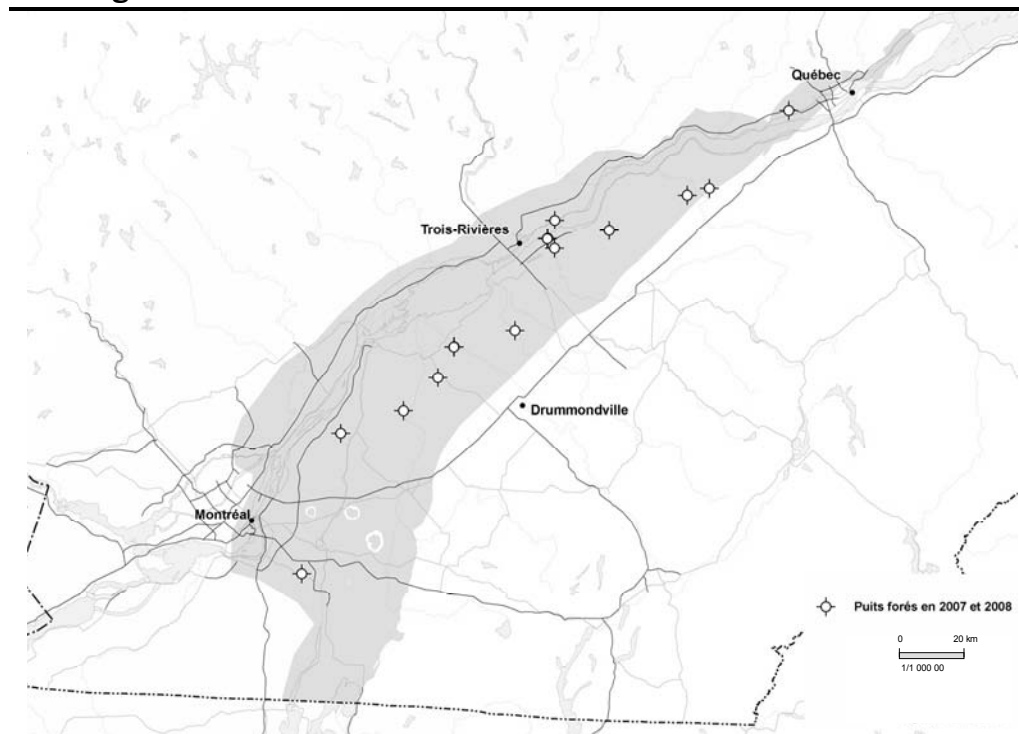
3.2 Stimuler l'exploration gazière au Québec

Par sa géologie, le territoire québécois se situe dans une région favorable à la découverte d'hydrocarbures. Au cours des dernières années, plusieurs travaux d'exploration ont été effectués dans les bassins sédimentaires du Québec. En 2008, près d'une trentaine de levés géophysiques ont été effectués et une quinzaine de puits ont été forés dans la vallée du Saint-Laurent. Ces travaux représentent des investissements estimés à plus de 60 millions de dollars.

Ces travaux d'exploration dans le sous-sol québécois ont confirmé un potentiel intéressant dans les shales gazéifères⁴ qui se trouvent dans les basses terres du Saint-Laurent.

GRAPHIQUE F.11

Shales gazéifères – basses terres du Saint-Laurent



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère des Finances du Québec.

⁴ Les shales gazéifères sont des gisements de type non conventionnel qui se présentent sous la forme d'accumulations continues de gaz naturel réparties sur de larges volumes rocheux s'étendant à une échelle régionale.

Dans le contexte économique actuel, le gouvernement agit afin de poursuivre les activités d'exploration et d'augmenter les possibilités d'une mise en production dans un avenir rapproché. Pour ce faire, le gouvernement annonce :

- la mise en place d'un congé de redevances de cinq ans pouvant atteindre 800 000 \$ par puits à l'égard de tout puits mis en production d'ici la fin de 2010;
- la participation de la Société générale de financement du Québec (SGF) pour mettre à contribution les outils dont elle dispose pour soutenir le développement de cette industrie au Québec;
- la mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques;
- la mise en place d'un programme d'évaluations environnementales stratégiques.

Afin de stimuler l'exploration gazière au Québec, le gouvernement soutiendra l'industrie à hauteur de 10,8 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Le gouvernement prépare aussi l'avenir en annonçant la révision du régime actuel de redevances sur le gaz naturel afin de le moderniser pour l'adapter aux nouvelles réalités, tout en assurant aux Québécois un juste retour sur la ressource dont ils sont collectivement propriétaires.

TABLEAU F.25

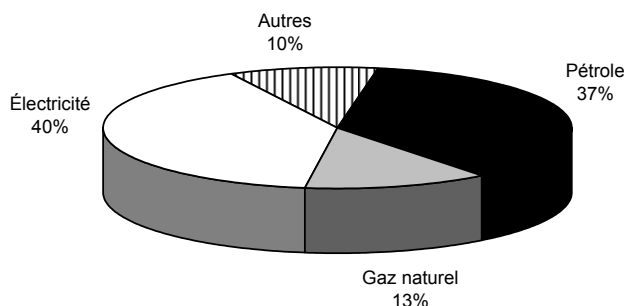
Coût pour le gouvernement des mesures pour stimuler l'exploration gazière au Québec
(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière	0,8	3,0	3,8
Soutien de la SGF au développement de l'industrie d'exploration gazière au Québec	—	—	—
Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques	2,0	2,0	4,0
Programme d'évaluations environnementales stratégiques	1,5	1,5	3,0
TOTAL	4,3	6,5	10,8

Potentiel de gaz naturel au Québec

En 2006, le Québec a consommé près de 200 milliards de pieds cubes de gaz naturel, soit 13 % de la consommation énergétique totale du Québec.

Répartition de la consommation en énergie au Québec — 2006



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Comme le Québec ne produit pas de gaz naturel, la totalité de ses approvisionnements provient de l'Ouest canadien. Le coût de ces approvisionnements totalisait environ 2 milliards de dollars en 2006.

Ainsi, l'exploitation de gaz naturel permettrait une plus grande autonomie en matière d'approvisionnement énergétique pour le Québec.

Potentiel d'exploitation de gaz naturel au Québec

La géologie du Québec est propice à la présence de gaz naturel, principalement dans les basses terres du Saint-Laurent, où l'on retrouve des shales gazéifères.

Des travaux d'exploration réalisés dans cette région en 2008 ont donné des résultats impressionnants : les shales gazéifères du Québec pourraient contenir entre 35 000 et 163 000 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Si le quart du potentiel des shales gazéifères était récupéré, la production pourrait répondre aux besoins du Québec pendant plus de 40 ans. Au prix de février 2009, cette production représente une valeur de 45 milliards de dollars.

Potentiel estimé des shales gazéifères du Québec

Potentiel théorique	35 000 à 163 000 milliards de pieds cubes
Potentiel commercialisable (25 %)	8 750 à 40 750 milliards de pieds cubes
Réserve de consommation ⁽¹⁾	41 à 190 ans
Valeur de la production ⁽²⁾	45 à 210 milliards de dollars

(1) Sur la base de la consommation annuelle de 2007, soit 215 milliards de pieds cubes.

(2) Selon le prix du gaz naturel de février 2009, soit 5,15 \$ par millier de pieds cubes.

Outre les shales gazéifères, plusieurs autres structures géologiques propices à l'accumulation d'hydrocarbures ont aussi été identifiées au Québec. Le potentiel de ces structures n'a pas encore été évalué, mais les spécialistes de l'industrie sont optimistes quant à la possibilité d'y trouver de grandes quantités exploitables d'hydrocarbures.

3.2.1 Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière

La réalisation de travaux de mise en valeur et de développement des hydrocarbures nécessite des investissements considérables qui constituent en même temps des risques financiers pour l'industrie. Dans le cas du gaz naturel de type non conventionnel (shales gazéifères), des investissements de plusieurs millions de dollars sont nécessaires à l'exploration et les retombées sont importantes pour le Québec.

□ Contexte économique difficile

Or, la baisse des prix des hydrocarbures et la crise financière n'épargnent pas l'industrie gazière. Pour les sociétés de ce secteur, il est devenu moins rentable de poursuivre leurs activités et certaines ont récemment revu à la baisse leurs projets de développement.

Ce contexte économique difficile pourrait amener d'autres entreprises à reporter leurs investissements, ce qui priverait le Québec de retombées économiques importantes. L'exploitation de puits de gaz naturel doit débiter le plus rapidement possible pour déterminer le réel potentiel québécois et rassurer l'industrie.

Par conséquent, la mise en place de mesures de soutien à l'investissement est essentielle, le temps que les prix et les conditions économiques s'améliorent. Il est également important de réduire le risque financier associé à l'exploration gazière au Québec, où le potentiel de profit demeure incertain.

□ Mise en place d'un congé de redevances

Présentement, les sociétés d'exploitation de gaz naturel doivent verser une redevance de 10,0 % ou de 12,5 % de la valeur au puits, selon la production moyenne quotidienne.

Taux de redevance sur le gaz naturel au Québec en vigueur depuis 1987-1988

Le taux de redevance applicable à l'exploitation du gaz naturel en vigueur au Québec est de 10 % ou de 12,5 % de la valeur au puits selon la production moyenne quotidienne.

Taux de redevance en vigueur au Québec (gaz naturel)

Production quotidienne d'un puits	Taux
Égale ou inférieure à 84 000 m ³	10 % de la valeur au puits
Supérieure à 84 000 m ³	10 % de la valeur au puits sur les premiers 84 000 m ³ 12,5 % de la valeur au puits sur l'excédent

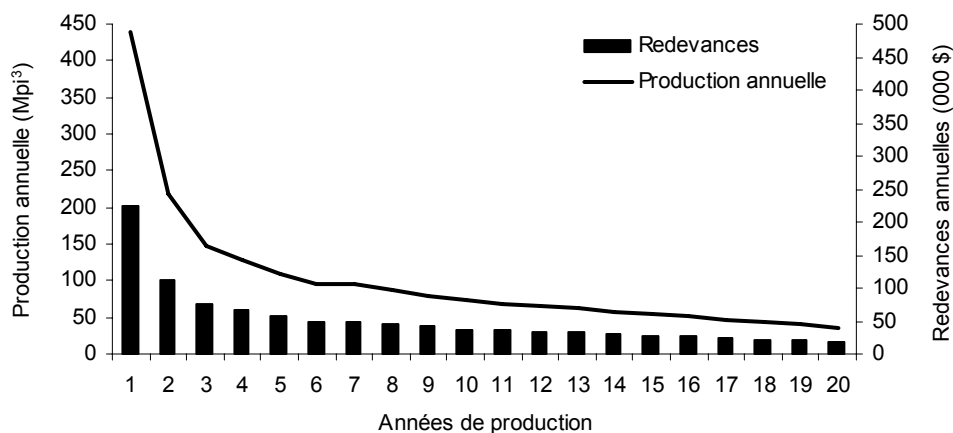
Note : 84 000 m³ équivaut à environ 3 millions de pieds cubes.

Source : Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains, c. M-13.1, r.1, art. 104.

La durée de vie d'un puits est en moyenne de 20 ans et environ la moitié de sa production est réalisée au cours des cinq premières années. En conséquence, plus de 50 % des redevances sont versées dans les cinq premières années.

GRAPHIQUE. F.12

Production annuelle d'un puits moyen et redevances à verser ⁽¹⁾



Mpi³ : Millions de pieds cubes.

(1) Pour une production totalisant 2 000 Mpi³ sur 20 ans, au prix du gaz naturel de février 2009, soit 5,15 \$ par millier de pieds cubes et selon le taux de redevance en vigueur de 10 %.

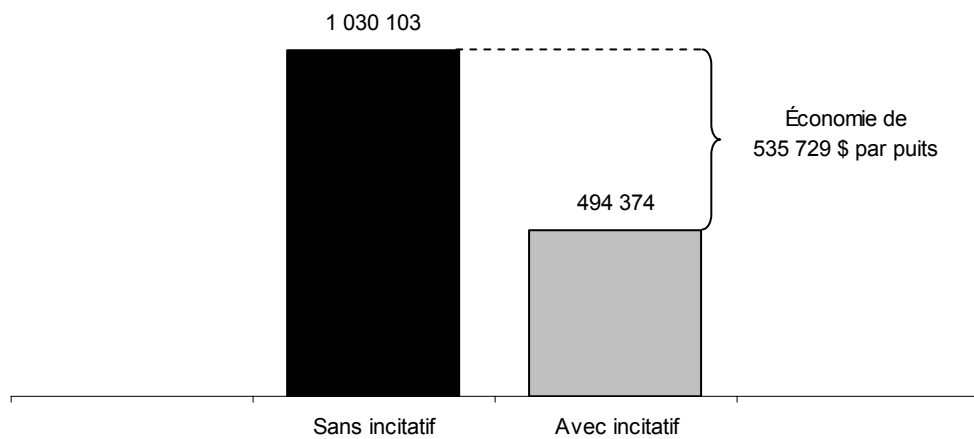
Sources : Ministère des Finances du Québec et ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ainsi, afin d'assurer la mise en place d'une industrie gazéifère au Québec, le gouvernement annonce la mise en place d'un congé de redevances de cinq ans pouvant atteindre 800 000 \$ par puits, à l'égard de tout puits mis en production après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2011.

Sur une période de 20 ans, cet incitatif aura pour effet de réduire de moitié les redevances qui auraient autrement été versées pour un puits moyen. Au prix de février 2009, grâce au congé de redevances, une société d'exploitation aurait à verser 494 374 \$ au gouvernement, soit 535 729 \$ de moins que la situation sans incitatif.

GRAPHIQUE F.13

Redevances à verser par puits avec ou sans incitatif⁽¹⁾
(en dollars)



(1) Au prix du gaz naturel de février 2009, soit 5,15 \$ par millier de pieds cubes et selon la production moyenne d'un puits.

Sources : Ministère des Finances du Québec et ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le coût du congé de redevances sur cinq ans pour l'exploitation gazière est estimé à 3,8 millions de dollars pour les deux prochaines années.

3.2.2 Soutien de la Société générale de financement du Québec au développement de l'industrie de l'exploration gazière au Québec

Les découvertes ayant permis de confirmer le potentiel gazier du Québec ont été possibles, notamment, grâce aux travaux effectués par les entreprises québécoises d'exploration (sociétés juniors). Ces dernières détiennent une grande partie des permis d'exploration au Québec, soit près de 70 % de la superficie totale sous permis.

TABLEAU F.26

Détenteurs de permis de recherche de pétrole et de gaz naturel – mars 2009

	Superficie sous permis	
	(en hectares)	(en %)
Sociétés juniors québécoises	6 004 739	68,4
Autres sociétés	2 780 069	31,6
TOTAL	8 784 808	100,0

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Toutefois, en raison de l'effondrement des marchés financiers observé au cours des derniers mois, les sociétés juniors ont de la difficulté à lever les capitaux nécessaires pour mener à terme leurs campagnes d'exploration.

Par ailleurs, l'exploration des shales gazéifères nécessite des investissements importants et des connaissances très spécialisées, ce qui incite parfois les sociétés juniors à faire appel au financement et à l'expertise des sociétés majeures.

Pour faciliter l'accès aux capitaux et favoriser les partenariats entre les sociétés juniors et les sociétés majeures, le gouvernement encourage la Société générale de financement du Québec à mettre à contribution les outils dont elle dispose pour soutenir le développement de cette industrie au Québec au cours des deux prochaines années.

3.2.3 Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques

Ces dernières années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a réalisé, dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, des levés géophysiques dont les résultats ont amené plusieurs entreprises d'exploration à acquérir des permis de recherche et à réaliser d'importants travaux de mise en valeur.

Cependant, la connaissance du territoire demeure à ce jour à la fois superficielle et incomplète. Beaucoup de travail reste à faire afin de maintenir le niveau d'intérêt des entreprises au regard de l'exploration, d'orienter leurs recherches et d'assurer la mise en valeur optimale de la ressource. Afin de permettre d'autres découvertes et de susciter l'arrivée de nouveaux joueurs dans l'industrie, il importe de mieux caractériser et de promouvoir le potentiel du Québec.

Ainsi, le gouvernement dédiera une enveloppe de 4 millions de dollars sur deux ans à la mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques.

Le programme permettra notamment d'améliorer la connaissance du potentiel en hydrocarbures de l'ensemble des bassins sédimentaires du Québec, dont ceux de la vallée du Saint-Laurent, de la Gaspésie, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, ainsi que du Nord québécois.

3.2.4 Programme d'évaluations environnementales stratégiques

Au cours des dernières années, des craintes ont été formulées quant à l'impact potentiel des levés sismiques, notamment sur les mammifères marins et sur diverses activités économiques dont dépendent les communautés des régions côtières et insulaires.

Il est essentiel que les activités liées aux hydrocarbures se fassent dans le respect de l'environnement, et ce, afin d'en assurer le développement durable pour les générations actuelles et futures. Afin de protéger l'environnement et les communautés touchées par les effets d'une éventuelle mise en valeur des hydrocarbures, une enveloppe annuelle de 1,5 million de dollars pour les deux prochaines années sera consentie pour la mise en place d'un programme d'évaluations environnementales stratégiques en milieu marin.

Ce programme sera déployé dans une perspective globale qui pourrait servir de toile de fond aux études d'impact environnemental sur chacun des projets à venir.

Évaluations environnementales stratégiques

L'évaluation environnementale stratégique est un outil mondialement reconnu pour la mise en œuvre du développement durable. Elle permet d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux et socioéconomiques potentiels en amont d'une série de projets, d'un programme ou d'une politique.

Les évaluations environnementales stratégiques visent à :

- recueillir, analyser et prendre en considération les préoccupations de la population;
- établir un portrait de l'environnement de la zone étudiée;
- délimiter les secteurs sensibles en incluant les zones côtières et limitrophes;
- examiner les effets environnementaux, sociaux et économiques potentiels associés aux travaux d'exploration et d'exploitation;
- évaluer les effets cumulatifs potentiels et l'interaction avec les autres activités commerciales dans le secteur;
- déterminer les mesures de surveillance et de suivi environnemental appropriées pour maintenir l'intégrité de la faune et des habitats marins;
- proposer des mesures de prévention et d'atténuation pour réduire ou éliminer les effets négatifs liés au développement;
- considérer les seize principes de la Loi sur le développement durable lors de la formulation des recommandations;
- émettre des recommandations quant aux conditions de réalisation des travaux.

3.2.5 Moderniser le régime de redevances sur le gaz naturel

Le régime québécois de redevances sur le gaz naturel a été conçu il y a plusieurs années et ne reflète plus l'état du marché. Le gouvernement souhaite moderniser ce régime.

Le nouveau régime doit être concurrentiel, prévisible et simple à administrer pour les entreprises et le gouvernement, tout en assurant aux Québécois un juste retour sur la ressource dont ils sont collectivement propriétaires.

Pour assurer à cette industrie naissante toute la prévisibilité dont elle a besoin pour réaliser le développement des ressources gazières du Québec, le gouvernement désire faire connaître les grandes balises qui régiront cette industrie dans les prochaines années.

□ Instauration d'un régime de redevances à taux variable

Le gouvernement annonce que la structure de redevances sur l'exploitation de gaz naturel sera revue afin de la moderniser pour l'adapter à de nouvelles réalités.

■ Régime actuel

Dans le régime actuel, le taux de redevance varie uniquement en fonction du volume de production et ne prend pas en compte l'augmentation du prix de la ressource sur le marché. Le taux de redevance applicable à l'exploitation de gaz naturel est de 10,0 % ou de 12,5 % de la valeur au puits selon que la production moyenne quotidienne est inférieure ou supérieure à 84 000 mètres cubes. La valeur au puits représente le prix moyen de vente au détail du gaz naturel, à l'exclusion des taxes et déduction faite de certains coûts⁵.

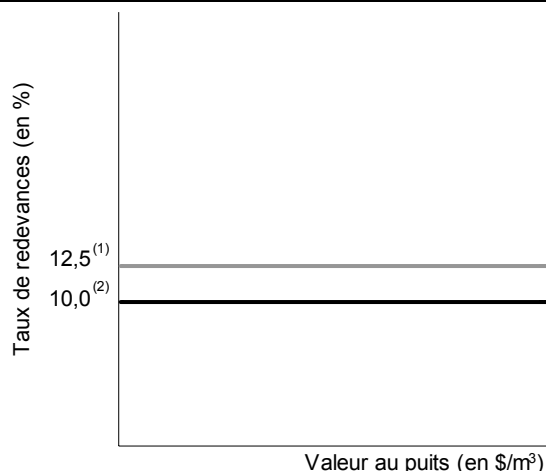
■ Un nouveau régime en 2011

En 2011, à la fin de la période d'admissibilité au congé de redevances, le régime actuel sera modifié afin que le taux de redevance varie en fonction du prix de la ressource, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le nouveau régime se comparera davantage à ceux en vigueur dans d'autres provinces, particulièrement celui de la Colombie-Britannique.

⁵ Les coûts moyens de transport à partir du puits jusqu'aux lieux de livraison, les coûts de mesurage et, le cas échéant, de purification peuvent être déduits du prix moyen de vente au détail du gaz naturel aux fins du calcul de la redevance.

Ainsi, dans un contexte de faible prix, un taux de redevance plus faible permettra d'aider l'exploitant à financer ses investissements. À l'inverse, dans une situation où les prix sont en forte hausse, les Québécois seront en droit de s'attendre à bénéficier d'une plus grande part de la valeur de la ressource.

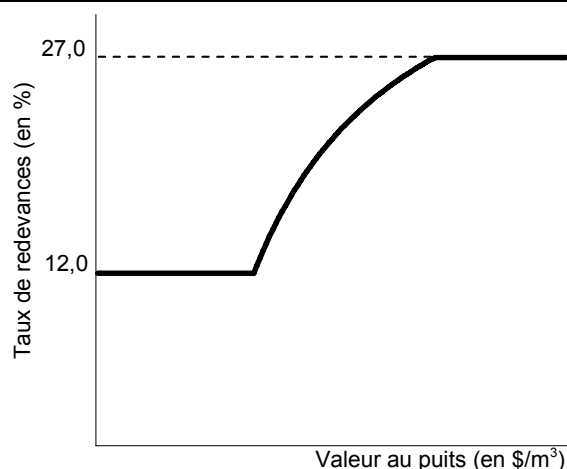
GRAPHIQUE F.14

Régime actuel – Québec

(1) Production quotidienne supérieure à 84 000 m³.

(2) Production quotidienne inférieure ou égale à 84 000 m³.

GRAPHIQUE F.15

Régime de la Colombie-Britannique – Illustration⁽⁴⁾

(1) Taux en vigueur pour un puits de gaz naturel non associé au pétrole et dont le forage a débuté après le 31 mai 1998 (Base 12 gas).

■ Taux réduits pour les puits à faible productivité

Par ailleurs, le gouvernement reconnaît qu'il n'y a pas que le prix qui influence la rentabilité de l'exploitation de cette ressource : la production varie aussi d'un puits à l'autre. En effet, les caractéristiques géologiques peuvent varier selon la zone de production et affecter la productivité et les coûts d'exploitation des différents puits. Le nouveau régime de redevances offrira donc des taux réduits pour les puits présentant une productivité plus faible.

La modulation du taux de redevance en fonction de la productivité offrira la souplesse requise pour adapter le régime aux conditions du marché de même qu'aux caractéristiques de production de chacun des puits. Cela permettra d'assurer un partage équitable des risques et des bénéfices entre le gouvernement et les entreprises.

Le gouvernement proposera d'ici un an les modifications législatives et réglementaires nécessaires pour donner suite à ces orientations. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune prendra en considération les résultats, que lui communiquera l'industrie, relativement au potentiel d'exploitation commerciale des formations géologiques du Québec, suite aux travaux de mise en valeur en cours.

TABLEAU F.27

Comparaison des redevances applicables sur le gaz naturel selon le régime

Régime actuel	Illustration d'un régime envisageable
<u>Taux fixe</u>	<u>Taux variable : selon le prix de la ressource</u>
10 % de la valeur au puits sur les premiers 84 000 m ³ de la production moyenne quotidienne	Taux à déterminer
12,5 % de la valeur au puits sur l'excédent	
<u>Modulation</u>	<u>Modulation</u>
Selon la productivité du puits	Selon la productivité du puits et le potentiel d'exploitation commerciale

Note : 84 000 m³ équivaut à environ 3 millions de pieds cubes.

3.3 Appuyer nos entreprises technologiques

Afin de profiter pleinement des retombées du développement technologique, le Québec devra créer davantage d'entreprises technologiques.

Ces entreprises tirent leur origine d'un long processus de maturation débutant dans les établissements d'enseignement supérieur et se concrétisant généralement par une expansion financée par les marchés boursiers.

Les entreprises technologiques sont généralement issues d'un concept novateur développé dans le cadre de la recherche universitaire. Après l'obtention d'une preuve de concept et l'acquisition de la propriété intellectuelle sur la technologie développée, cette dernière est valorisée par l'amorçage et le démarrage d'une entreprise technologique. Ce n'est qu'une fois les étapes d'amorçage et de démarrage réussies que l'entreprise technologique peut, par un financement de capital de risque, entamer sa croissance. Finalement, l'entreprise technologique achève son développement par une expansion généralement financée par les marchés boursiers.

Le gouvernement est bien au fait de la continuité du processus de développement des entreprises technologiques. En plus de l'aide fiscale et budgétaire notamment réservée à la recherche et développement, le gouvernement bonifie, à l'occasion du présent budget, son soutien aux entreprises technologiques par les mesures suivantes :

- 125 millions de dollars pour la création de fonds d'amorçage;
- 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque;
- l'instauration d'un congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle.

TABLEAU F.28

Coût pour le gouvernement des mesures pour appuyer nos entreprises technologiques

(en millions de dollars)

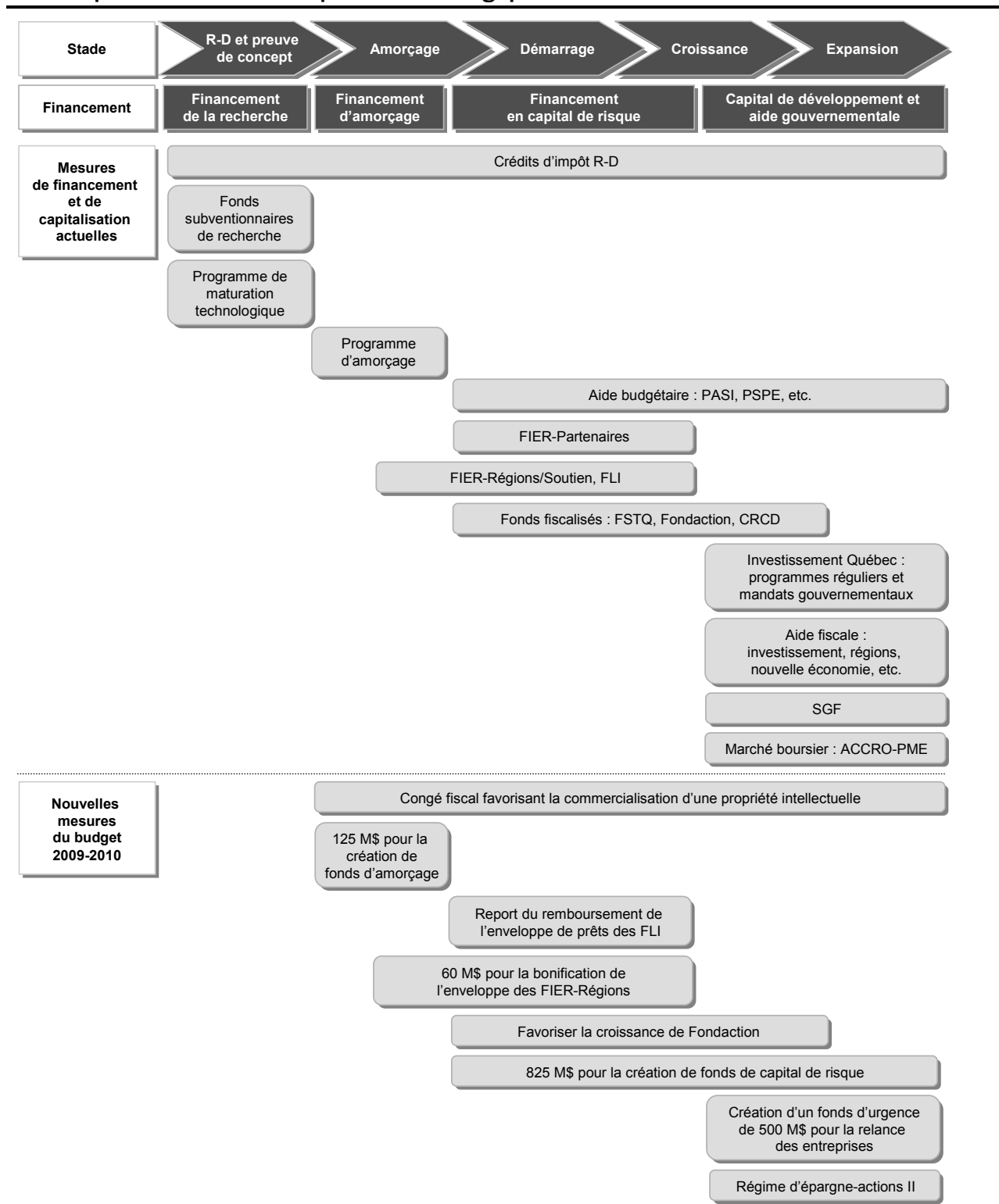
	2009-2010	2010-2011	Total
125 millions de dollars pour la création de fonds d'amorçage ⁽¹⁾	2,5	2,5	5,0
825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque ⁽¹⁾	10,0	10,0	20,0
Instauration d'un congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle	—	0,4	0,4
TOTAL	12,5	12,9	25,4

(1) Impact sur le service de la dette du gouvernement.

En ce qui a trait aux entreprises en croissance ou en expansion, des mesures pour leur octroyer des liquidités additionnelles et accroître leur capitalisation sont annoncées dans le présent budget. Ce sont, notamment, la création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars et le régime d'épargne-actions II, des mesures décrites précédemment.

GRAPHIQUE F.16

Illustration des mesures de financement et de capitalisation des entreprises technologiques



3.3.1 125 millions de dollars pour la création de fonds d'amorçage

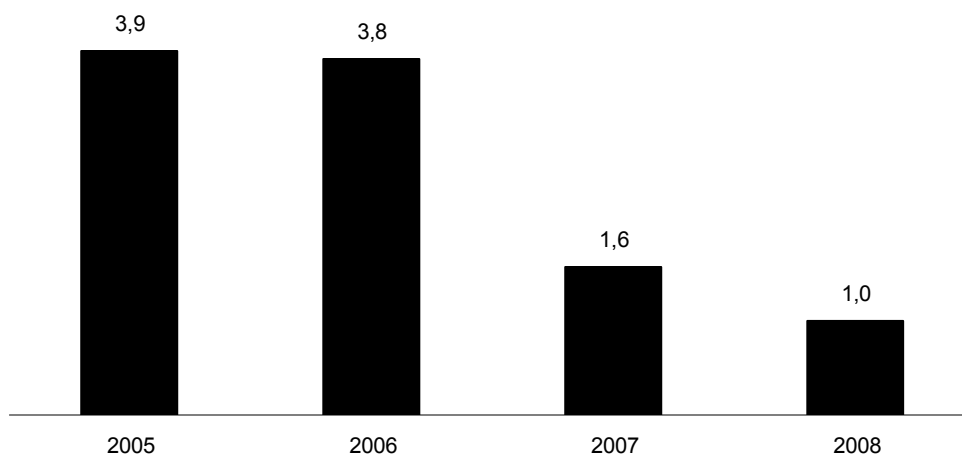
Un financement d'amorçage adéquat est essentiel pour favoriser la création d'entreprises technologiques à forte valeur ajoutée et pour qu'un nombre suffisant de projets d'entreprises technologiques parviennent à maturité.

Depuis l'éclatement de la bulle technologique au début des années 2000, les investisseurs privés de capital de risque ont davantage concentré leurs investissements vers les entreprises en stade de développement plus avancé. Au Québec, entre 2001 et 2008, la part du financement en capital de risque destinée à l'amorçage et au démarrage d'entreprises est passée de 29,4 % à 14,6 %⁶. Plus spécifiquement, la part de l'amorçage est passée de 3,9 % à 1,0 % entre 2005 et 2008.

GRAPHIQUE F.17

Part du financement total en capital de risque destinée à l'amorçage – Québec, 2005 à 2008

(en pourcentage des investissements totaux en capital de risque au Québec)



Source : Thomson Financial.

À cause de l'incertitude liée au succès des projets d'entreprises technologiques, le financement d'amorçage est perçu comme étant très risqué par les institutions financières et les autres investisseurs traditionnels. De surcroît, la crise financière actuelle ne crée pas un contexte favorable à l'investissement d'amorçage.

Reconnaissant l'importance stratégique du financement d'amorçage, le gouvernement participera à la mise sur pied de trois fonds d'amorçage.

⁶ Source : Thomson Financial.

□ Création de trois fonds d'amorçage

Le gouvernement versera, par l'entremise de son mandataire, Investissement Québec, une contribution de 50 millions de dollars pour la mise sur pied de trois fonds d'amorçage. Cette contribution sera appuyée par un apport de 50 millions de dollars des fonds fiscalisés.

De plus, selon un principe d'appariement de 2 \$ de contribution du gouvernement pour 1 \$ de contribution du secteur privé, une contribution additionnelle de 25 millions de dollars est attendue de partenaires privés.

À cet égard, des partenaires, comme les anges investisseurs, pourraient mettre à profit leurs ressources et leur expérience. Les contributions de l'ensemble des partenaires porteront la capitalisation totale des trois fonds d'amorçage à 125 millions de dollars, soit près de 42 millions de dollars par fonds.

■ La mission des fonds d'amorçage

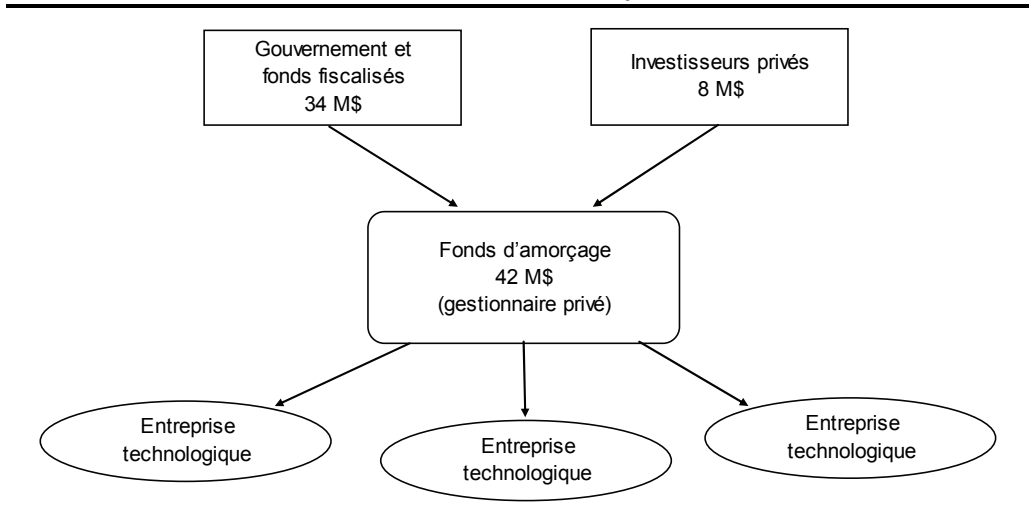
Ces fonds auront pour mission exclusive d'investir dans l'amorçage d'entreprises technologiques basées au Québec. Les secteurs technologiques visés seront les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie et autres technologies.

En concordance avec les meilleures pratiques de l'industrie, les fonds seront gérés en mode privé dans le cadre d'une société en commandite. La gestion des fonds sera confiée à des gestionnaires indépendants et expérimentés. La sélection des gestionnaires sera effectuée par appel d'offres.

Investissement Québec et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation seront chargés de mettre sur pied un comité de sélection, de lancer cet appel d'offres et d'initier ces fonds dans les semaines suivant le budget 2009-2010.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation précisera ultérieurement les modalités de fonctionnement relatives à la mise en place de ces fonds.

Illustration de la structure d'un fonds d'amorçage



La mise en place de ces fonds d'amorçage permettra d'assurer le financement d'entreprises technologiques au Québec et de profiter des retombées de leurs investissements en recherche et développement.

3.3.2 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque

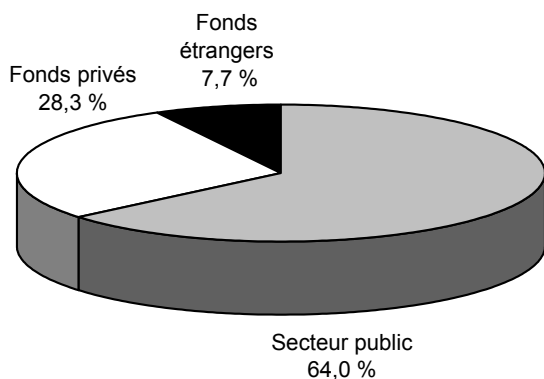
De par la nature risquée et le degré de spécialisation de leurs activités, les entreprises technologiques à forte valeur ajoutée se voient dans l'impossibilité de combler leurs besoins en capitaux par l'entremise des véhicules de financement traditionnels. Le capital de risque devient alors essentiel au financement de la croissance des entreprises technologiques émergentes.

À la suite du dépôt du *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* (rapport Brunet) en décembre 2003, le gouvernement du Québec a modifié sa stratégie en matière de capital de risque. Il a recentré son rôle et adopté une approche davantage complémentaire au secteur privé. Cinq ans plus tard, le virage entrepris a porté des fruits. Une véritable industrie du capital de risque privé a émergé au Québec.

Depuis le changement de stratégie du gouvernement, 18 nouveaux fonds sectoriels de capital de risque privé investissent maintenant au Québec. Plus particulièrement, depuis 2002, la part des investissements des fonds étrangers a quasiment triplé, passant de 7,7 % à 22,3 % en 2008.

GRAPHIQUE F.19

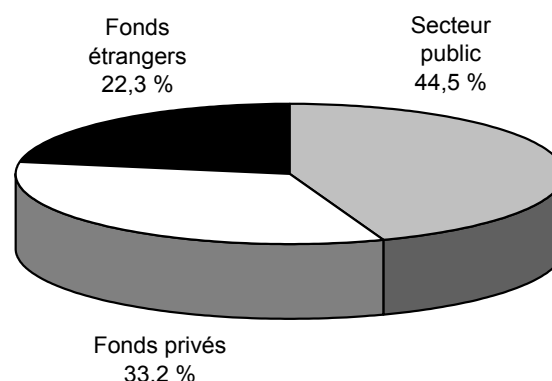
Part des investissements en capital de risque par type d'investisseur au Québec – 2002



Sources : Thomson Financial et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.20

Part des investissements en capital de risque par type d'investisseur au Québec – 2008



Sources : Thomson Financial et ministère des Finances du Québec.

Cependant, ces nouveaux fonds sont en voie d'engager complètement leur financement destiné aux entreprises. Dès 2009, certains de ces fonds devront être recapitalisés. Étant donné la crise financière actuelle, leur refinancement pourrait être ardu. Une recapitalisation insuffisante de ces fonds constituerait une menace pour la croissance et la survie des entreprises technologiques québécoises dont le financement dépend de leurs apports en capitaux.

Par ailleurs, la taille réduite des fonds sectoriels de capital de risque québécois les a historiquement incités à prendre moins de risques et, par conséquent, à ne pas maximiser les retombées de leurs investissements.

Afin de consolider les acquis du virage entrepris, de poursuivre le développement de l'industrie du capital de risque sur la base des meilleures pratiques et d'assurer ainsi un financement adéquat aux entreprises technologiques émergentes du Québec, le gouvernement annonce la création d'un fonds pour financer des fonds sectoriels de capital de risque.

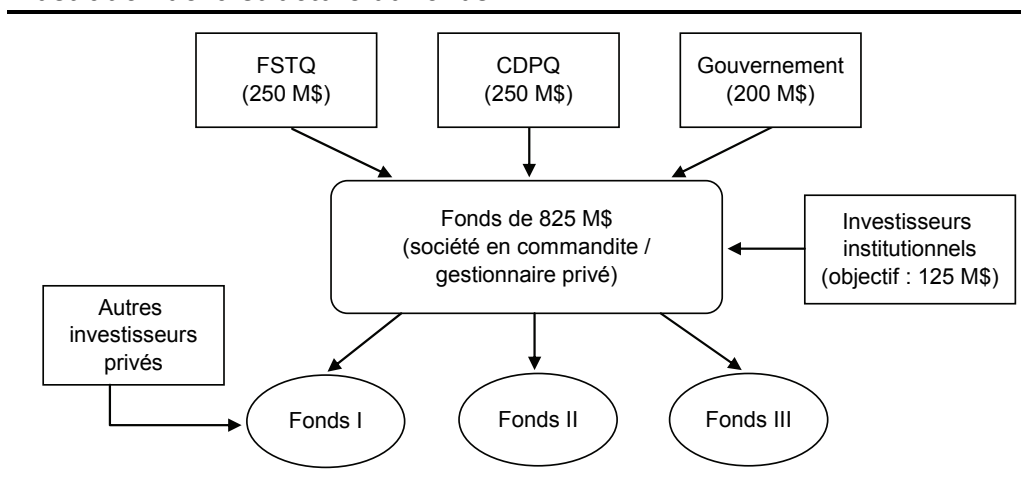
❑ Financement du fonds

Le gouvernement du Québec contribuera, en collaboration avec ses partenaires, à la création d'un fonds d'une capitalisation initiale de 700 millions de dollars pour financer des fonds de capital de risque et de croissance.

La participation du gouvernement du Québec s'élèvera à 200 millions de dollars et se fera par l'entremise de son mandataire, Investissement Québec. Celle de ses deux partenaires, le Fonds de solidarité FTQ, ci-après appelé FSTQ, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), s'élèvera à 250 millions de dollars chacun. Par ailleurs, le gestionnaire du fonds aura pour objectif de recueillir 125 millions de dollars auprès d'investisseurs institutionnels privés et d'atteindre ainsi une capitalisation totale de 825 millions de dollars.

GRAPHIQUE F.21

Illustration de la structure du fonds



Le fonds investira dans 15 à 20 fonds sectoriels de capital de risque ayant une capitalisation visée de 150 millions de dollars. La capitalisation du fonds sera investie dans une proportion de 75 % dans des fonds sectoriels de capital de risque québécois et canadiens lorsque ces derniers s'engageront à investir au Québec. Les investissements de ces fonds viseront les créneaux québécois d'excellence technologique présents et en devenir.

Par ailleurs, le fonds pourra investir une partie de sa capitalisation à l'étranger. Ces investissements permettront de tisser des liens avec des investisseurs étrangers et ainsi les inciter à investir davantage au Québec. En effet, l'expérience démontre que les fonds de capital de risque étrangers recevant un financement provenant d'investisseurs locaux retournent ultérieurement une partie des sommes reçues sous forme de financements d'entreprises locales. Au total, il est prévu qu'environ 1,2 milliard de dollars seront investis dans les entreprises technologiques québécoises.

■ Les secteurs visés

Les secteurs technologiques visés seront les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie, les technologies propres et les autres technologies.

■ Une gestion en mode privé

En accord avec les meilleures pratiques de l'industrie, le fonds sera géré en mode privé dans le cadre d'une société en commandite. La gestion du fonds sera confiée à un gestionnaire indépendant et expérimenté. Le choix du gestionnaire sera effectué en concertation avec les partenaires, en l'occurrence le FSTQ et la CDPQ.

De plus, afin d'assurer la continuité et la cohérence de la chaîne de financement des entreprises technologiques québécoises, le gestionnaire du fonds veillera à créer des liens avec les trois nouveaux fonds d'amorçage annoncés à l'occasion du budget 2009-2010 et à investir, le cas échéant, dans des fonds de croissance.

Investissement Québec, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le FSTQ et la CDPQ auront le mandat d'initier ce fonds.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation précisera ultérieurement les modalités de fonctionnement relatives à la mise en place de ce fonds.

3.3.3 Instauration d'un congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle

Le gouvernement consacre annuellement des sommes considérables aux activités de recherche et développement effectuées dans le secteur de l'enseignement supérieur. En 2006, plus de 2,5 milliards de dollars ont été investis au Québec en cette matière.

Malgré ces investissements importants, le Québec ne se compare pas avantageusement aux autres provinces canadiennes en ce qui a trait à la création d'entreprises dérivées du milieu universitaire.

— En 2004, bien que les dépenses consacrées aux activités de recherche et développement par les organismes québécois dispensant de l'enseignement supérieur représentaient 27,2 % du total canadien, le nombre d'entreprises dérivées créées à ce jour par ces organismes ne représentait que seulement 17,0 % du total observé au Canada.

TABLEAU F.29

Création d'entreprises dérivées du milieu universitaire – 2004

Régions / provinces	Entreprises dérivées		DIRDES⁽¹⁾	Produit intérieur brut
	Nombre à ce jour	En % du total canadien	En % du total canadien	En % du total canadien
Atlantique	65	6,7	5,7	6,0
Québec	165	17,0	27,2	20,5
Ontario	346	35,7	42,3	40,2
Prairies	170	17,5	15,6	21,0
Colombie-Britannique	224	23,1	9,2	12,3
TOTAL	970	100,0	100,0	100,0

(1) Les dépenses intra-muros de la R-D du secteur de l'enseignement supérieur (DIRDES) représentent les dépenses totales intra-muros afférentes aux travaux de R-D exécutés sur le territoire d'une juridiction par le secteur de l'enseignement supérieur (universités, centres de recherche publics, etc.).

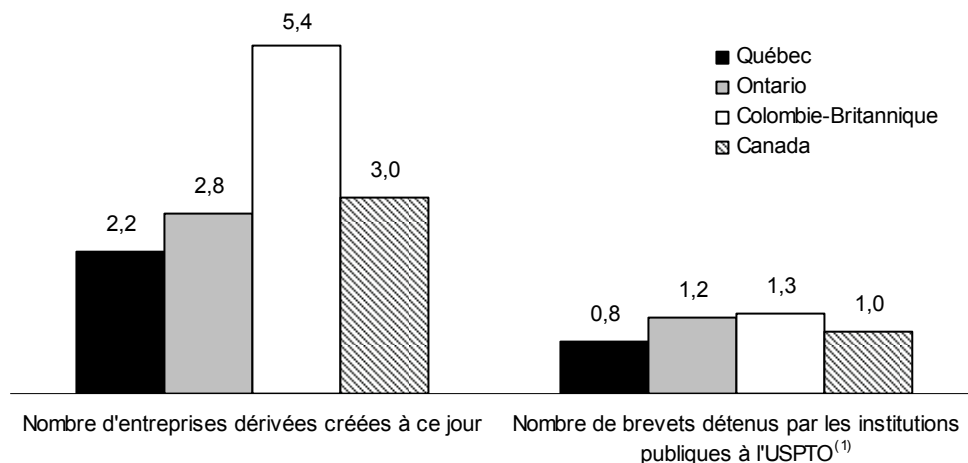
Sources : Ministère des Finances du Québec, Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Par ailleurs, en 2004, le Québec ne comptait que 2,2 entreprises dérivées par 100 000 habitants, soit un niveau inférieur à la moyenne canadienne, qui s'établissait à 3,0.

En plus des difficultés rencontrées par le Québec en regard de la création d'entreprises dérivées du milieu universitaire, un retard est observé en ce qui a trait au nombre de brevets détenus par des institutions publiques.

— En 2004, seulement 0,8 brevet par 100 000 habitants était détenu par des institutions publiques québécoises par rapport à 1,0 dans l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE F.22

Comparaison du nombre d'entreprises dérivées du milieu public et du nombre de brevets détenus par les institutions publiques de recherche (2004, par 100 000 habitants)

(1) United States Patent and Trademark Organisation.

Sources : Ministère des Finances du Québec, Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Afin d'augmenter le nombre d'entreprises dérivées de la recherche effectuée dans le milieu public québécois et, ainsi, d'encourager davantage l'innovation, le gouvernement met en place un congé fiscal de dix ans applicable à l'encontre de l'impôt sur le revenu des sociétés.

D'ici 2015, ce congé vise à supporter 200 nouvelles entreprises devant commercialiser une propriété intellectuelle, tel un brevet, mise au point par une université ou un centre de recherche public admissible du Québec.

Ainsi, une société admissible, établie entre le jour suivant celui du présent budget et le 1^{er} avril 2014, sera exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés sur la vente de biens découlant d'une propriété intellectuelle.

Les activités de commercialisation admissibles comprennent notamment la fabrication de produits découlant de la propriété intellectuelle et la mise en marché des produits développés.

TABLEAU F.30

Congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle – Synthèse des paramètres

	Paramètres
Taux de l'exonération	- 100 % de l'impôt sur le revenu des sociétés
Durée	- 10 premières années suivant la constitution de la société
Sociétés admissibles	- Être établies au Québec - Être constituées au Canada entre le jour suivant celui du budget 2009-2010 et le 1 ^{er} avril 2014 - Doit tirer au moins 90 % de ses revenus des activités de commercialisation
Activités admissibles	- La fabrication de produits découlant de la propriété intellectuelle - La mise en marché des produits développés
Autre modalité	- La propriété intellectuelle doit être mise au point par des universités ou des centres de recherche publics admissibles du Québec

En plus de contribuer à la création d'entreprises dérivées du milieu universitaire, cette nouvelle mesure fiscale :

- favorisera une meilleure éclosion de la recherche publique;
- encouragera l'entrepreneuriat au Québec par la création de nouvelles entreprises;
- aidera à la rétention de la propriété intellectuelle au Québec;
- facilitera l'accès au financement de ces entreprises;
- permettra aux universités et aux centres de recherche publics admissibles de bénéficier davantage de la commercialisation des fruits de leurs recherches.

3.4 Québec, leader de la protection de l'environnement et des technologies environnementales

L'environnement est au cœur des préoccupations de la population québécoise. Plusieurs initiatives en matière d'environnement ont été mises en œuvre au cours des dernières années. En 2006, le gouvernement a déposé son Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, dans lequel il énonce sa vision et les actions qu'il entend prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Depuis, plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer le bilan des GES du Québec.

Si le Québec occupe une place enviable au chapitre des émissions des GES par habitant comparativement au reste du Canada, il doit poursuivre ses efforts pour améliorer son bilan énergétique et tirer profit des occasions d'affaires que représente le développement des bioénergies et des toutes nouvelles technologies liées à la protection de l'environnement.

De plus, la protection des milieux naturels et des populations est essentielle afin d'amenuiser les effets des changements climatiques et les perturbations humaines sur l'environnement.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce des investissements de 21,2 millions de dollars sur deux ans afin :

- de soutenir le développement et la démonstration de nouvelles technologies de l'énergie verte;
- de stimuler l'achat de véhicules neufs écoénergétiques;
- d'aider au financement des infrastructures de valorisation des matières organiques;
- d'accélérer la modernisation des barrages publics;
- d'étendre le réseau des parcs nationaux dans le Québec méridional;
- de relocaliser des sentiers de motoneige à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et de Mont-Tremblant.

TABLEAU F.31

**Coût pour le gouvernement des mesures pour la protection
de l'environnement et des technologies environnementales**

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Total
Développement des technologies de l'énergie verte	4,0	4,0	8,0
Nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard d'un véhicule neuf écoénergétique	2,3	3,3	5,6
Programme d'aide au financement d'immobilisations liées à la production de bioénergie	—	—	—
Accélération de la modernisation des barrages publics	0,1	0,7	0,8
Les parcs nationaux : une expansion dans le Québec méridional	1,8	3,6	5,4
Relocalisation de sentiers de motoneige à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant	0,4	1,0	1,4
TOTAL	8,6	12,6	21,2

3.4.1 Développement des technologies de l'énergie verte

L'innovation en matière de technologies de l'énergie verte peut améliorer notre performance environnementale et renforcer notre économie.

D'ailleurs, des initiatives comme le *Global Green New Deal* du Programme des Nations Unies pour l'environnement favorisent les investissements en environnement pour relancer l'économie et créer des emplois. Le *Global Green New Deal* considère le secteur de l'énergie et des technologies propres comme prioritaire en raison de ses répercussions en termes de retombées économiques, de création d'emplois et d'effets positifs sur l'environnement.

Le virage environnemental mondial contribuera à créer des occasions d'affaires pour les développeurs de nouvelles technologies de l'énergie. À proximité du Québec, la nouvelle administration américaine est préoccupée par la question du réchauffement climatique et oriente sa politique énergétique vers les énergies dites « vertes ». Les États-Unis représentent un marché potentiel de 300 millions d'habitants.

Par ailleurs, les pays en émergence ont des besoins énergétiques importants en raison de leur forte croissance économique. Considérant que la production d'énergie dans les pays émergents est issue, pour une large part, de sources d'énergie polluantes, les marchés étrangers représentent des occasions d'affaires importantes pour les technologies environnementales.

Or, le Québec dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour faire en sorte que les énergies vertes soient une source de développement et de création de richesse.

Toutefois, les besoins financiers sont importants, notamment pour atteindre le stade de la commercialisation des technologies.

Afin de favoriser le développement d'un secteur dynamique des nouvelles technologies de l'énergie verte, le budget 2009-2010 alloue un montant de 8 millions de dollars sur deux ans pour la mise en place d'un programme de développement des technologies de l'énergie verte.

Plusieurs secteurs apparaissent prioritaires pour le Québec sur le plan des technologies énergétiques émergentes, compte tenu de ses objectifs et de son profil de consommation énergétique.

**Exemples de technologies visées par le programme
de développement des technologies de l'énergie verte**

Les biocarburants de seconde génération

Soutenir le développement et l'application des technologies issues de la chimie verte permettant d'extraire de l'éthanol cellulosique à partir de résidus forestiers ou agricoles.

Les véhicules électriques

Améliorer le rendement des batteries, des moteurs et des systèmes de contrôle.

L'énergie solaire

Développer de nouveaux matériaux pour la fabrication de cellules photovoltaïques utilisées dans les panneaux solaires.

L'énergie éolienne

Perfectionner et adapter les technologies aux conditions d'utilisation au Québec.

Les hydroliennes

Tirer davantage profit du potentiel énergétique de nos rivières par la démonstration de projets de production d'électricité à partir d'hydroliennes conçues au Québec.

Ce programme contribuera à soutenir la recherche appliquée réalisée au Québec ainsi que la phase de démonstration de projets visant à développer de nouvelles technologies énergétiques et permettra ainsi aux entreprises québécoises de bien se positionner sur les marchés d'exportation.

3.4.2 Nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard d'un véhicule neuf écoénergétique

Afin de favoriser l'utilisation de véhicules peu énergivores, le budget 2009-2010 prévoit l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique, et ce, à compter de l'année d'imposition 2009.

Le crédit d'impôt sera accordé à un particulier ou à une société qui achètera ou louera à long terme un véhicule écoénergétique neuf. Il sera versé lors de la déclaration de revenus produite pour l'année de l'achat ou du début de la location du véhicule.

Inciter l'achat de véhicules qui respectent la norme californienne relative aux émissions de gaz à effet de serre

L'objectif du crédit d'impôt est d'encourager l'utilisation de véhicules qui respectent dès maintenant la norme californienne la plus sévère relative aux émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules, soit l'équivalent de 5,27 litres d'essence/100 kilomètres.

Le montant du crédit d'impôt sera fonction des émissions de gaz à effet de serre que produit le véhicule. Plus un véhicule sera performant sur le plan environnemental, plus le crédit d'impôt sera important, soit de :

- 2 000 \$ pour les véhicules ayant une consommation de 3,00 à 5,27 litres d'essence/100 kilomètres, ce qui correspond au respect de la norme californienne de 2016 ou à une performance supérieure à cette norme;
- 3 000 \$ pour les véhicules ayant une consommation de 0,01 à 2,99 litres d'essence/100 kilomètres, ce qui est inférieur à celle de la catégorie précédente et implique l'utilisation d'une technologie qui demande moins de carburant;
- 4 000 \$ pour les véhicules à basse vitesse à circulation restreinte ayant une consommation de 0,00 litre d'essence/100 kilomètres;
- 8 000 \$ pour les autres véhicules ayant une consommation de 0,00 litre d'essence/100 kilomètres, ce qui vise, comme pour la catégorie précédente, à reconnaître la consommation nulle en carburant de véhicules exclusivement électriques ou d'une technologie équivalente.

Pour tenir compte des progrès technologiques, le montant accordé à l'égard d'une catégorie de véhicules sera réduit progressivement à compter de l'année qui suit celle prévue pour l'arrivée sur le marché québécois, d'une nouvelle génération de véhicules plus respectueux de l'environnement. À l'égard des véhicules qui ne consomment aucun carburant, le crédit d'impôt s'échelonne jusqu'en 2016, soit l'année où l'atteinte de la norme californienne est visée.

Par exemple, l'achat en 2010 d'un véhicule Toyota Prius neuf ayant une cote de consommation de 4,1 litres d'essence/100 kilomètres donnera droit à un crédit d'impôt de 2 000 \$. Si le véhicule était plutôt acheté en 2012, le crédit d'impôt serait de 1 000 \$.

TABLEAU F.32

Crédit d'impôt pour l'achat d'un véhicule neuf écoénergétique selon la consommation d'essence et l'année d'imposition⁽¹⁾

Exemples de génération de véhicules	Véhicules hybrides actuels	Véhicules hybrides électriques rechargeables	Véhicules électriques à basse vitesse	Véhicules exclusivement électriques
Exemples de véhicules	Toyota Prius, Honda Civic Hybride	Chevrolet Volt de GM	Zenn, Nemo	En cours de développement
Année prévue de mise en marché⁽²⁾	Avant 2009	Fin 2010	Avant 2009	Fin 2011
Consommation d'essence (en litres/100 kilomètres)	De 3,00 à 5,27 ⁽³⁾	De 0,01 à 2,99 ⁽⁴⁾	0,00	0,00
Valeur du crédit d'impôt selon l'année d'achat (en dollars)				
2009	2 000	— ⁽⁵⁾	4 000	— ⁽⁵⁾
2010	2 000	3 000	4 000	— ⁽⁵⁾
2011	1 500	3 000	4 000	8 000
2012	1 000	2 250	4 000	8 000
2013	500	1 500	3 000	6 000
2014	—	750	2 000	4 000
2015	—	—	1 000	2 000
2016	—	—	—	—

- (1) Le crédit d'impôt sera accordé en un seul versement aux contribuables pour l'année d'imposition correspondant à l'année d'achat.
- (2) Pour les véhicules hybrides électriques rechargeables et ceux exclusivement électriques, la période d'arrivée sur le marché constitue une prévision.
- (3) Pour les véhicules qui utilisent du carburant diesel, la norme est plutôt de 2,58 à 4,54 l/100 km.
- (4) Pour les véhicules qui utilisent du carburant diesel, la norme est plutôt de 0,01 à 2,57 l/100 km.
- (5) Le montant du crédit d'impôt prévu en 2011 à l'égard de la catégorie de consommation du véhicule s'appliquera si des véhicules de cette catégorie sont offerts sur le marché.

□ Impact du crédit d'impôt sur le coût des véhicules

Actuellement, les nouvelles technologies relatives aux véhicules électriques sont en développement et les nouveaux modèles comparables aux véhicules actuels à essence arriveront sur le marché au cours des prochaines années.

Or, on s'attend à ce que le prix de ces nouveaux véhicules soit nettement plus élevé que celui d'un véhicule à essence de gamme équivalente. Par exemple, le prix canadien pour les véhicules hybrides électriques rechargeables de gamme intermédiaire devrait avoisiner les 40 000 \$, ce qui est nettement plus élevé que le prix d'une voiture à essence de gamme équivalente.

- Malgré les économies sur les frais d'essence, le coût d'achat et d'utilisation de ce type de véhicule électrique pourrait être de 8 000 \$ supérieur à celui d'un modèle similaire à essence. Le crédit d'impôt de 3 000 \$ compenserait près de 40 % de l'écart de 8 000 \$.
- Si un tel véhicule se détaillait plutôt à 35 000 \$, le montant du crédit d'impôt permettrait de rendre son coût net équivalent à celui d'un véhicule à essence.

TABLEAU F.33

Illustration de l'impact du crédit d'impôt
Comparaison du coût net entre un véhicule à essence ordinaire et un véhicule électrique hybride rechargeable sur une période de huit ans⁽¹⁾
(en dollars)

	Modèle intermédiaire à essence	Modèle électrique hybride rechargeable			
		Prix d'achat de 40 000 \$	Écart par rapport au modèle à essence	Prix d'achat de 35 000 \$	Écart par rapport au modèle à essence
Prix d'achat	23 400	40 000	16 600	35 000	11 600
Frais d'essence	14 400	4 200	- 10 200	4 200	- 10 200
Frais d'électricité	0	1 600	1 600	1 600	1 600
Coût d'achat et d'utilisation sur 8 ans	37 800	45 800	8 000	40 800	3 000
Crédit d'impôt en 2010	—	- 3 000	- 3 000	- 3 000	- 3 000
Coût net sur 8 ans	37 800	42 800	5 000	37 800	0

(1) En supposant le prix de l'essence à 1 \$ le litre, le prix de l'électricité à 7 cents/kWh et une distance annuelle parcourue de 20 000 km. Le véhicule à essence consomme 9 l/100 km et le véhicule hybride électrique rechargeable, 2,625 l/100 km.

□ Impact total du crédit d'impôt

Pour l'ensemble de la période où le crédit d'impôt sera effectif, plus de 19 000 acheteurs et locataires de véhicules neufs à faible consommation de carburant recevront une aide fiscale totalisant 30,7 millions de dollars, soit 1 600 \$ en moyenne par contribuable.

Normes californiennes en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules

Le gouvernement du Québec a adopté, dans le cadre de son Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, une mesure pour inciter les manufacturiers de véhicules légers vendus au Québec à respecter des normes d'émissions de gaz à effet de serre comparables aux normes californiennes.

À terme, l'application des normes devrait se traduire par une réduction, de 25 % à 35 %, des émissions de gaz à effet de serre pour les modèles de véhicules des années 2010 à 2016.

L'arrivée imminente de véhicules dont le fonctionnement repose sur de nouvelles technologies moins polluantes, notamment l'électricité, est l'occasion de promouvoir davantage l'atteinte de ces normes et de favoriser l'usage d'une énergie plus propre.

Une quinzaine d'États américains et cinq provinces canadiennes, représentant près de 50 % du marché nord-américain de l'automobile, ont l'intention d'adopter de telles normes. D'abord pensées afin d'être instaurées en Californie, d'où l'appellation « normes californiennes », les normes à respecter sont converties en valeurs de consommation d'essence dans le tableau qui suit.

Actuellement, les véhicules qui utilisent de l'essence comme carburant représentent plus de 98 % du parc de véhicules légers au Québec. Pour ces véhicules, la norme de consommation la plus sévère sera de 5,27 litres d'essence/100 kilomètres.

Normes d'émissions de gaz à effet de serre converties en consommation d'essence (en litres/100 kilomètres)

Année du véhicule	Catégorie 1 :	Catégorie 2 :
	Véhicules à passagers de 3 855 kg ou moins et camions légers dont le poids avec charge est d'au plus 1 705 kg	Véhicules à passagers de plus de 3 855 kg et camions légers dont le poids avec charge est de plus de 1 705 kg
2009	8,33	11,19
2010	7,75	10,70
2011	6,88	9,92
2012	6,01	9,18
2013	5,85	9,06
2014	5,72	8,89
2015	5,47	8,69
2016	5,27	8,44

Source : Étude d'impact économique, *Projet de règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles et sur les redevances pour les émissions excédentaires*, MDDEP, 4 décembre 2007.

3.4.3 Programme d'aide au financement d'immobilisations liées à la production de bioénergie

La production de bioénergie, notamment par la biométhanisation, peut fortement contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Le gouvernement mettra en place des programmes de soutien financier visant à promouvoir des investissements liés à la production de bioénergie. Le gouvernement du Québec invitera le gouvernement fédéral à participer au financement de ces initiatives dans le cadre de son engagement à investir 1 milliard de dollars dans les infrastructures d'énergie verte d'ici cinq ans.

Le gouvernement instaurera notamment un programme visant à aider financièrement les municipalités à implanter des digesteurs anaérobies dont la production de biogaz sera utilisée comme substitut au combustible ou au carburant fossile. Les municipalités pourront aussi offrir aux industries, commerces et institutions présentes sur leur territoire un service de traitement de la matière organique qui permettrait de financer en partie les programmes municipaux de traitement des matières résiduelles.

Comme procédé de traitement des matières organiques, la biométhanisation a l'avantage d'éviter l'enfouissement de ces matières, en plus de réduire les émissions de GES au Québec en produisant du biogaz et en substituant des énergies fossiles dans des véhicules, équipements divers et bâtiments.

L'implantation de digesteurs anaérobies permettra au Québec de donner un élan considérable au développement de la filière de biométhanisation et contribuera à la mise en place de nouveaux créneaux et d'expertises ainsi qu'à la création d'emplois dans un domaine d'avenir. Le coût de ces investissements serait réparti entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les municipalités.

Pour l'ensemble du Québec, l'installation de digesteurs anaérobies représente des investissements totaux évalués à 500 millions de dollars.

3.4.4 Accélération de la modernisation des barrages publics

Plusieurs des grands bassins versants du Québec sont régularisés par des barrages dont un grand nombre sont exploités par le gouvernement, principalement pour la protection des populations et des infrastructures contre les inondations printanières.

En 2005, le gouvernement a mis en place un plan de mise aux normes des barrages de l'État prévoyant des investissements de 204 millions de dollars sur 20 ans. Jusqu'ici, près de 49 millions de dollars ont été investis dans le cadre de ce plan.

Afin de mieux protéger les populations et les infrastructures contre les inondations, le gouvernement accélérera les investissements déjà prévus dans certains grands barrages gouvernementaux et s'assurera de la réalisation des travaux requis pour assurer leur sécurité face aux événements climatiques extrêmes d'ici 2015.

Cette accélération des travaux nécessitera des investissements additionnels de 89 millions de dollars au cours des six prochaines années et seront financés dans le cadre du plan québécois d'infrastructures à partir de 2009-2010.

3.4.5 Les parcs nationaux : une expansion dans le Québec méridional

Des projets seront mis en chantier afin de poursuivre l'expansion du réseau des parcs nationaux dans le Québec méridional.

Ces projets, qui représenteront des investissements totaux de 50 millions de dollars sur cinq ans, favoriseront le développement de l'industrie touristique régionale et le maintien de l'occupation territoriale.

3.4.6 Relocalisation de sentiers de motoneige à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant

Le gouvernement du Québec souhaite retirer les motoneiges des parcs nationaux québécois de manière à mieux préserver ces sites. Toutefois, certains des sentiers de motoneige visés constituent des éléments importants de l'offre touristique régionale.

Afin d'assurer l'intégrité des parcs nationaux tout en favorisant le développement touristique régional, des sentiers de motoneige seront aménagés à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant.

Tout en permettant une meilleure conservation de ces parcs nationaux, les nouveaux circuits constitueront une amélioration marquée par rapport aux sentiers actuels et favoriseront l'industrie touristique et la rétention des touristes dans ces régions.

L'aménagement de ces sentiers nécessitera des déboursés de près de 3,4 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

4. PLAN POUR SOUTENIR LES EMPLOIS ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE – IMPACT SUR LES LIQUIDITÉS

TABLEAU F.34

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités
(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
MESURES DU BUDGET 2009-2010				
1. ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS				
Mesures pour accroître les liquidités et la capitalisation des entreprises				
– Création d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises	250,0	250,0	500,0	
– Nouveau régime d'épargne-actions II pour favoriser la capitalisation des entreprises publiques	65,0	100,0	165,0	
– Favoriser la croissance de Fondation	35,0	35,0	70,0	
– 60 millions de dollars pour la bonification de l'enveloppe des FIER-Régions	45,0	45,0	90,0	
– Bonification du programme <i>Renfort</i> en faveur des secteurs forestier et touristique	100,0	100,0	200,0	
– Report du remboursement de l'enveloppe de prêts des Fonds locaux d'investissement	—	25,0	25,0	
Sous-total	495,0	555,0	1 050,0	
Pacte pour l'emploi : bonification de 1,0 à 1,5 milliard de dollars				
– Soutien additionnel pour développer le potentiel des personnes				
▪ Bonification des allocations de formation d'Emploi-Québec	102,2	125,1	227,3	90 000 particuliers
▪ Bonification de la mesure Subventions salariales	9,9	11,2	21,1	3 500 entreprises
▪ Reconstitution des mesures de soutien aux travailleurs du secteur forestier	14,0	14,0	27,9	13 500 particuliers
▪ Bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)	19,0	19,0	38,0	2 800 particuliers
▪ Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement (PSTLC)	4,9	14,0	18,9	7 500 particuliers
▪ Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs âgés (PSTA)	1,0	2,0	3,0	400 particuliers
Sous-total	151,0	185,3	336,2	

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités (suite)

(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
– Soutien additionnel pour favoriser la formation				
▪ Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation	6,7	10,0	16,7	3 000 entreprises
▪ Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation (MFOR-Entreprises)	20,5	17,0	37,5	13 650 entreprises
▪ Bonification de la participation financière du gouvernement au financement des projets de formation dans le cadre de projets économiques d'envergure	9,9	—	9,9	40 entreprises
▪ Hausse des activités de concertation pour l'emploi	8,0	6,0	14,0	850 entreprises
▪ Élargissement à tous les secteurs d'activité de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés (ARTT)	4,0	6,0	10,0	1 000 particuliers
▪ Bonification de la mesure Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ)	25,0	25,0	50,0	760 entreprises
Sous-total	74,1	64,0	138,1	
– Soutien additionnel pour valoriser le travail				
▪ Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec	10,5	—	10,5	1 250 particuliers
▪ Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les participants du programme Alternative jeunesse	0,9	0,9	1,8	1 000 particuliers
Sous-total	11,4	0,9	12,3	
Sous-total – Pacte pour l'emploi	236,5	250,2	486,6	
Soutenir le développement forestier				
– Assurer la régénération des forêts				
▪ Bonification du Programme d'investissements sylvicoles	22,0	—	22,0	
▪ Financement de la production de plants forestiers	25,6	—	25,6	
▪ Aide à l'entretien des chemins forestiers dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC)	1,0	1,0	2,0	

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités (suite)

(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
– Développer de nouveaux marchés pour le secteur forestier				
▪ Développement de produits à forte valeur ajoutée	10,0	5,0	15,0	
▪ Programme de certification forestière pour les propriétaires privés	0,5	0,5	1,0	150 particuliers
Sous-total	59,1	6,5	65,6	
Réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement				
– Hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du montant de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	13,0	15,0	28,0	5 900 entreprises
– Prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation	—	—	—	15 000 entreprises
– Amortissement accéléré à 100 % pour le matériel informatique	18,0	41,0	59,0	70 000 entreprises
Sous-total	31,0	56,0	87,0	
Bonifications de certains crédits d'impôt pour la culture	1,5	2,6	4,1	100 entreprises
TOTAL – ACTIONS ADDITIONNELLES ET IMMÉDIATES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS	823,1	870,3	1 693,3	
2. PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE				
Le Nord québécois : un nouvel espace de développement durable				
– Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Nord québécois				
▪ Programme visant la consolidation des pourvoiries	1,0	1,2	2,2	250 entreprises
▪ Création d'aires protégées	0,6	0,6	1,2	
▪ Création de cinq parcs nationaux	—	—	—	
– Améliorer les infrastructures du Nord québécois				
▪ Construction d'une route vers les monts Otish	6,5	3,0	9,5	
▪ Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	15,0	5,0	20,0	
▪ Amélioration des aéroports nordiques	20,0	36,0	56,0	
Sous-total	43,1	45,8	88,9	

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités (suite)

(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
Stimuler l'exploration gazière au Québec				
- Congé de redevances de cinq ans pour l'exploitation gazière	0,8	3,0	3,8	
- Soutien de la SGF au développement de l'industrie de l'exploration gazière au Québec	—	—	—	
- Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques	2,0	2,0	4,0	
- Programme d'évaluations environnementales stratégiques	1,5	1,5	3,0	
Sous-total	4,3	6,5	10,8	
Appuyer nos entreprises technologiques				
- 125 millions de dollars pour la création de fonds d'amorçage	62,5	62,5	125,0	50 entreprises
- 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque	412,5	412,5	825,0	175 entreprises
- Instauration d'un congé fiscal favorisant la commercialisation d'une propriété intellectuelle	—	0,4	0,4	
Sous-total	475,0	475,4	950,4	
Québec, leader de la protection de l'environnement et des technologies environnementales				
- Développement des technologies de l'énergie verte	4,0	4,0	8,0	
- Nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard d'un véhicule neuf écoénergétique	2,3	3,3	5,6	19 000 acquéreurs
- Programme d'aide au financement d'immobilisations liées à la production de bioénergie	—	—	—	
- Accélération de la modernisation des barrages publics	22,0	40,0	62,0	
- Les parcs nationaux : une expansion dans le Québec méridional	18,0	9,0	27,0	
- Relocalisation de sentiers de motoneige à l'extérieur des parcs nationaux des Monts-Valin et du Mont-Tremblant	0,4	1,0	1,4	
Sous-total	46,7	57,3	104,0	
TOTAL – PRÉPARER LE QUÉBEC POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	569,1	585,0	1 154,1	

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités (suite)

(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
3. APPUYER LA FAMILLE ET LE MIEUX-ÊTRE DES QUÉBÉCOIS				
Soutenir les familles				
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	22,0	22,0	44,0	100 000 familles
- Assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études	—	—	—	
- Hausse à 25 000 \$ de la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété	5,0	5,0	10,0	10 000 contribuables
- Déduction pour la perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès	—	—	—	17 000 contribuables
Sous-total	27,0	27,0	54,0	
Améliorer la qualité de vie des aînés				
- La démarche « Municipalités amies des aînés »	1,0	1,0	2,0	
- Le Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés	4,0	4,0	8,0	
- Aide financière pour adapter le logement d'aînés autonomes	2,0	2,0	3,9	1 200 ménages
Sous-total	7,0	7,0	13,9	
Investissements de 370 millions de dollars pour la construction et la rénovation de logements				
- Investissement de 200 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux	—	38,0	38,0	3 000 ménages
- Aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural (RénoVillage)	25,0	25,0	50,0	6 000 ménages
- Amélioration des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale	2,5	3,0	5,5	370 personnes
- Aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu pour des travaux urgents	3,3	3,3	6,5	1 300 ménages
- Soutien financier aux personnes handicapées pour adapter leur domicile	22,3	22,3	44,5	2 500 personnes
- Amélioration des logements et des habitations dans les secteurs dégradés (Rénovation Québec)	20,3	101,3	121,5	17 000 ménages
Sous-total	73,3	192,8	266,0	

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités (suite)

(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
Investissements pour le développement social				
- Injection de 5 millions de dollars dans le Réseau d'investissement social du Québec	5,0	—	5,0	100 entreprises
- Financement d'une étude pour le Chantier de l'économie sociale	0,3	—	0,3	
- Prolongement du soutien au Réseau québécois du crédit communautaire	2,2	—	2,2	21 organismes
- Favoriser l'entrepreneuriat féminin	2,0	1,0	3,0	
Sous-total	9,5	1,0	10,5	
TOTAL – APPUYER LA FAMILLE ET LE MIEUX-ÊTRE DES QUÉBÉCOIS	116,7	227,7	344,4	
SOUS-TOTAL – MESURES DU BUDGET 2009-2010	1 508,9	1 683,0	3 191,8	
INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS DE LOTO-QUÉBEC ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	49,5	140,0	189,5	
GRAND TOTAL DES MESURES DU BUDGET 2009-2010	1 558,4	1 823,0	3 381,3	
ANNONCES PRÉCÉDENTES				
1. ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DU 14 JANVIER 2009				
- Introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles	250,0	—	250,0	170 000 ménages
- Contribution de 1 milliard de dollars à la SGF pour investir dans les entreprises québécoises	750,0	250,0	1 000,0	40 entreprises
- Bonification du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	10,0	20,0	30,0	385 entreprises
- Accélération du Plan québécois des infrastructures 2008-2013	1 033,5	407,1	1 440,6	
Sous-total	2 043,5	677,1	2 720,6	
2. RÉDUCTION DE 25 % DES RETRAITS MINIMUMS DES FERR EN 2008 ANNONCÉE LE 19 DÉCEMBRE 2008	40,0	—	40,0	100 000 contribuables

Plan pour soutenir les emplois et pour préparer la relance de l'économie – Impact sur les liquidités (suite)

(en millions de dollars)

	Injection de liquidités dans l'économie ⁽¹⁾			Population touchée
	2009	2010	Total	
3. LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC, PRÉSENTÉ LE 4 NOVEMBRE 2008				
- Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$, en 2009, du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	24,0	27,0	51,0	350 000 ménages
- Hausse de 1,58 % à 2,36 % du taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers pour 2009	136,0	150,0	286,0	4 300 000 ménages
- Pleine indexation de 2,36 % des prestations d'aide de dernier recours pour 2009, incluant celle des ménages aptes au travail	35,0	45,0	80,0	332 000 ménages
- Hausse du Soutien aux enfants et de la Prime au travail	16,0	26,0	42,0	820 000 ménages
- Financement additionnel de 1 milliard de dollars pour les entreprises, principalement les PME (programme Renfort)	500,0	500,0	1 000,0	500 entreprises
Sous-total	711,0	748,0	1 459,0	
4. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2007-2012 : IMPACT PAR RAPPORT À 2007				
	3 404,6	3 045,2	6 449,8	
5. ÉLIMINATION DE LA TAXE SUR LE CAPITAL : IMPACT DES BAISES DE TAUX AU 1^{ER} JANVIER DE 2009 ET DE 2010				
	299,0	673,0	972,0	75 000 entreprises
SOUS-TOTAL - ANNONCES PRÉCÉDENTES	6 498,1	5 143,3	11 641,4	
GRAND TOTAL DES MESURES POUR SOUTENIR L'EMPLOI ET POUR PRÉPARER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE	8 056,5	6 966,3	15 022,7	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Incluant, le cas échéant, les contributions des partenaires, soit le secteur privé et les autres paliers de gouvernement.

Section G

Le point sur les transferts fédéraux

1. INTRODUCTION.....	G.3
2. PÉRÉQUATION : DES CHANGEMENTS UNILATÉRAUX QUI ONT DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES	G.5
2.1 Impact sur les finances publiques du Québec	G.5
2.2 De nouveaux plafonds à la péréquation	G.6
2.3 Un traitement inéquitable des dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement du Québec.....	G.8
2.4 La nécessité d'imposer des plafonds à la péréquation n'a pas été démontrée.....	G.10
2.5 Une nouvelle dynamique qui compromet l'objectif du programme inscrit dans la Constitution.....	G.13
3. TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ : DES MODIFICATIONS UNILATÉRALES À LA FORMULE DE RÉPARTITION	G.15
4. TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX : UN MÉCANISME INADÉQUAT	G.19
5. POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DU FÉDÉRALISME FISCAL CANADIEN	G.21
6. CONCLUSION	G.23

1. INTRODUCTION

Le Canada, comme la plupart des autres fédérations, dispose d'un programme de péréquation. La péréquation constitue d'ailleurs une composante fondamentale du fédéralisme fiscal canadien. C'est le seul programme de transfert aux provinces dont l'objectif est inscrit dans la Constitution :

« Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables¹. »

Au cours des dernières années, de nombreux experts se sont penchés sur la question de la péréquation au Canada. En 2006, trois rapports touchant cette question ont été déposés :

- *Réconcilier l'irréconciliable : s'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*, du Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal, mis en place par le Conseil de la fédération et présidé par M. Robert Gagné et M^{me} Janice Gross Stein;
- *Pour réaliser un dessein national : remettre la péréquation sur la bonne voie*, du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires, mis en place par le gouvernement fédéral et présidé par M. Al O'Brien;
- *L'équilibre fiscal horizontal : vers une démarche fondée sur des principes*, du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Ces trois rapports arrivaient à la conclusion que l'enveloppe de péréquation et sa répartition entre les provinces bénéficiaires devaient être déterminées par une formule, et que cette formule devait tenir compte de la moyenne des capacités fiscales des dix provinces, communément appelée la « norme des dix provinces ».

En mars 2007, dans le cadre de son budget, le gouvernement fédéral a annoncé une réforme en profondeur de la péréquation basée sur les recommandations du rapport O'Brien. Cette réforme, qui était alors présentée par le gouvernement fédéral comme l'un des éléments de sa solution au déséquilibre fiscal, répondait largement aux attentes du Québec.

Dans une lettre adressée au premier ministre du Québec le 19 mars 2007, le premier ministre du Canada affirmait que le budget fédéral de 2007 marquait « un retour fondamental à l'équilibre fiscal au Canada » et que « tous les gouvernements disposeront dorénavant de ressources d'une manière qui est fondée sur des principes, prévisible et à long terme afin de mener à bien leurs responsabilités ».

¹ Paragraphe 36(2) de la Loi constitutionnelle de 1982.

D'ailleurs, la loi de mise en œuvre de la réforme de la péréquation de 2007 prévoyait que les changements apportés au programme resteraient en vigueur jusqu'à la fin de 2013-2014.

Or, moins de deux ans plus tard, soit le 3 novembre 2008, le gouvernement fédéral annonçait son intention de modifier le programme de péréquation, de manière notamment à en limiter la croissance à celle du PIB nominal canadien.

Ainsi, face à un important ralentissement économique, l'une des premières décisions du gouvernement fédéral a été de modifier unilatéralement le programme de péréquation, privant de revenus les provinces qui, au départ, disposent d'une capacité fiscale par habitant inférieure à la moyenne nationale.

Le gouvernement fédéral affirme que la croissance des paiements de péréquation n'était pas viable. Le Québec ne partage pas cet avis. Par exemple, en raison du mécanisme de lissage des droits de péréquation en application depuis 2007, la baisse récente des prix du pétrole et du gaz naturel aurait eu automatiquement pour effet de réduire le coût du programme de péréquation dans les années à venir. Le gouvernement fédéral n'avait donc aucunement besoin de plafonner le programme de péréquation pour en limiter la croissance structurelle.

Les changements apportés au programme de péréquation ont été confirmés dans le budget fédéral de janvier 2009. Dans ce budget, le gouvernement fédéral a également annoncé qu'il modifiait unilatéralement la formule de répartition entre les provinces du Transfert canadien en matière de santé (TCS).

Les changements apportés par le gouvernement fédéral à ces importants programmes de transfert aux provinces, et ce, sans discussion préalable avec les provinces, ont des conséquences importantes à la fois sur les finances publiques du Québec et sur la dynamique des transferts fédéraux aux provinces.

La présente section vise à faire le point sur les changements qui ont été apportés récemment par le gouvernement fédéral au programme de péréquation et au TCS. Elle fait également le point sur d'autres enjeux relatifs au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), de même que sur la conduite des relations fédérales-provinciales au Canada, qui doivent faire l'objet de discussions avec le gouvernement fédéral.

2. PÉRÉQUATION : DES CHANGEMENTS UNILATÉRAUX QUI ONT DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES

2.1 Impact sur les finances publiques du Québec

Lors du budget du Québec de mars 2008, des revenus de péréquation de 8 430 millions de dollars étaient prévus pour l'année 2009-2010. Le 3 novembre 2008, le gouvernement fédéral a annoncé que, sur la base des changements qu'il entendait apporter au programme de péréquation, les droits de péréquation du Québec pour l'année 2009-2010 s'établiraient à 8 355 millions de dollars, soit 75 millions de dollars de moins que ce qui avait été anticipé au budget de mars 2008.

Pour les années 2010-2011 et suivantes, le gouvernement fédéral n'a fourni aux provinces aucune information quant aux impacts des changements apportés au programme de péréquation. Le Québec estime cependant que ces changements auront des impacts financiers majeurs. Par rapport au budget de mars 2008, les impacts négatifs de ces changements sont estimés à 695 millions de dollars en 2010-2011 et à plus de un milliard de dollars par année par la suite.

TABLEAU G.1

Impact sur les revenus du Québec des changements annoncés à la péréquation le 3 novembre 2008

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011
Péréquation prévue au budget de mars 2008	8 430	9 164
Péréquation prévue au budget de mars 2009	8 355	8 469
Écart	- 75	- 695

2.2 De nouveaux plafonds à la péréquation

Le 3 novembre 2008, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place de nouveaux plafonds à la péréquation. Ces plafonds viennent limiter les droits de péréquation des provinces bénéficiaires.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'un mécanisme de plafond qui a pour effet qu'une province bénéficiaire ne peut être plus « riche » que la moyenne des provinces bénéficiaires de péréquation. Ce mécanisme remplace celui qui avait été mis en place en 2007 par le gouvernement fédéral, conformément aux recommandations du rapport O'Brien. Rappelons que le « plafond O'Brien » avait pour effet d'éviter qu'une province bénéficiaire ne soit plus « riche » qu'une province non bénéficiaire de péréquation.

Concrètement, ce changement a pour effet de réduire de manière importante le coût du programme de péréquation. En 2009-2010, alors que le niveau du « plafond O'Brien » aurait été de 7 945 dollars par habitant, le niveau du plafond annoncé par le gouvernement fédéral le 3 novembre 2008 est de seulement 7 162 dollars par habitant.

Un facteur qui explique cet écart est la décision du gouvernement fédéral d'exclure les revenus découlant des ententes extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse du calcul du mécanisme de plafond qui sera maintenant appliqué. Ces revenus étaient pris en compte dans le calcul du « plafond O'Brien ».

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a introduit un second mécanisme de plafond, celui-là basé sur le PIB nominal canadien. Ce « plafond PIB » ne faisait pas partie des modifications recommandées par le rapport O'Brien.

En vertu de ce plafond, l'augmentation des droits de péréquation au Canada correspondra, au maximum, à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal canadien. Par exemple, la croissance des droits de péréquation au Canada en 2009-2010 a été limitée à la croissance moyenne du PIB nominal canadien des années 2007, 2008 et 2009.

En 2009-2010, l'Ontario recevra pour la première fois de son histoire des paiements de péréquation, qui s'élèveront à 347 millions de dollars. Il est à noter que si le gouvernement fédéral avait introduit le « plafond PIB » sans modifier au préalable le « plafond O'Brien » décrit précédemment, l'Ontario n'aurait pas reçu de péréquation en 2009-2010.

Enfin, pour l'année 2009-2010, le gouvernement fédéral a offert à la Nouvelle-Écosse et au Manitoba des paiements transitoires totalisant 167 millions de dollars afin d'assurer à ces deux provinces des revenus au moins équivalents à ceux qu'elles ont reçus en 2008-2009². Toutefois, le gouvernement fédéral a décidé de verser ces 167 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse et au Manitoba en réduisant les droits de péréquation des autres provinces bénéficiaires de péréquation, soit l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 27 novembre 2008, dans le cadre de son énoncé économique, le gouvernement fédéral indiquait que les changements apportés à la péréquation étaient selon lui « en conformité avec le rapport O'Brien ». Or, cela n'est pas exact.

Le rapport O'Brien a sévèrement critiqué le programme à enveloppe fermée en place de 2004-2005 à 2006-2007, auquel s'apparente grandement le système en place depuis le 3 novembre 2008. Le rapport O'Brien recommandait le retour à un programme non plafonné, basé sur une formule et des principes et utilisant la norme des dix provinces :

« [...] la notion d'enveloppe fixe va à l'encontre de la nature fondamentale de la péréquation – laquelle est de répondre à l'évolution de la capacité fiscale des provinces, plutôt que de constituer un droit fixe dans le temps. L'établissement d'une enveloppe fixe assortie d'une trajectoire de croissance dissocie le Programme de péréquation de la situation financière réelle des provinces et du besoin global de péréquation à travers les années » (page 44 du rapport O'Brien).

Sur la question de la capacité de payer du gouvernement fédéral, le rapport O'Brien indiquait par ailleurs ceci :

« Tout changement important du Programme de péréquation, notamment toute modification portant sur son financement (p. ex., une réduction du montant global affecté par le gouvernement fédéral au Programme), entre deux dates de renouvellement devrait faire l'objet d'un document de discussion public » (page 69 du rapport O'Brien).

Les changements apportés à la péréquation le 3 novembre 2008 n'ont pas fait l'objet, au préalable, d'un document de discussion public.

² Il est à noter par ailleurs que quelques jours après le dépôt de son budget de 2009, le gouvernement fédéral a annoncé que la Nouvelle-Écosse recevrait en 2009-2010 un paiement additionnel de 74 M\$, de manière à ce que les droits de péréquation de cette province en 2009-2010 soient équivalents à ceux de 2008-2009.

2.3 Un traitement inéquitable des dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement du Québec

Les droits de péréquation des provinces pour l'année 2009-2010 annoncés par le gouvernement fédéral le 3 novembre 2008 prenaient en compte d'autres modifications appliquées par le gouvernement fédéral qui n'ont été annoncées aux provinces que le 14 novembre 2008, soit 11 jours plus tard. Ces changements, qui nécessitaient des amendements au règlement sur la péréquation, ont été rendus publics dans la *Gazette du Canada* le 24 décembre 2008.

L'un de ces changements concerne une modification du traitement, dans le cadre de la péréquation, des dividendes versés par Hydro One au gouvernement de l'Ontario. Le gouvernement fédéral a décidé de considérer cette source de revenus à l'assiette des impôts des sociétés plutôt qu'à l'assiette des ressources naturelles, comme cela avait été le cas en 2007-2008 et en 2008-2009. En 2009-2010, cette décision fédérale a eu pour effet de réduire la capacité fiscale relative de l'Ontario et ainsi augmenter ses droits de péréquation.

L'argument invoqué par le gouvernement fédéral est que cette société d'État transporte et distribue de l'électricité, mais qu'elle n'en produit pas. Une telle orientation n'apparaît pas en contradiction avec la logique du programme de péréquation.

Toutefois, tous les dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement du Québec demeurent pris en compte par le gouvernement fédéral dans l'assiette des ressources naturelles, et ce, même si une partie importante de ces dividendes découlent, comme pour Hydro One, d'activités de transport et de distribution d'électricité. Il en résulte donc un traitement inéquitable.

Hydro One est une société d'État qui, comme Hydro-Québec, n'a qu'un seul actionnaire. Dans le cas d'Hydro-Québec, c'est le gouvernement du Québec, alors que dans celui de Hydro One, c'est le gouvernement de l'Ontario.

Les activités de Hydro One ne diffèrent en rien des activités de deux des quatre divisions d'Hydro-Québec, soit Hydro-Québec TransÉnergie, qui exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité en Amérique du Nord, et Hydro-Québec Distribution, qui dessert la clientèle en électricité. De manière similaire, les activités d'Hydro-Québec Production, la plus importante division d'Hydro-Québec, ne diffèrent en rien de celles d'Ontario Power Generation (production), une autre société d'État ontarienne qui, comme Hydro One, n'a qu'un seul actionnaire, le gouvernement de l'Ontario.

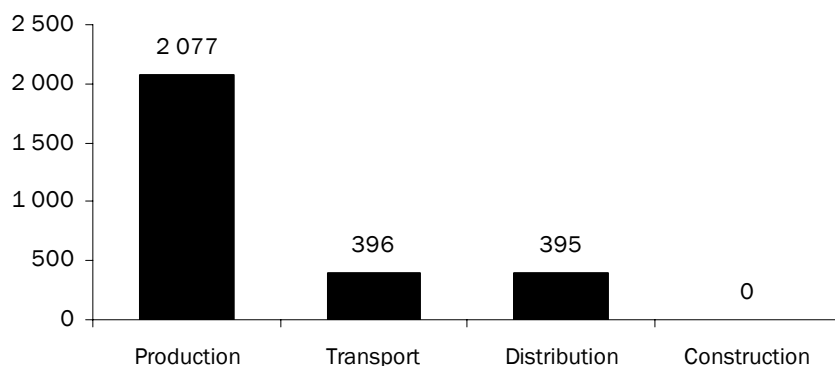
Dans ce contexte, rien ne justifie que, dans le cadre de la péréquation, les dividendes d'Hydro-Québec qui découlent d'activités de transport et de distribution d'électricité soient traités différemment, par le gouvernement fédéral, des dividendes de Hydro One.

En 2007, Hydro-Québec TransÉnergie a réalisé un bénéfice net de 396 millions de dollars, ce qui représente plus de 13 % du bénéfice net d'Hydro-Québec. De son côté, Hydro-Québec Distribution a réalisé un bénéfice net de 395 millions de dollars, ce qui représente également plus de 13 % du bénéfice net d'Hydro-Québec. Au total, les secteurs transport et distribution d'Hydro-Québec ont représenté plus de 27 % du bénéfice net d'Hydro-Québec en 2007. La division Hydro-Québec Production a réalisé, quant à elle, un bénéfice net de 2 077 millions de dollars en 2007.

GRAPHIQUE G.1

Bénéfice net d'Hydro-Québec en 2007 selon le secteur

(en millions de dollars)



Source : Rapport annuel 2007 d'Hydro-Québec.

En comparaison, Ontario Power Generation (production) a réalisé un bénéfice net de 528 millions de dollars en 2007. Hydro One (transport et distribution) a, quant à elle, réalisé un bénéfice net de 399 millions de dollars en 2007.

Un traitement équitable par le gouvernement fédéral des dividendes d'Hydro-Québec, dans le cadre de la péréquation, aurait pour effet d'augmenter les droits de péréquation du Québec de plus de 250 millions de dollars par année.

2.4 La nécessité d'imposer des plafonds à la péréquation n'a pas été démontrée

Pour justifier les changements apportés au programme de péréquation, le gouvernement fédéral affirme que les paiements de péréquation à l'échelle canadienne ont crû de 56 % depuis 2003-2004 et que ce taux de croissance n'est pas viable. Or, s'il est vrai que les paiements de péréquation ont crû de manière importante depuis 2003-2004, il faut aussi dire qu'ils avaient baissé de plus de 20 % entre 1999-2000 et 2003-2004.

En fait, au cours des dix dernières années, la croissance annuelle moyenne des droits de péréquation n'a été que de 4,1 %, alors que celle du PIB nominal canadien s'est élevée à 5,6 %.

TABLEAU G.2

Droits de péréquation au Canada et croissance du PIB nominal canadien (en millions de dollars et en pourcentage)

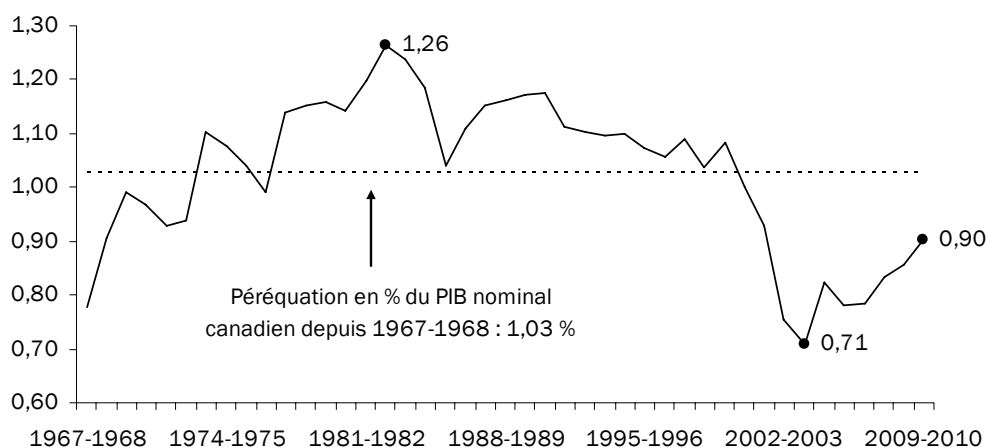
	Droits de péréquation au Canada (en M\$)		PIB nominal au Canada (var. annuelle en %)
		(var. annuelle en %)	(var. annuelle en %)
1999-2000	10 900	13,5	8,7
2000-2001	10 948	0,4	8,9
2001-2002	10 310	- 5,8	1,3
2002-2003	8 859	- 14,1	6,0
2003-2004	8 690	- 1,9	4,2
2004-2005	10 774	24,0	7,0
2005-2006	10 907	1,2	6,7
2006-2007	11 535	5,8	5,0
2007-2008	12 925	12,1	5,8
2008-2009	13 620	5,4	2,3
Croissance annuelle moyenne (en %)	s. o.	4,1	5,6

Sources : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

En 2009-2010, le gouvernement fédéral versera 14,2 milliards de dollars en droits de péréquation. Bien qu'il s'agisse d'un sommet en termes absolus, cela représente 0,90 % du PIB nominal canadien, ce qui est inférieur à la moyenne annuelle de 1,03 % observée depuis la fin des années 1960. À titre illustratif, le coût d'un programme de péréquation représentant 1,03 % du PIB nominal canadien en 2009-2010 s'élèverait à 16,1 milliards de dollars, soit près de 2 milliards de plus que les 14,2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral versera en 2009-2010.

GRAPHIQUE G.2

Péréquation au Canada en proportion du PIB nominal canadien (en pourcentage)



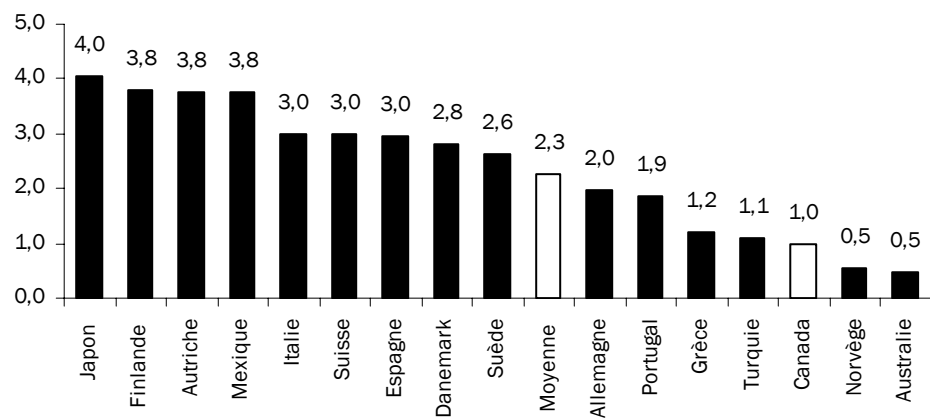
Sources : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Qui plus est, comparativement aux pays de l'OCDE qui disposent d'un programme de péréquation, le Canada est loin de posséder le programme de péréquation le plus onéreux. Selon une étude récente de l'OCDE³, les mécanismes de péréquation des 16 pays analysés représentaient en moyenne 2,26 % de leur PIB nominal.

GRAPHIQUE G.3

Péréquation en proportion du PIB nominal dans certains pays de l'OCDE en 2004⁽¹⁾

(en pourcentage)



(1) Incluant pour le Canada la formule de financement des territoires.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

³ OCDE, *Fiscal Equalisation in OECD Countries*, [En ligne], septembre 2007, <<http://www.oecd.org/dataoecd/51/6/39234016.pdf>>.

2.5 Une nouvelle dynamique qui compromet l'objectif du programme inscrit dans la Constitution

Enfin, le « plafond PIB » mis en place par le gouvernement fédéral introduit une asymétrie fondamentale dans le fonctionnement du programme de péréquation :

- le programme de péréquation pourra jouer son rôle lorsque les écarts de capacité fiscale entre les provinces diminueront, puisque le coût du programme pourra diminuer (ce qui est normal);
- cependant, le programme de péréquation ne pourra pas jouer pleinement son rôle si les écarts de capacité fiscale entre les provinces augmentent de manière importante, puisque la croissance du coût du programme se limitera à celle du PIB nominal canadien (ce qui est anormal).

Sur le plan budgétaire, le gouvernement fédéral s'est prémuni contre tout risque financier : peu importent les facteurs qui pourraient affecter les écarts de capacité fiscale entre les provinces, comme par exemple une hausse importante du prix du pétrole, le programme de péréquation n'augmentera jamais plus rapidement que le PIB nominal canadien.

Les provinces devront quant à elles assumer un risque plus important. La nouvelle formule de péréquation plafonnée ne peut assurer aux provinces de disposer au minimum de la capacité fiscale de la norme des dix provinces, comme cela était le cas en 2007-2008 et 2008-2009. De plus, en raison du mécanisme de « plafond PIB », toute variation dans les écarts de capacité fiscale entre les provinces entraîne un « jeu à somme nulle », l'augmentation des droits de péréquation d'une province se faisant nécessairement au détriment de ceux des autres provinces bénéficiaires.

Par ailleurs, il découle du « plafond PIB » que la péréquation, en proportion du PIB nominal canadien, ne pourra jamais augmenter. À l'avenir, la péréquation au Canada représentera au maximum la proportion de 0,90 % observée en 2009-2010. De plus, puisque le programme de péréquation augmentera soit au rythme du PIB nominal, soit à un rythme moindre, cette proportion ne peut que décroître dans le temps.

Pour le Québec, cette nouvelle dynamique compromet sérieusement la capacité du programme de péréquation d'atteindre l'objectif enchâssé dans la Constitution canadienne.

3. TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ : DES MODIFICATIONS UNILATÉRALES À LA FORMULE DE RÉPARTITION

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) a été bonifié à la suite de l'entente sur la santé de septembre 2004. Il résulte notamment de cette entente que le niveau du TCS en espèces augmentera de 6 % par année jusqu'à la fin de 2013-2014.

Contrairement au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), pour lequel une allocation en espèces selon un montant égal par habitant est en vigueur depuis 2007-2008, le TCS est réparti entre les provinces selon une formule qui tient compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces par le gouvernement fédéral en 1977⁴. Cela implique, par exemple, qu'une province comme l'Alberta, dont la valeur des points d'impôt est plus élevée que celle de la moyenne des dix provinces en raison de la vigueur de son économie, reçoit un montant moindre en espèces au titre du TCS. Au global cependant, en tenant compte de la valeur des points d'impôt, toutes les provinces disposent de ressources identiques par habitant pour financer leur système de santé.

Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral s'était engagé à maintenir cette formule de répartition jusqu'à la fin de l'entente sur la santé, soit jusqu'au 31 mars 2014 :

« Afin de respecter l'entente conclue au sujet du Plan décennal pour consolider les soins de santé, qui a été signée par tous les premiers ministres, le passage à une allocation en espèces égale par habitant au titre du TCS sera inscrit dans la loi de manière à entrer en vigueur en 2014-2015, lorsque la loi actuelle arrivera à échéance » (page 123 du plan budgétaire fédéral de 2007).

En outre, le gouvernement fédéral s'engageait, dans son budget de 2007, à ce qu'aucune province ne soit pénalisée financièrement lorsque la formule de répartition du TCS serait modifiée en 2014-2015.

Or, le 27 janvier 2009, dans le cadre de son budget, le gouvernement fédéral a annoncé sans préavis qu'il modifiait la formule de répartition du TCS pour permettre à l'Ontario de recevoir le même montant en espèces par habitant que les autres provinces bénéficiaires de péréquation, et ce, même si la valeur des points d'impôt de l'Ontario demeure plus élevée que celle de la moyenne canadienne.

⁴ La formule de répartition tient également compte de la péréquation afférente aux points d'impôt transférés aux provinces par le gouvernement fédéral en 1977.

Pour les années 2009-2010 et 2010-2011, afin d'éviter que les neuf autres provinces ne soient affectées négativement par ce changement, le gouvernement fédéral versera à l'Ontario une somme distincte de l'enveloppe du TCS d'environ 750 millions de dollars.

Cependant, pour les années suivantes, la compensation additionnelle versée à l'Ontario sera payée à même l'enveloppe légiférée du TCS. Cela aura donc pour effet de réduire les revenus de transferts pour la santé des neuf autres provinces. Pour le Québec, l'impact négatif de cette décision fédérale est estimé à plus de 60 millions de dollars par année à compter de 2011-2012.

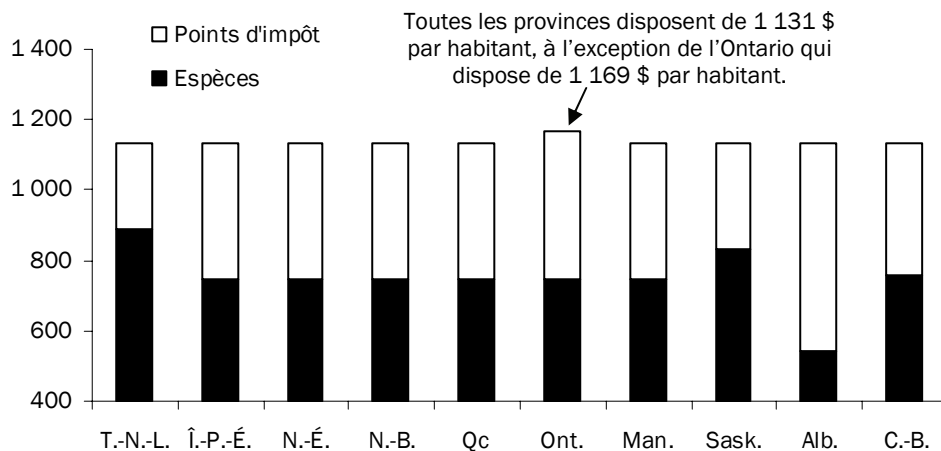
Il est à noter que le budget fédéral de 2009 prévoyait initialement que la compensation additionnelle versée à l'Ontario serait payée à même l'enveloppe du TCS dès 2009-2010. Le gouvernement fédéral s'est ravisé quelques jours plus tard et a informé les provinces que cela ne serait le cas qu'à compter de 2011-2012.

Il résulte du changement apporté unilatéralement par le gouvernement fédéral à la formule de répartition du TCS que, quand on tient compte des transferts en espèces pour la santé et de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977, l'Ontario dispose de plus de ressources que les autres provinces pour financer son système de santé. Par exemple, en 2009-2010, l'Ontario disposera de 1 169 \$ par habitant, alors que les neuf autres provinces disposeront de 1 131 \$ par habitant, soit 38 \$ par habitant de moins. Pour l'Ontario, cela signifie un montant additionnel de près de 490 millions de dollars.

GRAPHIQUE G.4

Transfert canadien en matière de santé (TCS) en 2009-2010

(en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

Le Québec estime que cette nouvelle formule de répartition du TCS aurait dû faire l'objet de discussions avant d'être mise en place. Par ailleurs, le Québec est d'avis qu'aucune province ne devrait être pénalisée par le changement apporté par le gouvernement fédéral, en particulier jusqu'à la fin de l'entente sur la santé de septembre 2004, soit le 31 mars 2014, de manière à ce que celle-ci soit intégralement respectée.

4. TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX : UN MÉCANISME INADÉQUAT

Dans son budget de mai 2007, le Québec avait indiqué qu'en matière de déséquilibre fiscal, les discussions devaient se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.

En tenant compte de l'inflation, le niveau du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) demeure inférieur à ce qu'il était en 1994-1995. En 2009-2010, le niveau du TCPS à l'échelle canadienne représentera 10 853 millions de dollars. Or, pour équivaloir au niveau qui prévalait en 1994-1995 en tenant compte de l'inflation, le niveau du TCPS devrait représenter, en 2009-2010, 14 267 millions de dollars. Ceci représente un manque à gagner de plus de 3,4 milliards de dollars à l'échelle canadienne, soit environ 800 millions de dollars pour le Québec.

TABLEAU G.3

Évolution du TCPS par rapport au niveau de 1994-1995

(en millions de dollars)

	Sans tenir compte de l'inflation	En tenant compte de l'inflation
1994-1995	10 646	14 267
2009-2010	10 853	10 853
Écart	207	- 3 414

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, la répartition de la contribution fédérale à l'égard des dépenses des provinces en matière d'aide sociale pose toujours problème. En effet, la portion du TCPS qui vient en appui aux dépenses des provinces en matière d'aide sociale est répartie entre les provinces selon un montant égal par habitant.

Il en résulte qu'une province comme l'Alberta reçoit, par bénéficiaire de l'aide sociale, environ 12 245 dollars, alors que le Québec reçoit 2 855 dollars et que la contribution moyenne par province s'élève à 3 803 dollars. Une telle répartition est difficilement justifiable, à plus forte raison dans un contexte de ralentissement économique où l'on risque d'assister à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui pourrait varier d'une province à l'autre.

Une autre manière de répartir la contribution fédérale pour l'aide sociale serait de tenir compte du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale plutôt que du nombre d'habitants. Une répartition en fonction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par province aurait pour effet d'augmenter les transferts au Québec d'environ 500 millions de dollars par année. Un tel changement n'aurait aucun impact financier pour le gouvernement fédéral.

TABLEAU G.4

Contribution fédérale aux dépenses des provinces en matière d'aide sociale en 2009-2010

(en millions de dollars et en dollars par bénéficiaire de l'aide sociale)

	Composante du TCPS visant à financer l'aide sociale		Bénéficiaires de l'aide sociale ⁽¹⁾		Contribution fédérale
	En M\$	% Canada	Nombre	% Canada	En \$ par bénéficiaire de l'aide sociale
Terre-Neuve-et-Labrador	97	1,5	48 500	2,9	1 994
Île-du-Prince-Édouard	27	0,4	6 900	0,4	3 898
Nouvelle-Écosse	179	2,8	52 300	3,1	3 421
Nouveau-Brunswick	143	2,2	45 300	2,7	3 146
Québec	1 479	23,2	518 200	30,8	2 855
Ontario	2 477	38,8	676 500	40,3	3 661
Manitoba	231	3,6	60 900	3,6	3 796
Saskatchewan	195	3,1	48 700	2,9	4 010
Alberta	691	10,8	56 400	3,4	12 245
Colombie-Britannique	842	13,2	149 300	8,9	5 638
Territoires	28	0,4	16 800	1,0	1 658
Canada	6 388	100,0	1 679 800	100,0	3 803

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Nombre estimatif en 2005.

Sources : Ministère des Finances du Canada et Conseil national du bien-être social.

5. POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DU FÉDÉRALISME FISCAL CANADIEN

Au cours des dernières décennies, le gouvernement fédéral et les provinces se sont donnés des comités visant à favoriser les échanges entre les gouvernements sur les questions financières :

- le Comité permanent des fonctionnaires (CPF), regroupant les sous-ministres des Finances du pays, se réunissait presque systématiquement avant chaque rencontre des ministres des Finances pour passer en revue les principaux sujets de préoccupation des ministres et en discuter;
- le Comité sur les arrangements fiscaux (CAF), regroupant les sous-ministres adjoints responsables des politiques fédérales-provinciales dans chaque ministère des Finances, examinait les principales questions touchant les transferts fédéraux aux provinces;
- le Sous-comité sur les transferts (SCT), regroupant les spécialistes des gouvernements en matière de péréquation et d'autres transferts aux provinces, discutait des enjeux techniques liés aux programmes de transfert aux provinces, tels que le traitement, dans le cadre de la péréquation, des diverses sources de revenus des provinces.

Or, depuis quelques années, ces forums de discussion et de coordination ne sont pratiquement plus utilisés. En particulier, aucun des changements apportés récemment par le gouvernement fédéral n'avait, au préalable, fait l'objet de discussions avec les provinces, et ce, tant au niveau des ministres que des fonctionnaires.

Le Québec estime que ces comités devraient être utilisés davantage afin que toutes les questions qui interpellent les ministres des Finances, y compris celles parfois plus techniques qui touchent les transferts fédéraux, soient analysées au préalable par les fonctionnaires, afin de favoriser un développement plus harmonieux et concerté du fédéralisme fiscal canadien.

6. CONCLUSION

Dans son budget de mai 2007, le Québec reconnaissait que des progrès considérables avaient été réalisés au chapitre des transferts fédéraux au cours des dernières années. Le Québec y reconnaissait en particulier que la réforme du programme de péréquation, qui était sa priorité, répondait largement à ses attentes.

En modifiant de manière unilatérale au cours des derniers mois le programme de péréquation, puis la formule de répartition du TCS, le gouvernement fédéral est revenu sur ses engagements.

En outre, depuis dix ans, les trois provinces qui ont le plus bénéficié de la hausse des transferts fédéraux sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

TABLEAU G.5

Augmentation des transferts fédéraux aux provinces depuis 1999-2000⁽⁴⁾ (en millions de dollars et en pourcentage)

	1999-2000	2009-2010	Augmentation	
	(en M\$)	(en M\$)	(en M\$)	(en %)
Ontario	4 715	14 292	9 577	203
Alberta	1 311	3 132	1 821	139
Colombie-Britannique	2 230	4 785	2 555	115
Manitoba	1 805	3 359	1 554	86
Québec	9 263	16 671	7 408	80
Nouveau-Brunswick	1 571	2 489	918	58
Nouvelle-Écosse ⁽²⁾	1 778	2 649	871	49
Île-du-Prince-Édouard	326	490	164	50
Saskatchewan	892	1 171	279	31
Terre-Neuve-et-Labrador ⁽²⁾	1 457	1 080	- 378	- 26
Total	25 349	50 118	24 769	98

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la péréquation (incluant, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, les revenus des ententes extracôtières) et des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux (incluant, dans le cas du Québec, la portion de l'abattement spécial du Québec afférente à ces transferts).

(2) Rappelons qu'en vertu des ententes extracôtières de 2005, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont reçu respectivement des paiements de 2 G\$ et de 830 M\$ en 2004-2005, montants qui n'apparaissent pas dans ce tableau.

Source : Ministère des Finances du Canada.

Ce résultat découle de l'orientation poursuivie par le gouvernement fédéral depuis la fin des années 1990, qui consiste à réduire la redistribution effectuée traditionnellement par les transferts sociaux aux provinces pour la réaliser principalement dans le cadre du programme de péréquation. Le budget fédéral de 2007 était d'ailleurs l'aboutissement de cette logique, où il était notamment annoncé que le TCS et le TCPS en espèces seraient répartis par habitant, et ce, de concert avec une bonification du programme de péréquation.

Or, la décision récente du gouvernement fédéral d'imposer des plafonds à la péréquation vient limiter la capacité du programme de jouer son rôle. Il en résulte, pour l'ensemble des transferts aux provinces, un degré de redistribution moins élevé qu'auparavant.

Le Québec a demandé que le gouvernement fédéral suspende l'application des changements annoncés le 3 novembre 2008 à la péréquation jusqu'à ce qu'une véritable démarche de discussion avec les provinces ait été menée à terme.

Pour le Québec, la priorité est le respect des engagements pris par le gouvernement fédéral dans son budget de 2007 et donc le retour au programme de péréquation mis en place sur la base des recommandations du rapport O'Brien.

Par ailleurs, le Québec demande au gouvernement fédéral de corriger dès 2009-2010 le traitement inéquitable, dans le cadre de la péréquation, des dividendes d'Hydro-Québec qui découlent d'activités de transport et de distribution d'électricité.

Section H

Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et sur la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents

1. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	H.3
1.1 L'équilibre atteint en 2008-2009	H.4
1.2 État de la réserve budgétaire	H.5
2. SUSPENSION DES EFFETS DE LA LOI	H.7
3. DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI QUI MODIFIERA LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	H.9

1. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La présente section fait état de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents.

La Loi sur l'équilibre budgétaire¹

La Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

Essentiellement, la Loi prévoit l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et édicte les règles applicables lorsque se produit un dépassement.

Ainsi, si le gouvernement constate un dépassement de moins de un milliard de dollars par rapport à l'objectif d'équilibre budgétaire² pour une année financière, il doit réaliser un excédent égal à ce dépassement dès l'année financière suivante.

La Loi prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements pour une période de plus d'un an, lorsque ces dépassements totalisent au moins un milliard de dollars, en raison des circonstances suivantes :

- une catastrophe ayant un impact majeur sur le budget;
- une détérioration importante des conditions économiques;
- une modification dans les programmes de transferts fédéraux au gouvernement.

Le gouvernement doit alors appliquer un plan financier de résorption qui assure que soient compensés les dépassements à l'intérieur d'une période de cinq ans.

En cas de dépassement de plus de un milliard de dollars, le ministre des Finances doit :

- faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient le gouvernement d'encourir de tels dépassements;
- présenter un plan financier permettant de résorber ces dépassements au cours de la période de cinq ans;
- appliquer des mesures de résorption d'au moins un milliard de dollars dès l'année financière où un tel dépassement est prévu ou lors de l'année suivante s'agissant d'un dépassement constaté;
- résorber au moins 75 % de ces dépassements dans les quatre premières années financières de cette période.

De plus, la Loi³ prévoit que le ministre des Finances doit faire rapport, à l'occasion du discours sur le budget, sur son application.

¹ L.R.Q., c. E-12.00001.

² Les articles 3, 4 et 5 de la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire (L.Q., 1996, c. 55) prévoyaient un déficit maximum pour les exercices financiers 1996-1997 à 1998-1999. Ces articles ont été abrogés.

³ Le premier alinéa de l'article 15 édicte que le ministre « fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la présente loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

1.1 L'équilibre atteint en 2008-2009

Sur la base de l'information disponible au moment du discours sur le budget, le gouvernement estime pouvoir respecter les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire en 2008-2009. L'équilibre sera atteint en utilisant 2 milliards de dollars provenant de la réserve budgétaire de 2,3 milliards de dollars accumulée au 31 mars 2008.

Comme le montre le tableau H.1, l'équilibre budgétaire est maintenu tout en tenant compte de la réforme comptable appliquée depuis 2006-2007, qui exige notamment que le gouvernement incorpore dans ses résultats ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

TABLEAU H.1

Excédents cumulés de 1996-1997 à 2008-2009 en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

Année financière	Déficit prévu à la Loi	Surplus (déficit) présenté aux comptes publics des exercices visés ⁽¹⁾	Réserve budgétaire ⁽²⁾	Excédent (dépassement)	Excédent cumulé en fin d'année financière
1996-1997	- 3 275	- 3 217	—	58	58
1997-1998	- 2 200	- 2 192	—	8	66
1998-1999	- 1 200	126	—	1 326	1 392
1999-2000	—	30	—	30	1 422
2000-2001	—	1 377	- 950	427	1 849
2001-2002	—	- 928	950	22	1 871
2002-2003	—	- 694	—	- 694	1 177
2003-2004	—	- 358	—	- 358	819
2004-2005	—	- 664	—	- 664	155
2005-2006	—	37	—	37	192 ⁽⁴⁾
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale					
2006-2007	—	1 409	- 1 300	109	109
2007-2008	—	1 001	- 1 001 ⁽³⁾	—	109
2008-2009 ^P	—	- 2 006	2 006	—	109

P : Données prévisionnelles.

(1) Tient compte des affectations de revenus et des versements au Fonds des générations de 584 M\$ en 2006-2007, de 649 M\$ en 2007-2008 et d'un montant prévu de 701 M\$ pour 2008-2009.

(2) Un montant négatif signifie une affectation à la réserve et un montant positif, une utilisation.

(3) Comprend une affectation d'un montant additionnel de 484 M\$.

(4) Ce montant sera ramené à zéro au 1^{er} avril 2006 suivant l'adoption d'un projet de loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2 État de la réserve budgétaire

Au 31 mars 2008, le solde de la réserve budgétaire a été établi à 2 301 millions de dollars. Ce montant est constitué des affectations suivantes :

- 1,3 milliard de dollars affectés à même les excédents de 2006-2007¹;
- 517 millions de dollars affectés à même les excédents de 2007-2008², en considérant le versement de 200 millions de dollars au Fonds des générations;
- 484 millions de dollars affectés à même les excédents de 2007-2008³.

Le budget 2009-2010 prévoit qu'en raison de l'important ralentissement économique en cours au Québec, la réserve sera entièrement utilisée de la manière suivante :

- 2 006 millions de dollars en 2008-2009, pour atteindre l'équilibre budgétaire;
- 295 millions de dollars en 2009-2010, pour atténuer le déficit.

Le solde de la réserve budgétaire s'établira à zéro à la fin de 2009-2010.

TABLEAU H.2

Opérations de la réserve budgétaire

(en millions de dollars)

Année financière ⁽⁴⁾	Solde au début	Affectation	Utilisation	Solde à la fin
2000-2001	—	950	—	950
2001-2002	950	—	- 950	—
2006-2007	—	1 300	—	1 300
2007-2008	1 300	1 201 ⁽²⁾	- 200 ⁽³⁾	2 301
2008-2009 ^P	2 301	—	- 2 006 ⁽⁴⁾	295
2009-2010 ^P	295	—	295	—

P : Données prévisionnelles.

(1) Aucune opération à la réserve budgétaire pour les années financières 2002-2003 à 2005-2006.

(2) Comprend un montant de 484 M\$ correspondant à un excédent budgétaire additionnel constaté à la fin de l'année financière 2007-2008, annoncé dans le budget 2009-2010.

(3) Le montant de 200 M\$ correspond à un versement au Fonds des générations.

(4) Comprend un versement de 132 M\$ au Fonds des générations.

¹ Montant affecté dans le cadre du budget 2007-2008.

² Montant affecté dans le cadre du budget 2008-2009.

³ Montant affecté dans le cadre du budget 2009-2010.

La Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents¹

En mars 2001, le gouvernement a institué une réserve budgétaire. À l'occasion du discours sur le budget, le ministre des Finances détermine les excédents qui peuvent être affectés en totalité ou en partie à une réserve budgétaire.

La Loi prévoit que le ministre affecte les montants selon différents volets pour la réalisation de projets d'immobilisations et pour d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée.

La Loi permet, lorsque l'intérêt public l'exige, que le gouvernement autorise un autre usage que celui des projets d'immobilisations dans des volets spécifiques, notamment pour le maintien de l'équilibre budgétaire.

¹ L.R.Q., c. R-25.1.

2. SUSPENSION DES EFFETS DE LA LOI

L'ampleur du ralentissement économique actuel et la récession, dans laquelle est entraîné le Québec à la suite de la crise financière internationale la plus importante depuis celle des années 30, ont pour conséquence que le gouvernement ne sera pas en mesure, pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011, de maintenir l'équilibre budgétaire et ainsi atteindre les objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

En effet, l'application des exigences actuelles de la Loi ferait en sorte que pour éviter un déficit, le gouvernement ne pourrait dégager les sommes nécessaires pour soutenir l'emploi pendant la récession, ni favoriser le retour à la croissance économique par des mesures de soutien à la relance. Le gouvernement devrait au contraire réduire de façon importante ses dépenses pour compenser la réduction des revenus, et ce, dès l'exercice 2009-2010. Devant l'ampleur des difficultés économiques, l'ensemble des gouvernements à l'échelle mondiale ont plutôt choisi de soutenir leur économie, au prix de déficits.

Le gouvernement propose de suspendre les effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire rétroactivement à la date du présent budget, pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011, afin de lui permettre d'assurer une gestion prudente de sa politique budgétaire en cette période de récession.

3. DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI QUI MODIFIERA LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le gouvernement déposera un projet de loi qui modifiera la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de pouvoir présenter un déficit budgétaire en 2009-2010 et en 2010-2011 qu'il n'aura pas à compenser par des excédents au cours des années subséquentes.

Également, la Loi sur l'équilibre budgétaire sera modifiée pour permettre au gouvernement d'éliminer graduellement son déficit budgétaire une fois la reprise économique amorcée. À cette fin, le projet de loi prévoira des dispositions autorisant des déficits budgétaires décroissants qui n'auront pas à être compensés ultérieurement.

De plus, ce projet de loi permettra de donner suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement dans son rapport déposé en décembre 2007. Le groupe de travail, constitué de représentants du Vérificateur général du Québec et du ministère des Finances, recommandait des modifications aux conventions comptables du gouvernement et à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Ces recommandations avaient amené le gouvernement à procéder immédiatement à une réforme de la comptabilité gouvernementale et à déposer au printemps 2008 le projet de loi n° 85 visant à modifier la Loi sur l'équilibre budgétaire. Ce projet de loi n'a pu être adopté en 2008. Par conséquent, les dispositions prévues à ce projet de loi et d'autres visant à compléter la mise en œuvre de la réforme comptable seront de nouveau soumises à l'Assemblée nationale dès ce printemps.

Le gouvernement souscrit pleinement aux objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui s'applique au Québec depuis 1996. Dans son cadre financier, le gouvernement mettra en œuvre les mesures requises pour qu'une fois la reprise économique bien enclenchée, l'équilibre budgétaire soit rétabli en 2013-2014.

Le projet de loi n° 85 et la réforme comptable

Le projet de loi n° 85 a été proposé dans la foulée de la réforme comptable annoncée en décembre 2007 suivant le rapport déposé par le Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement. Ce projet de loi avait pour objet :

- de préciser que les inscriptions comptables à la dette nette doivent être considérées dans le calcul de l'équilibre budgétaire sauf lorsque celles-ci résultent de modifications aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'Institut canadien des comptables agréés;
- d'établir une nouvelle réserve de stabilisation formée des excédents d'une année financière et destinée au maintien de l'équilibre budgétaire et au versement de sommes au Fonds des générations;
- d'établir le solde de l'excédent cumulé au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à zéro au 1^{er} avril 2006.

Le projet de loi n° 85 avait une portée rétroactive au 1^{er} avril 2006, date qui correspond au début de l'exercice financier où le gouvernement a appliqué la réforme comptable.

Section I

Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

1. MAINTIEN DES VERSEMENTS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS	1.3
2. SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS.....	1.5

1. MAINTIEN DES VERSEMENTS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

Avec la création du Fonds des générations en 2006, le gouvernement a clairement démontré son engagement à réduire le fardeau de la dette du Québec et ainsi améliorer l'équité envers les générations futures. Au cours des dernières années, c'est avec détermination que le gouvernement a agi pour consacrer des sources de revenus spécifiques au remboursement de la dette afin de ramener le poids de la dette à un niveau comparable au niveau moyen des autres provinces canadiennes.

Le gouvernement estime que le défi du remboursement de la dette doit demeurer au cœur de nos préoccupations, et ce, malgré la conjoncture économique difficile que traverse temporairement le Québec.

Par conséquent, le gouvernement entend maintenir, en 2009-2010 et au cours des prochaines années, les versements de revenus dédiés au Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette.

Par ailleurs, en raison des déficits anticipés pour les prochains exercices, le poids de la dette en pourcentage du PIB devrait augmenter temporairement malgré le maintien des versements au Fonds des générations.

Pour cette raison, d'ici la présentation du budget 2011-2012, soit une fois la reprise économique bien enclenchée, le gouvernement reverra les cibles prévues à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Les exigences de la Loi

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée le 15 juin 2006.

La Loi a pour objectif de réduire le fardeau de la dette du gouvernement. À cette fin, est créé le Fonds des générations constitué, en vertu de l'article 3, des sommes provenant de sept sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette. Ces sources sont :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les biens non réclamés administrés par le ministre du Revenu;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds.

La Loi permet également au gouvernement de décréter que soit versée directement au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qu'il perçoit ou reçoit et sur laquelle le Parlement a droit d'allocation.

Les sommes constituant le fonds sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'article 1 de la Loi édicte des objectifs de réduction de la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, la dette du gouvernement correspond à la dette totale présentée dans les comptes publics. Plus particulièrement, la Loi prévoit une réduction de la dette totale en pourcentage du PIB à un niveau inférieur :

- à 38 %, au plus tard le 31 mars 2013;
- à 32 %, au plus tard le 31 mars 2020;
- à 25 %, au plus tard le 31 mars 2026.

L'article 11 de la Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des sommes constituant le fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette du gouvernement.

2. SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

En 2008-2009, 701 millions de dollars ont été consacrés au Fonds des générations, soit 569 millions de dollars en provenance des sources de revenus qui lui sont dédiées, auxquels s'ajoutent 132 millions de dollars supplémentaires découlant de la vente d'actifs de la Société immobilière du Québec, comme il a été annoncé dans le document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre dernier. Les revenus du Fonds des générations, pour 2009-2010 et 2010-2011, devraient atteindre respectivement 715 millions de dollars et 880 millions de dollars.

Par ailleurs, par prudence, les sommes additionnelles qui étaient attendues d'Hydro-Québec au regard de ses bénéfices d'exportation d'électricité à compter de 2010-2011, n'ont pas été incorporées aux prévisions de versements au Fonds des générations. En effet, dans l'immédiat, la mauvaise conjoncture économique empêche Hydro-Québec de les anticiper.

Compte tenu des versements effectués depuis sa création et de ceux prévus au cours des prochaines années, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra :

- 1 934 millions de dollars au 31 mars 2009;
- 2 649 millions de dollars au 31 mars 2010;
- 3 529 millions de dollars au 31 mars 2011.

TABLEAU I.1

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2008		Budget de mars 2009^P		
	2008-2009	Révisions	2008-2009	2009-2010	2010-2011
VALEUR COMPTABLE AU DÉBUT	1 233		1 233	1 934	2 649
REVENUS DÉDIÉS					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	550	—	550	571	600
Producteurs privés	75	—	75	76	78
	625	—	625	647	678
Biens non réclamés	15	- 15	0	—	—
Revenus de placements	102	- 158	- 56	68	202
TOTAL	742	- 173	569	715	880
Versement provenant de la réserve budgétaire ⁽¹⁾	—	132	132	—	—
TOTAL	742	- 41	701	715	880
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	1 975	- 41	1 934	2 649	3 529

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Montant de 132 M\$ découlant de la vente d'actifs de la Société immobilière du Québec versé au Fonds des générations à même la réserve budgétaire.

Section J

Informations additionnelles Données historiques

1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES	J.3
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées	J.3
Revenus par source.....	J.4
Dépenses par ministère	J.5
Opérations non budgétaires consolidées	J.6
Opérations de financement consolidées	J.7
2. DONNÉES HISTORIQUES	J.9
Fonds consolidé du revenu	J.9
Comptes à fin déterminée.....	J.10
Organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux et les réseaux de la santé et de l'éducation	J.11
Fonds des générations	J.12
Sommaire des opérations budgétaires consolidées	J.13
Sommaire des opérations non budgétaires consolidées.....	J.14
Évolution de la dette brute.....	J.15
Évolution de la dette nette.....	J.16
Évolution de la dette représentant les déficits cumulés.....	J.17
Évolution du service de la dette	J.18

1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU J.1

Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ^P
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
Revenus autonomes	45 743	49 651	49 464	48 555
Transferts fédéraux	9 969	11 015	13 629	13 924
Total	55 712	60 666	63 093	62 479
Dépenses de programmes	- 49 229	- 51 734	- 54 826	- 57 400
Service de la dette	- 6 875	- 7 039	- 7 021	- 6 589
Total	- 56 104	- 58 773	- 61 847	- 63 989
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	429	100	404	205
SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS				
Versement au Fonds des générations	—	- 584	- 649	- 701
Recours à la réserve budgétaire	—	- 1 300	- 1 001	2 006
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	37	109	0	0
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	—	584	449	569
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	37	693	449	569
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES				
Placements, prêts et avances	- 1 182	- 2 157	- 2 410	- 17
Immobilisations	- 1 166	- 1 177	- 1 457	- 2 405
Investissements nets dans les réseaux	—	- 1 002	- 487	- 815
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	2 310	2 559	2 458	2 300
Autres comptes	- 208	- 1 676	740	242
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 246	- 3 453	- 1 156	- 695
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 209	- 2 760	- 707	- 126
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
Variation de l'encaisse	49	- 3 284	2 965	- 2 594
Emprunts nets	4 390	11 076	3 286	8 364
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽¹⁾ et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs ⁽²⁾	- 4 230	- 4 448	- 4 895	- 4 943
Versement au Fonds des générations	—	- 584	- 649	- 701
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	209	2 760	707	126

Note 1 : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

Note 2 : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

P : Résultats préliminaires.

- (1) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.
- (2) Les fonds dédiés aux avantages sociaux futurs sont destinés à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des avantages sociaux futurs (congrés de maladie accumulés et rentes de survivants) à l'égard des employés de l'État.

TABLEAU J.2

Fonds consolidé du revenu
Revenus par source
(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ^P
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	16 449	18 480	18 648	18 223
Cotisations au Fonds des services de santé	5 047	5 053	5 404	5 576
Impôts des sociétés	4 786	4 779	4 819	3 972
Sous-total	26 282	28 312	28 871	27 771
Taxes à la consommation				
Ventes au détail	9 614	9 873	10 238	10 796
Carburants	1 657	1 678	1 656	1 629
Tabac	752	678	647	628
Boissons alcooliques	415	422	421	439
Sous-total	12 438	12 651	12 962	13 492
Droits et permis				
Véhicules automobiles	725	741	757	753
Ressources naturelles	210	136	86	- 61
Autres	203	179	197	188
Sous-total	1 138	1 056	1 040	880
Revenus divers				
Ventes de biens et services	383	396	399	401
Intérêts	463	541	562	622
Amendes, confiscations et recouvrements	485	479	605	655
Sous-total	1 331	1 416	1 566	1 678
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	657	710	761	797
Loto-Québec	1 537	1 391	1 360	1 320
Hydro-Québec	2 323	4 043 ⁽²⁾	2 926	2 863
Autres	37	72	- 22	- 246
Sous-total	4 554	6 216	5 025	4 734
Total	45 743	49 651	49 464	48 555
TRANSFERTS FÉDÉRAUX				
Péréquation	4 798	5 539	7 160	8 028
Transferts pour la santé	3 185	3 649	3 925	3 741
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 034	1 070	1 516	1 267
Autres programmes	952	757	1 028	888
Total	9 969	11 015	13 629	13 924
TOTAL DES REVENUS	55 712	60 666	63 093	62 479

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) À compter de 2006-2007, les revenus sont présentés selon la comptabilité d'exercice.

(2) Comprend les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de 944 M\$ découlant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

TABLEAU J.3

Fonds consolidé du revenu
Dépenses par ministère
(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ^P
DÉPENSES DE PROGRAMMES⁽¹⁾				
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 752	1 859	1 821	1 793
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	658	694	724	711
Assemblée nationale	99	107	114	114
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	465	633	426	437
Conseil exécutif	233	233	285	317
Culture, Communications et Condition féminine	543	600	633	659
Développement durable, Environnement et Parcs	195	190	202	211
Développement économique, Innovation et Exportation	689	519	706	833
Éducation, Loisir et Sport	12 280	12 638	13 399	13 941
Emploi et Solidarité sociale	4 073	4 135	4 169	4 231
Famille et Aînés	1 604	1 718	1 836	1 947
Finances (excluant le service de la dette)	87	84	90	339
Immigration et Communautés culturelles	116	125	132	130
Justice	653	728	683	670
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	58	131	71	143
Relations internationales	102	102	115	123
Ressources naturelles et Faune	401	464	641	564
Revenu	1 022	1 090	1 215	1 080
Santé et Services sociaux	21 163	22 453	24 054	25 417
Sécurité publique	942	987	1 054	1 060
Services gouvernementaux	97	112	124	153
Tourisme	159	143	145	139
Transports	1 776	1 953	2 148	2 347
Travail	62	36	39	41
Total	49 229	51 734	54 826	57 400
SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette directe	4 044	4 357	4 548	4 421
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 831	2 643	2 436	2 149
Avantages sociaux futurs	—	39	37	19
Total	6 875	7 039	7 021	6 589
TOTAL DES DÉPENSES	56 104	58 773	61 847	63 989

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) Certaines données ont été reclassées pour les rendre comparables à la structure du budget 2009-2010.

TABLEAU J.4

Opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ^P
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES				
▪ Fonds consolidé du revenu				
— Entreprises du gouvernement				
• Capital-actions et mise de fonds				
— Société générale de financement	—	—	—	– 250
— Autres	27	– 125	—	– 10
• Variation de la valeur de consolidation des placements	– 1 234	– 1 774	– 807	– 365
• Prêts et avances				
— IQ FIER inc.	– 45	– 42	– 82	– 39
— Autres	—	—	—	– 10
Total des entreprises du gouvernement	– 1 252	– 1 941	– 889	– 674
— Particuliers, sociétés et autres				
• Placement auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	—	– 1 100	805
• Autres	– 232	– 19	– 22	– 2
— Municipalités et organismes municipaux	1	1	1	—
Total du fonds consolidé du revenu	– 1 483	– 1 959	– 2 010	129
▪ Entités consolidées	301	– 198	– 400	– 146
Total des placements, prêts et avances	– 1 182	– 2 157	– 2 410	– 17
IMMOBILISATIONS				
▪ Fonds consolidé du revenu				
— Investissements nets	– 160	– 188	– 222	– 382
— Amortissements	215	225	234	255
▪ Entités consolidées	– 1 221	– 1 214	– 1 469	– 2 278
Total des immobilisations	– 1 166	– 1 177	– 1 457	– 2 405
INVESTISSEMENTS NETS DANS LES RÉSEAUX				
▪ Déficit annuel	—	219	442	189
▪ Prêts et avances aux réseaux	—	– 1 221	– 929	– 1 004
Total des investissements nets dans les réseaux	0	– 1 002	– 487	– 815
RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS				
▪ Coût des prestations constituées ⁽¹⁾ , amortissements et cotisations	1 766	1 936	2 049	2 067
▪ Intérêts sur l'obligation actuarielle	4 061	4 157	4 398	4 365
▪ Prestations, remboursements et frais d'administration	– 3 517	– 3 534	– 3 989	– 4 132
Total des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	2 310	2 559	2 458	2 300
AUTRES COMPTES				
▪ Fonds consolidé du revenu	– 364	– 1 101	682	– 366
▪ Entités consolidées	156	– 575	58	608
Total des autres comptes	– 208	– 1 676	740	242
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	– 246	– 3 453	– 1 156	– 695

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU J.5

Opérations de financement consolidées⁽¹⁾
 (en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ^P
VARIATION DE L'ENCAISSE				
Fonds consolidé du revenu	- 22	- 3 385	3 656	- 3 571
Entités consolidées	71	101	- 691	977
Total	49	- 3 284	2 965	- 2 594
EMPRUNTS NETS				
Fonds consolidé du revenu				
— Nouveaux emprunts	10 256	12 531	4 187	10 075
— Remboursements d'emprunts	- 6 130	- 4 449	- 4 135	- 3 861
Sous-total	4 126	8 082	52	6 214
Entités consolidées				
— Nouveaux emprunts	1 313	4 731	5 808	4 802
— Remboursements d'emprunts	- 1 049	- 1 737	- 2 574	- 2 652
Sous-total	264	2 994	3 234	2 150
Total	4 390	11 076	3 286	8 364
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE⁽²⁾ ET FONDS DÉDIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS⁽³⁾				
	- 4 230	- 4 448	- 4 895	- 4 943
FONDS DES GÉNÉRATIONS				
	—	- 584	- 649	- 701
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
	209	2 760	707	126

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

- (1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.
- (2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.
- (3) Les fonds dédiés aux avantages sociaux futurs sont destinés à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des avantages sociaux futurs (congé de maladie accumulés et rentes de survivants) à l'égard des employés de l'État.

2. DONNÉES HISTORIQUES

TABLEAU J.6

Opérations budgétaires Fonds consolidé du revenu⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽²⁾	Transferts fédéraux ⁽³⁾	Revenus budgétaires	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998						
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137
2001-2002	38 440 ⁽⁴⁾	8 885	47 325	- 41 888	- 6 687	- 48 575
2002-2003	40 409 ⁽⁴⁾	8 932	49 341	- 43 865	- 6 583	- 50 448
2003-2004	41 920 ⁽⁴⁾	9 370	51 290	- 45 339	- 6 655	- 51 994
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509
2005-2006	45 743	9 969	55 712	- 49 229	- 6 875	- 56 104
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007						
2006-2007	49 651	11 015	60 666	- 51 734	- 7 039	- 58 773
2007-2008	49 464	13 629	63 093	- 54 826	- 7 021	- 61 847
2008-2009 ^P	48 555	13 924	62 479	- 57 400	- 6 589	- 63 989
2009-2010 ^P	47 371	14 841	62 212	- 59 989	- 6 104	- 66 093
2010-2011 ^P	49 127	14 890	64 017	- 61 879	- 6 646	- 68 525

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les données relatives au fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des entités consolidées et du Fonds des générations qui apparaissent respectivement aux tableaux J.7, J.8 et J.9.

(2) Les revenus comprennent les entreprises du gouvernement.

(3) Présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(4) Comprendent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

TABLEAU J.7

Opérations budgétaires Comptes à fin déterminée

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006	176	480	656	- 656	0	- 656	0
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007							
2006-2007	176	245	421	- 421	0	- 421	0
2007-2008	218	255	473	- 473	0	- 473	0
2008-2009 ^P	245	316	561	- 561	0	- 561	0
2009-2010 ^P	269	249	518	- 518	0	- 518	0
2010-2011 ^P	280	167	447	- 447	0	- 447	0

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

TABLEAU J.8

Opérations budgétaires
Organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux et les réseaux de la santé et de l'éducation

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006	2 976	673	3 649	- 2 536	- 684	- 3 220	429
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007							
2006-2007	3 480	710	4 190	- 3 137	- 1 037	- 4 174	16
2007-2008	3 880	849	4 729	- 3 731	- 1 043	- 4 774	- 45
2008-2009 ^P	3 617	971	4 588	- 3 954	- 998	- 4 952	- 364
2009-2010 ^P	3 819	1 315	5 134	- 4 316	- 1 178	- 5 494	- 360
2010-2011 ^P	3 911	997	4 908	- 3 840	- 1 385	- 5 225	- 317

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

TABLEAU J.9

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Revenus dédiés						Versement à même la réserve budgétaire	Versement au Fonds des générations
	Redevances hydrauliques		Biens non réclamés	Autres	Revenus de placements	Total		
	Hydro- Québec	Producteurs privés						
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale								
1970-1971								
1971-1972								
1972-1973								
1973-1974								
1974-1975								
1975-1976								
1976-1977								
1977-1978								
1978-1979								
1979-1980								
1980-1981								
1981-1982								
1982-1983								
1983-1984								
1984-1985								
1985-1986								
1986-1987								
1987-1988								
1988-1989								
1989-1990								
1990-1991								
1991-1992								
1992-1993								
1993-1994								
1994-1995								
1995-1996								
1996-1997								
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998								
1997-1998								
1998-1999								
1999-2000								
2000-2001								
2001-2002								
2002-2003								
2003-2004								
2004-2005								
2005-2006								
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007								
2006-2007	65	11	5	500	3	584		584
2007-2008	367	46	0		36	449	200	649
2008-2009 ^P	550	75	0		- 56	569	132 ⁽¹⁾	701
2009-2010 ^P	571	76	0		68	715		715
2010-2011 ^P	600	78	0		202	880		880

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement à même la réserve budgétaire de 132 M\$ pour 2008-2009 découlant de la vente d'actifs de la Société immobilière du Québec.

TABLEAU J.10
Sommaire des opérations budgétaires consolidées
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux ⁽¹⁾	Revenus consolidés	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Dépenses consolidées	Impact du Plan de retour à l'équilibre	Versements au Fonds des générations	Recours à la réserve budgétaire	Solde budgétaire pour les fins de la Loi	Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	Solde budgétaire consolidé
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911				- 145		- 145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758				- 355		- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280				- 347		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314				- 659		- 659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584				- 442		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179				- 951		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716				- 1 176		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659				- 704		- 704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148				- 1 498		- 1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449				- 2 400		- 2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953				- 3 481		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363				- 2 621		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020				- 2 463		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805				- 2 164		- 2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938				- 3 873		- 3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446				- 3 473		- 3 473
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325				- 2 972		- 2 972
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505				- 2 396		- 2 396
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456				- 1 704		- 1 704
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797				- 1 764		- 1 764
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020				- 2 975		- 2 975
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768				- 4 301		- 4 301
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355				- 5 030		- 5 030
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850				- 4 923		- 4 923
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130				- 5 821		- 5 821
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073				- 3 947		- 3 947
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438				- 3 212		- 3 212
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998												
1997-1998	35 087	6 461	41 548	- 36 363	- 7 342	- 43 705				- 2 157		- 2 157
1998-1999	37 742	8 292	46 034	- 38 721	- 7 187	- 45 908				126		126
1999-2000	40 298	6 530	46 828	- 39 448	- 7 373	- 46 821				7		7
2000-2001	42 309	8 319	50 628	- 41 645	- 7 606	- 49 251			- 950	427		427
2001-2002	40 535 ⁽²⁾	9 476	50 011	- 43 678	- 7 261	- 50 939		950		22		22
2002-2003	42 768 ⁽²⁾	9 457	52 225	- 45 821	- 7 132	- 52 953				- 728		- 728
2003-2004	44 410 ⁽²⁾	10 120	54 530	- 47 647	- 7 241	- 54 888				- 358		- 358
2004-2005	46 946	9 939	56 885	- 50 100	- 7 449	- 57 549				- 664		- 664
2005-2006	48 895	11 122	60 017	- 52 421	- 7 559	- 59 980				37		37
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007												
2006-2007	53 391	11 970	65 361	- 55 292 ⁽³⁾	- 8 076	- 63 368		- 584	- 1 300	109	584	693
2007-2008	54 011	14 733	68 744	- 59 030 ⁽³⁾	- 8 064	- 67 094		- 649	- 1 001	0	449	449
2008-2009 ^P	52 986	15 211	68 197	- 61 915 ⁽³⁾	- 7 587	- 69 502		- 701	2 006	0	569	569
2009-2010 ^P	52 174	16 405	68 579	- 64 823 ⁽³⁾	- 7 282	- 72 105		- 715	295	- 3 946	715	- 3 231
2010-2011 ^P	54 198	16 054	70 252	- 66 166 ⁽³⁾	- 8 031	- 74 197	1 065	- 880	0	- 3 760	880	- 2 880

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(2) Les revenus autonomes comprennent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

(3) Les impacts pour la consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation apparaissent à la rubrique « Dépenses excluant le service de la dette ».



TABLEAU J.11

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	Opérations non budgétaires consolidées						Surplus (besoins) financiers nets	
	Solde budgétaire consolidé	Placements, prêts et avances	Immobilisations	Investissements nets dans les réseaux	Régimes de retraite	Autres comptes		Excédent (insuffisance)
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale								
1970-1971	- 145	- 73			2	26	- 45	- 190
1971-1972	- 355	- 63			1	113	51	- 304
1972-1973	- 347	- 53			- 1	18	- 36	- 383
1973-1974	- 659	- 122			25	459	362	- 297
1974-1975	- 442	- 146			104	319	277	- 165
1975-1976	- 951	- 186			109	622	545	- 406
1976-1977	- 1 176	- 183			187	- 161	- 157	- 1 333
1977-1978	- 704	- 229			265	- 488	- 452	- 1 156
1978-1979	- 1 498	- 189			316	119	246	- 1 252
1979-1980	- 2 400	- 188			683	551	1 046	- 1 354
1980-1981	- 3 481	- 56			822	416	1 182	- 2 299
1981-1982	- 2 621	- 586			1 007	71	492	- 2 129
1982-1983	- 2 463	- 761			1 051	- 40	250	- 2 213
1983-1984	- 2 164	- 672			1 057	- 436	- 51	- 2 215
1984-1985	- 3 873	- 167			1 183	887	1 903	- 1 970
1985-1986	- 3 473	40			1 269	493	1 802	- 1 671
1986-1987	- 2 972	- 380			1 355	260	1 235	- 1 737
1987-1988	- 2 396	- 680			2 203	- 493	1 030	- 1 366
1988-1989	- 1 704	- 670			1 634	- 265	699	- 1 005
1989-1990	- 1 764	- 516			1 164	300	948	- 816
1990-1991	- 2 975	- 458			1 874	77	1 493	- 1 482
1991-1992	- 4 301	- 411			1 916	141	1 646	- 2 655
1992-1993	- 5 030	- 490			1 525	82	1 117	- 3 913
1993-1994	- 4 923	- 623			1 668	52	1 097	- 3 826
1994-1995	- 5 821	- 1 142			1 509	578	945	- 4 876
1995-1996	- 3 947	- 287			1 701	- 415	999	- 2 948
1996-1997	- 3 212	- 792			1 928	- 60	1 076	- 2 136
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998								
1997-1998	- 2 157	- 1 315	- 209		1 888	109	473	- 1 684
1998-1999	126	- 1 402	- 217		1 020	996	397	523
1999-2000	7	- 2 006	- 359		1 740	1 328	703	710
2000-2001	427	- 1 632	- 473		1 793	- 631	- 943	- 516
2001-2002	22	- 1 142	- 995		2 089	- 589	- 637	- 615
2002-2003	- 728	- 1 651	- 1 482		2 007	217	- 909	- 1 637
2003-2004	- 358	- 1 125	- 1 019		2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
2004-2005	- 664	- 979	- 1 083		2 134	174	246	- 418
2005-2006	37	- 1 182	- 1 166		2 310	- 208	- 246	- 209
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007								
2006-2007	693	- 2 157	- 1 177	- 1 002	2 559	- 1 676	- 3 453	- 2 760
2007-2008	449	- 2 410	- 1 457	- 487	2 458	740	- 1 156	- 707
2008-2009 ^P	569	- 17	- 2 405	- 815	2 300	242	- 695	- 126
2009-2010 ^P	- 3 231	- 1 345	- 3 304	- 1 004	2 490	120	- 3 043	- 6 274
2010-2011 ^P	- 2 880	- 1 570	- 3 357	- 2 291	2 205	303	- 4 710	- 7 590

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

TABLEAU J.12

Évolution de la dette brute

	Dette directe consolidée ⁽⁴⁾		Régimes de retraite				Avantages sociaux futurs			Moins : Fonds des générations		Dette brute ^{(1),(2)}		
	En M\$	En % du PIB	Passif au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite		Passif au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds dédiés aux avantages sociaux futurs	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB
					En M\$	En % du PIB								
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale														
1970-1971	2 478	10,9											2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9											2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0											3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8											3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0			67	0,2							4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0			179	0,4							5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5			354	0,7							6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4			620	1,2							7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1			915	1,6							9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4			1 598	2,4							11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8			2 420	3,3							14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6			3 428	4,3							17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3			4 489	5,3							20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6			5 545	6,0							24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2			6 729	6,7							27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0			7 998	7,4							31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9			9 353	8,0							34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9			10 883	8,5							37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2			12 597	8,9							39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7			14 320	9,6							42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3			16 227	10,6							45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3			18 143	11,7							51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8			19 668	12,4							58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	- 854	20 483	12,6							65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	22 846	- 849	21 997	12,9							74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	- 923	23 624	13,3							76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	- 1 014	25 461	14,1							78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998														
1997-1998	57 947	30,7	41 617	- 1 179	40 438	21,5							98 385	52,2
1998-1999	60 685	30,9	42 637	- 2 209	40 428	20,6							101 113	51,5
1999-2000	62 783	29,7	44 377	- 5 040	39 337	18,7							102 120	48,4
2000-2001	65 737	29,2	46 170	- 7 059	39 111	17,4							104 848	46,6
2001-2002	69 115	29,9	48 259	- 10 199	38 060	16,4							107 175	46,3
2002-2003	72 916	30,2	50 266	- 11 840	38 426	15,9							111 342	46,1
2003-2004	76 444	30,5	52 485	- 14 204	38 281	15,3							114 725	45,8
2004-2005	80 310	30,6	54 619	- 18 333	36 286	13,8							116 596	44,4
2005-2006	83 672	30,9	57 193	- 22 563	34 630	12,7							118 302	43,6
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007														
2006-2007	110 437	39,2	59 721	- 26 877	32 844	11,7	1 176	- 424	752	- 584	143 449	51,0		
2007-2008	118 089	39,8	62 190	- 31 764	30 426	10,3	1 166	- 433	733	- 1 233	148 015	49,9		
2008-2009 ^P	124 865	41,1	64 471	- 36 080	28 391	9,3	1 185	- 1 060	125	- 1 934	151 447	49,9		
2009-2010 ^P	134 133	44,2	66 966	- 38 246	28 720	9,5	1 180	- 1 111	69	- 2 649	160 273	52,8		
2010-2011 ^P	144 755	45,9	69 177	- 40 236	28 941	9,2	1 174	- 1 161	13	- 3 529	170 180	54,0		

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les gains ou pertes de change reportés ainsi que les emprunts effectués par anticipation.

(2) Avant la réforme comptable de décembre 2007, les données correspondent au concept de la dette totale et après la réforme comptable, elles correspondent à la dette brute.

TABLEAU J.13

Évolution de la dette nette

	Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ^{(3),(4)}									
	Dette brute ^{(1),(2)}		Incluant les emprunts effectués par anticipation		Moins : emprunts effectués par anticipation		Excluant les emprunts effectués par anticipation		Dette nette ⁽⁴⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale										
1970-1971	2 478	10,9	188			188	0,8	2 290	10,1	
1971-1972	2 920	11,9	275			275	1,1	2 645	10,8	
1972-1973	3 309	12,0	317			317	1,1	2 992	10,9	
1973-1974	3 679	11,8	28			28	0,1	3 651	11,7	
1974-1975	4 097	11,2	4			4	—	4 093	11,2	
1975-1976	5 134	12,4	90			90	0,2	5 044	12,2	
1976-1977	6 389	13,2	36			36	—	6 353	13,2	
1977-1978	7 731	14,6	673			673	1,3	7 058	13,3	
1978-1979	9 240	15,7	780			780	1,3	8 460	14,4	
1979-1980	11 070	16,8	234			234	0,3	10 836	16,5	
1980-1981	14 667	20,1	341			341	0,5	14 326	19,6	
1981-1982	17 612	21,9	5 043			5 043	6,3	12 569	15,6	
1982-1983	20 974	24,6	5 936			5 936	7,0	15 038	17,6	
1983-1984	24 425	26,6	7 127			7 127	7,8	17 298	18,8	
1984-1985	27 945	27,9	6 490			6 490	6,5	21 455	21,4	
1985-1986	31 631	29,4	5 896			5 896	5,4	25 735	24,0	
1986-1987	34 959	29,9	6 243			6 243	5,4	28 716	24,5	
1987-1988	37 702	29,4	6 587			6 587	5,2	31 115	24,2	
1988-1989	39 688	28,1	6 869			6 869	4,8	32 819	23,3	
1989-1990	42 019	28,3	7 436			7 436	5,0	34 583	23,3	
1990-1991	45 864	29,9	8 306			8 306	5,4	37 558	24,5	
1991-1992	51 249	33,0	9 364			9 364	6,0	41 885	27,0	
1992-1993	58 899	37,2	11 985			11 985	7,6	46 914	29,6	
1993-1994	65 643	40,4	13 806			13 806	8,4	51 837	32,0	
1994-1995	74 465	43,7	16 788			16 788	9,9	57 677	33,8	
1995-1996	76 510	43,1	14 886			14 886	8,3	61 624	34,8	
1996-1997	78 086	43,3	13 253			13 253	7,4	64 833	35,9	
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998										
1997-1998	98 385	52,2	9 788		—	9 788	5,2	88 597	47,0	
1998-1999	101 113	51,5	15 134		2 831	12 303	6,2	88 810	45,3	
1999-2000	102 120	48,4	13 464		506	12 958	6,1	89 162	42,3	
2000-2001	104 848	46,6	18 115		1 475	16 640	7,4	88 208	39,2	
2001-2002	107 175	46,3	15 557		1 154	14 403	6,2	92 772	40,1	
2002-2003	111 342	46,1	19 873		4 132	15 741	6,5	95 601	39,6	
2003-2004	114 725	45,8	19 548		1 848	17 700	7,1	97 025	38,7	
2004-2005	116 596	44,4	20 216		2 662	17 554	6,7	99 042	37,7	
2005-2006	118 302	43,6	16 303		2 684	13 619	5,0	104 683	38,6	
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007										
2006-2007	143 449	51,0	25 221		6 069	19 152	6,8	124 297	44,2	
2007-2008	148 015	49,9	26 110		2 413	23 697	8,0	124 318	41,9	
2008-2009 ^P	151 447	49,9	28 399		5 984	22 415	7,4	129 032	42,5	
2009-2010 ^P	160 273	52,8	23 287		—	23 287	7,6	136 986	45,2	
2010-2011 ^P	170 180	54,0	24 610		—	24 610	7,8	145 570	46,2	

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la réforme comptable de décembre 2007, les données correspondent au concept de la dette totale et après la réforme comptable, elles correspondent à la dette brute.

(2) Excluant des emprunts effectués par anticipation.

(3) Incluant les gains ou pertes de change reportées.

(4) Avant la prise en compte des montants placés à la réserve budgétaire.

TABLEAU J.14

Évolution de la dette représentant les déficits cumulés

	Actifs non financiers											
	Dette nette ⁽¹⁾		Immobilisations	Investissements nets dans les réseaux	Stocks et frais payés d'avance	Total des actifs non financiers		Dette représentant les déficits cumulés pour les fins des Comptes publics ^{(1),(2)}		Plus : Solde de la réserve budgétaire	Dette représentant les déficits cumulés après la prise en compte de la réserve budgétaire	
	En M\$	En % du PIB				En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB		En M\$	En % du PIB
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 290	10,1						2 290	10,1		2 290	10,1
1971-1972	2 645	10,8						2 645	10,8		2 645	10,8
1972-1973	2 992	10,9						2 992	10,9		2 992	10,9
1973-1974	3 651	11,7						3 651	11,7		3 651	11,7
1974-1975	4 093	11,2						4 093	11,2		4 093	11,2
1975-1976	5 044	12,2						5 044	12,2		5 044	12,2
1976-1977	6 353	13,2						6 353	13,2		6 353	13,2
1977-1978	7 058	13,3						7 058	13,3		7 058	13,3
1978-1979	8 460	14,4						8 460	14,4		8 460	14,4
1979-1980	10 836	16,5						10 836	16,5		10 836	16,5
1980-1981	14 326	19,6						14 326	19,6		14 326	19,6
1981-1982	12 569	15,6						12 569	15,6		12 569	15,6
1982-1983	15 038	17,6						15 038	17,6		15 038	17,6
1983-1984	17 298	18,8						17 298	18,8		17 298	18,8
1984-1985	21 455	21,4						21 455	21,4		21 455	21,4
1985-1986	25 735	24,0						25 735	24,0		25 735	24,0
1986-1987	28 716	24,5						28 716	24,5		28 716	24,5
1987-1988	31 115	24,2						31 115	24,2		31 115	24,2
1988-1989	32 819	23,3						32 819	23,3		32 819	23,3
1989-1990	34 583	23,3						34 583	23,3		34 583	23,3
1990-1991	37 558	24,5						37 558	24,5		37 558	24,5
1991-1992	41 885	27,0						41 885	27,0		41 885	27,0
1992-1993	46 914	29,6						46 914	29,6		46 914	29,6
1993-1994	51 837	32,0						51 837	32,0		51 837	32,0
1994-1995	57 677	33,8						57 677	33,8		57 677	33,8
1995-1996	61 624	34,8						61 624	34,8		61 624	34,8
1996-1997	64 833	35,9						64 833	35,9		64 833	35,9
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998												
1997-1998	88 597	47,0	6 016			6 016	3,2	82 581	43,8		82 581	43,8
1998-1999	88 810	45,3				6 233	3,2	82 577	42,1		82 577	42,1
1999-2000	89 162	42,3				6 693	3,2	82 469	39,1		82 469	39,1
2000-2001	88 208	39,2				7 166	3,2	81 042	36,0	950	81 992	36,5
2001-2002	92 772	40,1				8 234	3,6	84 538	36,5		84 538	36,5
2002-2003	95 601	39,6				9 716	4,0	85 885	35,6		85 885	35,6
2003-2004	97 025	38,7				10 735	4,3	86 290	34,4		86 290	34,4
2004-2005	99 042	37,7				11 818	4,5	87 224	33,2		87 224	33,2
2005-2006	104 683	38,6				12 984	4,8	91 699 ⁽³⁾	33,8		91 699	33,8
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007												
2006-2007	124 297	44,2	18 026	9 985	162	28 173	10,0	96 124	34,1	1 300	97 424	34,6
2007-2008	124 318	41,9	19 483	10 472	192	30 147	10,2	94 171	31,7	2 301	96 472	32,5
2008-2009 ^P	129 032	42,5	21 888	11 476	192	33 556	11,0	95 476	31,5	295	95 771	31,5
2009-2010 ^P	136 986	45,2	25 192	12 600	192	37 984	12,6	99 002	32,6		99 002	32,6
2010-2011 ^P	145 570	46,2	28 549	14 947	192	43 688	13,9	101 882	32,3		101 882	32,3

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la prise en compte des montants placés à la réserve budgétaire.

(2) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(3) La hausse observée en 2005-2006 est principalement attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice aux transferts fédéraux.

TABLEAU J.15

Évolution du service de la dette

	Fonds consolidé du revenu				Entités consolidées	Service de la dette totale	
	Dette directe	Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	Avantages sociaux futurs ⁽²⁾	Total		En M\$	En % des revenus budgétaires
	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$			
Avant réformes de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971	197			197		197	5,2
1971-1972	210			210		210	4,8
1972-1973	242			242		242	4,9
1973-1974	288			288		288	5,1
1974-1975	296			296		296	4,1
1975-1976	368			368		368	4,5
1976-1977	456			456		456	4,8
1977-1978	606			606		606	5,5
1978-1979	763	54		817		817	7,0
1979-1980	882	88		970		970	7,4
1980-1981	1 217	165		1 382		1 382	9,5
1981-1982	1 686	264		1 950		1 950	11,0
1982-1983	1 921	379		2 300		2 300	11,8
1983-1984	2 031	480		2 511		2 511	11,6
1984-1985	2 414	598		3 012		3 012	13,7
1985-1986	2 648	706		3 354		3 354	14,0
1986-1987	2 754	802		3 556		3 556	14,0
1987-1988	2 751	924		3 675		3 675	13,1
1988-1989	2 665	1 137		3 802		3 802	12,8
1989-1990	2 829	1 186		4 015		4 015	12,9
1990-1991	3 026	1 411		4 437		4 437	13,4
1991-1992	3 222	1 444		4 666		4 666	13,5
1992-1993	3 475	1 281		4 756		4 756	13,5
1993-1994	3 750	1 566		5 316		5 316	14,8
1994-1995	4 333	1 549		5 882		5 882	16,2
1995-1996	4 287	1 747		6 034		6 034	15,8
1996-1997	3 906	1 949		5 855		5 855	15,7
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998							
1997-1998	3 800	2 965		6 765	577	7 342	17,7
1998-1999	4 159	2 414		6 573	614	7 187	15,6
1999-2000	4 120	2 632		6 752	621	7 373	15,7
2000-2001	4 378	2 594		6 972	634	7 606	15,0
2001-2002	3 970	2 717		6 687	574	7 261	14,5
2002-2003	3 935	2 648		6 583	549	7 132	13,7
2003-2004	3 913	2 742		6 655	586	7 241	13,3
2004-2005	4 066	2 787		6 853	596	7 449	13,1
2005-2006	4 044	2 831		6 875	684	7 559	12,6
Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007							
2006-2007	4 357	2 643	39	7 039	1 037	8 076	12,4
2007-2008	4 548	2 436	37	7 021	1 043	8 064	11,7
2008-2009 ^P	4 421	2 149	19	6 589	998	7 587	11,1
2009-2010 ^P	3 760	2 344	0	6 104	1 178	7 282	10,6
2010-2011 ^P	4 016	2 636	- 6	6 646	1 385	8 031	11,4

P : Résultats préliminaires pour 2008-2009 et prévisions pour les années subséquentes.

- (1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.
- (2) Les avantages sociaux futurs correspondent aux intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés moins les revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés et aux intérêts sur l'obligation relative au régime de rente de survivants moins les revenus de placement du Fonds de rentes de survivants.

